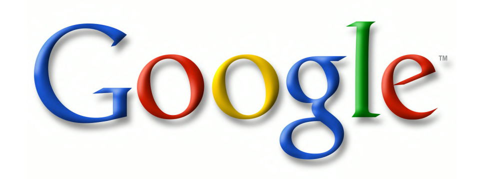
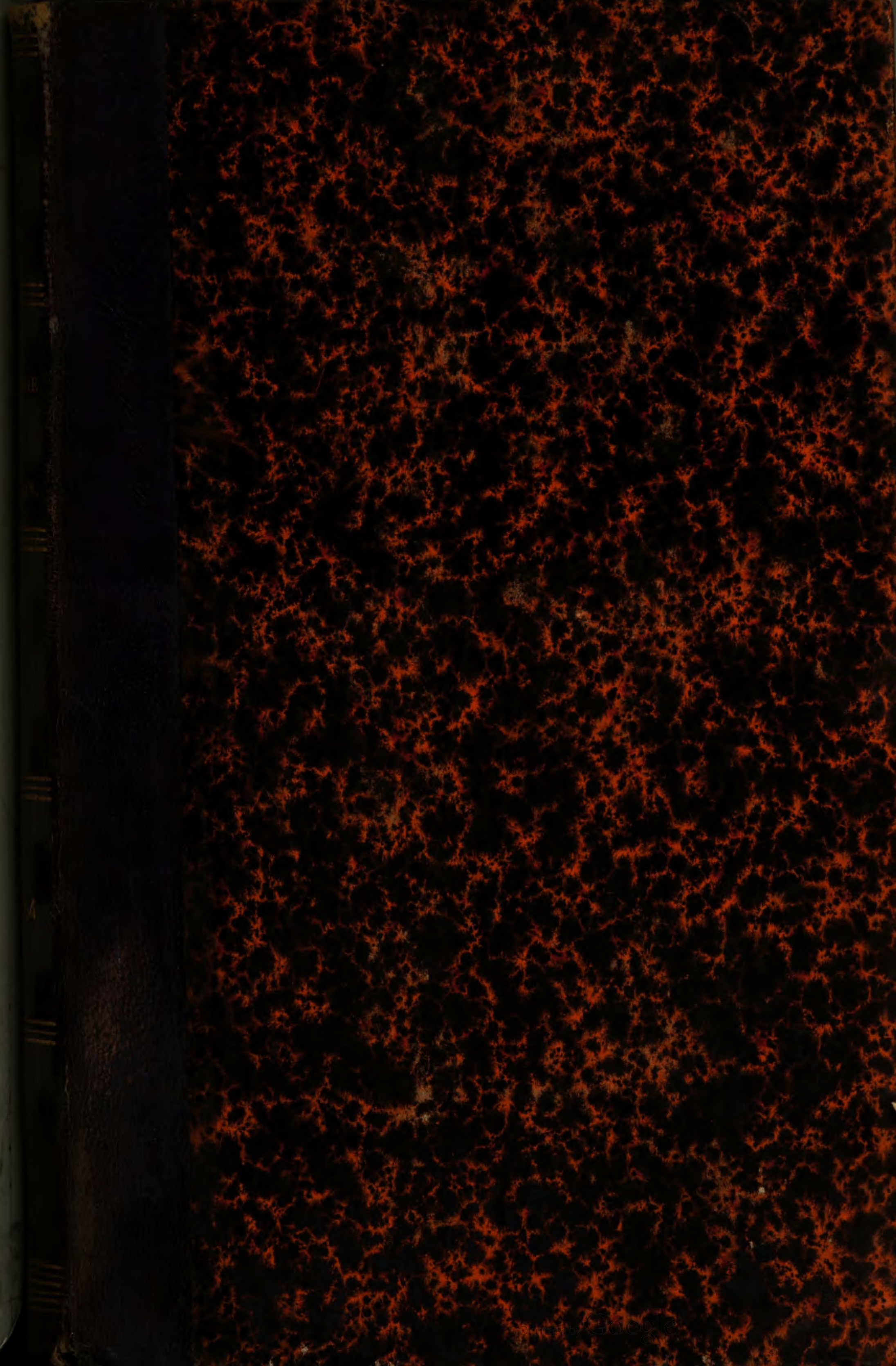
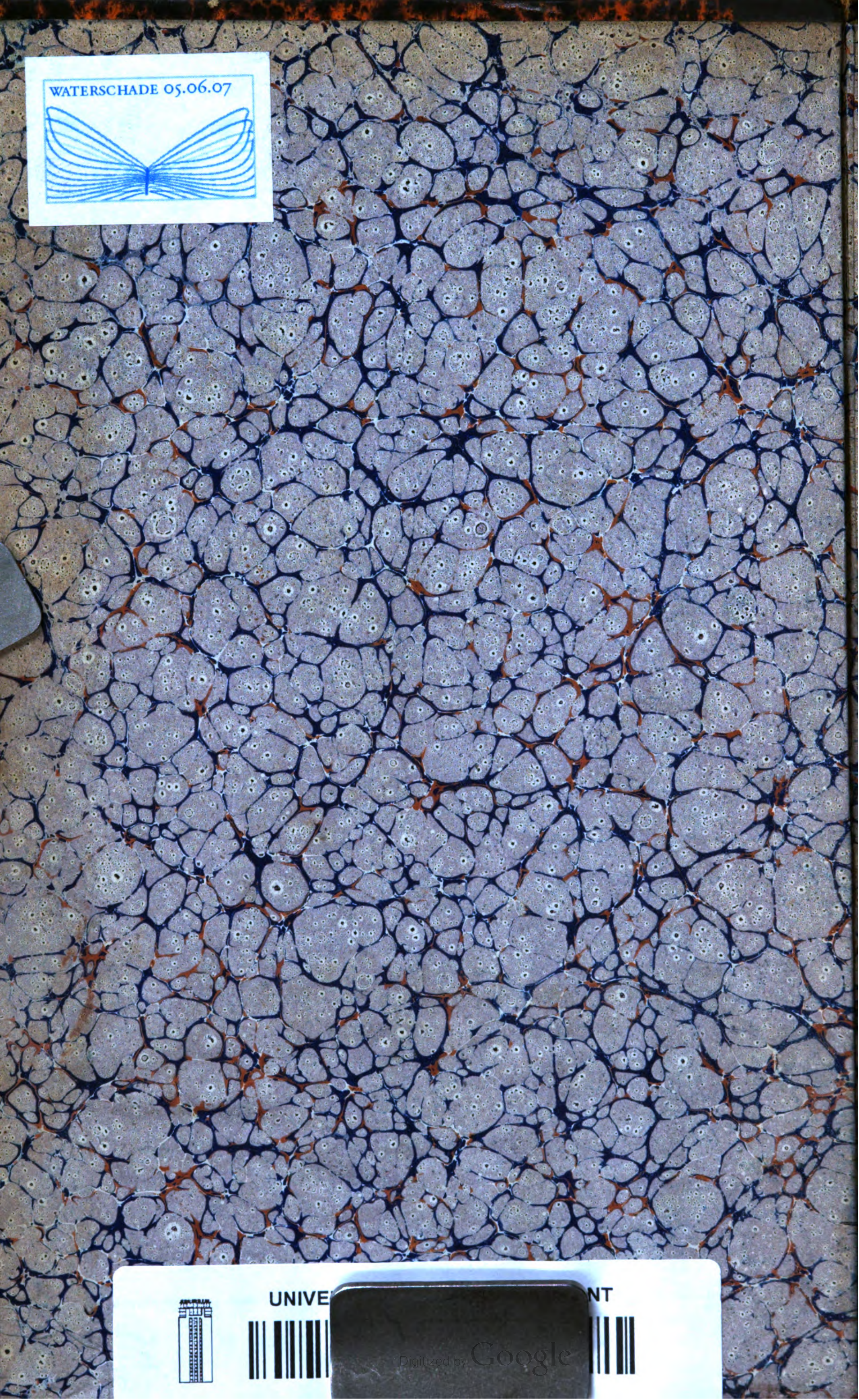
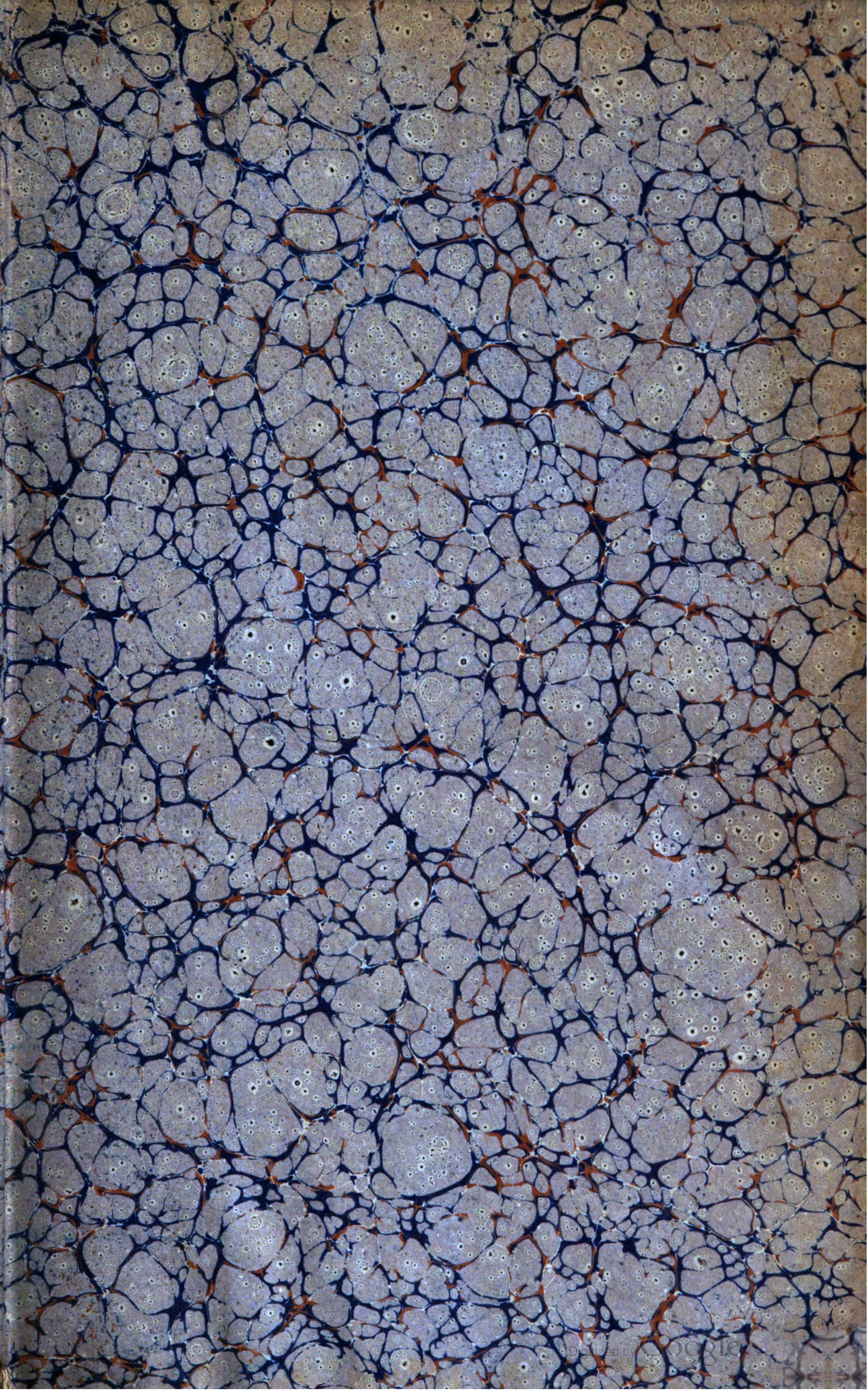





WATERSCHADE 05.06.07
UNIVE
NT
Digitized by Google



JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

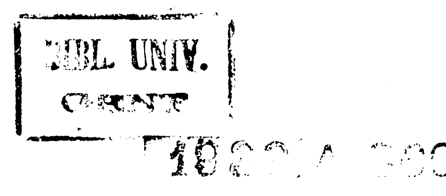
COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

DOUZIÈME ANNÉE. — 1863.



NANCY,
A. LEPAGE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1863.



JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

12e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1863.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Vingt membres environ assistent à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président dépose sur le bureau le volume des *Mémoires* de 1862; il fait connaître les causes qui ont retardé sa publication et annonce qu'il pourra être distribué très-prochainement aux membres de la Société.

Il est donné lecture : 1° d'une lettre de M. Jules Thilloy, procureur impérial à Sarreguemines, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres ; 2°

d'une lettre de M. Micard, inspecteur des forêts à Toul, relative à des fouilles faites au canton des Thermes, territoire de Crezilles. M. Micard veut bien promettre d'envoyer un plan des lieux avec la description des découvertes qui auront été faites.

Le Président communique des prospectus d'un ouvrage intitulé : *Histoire de Jonvelle et de ses environs*, et la Société décide qu'elle souscrit à un exemplaire de cette publication.

M. l'abbé Guillaume, trésorier, fait connaître la situation financière de la Société. Une commission, composée de MM. Aug. Digot et Jules Renaud, est chargée d'examiner les comptes et de présenter un rapport dans la prochaine séance.

Ouvrages offerts à la Société.

Airs des Noëls lorrains, recueillis et arrangés pour orgue ou harmonium, par M. R. Grosjean, organiste de la cathédrale de Saint-Dié.

Ordo du diocèse de Nancy, 1860, 1861.

Annuaire de la Meurthe, par M. H. Lepage et N. Grosjean.

Annales archéologiques publiées par M. Didron aîné, septembre et octobre 1862.

Le Verrier du XIXe siècle, par M. P. Flamm.

Revue des sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles, 12, 19, 26 décembre 1862, 2 et 9 janvier 1863.

Carnac (en Bretagne). Fouilles et nouvelles découvertes dans la butte Saint-Michel, par M. Jéhan.

Vie de M. Théodore Collardé, curé de Liverdun. Envoi de M. Vagner.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1er et 2e semestres de 1862.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, t. 23, 1860.

Magasin de la Haute-Lusace, t. 28.

Deux lettres sur la gravure du blason, par M. DE LA PHALECQUE.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé CORBLET, n° 4, novembre 1862.

Marques typographiques, 12e livraison.

L'Orient, 20e et 21e livraisons.

Le Salon, 11e livraison. Envois du Ministère d'Etat.

Admission et présentation de membres.

Est admis comme membre de la Société, M. l'abbé Alexandre Deblaye, professeur au petit séminaire de Fénétrange.

Est présenté comme candidat, par MM. Louis Lallement, Ch. de Rozières et H. Lepage, M. Louis Collesson, ancien notaire, aux Salières, près Blâmont.

Lectures.

M. Aug. Digot donne lecture d'un mémoire de M. Louis Benoit, intitulé : *La pierre tombale d'Arnould Souart, bailli du prince de Vaudémont*. A la suite de quelques observations, la Société remet à la prochaine séance pour statuer sur l'impression de ce mémoire. — M. Henri Lepage communique la première partie d'un travail ayant pour titre : *Une Famille de sculpteurs lorrains*.

MÉMOIRES.

ESSAI BIOGRAPHIQUE. — CLAUDE GELÉE, DIT LE LORRAIN. (1600-1682.)

Les détails de la vie de Claude Gelée, quoique peu nombreux, sont néanmoins intéressants pour l'histoire de la peinture ; mais il serait difficile de leur donner ce vernis merveilleux dont l'imagination aime à parer les grands génies dont le nom nous arrive de loin, à travers le sillon lumineux qu'il a tracé dans les âges. Jusqu'à trente ans, cet artiste vécut pauvre et peu connu en France, et ce n'est qu'en Italie et à Rome, où il passa presque toute sa vie, que ses talents lui acquirent une réputation qui se répandit bientôt dans son pays natal et dans toute l'Europe.

Claude Gelée est du très-petit nombre d'hommes qui, en se conformant strictement aux lois de la morale et de l'honneur, ont réussi, à force de talent et de courage, à mener à fin une grande idée. Parmi les grands hommes, les plus rares sont les plus honnêtes : notre compatriote est un de ceux-là. Pour effacer sa mémoire, il ne faudrait rien moins que la destruction de tout ce qui porte un cœur lorrain, un cœur français.

Claude Gelée, que son origine fit plus tard surnommer le Lorrain, naquit en l'année 1600, au château de Chamagne, village du diocèse de Toul, situé dans les Vosges, et sur la rive droite de la Moselle.

Malgré les recherches entreprises par ses biographes, les renseignements recueillis sur sa famille et sur ses premières années, sont tellement vagues et obscurs, que l'on n'est pas bien certain d'avoir l'exacte vérité : on sait seu-

lement que ses parents étaient d'une condition modeste, n'ayant pour vivre que le produit d'un emploi subalterne qu'ils exerçaient, on le suppose, dans les dépendances du château où Claude reçut le jour.

De cinq enfants dont se composait la famille, Claude était le troisième. Tandis que ses autres frères étaient occupés aux rudes et pénibles travaux des champs, il fut, lui, envoyé à l'humble école du village pour y apprendre à lire et à écrire; car, à cette époque, c'était à peu près tout ce qu'on enseignait aux enfants du peuple. Nous ne savons ce qui lui valut cette préférence, à laquelle il répondit si mal; peut-être la dut-il à son caractère doux et timide, un peu rêveur, légèrement triste, ou seulement à son tempérament plus faible, en apparence, que celui de ses frères.

Le peu d'aptitude du jeune écolier l'empêcha de profiter des leçons du maître. Souvent, dit M. Voïart, il désertait sa classe pour errer sans but dans la campagne, et il passait des journées entières à se promener dans les bois, sur les rives charmantes de la Moselle, où une admiration instinctive des beautés de la nature lui faisait oublier les heures et les châtiments qui l'attendaient pour prix de sa désertion.

Cet insurmontable dégoût que l'enfant éprouvait pour les livres et pour l'étude, fut mis sur le compte de la paresse, et ainsi qu'il arrive quelquefois, sa timidité le fit passer pour un sournois, et sa douceur fut prise pour de la stupidité; ses parents le retirèrent alors de l'école où il n'apprenait rien, et ils l'envoyèrent à Toul, chez un pâtissier, qui consentit à lui montrer son état, et lui accorda, pour rétribution, la nourriture et le logement[1].

1. Philippe Baldinucci, littérateur italien, auteur d'une *Histoire des Artistes célèbres,* assure que Claude Gelée recevait de ses parents

Claude Gelée devait être bien jeune alors, car il était en apprentissage depuis un certain temps, et n'avait encore que douze ans lorsqu'il perdit ses parents : cette circonstance, aussi malheureuse qu'imprévue, décida de son avenir. — Presque toujours, relégué au fond d'une arrière-boutique où le soleil pénétrait à peine, sa santé s'étiolait, et il était devenu sombre et taciturne; se voyant exposé désormais sans défense aux mauvais traitements d'un maître brutal, et privé de la vue des champs qu'il aimait tant, Claude Gelée, qui n'avait d'ailleurs aucune inclination pour le métier de pâtissier, s'enfuit un jour de chez son patron. Seul, à pied, sans ressources, mendiant son pain sur la route, le jeune orphelin parvint jusqu'à Fribourg, où l'un de ses frères, Jean Gelée, qui s'y était établi, exerçait assez fructueusement la profession de graveur sur bois, qu'il avait étudiée sous Tobie Stimmer. Jean Gelée fit le meilleur accueil au pauvre fugitif : il le logea dans sa maison, pourvut à tous ses besoins, et lui enseigna les premières notions du dessin.

Reconnaissant des bons soins dont il était l'objet, Claude se mit courageusement au travail, et se livra avec une ardeur peu commune à l'étude d'un art vers lequel il se sentait entraîné, et qui semblait, à mesure qu'il faisait des progrès, lui ouvrir des horizons nouveaux; il paraît même que ses heureuses dispositions commencèrent à se faire jour et à présager ce qu'il pourrait devenir plus tard.

Il y avait déjà quelque temps que Claude Gelée habitait Fribourg, lorsqu'un jour il fit la rencontre d'un de ses

une petite rente qui suffisait à ses besoins, jusqu'au moment où la guerre vint en interrompre le paiement; il prétend tenir ce renseignement, fort douteux, du reste, de Joseph Gelée, l'un des neveux de Claude.

parents qui se rendait à Rome pour y vendre des dentelles de Flandre, dont il faisait le commerce. Ce parent, frappé sans doute de son intelligence, lui proposa de l'emmener. L'idée d'aller à Rome, alors encore le centre et le foyer des lumières, ne pouvait manquer d'enflammer l'imagination de Claude : avec le consentement de son frère, il s'empressa d'accepter l'offre qui lui était faite, et qui, en comblant tous ses désirs, réalisait un rêve auquel il n'aurait osé sérieusement s'arrêter. Notre compatriote partit donc, « riche d'espérances, confiant dans l'avenir » et heureux rien qu'à la pensée qu'il pourrait voir et étudier de près les chefs-d'œuvre des grands-maîtres de cet art qu'il brûlait d'apprendre et qui devait être l'unique occupation de sa vie.

Le voyage se fit sans accident et à petites journées ; mais, à peine arrivé à Rome, le marchand ayant trouvé le placement de ses dentelles, s'en retourna dans son pays, et sans se préoccuper davantage de l'orphelin qui lui avait été confié, il l'abandonna lâchement à son étoile. Qu'on juge de l'embarras du pauvre enfant, laissé ainsi sans ressources et sans protection dans un pays où il ne connaissait personne et dont il ignorait les usages et la langue. Il parvint néanmoins à entrer au service du peintre Augustin Tassi, élève de Paul Bril ; mais, hélas, c'était pour y préparer la nourriture, panser le cheval, broyer les couleurs et nettoyer les pinceaux !

Assurément cette position n'était pas celle que le futur artiste avait rêvée. Il ne se découragea pas cependant, et sut se résigner à son sort : instruit à l'école du malheur et de l'adversité, il possédait déjà cette fermeté de caractère qui distingue les hommes véritablement forts, et cette volonté énergique que rien n'arrête et qui fait triompher

de tous les obstacles. Dans ses rares moments de loisirs, caché dans un coin de l'atelier, il s'amusait à dessiner, puis à peindre quelques arbres, quelques maisons.

Malgré des attaques de goutte assez fréquentes, et qui le retenaient cloué sur son lit, Augustin Tassi était un homme bon, généralement aimé pour la gaîté et l'égalité de son humeur; touché de l'empressement que Claude mettait à le soulager, il le prit en affection. Ayant remarqué en lui une certaine sagacité pour estimer les distances et les tons des couleurs, il lui donna quelques principes de peinture, puis, comme il était obligé de s'absenter souvent, il finit par lui accorder toute sa confiance, et le mit à la tête de sa maison, en sorte que notre artiste put disposer, pour son usage personnel, de tout ce qui servait à son maître. — Dès ce moment commencèrent, pour le jeune Lorrain, les longues et persévérantes études qui devaient un jour le placer au rang des plus grands peintres.

On raconte qu'à cette époque, Claude Gelée ayant vu dans une fête quelques tableaux de paysages et de perspectives qui avaient été envoyés de Naples par Goffredi Wiels, ces tableaux firent sur lui une telle impression, qu'il ne put résister à l'envie d'aller visiter Naples et ses campagnes, espérant trouver dans cette ville de quoi développer son talent et répondre au vif désir qu'il avait de se perfectionner et d'étudier sous ce maître.

Muni sans doute de bonnes recommandations, Claude Gelée s'embarqua à Livourne, et, à son arrivée à Naples, il se présenta chez Goffredi; celui-ci le reçut fort bien, et ce fut dans son atelier et sous sa direction que notre compatriote apprit à peindre le paysage, l'architecture et la perspective.

Après un séjour de deux années chez Goffredi, pendant

lesquelles il fit des progrès immenses, Claude Gelée quitta Naples et revint à Rome, où il revit son premier maître, Augustin Tassi, qui lui avait conservé une vive et solide amitié.

Enfin, après avoir profité des conseils et des leçons qu'il était allé chercher partout où il avait pu les trouver, Claude Gelée, devenu un peintre distingué, s'avança seul et hardiment dans la carrière où il devait s'illustrer. — Il fit bon nombre de tableaux pour les grands seigneurs; mais les excursions qu'il était obligé de faire, dans l'intérêt même de son art, étant fort restreintes, il commença à s'ennuyer de la monotonie de cette vie à peu près sédentaire : son humeur voyageuse s'étant réveillée, il sentit le besoin de voir des sites nouveaux, et résolut de faire le tour de l'Italie. Il visita d'abord Lorette et Venise, et dans les différentes villes qu'il parcourut successivement, il eut l'occasion d'admirer des tableaux du Titien et du Giorgian; Claude Gelée s'enthousiasmait à la vue de ces beaux paysages devant lesquels il restait en contemplation des heures entières, et dont il avait de la peine à s'éloigner.— Il s'attacha surtout à profiter du coloris puissant et suave de ces deux illustres chefs de l'école vénitienne.

Parvenu au terme de son pèlerinage, notre artiste était sur le point de s'en retourner à Rome, lorsque, changeant tout-à-coup d'avis, il voulut revoir son pays natal. — Il prit alors la route de l'Allemagne, et traversant une partie de la Bavière, il se dirigea vers la Lorraine, où de nouvelles infortunes l'attendaient. A Munich, une maladie assez sérieuse le retint pendant plusieurs semaines dans cette ville; quand il se sentit rétabli, il continua son voyage, et près de la frontière, il fut attaqué par des voleurs qui le dévalisèrent. Enfin, et malgré cette mésaven-

ture, Claude Gelée put atteindre Nancy, où il arriva, non pas en grand seigneur, ainsi que le rapporte un de ses biographes[1], mais dans le même équipage que les larrons lui avaient laissé, c'est-à-dire avec les seuls habits qu'il avait sur lui.

Le jeune artiste, dont le talent était déjà connu, fut employé par Claude de Ruet, Châlonnais d'origine, l'un des meilleurs peintres d'histoire de son siècle, lequel, après avoir étudié à Rome sous Josépin et Tempesta, s'était fixé à Nancy, où il était devenu peintre et directeur des fêtes du duc de Lorraine Henri II. — De Ruet l'occupa à la décoration de l'église des Carmes déchaussés, fondée à Nancy, en 1615, par Jean des Porcelets de Maillane, maréchal de Lorraine et baron du Saint-Empire.

Claude Gelée aida de Ruet pendant une année environ; il peignit avec lui l'architecture et la perspective de l'église des Carmes et de plusieurs autres monuments; mais il ne tarda pas à se lasser de ce genre de travail, qui ne lui offrait aucun moyen de se perfectionner, et dont le gain, à ce qu'il paraît, était des plus modiques. Une chute qu'il fit du haut d'un échafaudage, chute qui mit sa vie en danger et dont il faillit rester estropié, acheva de le dégoûter : après sa guérison, Claude Gelée quitta définitivement la Lorraine avec l'intention de retourner en Italie, où il lui semblait qu'une voix secrète le rappelait. Il s'arrêta à Lyon, où il fit la connaissance de quelques peintres français qui allaient aussi à Rome, et auxquels il se joignit pour faire la route en commun.

Le voyage n'offrit d'abord aucun incident particulier et

1. M. A. de Lacaze, *Notice sur Claude Gelée, dit le Lorrain*. Paris, 1857.

qui mérite d'être signalé ; mais la fatalité qui s'attachait aux pas du jeune artiste se préparait, une fois de plus, à éprouver sa constance. Arrivé à Marseille, et au moment de s'embarquer, Claude Gelée fut pris d'une fièvre violente qui le conduisit rapidement aux portes du tombeau. Grâce à sa vigoureuse constitution, il fut bientôt hors de danger ; toutefois, la convalescence fut longue et difficile : à mesure que la santé lui revenait, Claude Gelée voyait diminuer ses ressources, et avec elles l'espoir de pouvoir gagner l'Italie. Un jour, enfin, sa bourse se trouva complétement vide, à l'exception d'une seule pistole, que le soir même, bravade ou insouciance d'artiste, il dépensa follement avec ses amis.

Le lendemain, un riche négociant de la ville, grand amateur de peinture, se présenta à l'hôtellerie où Claude était logé, et lui acheta deux petites compositions (c'était tout ce que l'artiste possédait) qu'il paya généreusement. Séduit par le talent du jeune peintre, et animé peut-être aussi du désir de lui être utile, il lui commanda sur-le-champ deux autres tableaux. Claude Gelée, qui sentait sa bourse assez bien garnie, et qui avait hâte de quitter la France, refusa poliment la commande, s'excusant sur son voyage qu'il ne pouvait, au grand regret de l'amateur, différer plus longtemps. — Quelques jours après, notre compatriote s'embarquait pour l'Italie, et pendant la traversée, une tempête violente faillit faire sombrer le navire qui le portait. Après avoir échappé à ce nouveau péril, Claude Gelée aborda heureusement à Civita-Vecchia ; sans perdre un instant, il se rendit aussitôt à Rome, où il loua une maison seule et assez vaste, avec l'argent que lui avait procuré la vente de ses deux tableaux.

A cette époque, Claude Gelée pouvait avoir environ

trente ans, et c'est ici que va commencer pour l'artiste cette période brillante, pendant laquelle son existence, jusqu'alors si agitée, subit une transformation complète. Dès ce moment, en effet, le malheur cessa de le poursuivre, et sa vie, désormais livrée à l'étude, ne fut plus qu'une suite, non interrompue, de glorieux travaux et de succès bien mérités, qui le conduisirent à la fortune. Les princes et les cardinaux recherchaient à l'envie sa connaissance et l'honoraient de leur estime; sous les auspices du cardinal Bentivoglio, il fut présenté au pape Urbain VIII, qui lui témoigna beaucoup d'amitié. Clément IX, successeur d'Urbain VIII, tint aussi à honneur de le protéger, et on raconte qu'un jour ce pontife, qui aimait à voir travailler le grand peintre, voulut couvrir de pièces d'or le tableau de la *Vigne-Madame* que l'artiste venait de terminer; mais Claude Gelée, alléguant que ce tableau n'était qu'une étude, refusa de s'en dessaisir.

Maître consommé dans son art, à peine à l'âge où les talents se développent et n'ont pas encore acquis cette maturité et cette hardiesse que donnent l'expérience et le travail, Claude Gelée vit son génie se populariser avec ses toiles immortelles répandues partout et recherchées des connaisseurs. Malgré le haut prix qu'il fut obligé, en quelque sorte, d'attacher à ses œuvres, les commandes qu'on lui adressait de toutes parts étaient si nombreuses, qu'il ne pouvait y satisfaire.

Ce fut vers ce temps-là que Claude Gelée se lia d'une étroite et durable amitié avec un illustre Français, Nicolas Poussin, qui, comme lui, s'était fixé à Rome. Quel spectacle touchant que celui de ces deux grands hommes, unis par une fraternelle et sincère affection, échangeant sans rivalité leurs idées, et marchant d'un pas ferme à la re-

cherche du beau, qui fut constamment la passion de leur vie !

Les œuvres de Claude Gelée, nombreuses et importantes, attestent sa prodigieuse fécondité. Alors même que nous le pourrions, le cadre restreint de cet essai ne permettant pas de les citer toutes, nous devons nous borner à en citer quelques-unes. — Il travailla dans plusieurs palais, particulièrement dans les palais Altieri et Colonna ; il fit quatre tableaux pour le pape Urbain VIII, trois pour Alexandre VII, huit pour le connétable Colonna, et huit pour le roi d'Espagne, ornés de scènes appartenant à l'histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament. On voyait aussi dans le palais de Buen-Retiro un *Embarquement de sainte Hélène,* dont les figures, faites par Claude Gelée, avaient un pied de hauteur ; on parle également d'un tableau peint en 1641, et gravé en 1742 par Vivarès, et qui faisait partie, à cette époque, du cabinet de lord Jacques Cavendish ; d'un autre, peint en 1658, pour François Alberici, et qui depuis a passé dans les cabinets Furisow, Humphry et Morrès, où le même Vivarès le grava en 1742 ; d'une composition représentant *Jésus et les disciples d'Emmaüs,* qui se trouve dans la galerie de l'Ermitage ; et d'un *Embarquement de sainte Ursule*, toile portant la date de 1641, placée autrefois dans le palais *Barberini*, et qui maintenant fait partie de la *National-British Gallery*[1].

On est confondu d'étonnement lorsque l'on pense à la grande quantité de tableaux que ce peintre a exécutés depuis son retour à Rome ; mais l'étonnement fait place

1. Voy. *Notice sur Claude Gelée, peintre lorrain,* par M. Eug. Tourneux. Paris, 1841.

à l'admiration lorsque, par la comparaison de ses ouvrages entre eux, on découvre toutes les ressources nées du génie de l'artiste pour en varier l'apparence et les effets.

Quoique possédant une grande fortune noblement acquise par le travail, Claude Gelée resta toute sa vie un homme simple et de mœurs régulières ; avec ses amis, il était d'un commerce agréable et facile. Il aimait surtout à se rappeler ses premières années, il en parlait souvent même, et il semblait que le souvenir de ses malheurs, en contrastant avec la position brillante à laquelle il était parvenu, lui en fit mieux goûter les douceurs. Communicatif et bon, il donnait volontiers, sans toutefois les prodiguer, des conseil puisés dans sa longue et savante expérience.

Un certain nombre de disciples suivirent les leçons de Claude Gelée ; parmi ceux qui se sont le plus distingués, on cite Angiolo Angeluccio, Wandervert, Hermann Swanedek, dit Hermann d'Italie, et Jean-Dominique Romain. Il avait, pour ce dernier, un attachement tout particulier; il le traitait comme son propre fils, et lui fit apprendre plusieurs instruments. Un jour, des curieux ayant vu un tableau de ce jeune artiste, le prirent pour une production du maître : ce propos flatta la vanité de Jean-Dominique et lui donna une telle suffisance vis-à-vis même de Claude Gelée, que celui-ci dut prendre le parti de le congédier, après lui avoir fait présent d'une somme d'argent assez considérable. Jean-Dominique étant mort quelque temps après, notre compatriote s'abstint désormais de donner des leçons et ne voulut plus admettre aucun élève sous sa direction[1].

1. Cette action généreuse et toute spontanée du grand peintre envers un élève contre lequel il pouvait avoir quelques griefs, répond

Claude Gelée, dit M. Voïart, ne dut point son habileté à une théorie puisée dans les livres : comme Rembrandt, écrivant à peine son nom, il ne savait lire que dans la nature, et son ignorance, pour tout ce qui n'était pas son art, était extrême. Avant l'aurore, il parcourait les champs, les bois, les vallons ; il observait dans tous ses effets, dans tous ses accidents, la lumière du soleil qu'aucun paysagiste avant lui n'avait osé peindre dans tout son éclat ; il calculait, pour ainsi dire, toutes les heures et tous les instants du jour, et souvent la nuit le retrouvait encore dans ses contemplations[1].

Saudrart, peintre et biographe allemand, auquel on doit une *Vie des Peintres* écrite en latin, très-estimée des érudits, rapporte qu'il allait fréquemment travailler d'après nature en compagnie de Claude Gelée. Cette assertion serait contraire à celle des biographes de Claude, qui assurent qu'il peignait presque toujours de souvenir, et lorsqu'il rentrait à son atelier, encore sous l'impression des effets qu'il venait d'étudier. Ce qu'il y a de certain, c'est que nul ne sut mieux que lui discerner avec la sagacité d'un physicien consommé les causes de la diversité qu'offrait une même vue aux différentes heures du jour. Souvent il attendait dans les champs le retour du soleil, aussi doit-on attribuer aux froids des nuits et des crépuscules, auxquels il s'exposait volontairement et par amour de son art, les violentes atteintes de goutte dont il fut attaqué dès l'âge de quarante ans.

d'une façon péremptoire et victorieuse au reproche d'avoir été *fort intéressé*, que lui adresse bien gratuitement, ce nous semble, M. A. de Lacaze, dans la *Notice* citée plus haut.

1. Voy. *Eloge historique de Claude Gelée, dit le Lorrain*, par M. Voïart ; Nancy, 1838.

Le même Saudrart parle aussi de l'étude infructueuse que Claude Gelée fit de la figure, malgré son assiduité à fréquenter l'Académie. Il était de si bonne foi sur cet article, qu'il disait en plaisantant aux acquéreurs de ses tableaux, quand les personnages en étaient peints par lui : « *Je ne vous vends que le paysage ; pour les figures, je vous les donne par-dessus le marché.* » On préfère pourtant les compositions dont les figures lui appartiennent à celles que d'autres peintres, et notamment Lauri et Le Bourguignon y plaçaient quelquefois, car alors, et malgré l'imperfection reprochée à Claude Gelée, l'harmonie de son tableau ne se trouve pas rompue. Il lui arriva aussi d'emprunter le pinceau de Jean Miel et de Le Courtois, son élève. On cite cependant avec éloges deux petites compositions que possède le musée du Louvre, représentant l'une, le *Siége de la Rochelle*, prise par Louis XIII, le 8 octobre 1628 ; l'autre, le *Pas-de-Suze*, forcé aussi par Louis XIII, en 1629 ; les figures de ces deux tableaux sont attribuées à Jacques Callot, le célèbre graveur nancéien.

Claude Gelée faisait des environs de Rome, qu'il affectionnait beaucoup, le but ordinaire de ses promenades ; on remarque les effets de cette prédilection du grand artiste, dans la plupart de ses compositions, où il introduisait de préférence les Rochers de Tibur, les Cataractes, le Temple de la Sybille à Tibur, Tivoli, la baie de Naples et le Colysée.

Claude Gelée réunit dans un seul livre les croquis de tous ses tableaux. Cette sage précaution avait pour but, d'abord d'éviter les répétitions des mêmes sujets et confondre les tableaux apocryphes qui usurpaient son nom ; ensuite d'empêcher la contrefaçon qui s'exerçait de son

vivant avec un grand succès et une extrême insolence ; ces dessins sont en général faits au bistre et rehaussés de blanc. Cette collection précieuse, que l'auteur désignait sous le nom de *Libro di Verita* (*Livre de Vérité*), comptait plus de deux cents dessins. Quelques instances que fît auprès de lui le cardinal d'Estrées, alors ambassadeur de France à Rome, qui avait été chargé d'en faire l'acquisition au nom et pour le compte de Louis XIV, l'artiste ne voulut jamais s'en séparer. Après la mort de Claude Gelée, ce recueil passa à une de ses nièces (peut-être une fille de Jean Gelée) qui habitait Rome ; de là il vint à Paris, entre les mains d'un joaillier, duquel il fut acheté pour le feu duc de Devonshire, et depuis ce temps il est resté en Angleterre, où l'on croit qu'il se trouve encore.

Claude Gelée vécut longtemps dans la paix de ses travaux et de ses glorieux succès ; comme il ne s'était jamais marié, sa fortune passa à des collatéraux qui héritèrent également de six volumes de dessins qu'il avait formés, et au nombre desquels se trouvait le *Livre de Vérité*. — Il venait d'entrer dans sa 83e année, lorsqu'il s'éteignit le 21 novembre 1682 (1678, suivant de Siles) ; il fut enterré dans l'église de la Trinité-du-Mont, où ses neveux lui firent ériger un tombeau en marbre blanc, sur lequel on grava une épitaphe destinée à rappeler aux peintres français qui vont quelquefois visiter cette église, située en face de l'Académie de peinture, le souvenir d'un de leurs plus illustres compatriotes, dont la carrière fut entièrement consacrée aux arts, et dont le nom sera transmis, par l'histoire, à la postérité la plus reculée !

Charles **HEQUET**.

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

Séance du 19 janvier.

M. le Trésorier rend compte de la situation financière du Comité ; situation qui va s'améliorer par suite de l'augmentation des allocations accordées par le département de la Meurthe et par la ville de Nancy, et qui permettra de donner des développements au Musée lorrain. Le chiffre des souscriptions recueillies jusqu'à ce jour fournira les moyens de faire confectionner plusieurs meubles, dont le plus considérable est déjà commandé et devra être terminé pour la fin du mois de mars. Vers cette époque, on s'occupera d'un essai pour la restauration des peintures qui ornaient les embrasures des croisées de la Galerie des Cerfs.

Le Comité décide que le nouveau Catalogue du Musée, préparé par les soins de M. le Conservateur, sera prochainement livré à l'impression, afin d'être prêt pour le printemps.

Le Président annonce que M. Charmoy, entrepreneur des démolitions de l'église Saint-Epvre et des maisons adjacentes, a bien voulu promettre de déposer au Musée tous les objets ayant une valeur historique, qu'il pourrait découvrir.

Les membres présents ne se trouvant pas en majorité, le vote pour le renouvellement du Bureau est remis à une prochaine séance.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Le Comité vient d'acquérir de Mlle Berthile HENRY, de Vallois, qui le lui a cédé aux conditions les plus modérées, un charmant Livre d'heures manuscrit, sur vélin, en-

richi de fort belles enluminures dans le goût du XVIe siècle, et relié en maroquin rouge doré au petit fer. Le titre de ce charmant petit volume, ainsi que le nom et les armoiries de son auteur, se trouvent placés sur la première page, au milieu d'un très-joli cartouche : SERTVM CATHOLICVM *ex variis S. Patrum scriptis compositum et propria manu vir. nob. L. E. J. V. licen. et Ser. Lot. Duc. cons. descriptum, et figuris illustratum.* 1634. Au bas de la page est écrit : « A de Vandière ».

Le personnage désigné sous les initiales qui précèdent, doit être Laurent Estienne, seigneur de Vandières, substitut du procureur-général à Pont-à-Mousson, fait conseiller d'Etat en 1618, en récompense des services qu'il avait rendus au duc Henri II dans différentes commissions dont ce prince l'avait honoré. Il était fils de Didier Estienne, qui avait été anobli le 9 décembre 1603. Le manuscrit en question est donc d'origine toute lorraine, et ce titre, joint au mérite de son exécution, lui assignait naturellement une place honorable dans les collections du Musée.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mme VAUTRIN, de Saint-Max, a fait don au Musée d'une agrafe de baudrier franc trouvée dans une sépulture en faisant des travaux de terrassements dans son jardin.

— M. WOLFROM, marchand d'ornements d'église, a donné un reliquaire du XVIe siècle, malheureusement dépouillé de quelques-uns de ses ornements, mais offrant encore beaucoup d'intérêt.

Cet objet et ceux du même genre que le Musée possède déjà, occuperont une place spéciale dans une des vitrines, et, lorsqu'ils seront en plus grand nombre, formeront une

collection archéologique religieuse que les amateurs seront curieux d'étudier.

— M. Morey, architecte de la ville de Nancy, a fait déposer au Musée deux médaillons en fer forgé qui ornaient la rampe de l'escalier du couvent des Cordeliers.

— M. Serrière, serrurier à Malzéville, a fait don d'un boulet en fonte, trouvé sur le territoire de cette commune, et qui paraît d'origine assez ancienne.

— M. Emile Saladin, de Bon-Secours, a donné un portrait à l'huile sur lequel se lit l'inscription suivante : *François de Bossu, seigneur de Pulligni, capitaine de cent hommes de pied au service du duc Henri en 16..*

— M. Christophe, lithographe, a enrichi les cartons du Musée d'un assez grand nombre de lithographies et gravures, et il a offert, pour la bibliothèque de la Société d'Archéologie, un placard imprimé à Nancy en 1777, contenant deux chansons, l'une sur le passage de l'Empereur (Joseph II) dans cette ville, et l'autre sur son départ.

— Ont donné, pour la même collection : M. Anatole de Scitivaux, une carte de la principauté de Nassau-Sarbruck, faite par Stutz en 1769 ; — M. Vagner, deux manuscrits se rattachant à l'histoire de Lorraine, — et M. Georges, revendeur, trois extraits des comptes des bâtiments du Roi de Pologne.

CHRONIQUE.

La Société d'Archéologie et le Comité du Musée lorrain ont eu l'honneur d'être reçus, le mardi 20 de ce mois, par M. le maréchal de Mac Mahon. S. Exc. leur a fait l'accueil le plus aimable, et a promis de continuer au Musée

lorrain tout l'intérêt que S. Exc. le maréchal Canrobert daignait porter à cette institution.

Un don véritablement princier a été récemment fait à la Bibliothèque impériale, qui est en train de le placer convenablement : M. le duc de Luynes a cédé à cet établissement les précieuses collections qu'il formait, depuis tant d'années, avec le goût le plus éclairé et des dépenses énormes ; la seule condition qui soit imposée par le donateur est que la collection ne sera pas divisée, et qu'elle portera son nom. Elle renferme d'incroyables richesses : d'après les estimations faites par M. Chabouillet, conservateur du Cabinet des antiques et médailles à la Bibliothèque impériale, qui a pris livraison du Cabinet de M. le duc de Luynes, au nom de l'Etat, les bronzes grecs et romains sont évalués à 600,000 ; les monnaies grecques à 100,000 fr. ; les pierres gravées à 150,000 fr. ; les camées à 150,000 fr. ; enfin les monnaies du moyen-âge et les accessoires ne valent pas moins de 200,000 fr. La collection entière est estimée à 1,200,000 francs.

Cet acte de munificence si intelligente, digne de rencontrer partout des imitateurs, ce qui rappelle le don fait naguère par M. Sauvageot au Musée du Louvre, a inspiré au rédacteur du *Journal de la Meurthe et des Vosges* des réflexions pleines de justesse, qu'il nous paraît opportun de reproduire :

« A notre avis, rien n'est plus beau, plus noble, que ces dons faits à une ville. Ne vaut-il pas mieux, quand on est riche d'ailleurs, et quand on possède un beau tableau, une belle statue, un objet d'art de grand prix, le donner à sa ville natale, que de l'abandonner aux vicissitudes de toute propriété privée ? Au moins vous serez sûr que votre don restera, soigneusement exposé et entretenu, la propriété de la ville, qui le montrera avec orgueil, avec la mention d'origine et le nom du donateur, aux visiteurs de tous les pays. Tandis qu'en abandonnant à ses destinées le tableau ou la statue, vous pouvez croire que l'œuvre d'un maître sera ou méconnue, ou délaissée dans quelque coin humide, ou brisée par un hasard brutal.

» Sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, les anciens peuples peuvent nous servir d'exemples. Les grandes fortunes étaient alors plus communes qu'aujourd'hui ; sans doute, mais que de citoyens dont le nom serait oublié, perdu, sans les monuments dus à leur patriotisme, et qui, après deux mille ans, ont conservé la mémoire des services rendus par celui qui a fait de sa fortune ce magnifique usage ! »

RECUEIL DE DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE DE LORRAINE.

La Commission chargée de la publication du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, a décidé, dans sa dernière séance, que le volume de 1863 serait consacré à la reproduction d'un POUILLÉ DU DIOCÈSE DE TOUL, de l'année 1402, qui existe en manuscrit à la Bibliothèque impériale. M. Henri Lepage s'est chargé d'éditer ce curieux document, qu'il a enrichi de notes, empruntées, pour la plupart, à des recueils inédits, et en regard duquel il a placé le pouillé du diocèse à la fin du siècle dernier.

Les autres prochains volumes du *Recueil* seront consacrés à la mise au jour de pièces relatives aux Etats généraux de Lorraine, et à la publication des Mémoires de Louis et d'Elisée d'Haraucourt, Errard, Bournon, Florentin le Thierriat, etc., recueillis par Mory d'Elvange.

Le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine* forme déjà sept volumes in-8°, imprimés sur papier vergé, que les amateurs peuvent se procurer, au prix de 5 fr. le volume, chez M. L. Wiener, secrétaire-adjoint de la Société d'Archéologie, rue des Dominicains, 53.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

12e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1863.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 février.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Douze membres assistent à la réunion.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Le Président communique une lettre de M. l'abbé Balthazard, contenant, entr'autres choses, le passage suivant :

« Il y a, — dit le savant ecclésiastique, — une idée que j'aurais » déjà voulu voir réaliser par la Société d'Archéologie : c'est une » histoire et une bonne monographie de la cathédrale de Toul, de ce » splendide monument qui est le plus beau fleuron de l'archéologie » religieuse de la Lorraine. Je l'apprécie d'autant plus qu'ayant visité » tout le nord de la France, j'ai pu me convaincre que cette cathédrale » est un monument unique dans son génie, son caractère » son originalité. Aussi, tous les ans, j'espère que les Mémoires de » la Société en parleront, et, jusqu'aujourd'hui, je ne vois rien. »

M. l'abbé Guillaume annonce qu'il se promet de lire prochainement un travail sur la cathédrale de Toul.

Le Président fait connaître à la Société que le *Congrès des délégués des Sociétés savantes* se tiendra à Paris, du 18 au 25 mars.

M. Aug. Digot présente son rapport sur les comptes du trésorier. La Société vote des remercîments à M. l'abbé Guillaume pour sa bonne administration.

Ouvrages offerts à la Société.

La question du sépulcre (de Saint-Mihiel), par M. Dumont.

Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines, par M. Jules Thilloy.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1862.

Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. VI.

Revue de l'Art chrétien. Décembre et janvier.

L'*Institut*. Décembre.

Liste des Sociétés savantes des départements.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles, 16 janvier — 6 février.

Admission et présentation de membres.

Est admis comme membre de la Société, M. Louis Collesson. Sont présentés comme candidats : MM. Reverchon, ingénieur en chef des mines à Troyes, par MM. Alexandre de Bonneval, Geny et de Rozières ; Hermann Kuhn, curé de Hellering, par MM. Louis Benoit, Mougenot et H. Lepage.

Lectures.

M. H. Lepage communique la seconde partie de son travail intitulé : *Une famille de sculpteurs lorrains*.

M. Aug. Digot donne lecture d'une note ayant pour titre : *De eunuchis Virdunensibus*. La Société vote l'impression des recherches de M. H. Lepage, et, statuant sur le travail de M. Louis Benoit, *la Pierre tombale d'Arnould Souart*, décide que cette monographie sera également imprimée dans le prochain volume des Mémoires.

MÉMOIRES.

SUR LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA VIE DU B. P. FOURIER.

M. Beaupré, dans ses *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine et sur ses progrès jusqu'à la fin du XVIIe siècle*, après avoir décrit, pages 449 et 453, la seconde édition de la *Vie du Père Fourier*, par le R. P. Bedel, imprimée au Pont-à-Mousson, Jean Guilleré, 1656, dit n'avoir jamais connu la première édition de cet ouvrage, et l'on sait cependant combien ont été longues et scrupuleuses les études et les investigations auxquelles s'est livré le savant et zélé bibliographe lorrain.

Habitant la ville qui fut la patrie du P. Fourier, admirateur sincère du digne et bon curé de Mattaincourt, l'une des célébrités de notre pays, j'ai fait moi-même les recherches les plus minutieuses pour tâcher d'arriver à la découverte de cette première et si rare édition, et j'en étais venu à douter de son existence et à penser que c'était là peut-être un tour de métier de la part, non pas de l'auteur, — je n'ai jamais eu cette mauvaise pensée de l'excellent P. Bedel, qui d'ailleurs était complétement désintéressé dans cette affaire, ayant cédé son privilége, — mais bien de l'imprimeur, qui pouvait chercher à faire croire à un débit prompt et complet de cet ouvrage. Mais

je dois confesser que l'imprimeur était tout aussi innocent que l'auteur lui-même, et que moi seul je suis coupable d'avoir pu supposer l'existence ou même la possibilité d'une semblable ruse. J'ai été assez heureux pour rencontrer enfin un exemplaire de cette première édition, dont voici la description exacte :

La vie dv révérend Père Pierre Fovrier dit vvlgairement le Père de Mataincour réformatevr et général des chanoines régvliers de la congrégation de nostre Savveur et Institevr des religievses de la congrégation de Nostre-Dame. Par le R. P. Jean Bedel, chanoine régulier de la mesme Congrégation N. S.

A Paris, chez Sébastien Piqvet, ruë sainct Jacques, à la Victoire devant Sainct Yues. M. DC. XXXXV. Auec approbation et priuilege du Roy. — In-8° de 10 ff. liminaires, titre compris, et 469 pages de texte suivies de trois pages non chiffrées.

Sur le titre se trouve la marque de l'imprimeur S. Piquet, gravée en taille douce.

Les feuillets préliminaires comprennent, outre le titre, l'épitre dédicatoire à la vierge Marie, qui est ici datée du Pont-à-Mousson ce 8 septembre 1645; elle est suivie d'une table des sections et paragraphes de l'ouvrage. Viennent ensuite l'approbation des docteurs, donnée à Paris, le 3 février 1645, la permission du général de la Congrégation de Notre-Sauveur, le père J. Terrel, du Pont-à-Mousson, le 5 mai de la même année, et enfin une seconde table des matières formant 4 pages chiffrées à part.

A la fin du volume se trouvent trois pages non chiffrées, dont deux pour le privilége du roi donné à Jean Bedel lui-même à Paris, le 20 mai 1645; la troisième contient la cession de ce privilége, faite par le R. P. Bedel en faveur de l'imprimeur, et une liste des fautes à corriger.

Cette première édition, publiée moins de cinq ans après la mort du P. Fourier, contient, quant à l'histoire de sa vie, absolument tout ce qui se trouve dans la seconde, et cela sans aucun changement notable; tout ce qui est ajouté dans cette dernière, ce sont des réflexions et des pensées, quelquefois assez originales et souvent bien naïves du bon père Bedel, sur les faits et les actes rapportés par lui; mais, que l'on supprime ces fleurs de rhétorique, répandues trop à profusion peut-être, et les deux éditions resteront absolument les mêmes. L'exemplaire sur lequel j'ai pris les renseignements qui précèdent appartient au couvent des religieuses de Mattaincourt, et m'a été très-obligeamment communiqué par M. l'abbé Clément, vicaire de Mattaincourt.

Ch. LAPREVOTE.

L'HÔTEL ET L'ÉPITAPHE DE BALTHAZAR D'HAUSSONVILLE.

Entre la place Saint-Epvre et celle de l'Arsenal s'élève l'hôtel d'Haussonville. L'auteur du « Mémoire touchant les Antiquités de Nancy » relate[1] que cette demeure fut construite par Balthazar d'Haussonville, gouverneur de Nancy, grand-maître de l'hôtel de Charles III, en 1564. Mais Lionnois accuse le chanoine anonyme de n'avoir fait attention ni à la structure de l'édifice, ni aux écus qui en ornaient la porte; aussi, se fondant sur ces armes, notre historien prétend qu'on doit faire remonter la contruction de l'hôtel à Jean III d'Haussonville, sénéchal et maréchal de Lorraine, lequel épousa Catherine de Heu, vers 1445[2].

1. V. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, c. 14.

2. V. Lionnois, *Essais sur la ville de Nancy*, p. 348; *Histoire*, t. I, p. 358.

Sera-t-il facile de concilier l'abbé et le chanoine? Sans doute, il est permis de faire remonter au sénéchal la construction d'un premier édifice; toutefois, Balthazar a dû renouveler l'hôtel et lui donner des développements en rapport avec la fortune de sa Maison. Nous n'admettons même pas que le grand-maître se soit borné à retoucher une partie de l'ornementation : lui seul, au contraire, a pu créer la façade ornée de pilastres, qui s'élève sur la rue Saint-Michel, et la cour voisine. Notre historien a mal étudié la noble demeure, dont l'aspect général de même que les détails dénotent le XVIe siècle, non le XVe. Et de ce que la porte de la petite rue Notre-Dame, devenue la rue du Point-du-Jour, étalait l'écu de Heu accolé à celui d'Haussonville, on ne saurait conclure rien autre chose, sinon que ces armes provenaient d'une construction antérieure, avaient été arrachées à l'hôtel primitif. La leçon héraldique, que Lionnois a voulu donner gratuitement à l'auteur du Mémoire, ne pouvait nous induire en erreur.

L'auguste famille s'éteignit avec le XVIe siècle[1], dans la personne d'African d'Haussonville, dont héritèrent les Nettancourt; et l'hôtel appartint successivement aux Marcossey, aux Des Armoises et à un M. de Silly, major des villes et citadelle de Nancy......

Des jours meilleurs ont lui, ce nous semble, qui devraient rendre au glorieux hôtel une partie de son ancienne splendeur; déjà, il a repris un nom qui évoque ses pre-

1. African d'Haussonville, chevalier, baron d'Ornes, conseiller d'Etat, fut maréchal de Lorraine en 1594. — V. Bermann, *Dissertation historique sur l'ancienne Chevalerie*, p. 181. — Donc, la famille ne s'éteignit pas en 1580, dans la personne de cet African, comme le croit un docte initiateur. — V. *Nancy, histoire et tableau*, p. 64, note *a* de la note 18.

miers maîtres. Un cadet de la Maison de Moisy de Cléron, originaire de Franche-Comté, s'était établi en Lorraine en 1620. Cette branche obtint la baronnie d'Haussonville, dont elle prit les armoiries, par le mariage de Claude de Cléron de Saffre avec Gabrielle d'Averhoult, fille d'Anne de Marcossey[1]. Cette seconde famille d'Haussonville, qui avait son hôtel sur la place des Dames, a fait, quoiqu'aujourd'hui fixée au faubourg Saint-Germain, l'acquisition du précieux logis de Balthazar. Les artistes et les archéologues doivent en savoir gré à M. le comte d'Haussonville, ancien député de Provins, auteur d'une piquante *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* ; histoire dont le moindre mérite n'a pas été celui de nous révéler le Testament politique de Charles V[2].

Honos alit artes. Un devis de M. Duban porte, dit-on, à 54,000 francs la somme nécessaire à l'habile restauration que réclame l'hôtel d'Haussonville. A quand les travaux ?... Il serait urgent, du moins, de déblayer la cour du piètre appendice qui la déshonore. Cette verrue, sous forme de maisonnette, sera extirpée, nous le savons ; mais pourquoi retarder une opération indispensable ? La grand'porte, de longtemps encore, ne s'ouvrira-t-elle donc qu'à des charretées de bois de chauffage ?... Qu'il nous soit permis enfin de ne point donner notre assentiment au projet qui consisterait à orner une nouvelle fontaine du bronze tumulaire du fondateur même de l'hôtel. Ce n'est pas sans rougir, avouons-le, que nous verrions l'inscription funéraire du grand-maître concourir à la décoration de ce logis féodal, taillé, découpé, remanié, comme tout immeuble

1. V. Lionnois, *Essais sur la ville de Nancy*, p. 264.

2. V. *Histoire de la réunion de la Lorraine*, 1re édit., t. III, p. 372-380 et 464-474.

donné à location, pour la plus grande commodité de ses habitants de passage ! L'épitaphe de Balthazar devra-t-elle donc les récréer, les égayer ? Servira-t-elle de thème à d'humbles servantes qui sauront disserter sur des caractères pour elles hiéroglyphiques ? Non certes ! Monument épigraphique d'une famille éteinte, ce bronze a sa place marquée au Musée Lorrain. Il y rappellera le souvenir des preux chevaliers qui ont compté jusqu'à deux maréchaux du duché de Lorraine et un du duché de Bar, quatre sénéchaux, un grand-maître de l'hôtel, un maréchal-général des logis, deux gouverneurs et baillis de Nancy et un bailli de Vosges[1].

Hélas ! faut-il ajouter qu'au xve siècle, une tache était venue ternir le blason de ces fiers seigneurs ? Il y eut un Balthazar d'Haussonville qui, désertant la sainte cause de René II, prit la croix de Saint-André alors triomphante. N'est-ce pas, pour l'historien, un devoir pénible que celui qui le contraint à enregistrer de pareilles félonies ? Spectacle navrant ! Combien, — plus soucieux de leur intérêt que de leur honneur, — combien de gentilshommes de haute lignée ne s'étaient-ils pas empressés de se ranger sous la bannière du hardi et superbe batailleur qui violait le sol de la Lorraine ? Nommerons-nous, avec le receveur général Vautrin de Bayon, le sieur de Louppy, Gaspard de Raville, Nicolas de Vaudoncourt, Ferry de Chastel, trois frères de la famille de Lucy, Simon des Armoises, Philippe de Lénoncourt, toute une pléiade d'Haraucourt

1. V. Bermann, *Dissertation historique sur l'ancienne Chevalerie*, p. 180-208. Des charges ou fonctions que nous venons d'énumérer, quelques-unes ont été réunies chez un seul et même personnage.

et Jean de Toullon, époux d'Iolande d'Haussonville[1]. Tâche ingrate ! Nous préférons constater le patriotisme ardent et éprouvé de maints autres Membres de l'ancienne Chevalerie ; nous préférons constater le patriotisme des bourgeois et des manants de Nancy, Charmes, Amance, le patriotisme des rustres de Laveline, avides de dévouements obscurs[2] Ajoutons qu'après les tueries de Granson et de Morat, Balthazar d'Haussonville, jaloux de racheter ses défaillances, se conduisit vaillamment dans les derniers assauts livrés au colosse Bourguignon par les Lorrains : le chevalier voulait laver dans le sang les traces de sa forfaiture.

Du Balthazar de 1475, si nous revenons encore à celui de 1564, c'est qu'il nous a paru curieux d'en transcrire l'épitaphe.

Riche de biens, et en honneur prospere,
Fut Senesehal de Lorraine mon pere,
Qui en mourant, de ce monde passa
En aage viel et jeune me laissa.
Balthasar fuz du sang de Haussonuille
Qui pour auoir la conduicte ciuile
Et pour au faict de la guerre pouruoir
Fuz estably du Prince a mon deuoir
mon Prince aussi Chef me fit estre
conseil, en son hostel Grand maistre.

1. V. *Commentaires sur la Chronique de Lorraine*, par M. Henri Lepage, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, t. I, p. 302-310.

2. V. *ibid.*, t. I, p. 361-368.

Ainsi en biens et honneurs eslevé
Ay le biel temps de mo course ochevé.
Exemple a toy, qui sur ma sepulture
Viens en passant lire ceste escripture,
Pour te monstrer qu'a tout homme ainsi court
Son aage entier, par ung passaige court,
Et que les biens, les honneurs, les prouinces
Le nom, la race et la faueur des Princes,
Dont de la mort s'esuanouir an poinct,
Dieu seul est Dieu qui aux siens ne faut poinct.

Cette épitaphe est provisoirement placée auprès de la porte qui donne accès à l'appartement situé au second étage de l'hôtel.

On connaît les affronts qu'eut à subir l'inscription du cercueil de l'orgueilleux sultan de Versailles : le cuivre sépulcral fut vendu à quelque chaudronnier ; l'épitaphe de Louis XIV, dit le Grand[1] a servi de casserole !!![2]

O quantum est in rebus inane !

Le bronze tumulaire de Balthazar n'a guère été plus favorisé de la fortune : il formait, nous a-t-on assuré, la taque d'une cheminée rustique. Aussi, est-il bosselé dans

1. V. *Nancy, Histoire et tableau*, p. 68-69. Belle tirade qui, de *Louis-le-Grand,* conclut à *Louis l'administrateur, l'adultère, l'égoïste, le faux* Les désastres inouis du Palatinat, plus maltraité encore que la Lorraine, nous feront ajouter *Louis l'incendiaire.* — Ayons confiance : les temps sont proches où le vieux sultan ne sera plus prôné que dans les chaires inintelligentes de quelques colléges. Triste monopole !... Ce sont les mêmes pédagogues qui, accroupis devant César, ne peuvent trouver la moindre parole patriotique pour le vaincu d'*Alesia,* pour le Vercingétorix. Rendons aux Germains cette justice : ils ne renient pas Arminius.

2. V. *Annales archéologiques,* t. X, p. 330.

un endroit, fendu et écorné dans un autre. Les caractères gothiques de cette superbe inscription ont 0m 018 de haut et sont saillants de 0m 001 ; de hauteur totale, elle a 0m 633, sur 0m 504 de large. Le tout ciselé et piqué[1]. Nous n'hésitons pas à attribuer à Jean Chaligny le travail de ce monument épigraphique. C'est une considération de plus à ajouter à celles qui militent en faveur de l'admission de ce bronze à une place d'honneur dans la galerie des Cerfs.

L'hôtel du grand-maître est bâti en pierres de taille et n'accuse point le fardeau de trois siècles qu'il porte allègrement. La façade de la rue Saint-Michel n'a rien que nous puissions admirer : des pilastres rehaussés d'arabesques composent toute la décoration, et les fenêtres ont été défigurées par la suppression des meneaux qui n'ont été rétablis que dans la portion inférieure de l'édifice. Ajoutons que l'angle de cette maison, loin de projeter sur la voie publique l'ombre d'une de ces tourelles à encorbellement d'un usage si fréquent alors, forme un pan coupé, percé à chaque étage d'une fenêtre étroite pourvue seulement d'un meneau horizontal. Dans la rue du Point-du-Jour, une petite porte, accostée de deux pilastres, est ajourée d'une balustrade flamboyante qui lui permet d'atteindre le niveau de la porte principale ouverte dans le mur de clôture de la cour de l'hôtel.

Au fond de cette cour, un large et magnifique escalier à vis, à rampe très-douce, dans une tour carrée. Les galeries qui desservent les deux étages se soudent d'un côté à l'escalier, de l'autre à une sorte de tourelle plantée sur la rue précitée. La première galerie, qui repose sur un encorbel-

1. V. M. Noël, *Catalogue raisonné*, t. I, p. 378. Ce bibliophile semble gratifier le Balthazar des guerres de Bourgogne, de l'inscription tumulaire du contemporain de Charles III !!!

lement accentué, d'un grand effet, offre une balustrade tourmentée et flamboyante coupée par des pilastres. La disposition de cette balustrade, qui participe du gothique et de la Renaissance, est assez attrayante. La seconde galerie, postérieure de quelques années, repose sur des consoles décorées de feuilles d'acanthe; entre ces consoles, le plafond offre une suite de caissons, le tout bien fouillé. Ces diverses sculptures sont malheureusement empâtées d'un badigeon ocreux; mais, durant la belle saison, les fleurs qui s'épanouissent à chaque étage reposent un peu les yeux, blessés de ces tons repoussants par leur vulgarité, et forment des jardins aériens dont l'ensemble féérique étincelle des plus riches couleurs.

Tels sont les traits les plus saillants de cette cour, aussi remarquable par ses dispositions architectoniques que par le soin qui a présidé à l'exécution d'une ornementation bien entendue. Quant à la portion de l'hôtel qui, ayant vue sur la place de l'Arsenal, a été reconstruite au XVIII[e] siècle, nous devons préjuger qu'avant cette époque elle formait les dépendances et les communs du logis de Balthazar[1].

Certes, les maisons du vieux Nancy ne sont pas des chefs-d'œuvre artistiques de si haute valeur qu'il nous faille les décrire et les mesurer comme les palais de Sienne ou les basiliques de Ravenne; il ne faut abuser de rien,

1. L'hôtel d'un Claude Leclerc, devenu la propriété des Mérigny, faisait face à l'hôtel d'Haussonville. Il avait été bâti en 1596, comme le prouvait ce millésime placé, à hauteur d'homme, à l'angle de la rue Saint-Michel. V. Lionnois, *Essais sur la ville de Nancy*, p. 349. Si l'hôtel a été démoli, du moins on voit encore la date commémorative se détachant en relief sur une pierre rustiquée.

pas même de la bonne volonté et de l'enthousiasme des Lotharingophiles les plus fervents. Néanmoins, l'hôtel d'Haussonville nous a paru d'importance suffisante pour être mentionné dans le recueil mensuel de la Société d'Archéologie lorraine.

Nancy, juin 1862.

LÉON MOUGENOT.

NOTES SUR LA LORRAINE ALLEMANDE. — LA VILLE DE LIXHEIM PENDANT LA GUERRE DITE DE TURENNE.

Les comptes communaux sont très-riches en renseignements complétement inédits, ainsi qu'on a pu le voir par les travaux entrepris par l'honorable président de la Société d'Archéologie lorraine. Les comptes de Lixheim, qui ne remontent pas au-delà de la fin du XVIe siècle, renferment des particularités sur lesquelles nous avons cru devoir appeler l'attention. Un parti lorrain ou allemand battit, en 1677, les troupes de Louis XIV, car on en trouve la mention aux comptes de la ville de cette année :

» A Jean Pasquin, pour 4 livres de pain à des fuyards
» de la garnison de Sarrebourg lorsque le convoi fut
» battu sur le haut-chemin. . . . . 8 sols.

En 1674, Turenne[1] traversa les terres de Lixheim.

« A Pierre Plumeret, pour un fiervel d'avoine délivré
» aux officiers des 300 hommes qui vinrent du village
» d'Altroff loger en cette ville, auparavant que l'armée
» de M. de Turenne y repasse. . . . . 13 f. 4 d.

» A Nicolas Petitjean, pour un voyage avec MM. Fran-
» zelli et Fournier trouver M. de Turenne.. . 12 l.

» A M. Franzelli, pour un voyage avec M. Fournier
» vers M. de Turenne.. . . . . 29 l. 2 gr.

» En 1675, au sieur Petitjean, reste d'un voyage qu'il
» fit avec le R. P. gardien (des Tiercelins) quand il alla

1. Les opérations de la guerre s'étaient rapprochées de la Basse-Alsace. Turenne ramena des renforts de Lorraine, somma la garnison épiscopale de Saverne de se retirer, et mit, le 14 avril 1675, dans cette ville, 300 soldats français.

» trouver M. de Turenne pour obtenir une sauvegarde
» pour la ville . . . . 5 l. 4 g.

Lorsque les fortifications de la Ville-Neuve furent reconstruites quelques années après celles de la Ville-Vieille[1], Lixheim dut y contribuer pour une part assez forte.

Levée sur les bourgeois pour payer les travaux des fortifications de Nancy, Marsal, Pont-à-Mousson. 71 f. 14 g.
» Mêmes travaux (part de la ville) . . 116 f. 1 g. 2 s.
» *Id.* (part de la ville) . . 214 f. 7 g.
» *Id.* (part de la ville) et pour le change[2] 50 f.
» *Id.* . . . . . . » 63 f. 4 g.
» Pour le port (part de la ville). . . . . . . 7 f. 6 g.
» Mêmes travaux . . . . 141 f. 8 g.
» A Jean Godron, d'Hellering, pour le payeur des for-
» tifications de Nancy. . . . . 95 f. 1 g.
» Pour le port (part de la ville) . . . . . . 6 f. 3 g.

En 1675, le comptable avait payé au R. P. Archange (religieux tiercelin) cinq francs pour avoir tué un loup; l'année précédente, il avait été dépensé 8 gros destinés à acheter un quarteron de poudre pour la destruction des chiens qui pullulaient dans la ville[3].

Lixheim avait traversé la période la plus terrible de la guerre de Trente-Ans en Lorraine (1656); cependant elle se trouvait encore à la merci de tous les partis; nous la voyons, en 1659, s'adresser, pour obtenir une sauvegarde, à un général major Bodnitz ou Hodnitz. Ce capitaine commandait-il des troupes françaises ou allemandes? c'est ce que nous ignorons. D'après les détails suivants, il se fit payer assez cher les services qu'il rendit aux bourgeois :

« Pour 2 mesures 1/2 de vin envoyées au général major
» Hodnitz . . . . 27 f. 1/2.
» Pour 2 douzaines d'alouettes à lui en-
» voyées . . . . 2 f.

1. Voir M. Mougenot, Recherches sur les fortifications de Nancy.

2. Dans certaines parties du compte, on se sert de la monnaie de Lixheim.

3. En 1675, Saverne était assiégé par Montecucolli. Lixheim, qui n'en est éloigné que de 4 lieues, était exposé à toutes les horreurs de la guerre. Après bien des démarches, le général allemand et le marquis de Dourlach y avaient envoyé une sauvegarde. (V. M. Digot, Histoire de Lorraine, t. V, page 415.)

» Pour 2 agneaux . . . . 6 f. 8 g.

» Pour avoir mené ledit vin à Saverne, au quartier » dudit général major. . . . . 6 f. 5 g.

» Au cavalier dudit général major Bodnitz, qu'il envoya » en sauvegarde audit Lixheim, à raison d'un demi rixdaller » par jour, lequel a été l'espace de 16 jours. 40 f.

» Pour un resal d'avoine en présent lorsqu'il » partit. . . . . 3 f. 4 g.

» Pour du pain blanc à lui donné . . . . . 8 g.

» Pour ferrage de son cheval. . . . . 10 g.

» Envoyé audit général des truites. . . . . 5 f. 8 g.

» Pour 1 chapon et 5 poulets à lui envoyés.

» Encore envoyé à lui un veau de lait . . . 5 f.

» Pour un cheval de louage pour aller trouver ledit général.

» A Claudin pour un veau de lait envoyé audit général. . . . . 5 f. 8 g.

» A Bastien du village de Lixheim pour 10 poulets. . . . . 1 f. 8 g.

» Envoyé audit général 4 poulets. . . . . . 2 f. 3 g.

» Pour un cabri à lui aussi envoyé. . . . . 1 f. 2 g.

» Pour la sauvegarde et papier que ledit sieur Bodnitz » donna au sieur Amptschaffner . . . . 10 f.

» A Michel Lafitte pour 17 livres 1/2 de lard envoyées au sieur de Bodnitz. . . . . 11 f. 8 g.

» Encore pour 4 poulets à lui envoyés de même. . . . . 2 f. 3 g.

» A Jean Boulanger pour 2 cochons de lait envoyés audit Bodnitz. . . . . 2 f. 3 g.

» Pour dépenses que le grand Colas, chasseur de M. de Nitting, a faites au sujet de quelque gibier pour ledit sieur de Bodnitz. . . . . 1 f. 1 g. 8 s.

» A un passager qui a été quérir ledit chasseur à Sarrebourg.

» Pour dépense que la sauvegarde de monseigneur de la Ferté[1] a faite au quartier dudit Bodnitz et que le comptable a été obligé de payer. . . . . 2 f. 6 g.

1. Le maréchal de la Ferté avait aussi envoyé à Lixheim une sauvegarde, qui fut plus exigente que celle du sieur de Bodnitz, car les habitants adressèrent une supplique au marechal « pour avoir réduction de ce que la sauvegarde demandait » par jour. Ils donnèrent 8 livres au lieutenant aux gardes de M. de la Ferté, pour le mettre dans leurs intérêts.

» Pour dépenses des sauvegardes faites au logis du sieur André pendant leur séjour ici . . . . 100 f.

» Pour 7 poulets envoyés au sieur de Bodnitz. 3 f. 11 g. 8 s.

» Au capitaine Joseph pour avoir été au quartier dudit sieur de Bodnitz, pour savoir s'il était de retour de Nancy pour lui remettre les lettres que Son Altesse lui écrivait. »

Arthur BENOIT.

ERRATUM.

Dans le numéro de janvier, page 23, ligne 18, au lieu de : *ce qui rappelle,* lire : ET QUI RAPPELLE.

AVIS.

Le Comité du Musée historique lorrain croit devoir rappeler au public qu'il est sur le point de livrer à l'impression la quatrième édition du *Catalogue* de ses collections.

Il invite toutes les personnes qui seraient dans l'intention d'enrichir le Musée de quelque objet d'art ou offrant un intérêt historique, à envoyer leurs dons d'ici au 15 mars, si elles désirent qu'ils figurent sur la nouvelle édition du catalogue, où seront soigneusement indiqués les noms des donateurs.

Nous publierons dans le prochain numéro la liste des dons qui ont été récemment faits au Musée, et la septième liste des souscripteurs pour le mobilier de la Galerie des Cerfs.

Pour la Commission de rédaction : le Président : H. Lepage.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

12e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1863.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 mars.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Quinze membres assistent à la séance.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Il est donné lecture : 1° d'une lettre de M. l'abbé Deblaye, professeur au petit séminaire de Fénétrange, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres ; 2° d'une lettre de M. Ancelon, docteur en médecine à Dieuze, lequel sollicite l'honneur de représenter la Compagnie au Congrès des délégués des Sociétés savantes ; 3° d'une circulaire de S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique informant le Président de la distribution solennelle des prix accordés aux Sociétés, à la suite

des concours de 1861 et 1862 ; 4° d'une circulaire relative au Congrès scientifique de France, dont la trentième session s'ouvrira, le 10 août, à Chambéry.

Ouvrages offerts à la Société.

Rentrée solennelle des Facultés des sciences et des lettres et de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Nancy. Envoi de M. le Recteur.

Almanachs de la ville de Bar-le-Duc, par MM. Florentin et Bonnabelle, 1861–1863.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1862, nos 2-4.

Compte-rendu de la séance de la Société du Var, 1862.

Séance extraordinaire de la Société des Antiquaires de Picardie, inauguration de l'exposition artistique et archéologique.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1862, n° 4.

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France, t. VIII, livraison 3e.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 41.

Bulletin de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, 1860-61.

Congrès archéologique de France, 28e session.

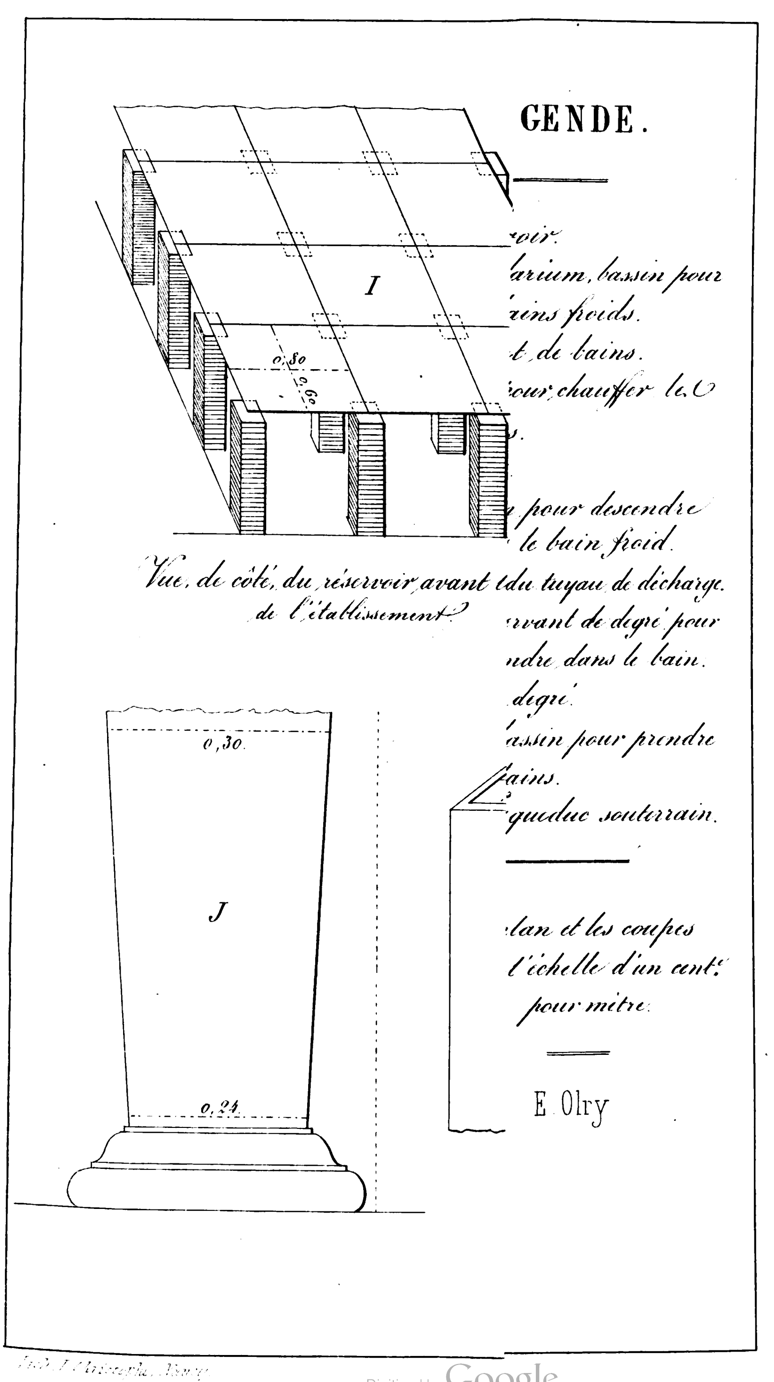
Mémoires de la Société libre d'Emulation de Liége. 1862.

Revue de l'art chrétien, février 1863.

L'Institut, janvier.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles, 13 février — 6 mars.

PLAN et COUPES des consézilles.



Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Reverchon et Hermann Kuhn.

Lectures.

M. Aug. Digot, donne lecture, à titre de simple communication, d'une note intitulée : *Sur la langue que l'on parlait dans la Gaule à la fin du VIe siècle.* M. l'abbé Guillaume communique la première partie d'un mémoire sur la *Cathédrale de Toul.*

MÉMOIRES.

NOTE SUR LES CONSTRUCTIONS ROMAINES DÉCOUVERTES *AUX THERMES*, TERRITOIRE DE CRÉZILLES.

Il y a une trentaine d'années qu'on ouvrait, pour la première fois, des fossés au périmètre de la forêt communale de Crézilles, au canton dit *aux Thermes.* Ces fossés traversèrent, sur une longueur d'environ 150 mètres, une partie des ruines romaines que l'on rencontre sur ce point, sur une étendue, en ligne droite, de plus de 400 mètres. On a vu ailleurs[1] qu'à cette époque, on tira de ces fossés, dans l'endroit où les ruines ont le plus d'apparence, une quantité de briques assez considérable pour en paver la cuisine du garde forestier d'Ochey. A la même époque et au même point, un propriétaire riverain[2] fit aussi des fouilles

1. Journal de la Société d'Archéologie, n° de décembre 1861.
2. M. Lelièvre père, alors meunier aux Bouvades.

dans son champ, et il trouva une partie des objets mentionnés dans le 4e paragraphe de ma lettre du 9 novembre dernier, ainsi que des briques en quantité également considérable, puisqu'il en pava aussi la cuisine de son moulin situé aux Bouvades ; il en vendit en outre pour une somme assez importante.

Au mois d'octobre dernier, on cura ces fossés et on fit quelques trouvailles dont j'ai parlé dans la lettre que je viens de rappeler. Mais, depuis cette époque, des fouilles d'une certaine importance ont été commencées[1] et dirigées à partir des fossés sur les propriétés riveraines, précisément encore au même lieu où l'on fit des recherches il y a trente ans. Quelques objets trouvés furent alors portés à M. l'Inspecteur des forêts de l'arrondissement de Toul, qui avait déjà en dépôt ceux qu'on avait trouvés au mois d'octobre. Il fit continuer et agrandir les fouilles ; on déblaya plusieurs pièces ; on chercha ensuite à reconnaître l'ensemble des constructions, et l'on mit ainsi en lumière un corps de bâtiment partagé en quatre pièces de structure et de forme assez bizarres au premier aspect.

Avant d'en faire la description, disons tout d'abord que, dans les nombreux décombres enlevés, on ne rencontra que peu d'objets curieux. Sous ce rapport, les espérances que l'on pouvait concevoir, d'après les trouvailles faites déjà, furent en partie déçues ; mais, par compensation, les constructions mises à découvert sont assez intéressantes pour qu'on ne regrette pas d'avoir entrepris ces travaux.

Quelles sont donc ces constructions, et surtout quelle en a été la destination ?

1. Par M. Lelièvre fils, brigadier forestier à Ochey, propriétaire du champ.

Voici ce que mon peu de connaissances sur cette matière m'a permis de supposer. Je livre mes appréciations aux personnes compétentes pour relever les erreurs que je pourrais commettre.

Ces bâtisses semblent être les restes d'un petit établissement de *bains romains*.

Si cette supposition est fondée, et tout porte, du reste, à le faire croire, la tradition, annonçant des bains romains sur ce point, se trouverait ainsi confirmée, et le nom du canton par là même justifié.

Cet établissement de bains ne paraît pas avoir eu un grand développement ; il semble se borner au bâtiment découvert[1].

Dans un espace aussi restreint, on ne peut pas espérer de rencontrer toutes les parties dont se composaient les bains publics romains, ou ceux des riches particuliers ; néanmoins, on va voir que les parties essentielles s'y trouvent réunies.

Ainsi, la pièce A représente l'*aquarium* ou le réservoir destiné à fournir l'eau pour les divers bains.

La pièce B ne serait-elle pas le *frigidarium* où l'on prenait les bains froids ? Les murs recouverts d'un ciment de tuileaux pulvérisés, les degrés placés à l'entrée, l'exposition au nord, semblent donner du crédit à cette hypothèse.

La pièce C présente un cabinet de bains. Bien que le plus petit, ce compartiment n'est pas le moins intéressant.

Enfin, la quatrième pièce D n'était-elle pas l'officine où se trouvait le fourneau destiné à chauffer l'eau et les diverses salles de l'établissement ?

1. Voy. le plan ci-joint.

La salle principale des bains, où se trouvaient les baignoires, n'était-elle pas au rez-de-chaussée, au-dessus du réservoir A, ainsi que je vais l'expliquer en donnant des détails sur la structure de cette pièce ?

Ce réservoir A est aujourd'hui complètement à découvert ; le fond s'en trouve à un mètre au-dessous du sol des terres labourables. Il est pavé, mais sur une moitié de sa surface seulement, avec des briques de 40 centimètres de long sur 30 de large, reposant sur une abondante couche de mortier de chaux et de sable. Les briques de l'autre moitié ont été enlevées il y a trente ans.

Les murs latéraux sont recouverts d'un épais ciment, de la même composition que celui du *frigidarium ;* on n'y voit aucune trace d'ouvertures pour communiquer, soit avec l'extérieur, soit avec les pièces voisines.

L'ouvrier qui a fait les fouilles rapporte qu'il existait de petits piliers adossés aux murs, à une distance, les uns des autres, qui variait de 40 à 60 centimètres.

Ils avaient environ 75 centimètres de hauteur et se composaient de 14 ou 15 briques carrées, de 20 centimètres de côté, superposées et reliées entre elles par une couche de mortier de chaux et de sable. Quelques piliers semblables ont aussi été rencontrés dans l'intérieur du réservoir.

On s'est demandé à quel usage étaient destinés ces piliers ainsi que de grandes dalles, d'environ 80 centimètres de long sur 60 de large et 5 d'épaisseur, dont on a retrouvé de nombreux fragments sur le sol même du réservoir. Voici, je crois, l'explication la plus vraisemblable :

Ce réservoir était construit à la manière de certains *hypocaustes* des bains romains ; non-seulement ces piliers existaient le long des murs, mais aussi dans l'intérieur de

la pièce à des distances, les uns des autres, déterminées par les dimensions de ces grandes dalles qu'ils avaient pour but de porter. Ces dalles alors formaient le plafond du réservoir ; elles étaient ensuite recouvertes d'une couche de ciment sur lequel était posé le pavé de la salle supérieure.

Une preuve à l'appui de ce que j'avance, c'est qu'arrivée à la hauteur uniforme de 75 centimètres, la couche de ciment disparaît, et que l'on remarque, en plusieurs endroits, des fragments de ces grandes dalles, encastrés horizontalement dans les murs.

La disparition des piliers de l'intérieur s'explique facilement par les fouilles faites autrefois et par la grande quantité de briques enlevées alors.

On pourrait supposer un instant que cette pièce, d'après ces détails de construction, était un hypocauste, puisque, jusqu'à un certain point, elle en affecte la forme ; mais les murs ne portant aucune trace d'ouvertures, et le sol n'en étant pas en pente, on ne peut admettre cette hypothèse.

La deuxième pièce, que je suppose être le bassin destiné à prendre les bains froids, a, dans sa construction, beaucoup de rapport avec le réservoir ; ainsi, elle a même profondeur et même pavé ; les murs en sont recouverts du même ciment ; mais il est bon de faire observer que la couche ne s'arrête pas à la hauteur uniforme de 75 centimètres. On n'y a remarqué aucune trace de piliers. Cette pièce, on n'en peut douter, était dégagée au-dessus du niveau de l'eau. Les gradins (j) que l'on remarque à l'entrée servaient naturellement à descendre dans le bain.

Le cabinet C, dans la première moitié de sa surface, n'offre rien de particulier, sinon une ouverture (k), adossée au mur, dont je parlerai tout à l'heure. Dans la

seconde moitié on trouve un petit bassin (n) aussi recouvert de toutes parts d'une couche de ciment de même nature que celui des deux réservoirs précédents. Une pierre cubique (l), à l'entrée, forme le premier gradin ; on remarque ensuite un second gradin (m) peu élevé au-dessus du fond du réservoir.

Quant à l'ouverture circulaire (k), elle s'enfonce obliquement dans le mur. Elle contenait, paraît-il, un tuyau en terre dont on a retrouvé quelques fragments. Il servait à conduire les eaux et il débouchait à l'extérieur du mur, et à 1 mètre 50 centimètres de profondeur, dans un petit aqueduc. On se débarrassait, par cet orifice, des eaux qui avaient servi pour les bains.

Il me reste peu à dire de la quatrième pièce, qui n'est même pas entièrement déblayée. Le sol offre un ciment de chaux et de sable, et il se trouve être de niveau avec celui de la première partie du cabinet C. N'était-il pas en même temps de niveau avec celui de la salle principale de bains qui se trouvait au-dessus du réservoir ? On peut le supposer.

Parmi les objets trouvés dans les décombres, on remarque un assez grand nombre de fragments de tuyaux de forme rectangulaire (k), en terre, d'environ quinze millimètres d'épaisseur. Les dimensions intérieures de ces tuyaux paraissent être de 8 centimètres sur 12 ; quant à la longueur, elle n'a pu être appréciée.

D'après le système de construction adopté par les Romains, ces tuyaux étaient fixés dans les murs ; ils communiquaient avec le fourneau et répandaient la chaleur dans toutes les parties de l'établissement. On peut voir, par les fragments, que ces tuyaux étaient striés à l'extérieur ; la face intérieure en est encore généralement noircie.

Les tuyaux en bronze, mentionnés dans la lettre du 9 novembre, n'auraient-ils pas servi à conduire les eaux des chaudières dans les divers bains ?

Les autres objets de quelque importance trouvés dans les dernières fouilles sont :

Trois objets en métal ayant une certaine ressemblance avec des faucilles, mais d'une courbure beaucoup moins prononcée. Ces objets seraient-ils des strigiles, instruments servant, après les bains, à ratisser la peau ? Je n'ai pu les examiner assez pour les décrire avec précision.

Je citerai ensuite la base d'une colonne en pierre (j) mesurant 24 centimètres de diamètre à la base et 30 à l'endroit où elle a été rompue. Elle se trouvait enfouie au fond du réservoir.

Quelques monnaies en petit bronze qui n'ont pu être déchiffrées. L'une d'elles, qui est en ma possession, offre néanmoins quelque intérêt ; c'est un petit bronze de l'empereur Constance, au revers du *labarum*.

Enfin, des fragments de la poterie commune des Romains.

Les bains, ainsi que les bâtisses que l'on remarque à quelques mètres à l'ouest, semblent avoir été entourés par un mur de clôture que les fossés du bois ont coupé au nord, et au sud à une distance de vingt à vingt-cinq mètres des fouilles.

Je termine en mentionnant une mare qui se trouve à 300 mètres de là, dans la forêt, et qui porte le nom de *Mâchigniâ.* Je ne veux pas établir de rapport entre cette mare et les bains, je veux seulement citer ce nom bizarre.

E. OLRY.

INSCRIPTIONS LORRAINES A ROME.

M. l'abbé X. Barbier de Montault, chanoine de la basilique d'Anagni, a bien voulu nous adresser les inscriptions suivantes, qu'il a recueillies à Rome. Le but de notre honorable correspondant a été, par cet envoi, de rectifier certaines inscriptions reproduites par Mgr Lacroix [1], et d'en ajouter quelques autres oubliées par ce savant prélat.

Pour plus d'exactitude dans la transcription, M. l'abbé de Montault a joint à sa lettre les copies prises sur les lieux mêmes. Dans l'impossibilité de reproduire les inscriptions avec leurs nombreux signes abréviatifs, nous avons cru pouvoir, sans inconvénient, les compléter, en ajoutant les lettres qui sont indiquées par ces signes.

I. 1485. — Epitaphe de Jean Milet, professeur en droit canon, prévôt d'Haslach, au diocèse de Strasbourg, chanoine de Toul et procureur à la chancellerie romaine, dans le pavé du chœur de l'église de Sainte-Marie-du-Peuple.

Elle fut posée à la mémoire de son oncle par Jean Rale, docteur en droit canon et expéditionnaire des lettres apostoliques ou *bulles*.

La dalle, gravée au trait, représente le défunt, vêtu du surplis, l'aumusse descendant de la tête sur les épaules, les mains croisées sur la poitrine et appuyées sur un livre de droit, la tête sur deux coussins ainsi armoriés : *de..... au dextrochère de..... tenant une tige de millet arrachée de..... en pal.*

1. *La Lorraine chrétienne à Rome*, dans les *Bulletins de la Société d'Archéologie*, t. IV.

L'inscription en majuscules romaines est placée sous les pieds.

SEDENTE INNOCENTIO VIII
IOHANNI MILETI DECRETORVM PROFESSORI NATI
ONE LOTHORINGO PREPOSITO HASELACENSI AR
GENTINENCISIS DIOCESIS ET CANONICO TULLENSI AC
AVDIENTIE LITTERARVM APOSTOLICARVM CONTRADICTA-
[RUM
PROCVRATORI
IOHANNES RALE NEPOS DECRETORVM DOCTOR ET LITTE
RARVM APOSTOLICARVM SCRIPTOR AVVNCVLO BENE ME-
[RENTI POSVIT
VIXIT ANNIS LXXI SEDI APOSTOLICE ANNO XLII INSER-
[VIENS
OBIIT VIII AVGVSTI MCCCC LXXXV

II. Fin du XVe siècle. — Epitaphe de Hugues Dahuet, chanoine des églises de Toul et Verdun, procureur près le Saint-Siége (palais apostolique et chancellerie), dans le collatéral droit de l'église de Saint-Alexis, sur le mont Aventin.

L'inscription, gravée en majuscules romaines, est placée sous lés pieds du défunt, figuré en relief.

HVGO. DAHVETI. TVL
LENSIS. ET. VIRDVNENSIS. ECCLESIARVM.
CANONICVS. SACRIQVE.
PALATII. CAVSARUM. APOSTOLICI. AC.
AVDIENTIE. CONTRADICTARVM.
PROCVRATOR. IN. SOLA
DEI. MISERICORDIA.
SPERAT. SALVARI.

III. XVIe siècle. — Epitaphe d'Etienne *de Stephanis* et d'Agnès Guzzanelli, d'Imola (Etat pontifical), posée par les Minimes dans le pavé de la nef de leur église de la Trinité-des-Monts.

L'inscription est gravée en majuscules romaines.

DEO OPTIMO MAXIMO
STEPHANO DE STEPHANIS
LOTHARINGO ET AGNETI
DE GVZZANELIS IMOLENSI
CONIVGIBUS
PATRES HVIVS CONVENTVS
EX VTRORVMQVE TESTAMENTO
POSVERE.

IV. 1547. — Fondation de messe et d'explication de l'Ecriture sainte, faite au couvent des Dominicains, et choix d'une sépulture de famille par Genès Boutet, camérier du Pape, et Livie Federica, de Rome, sa femme.

Cette inscription, gravée sur marbre blanc, en majuscules romaines, a été enlevée, lors de la restauration de l'église de Sainte-Marie-sur-Minerve, et reléguée, brisée en plusieurs morceaux, dans la cour intérieure du couvent.

Les lettres N et C, initiales des 10e et 11e lignes, sont brisées dans l'original.

DEO ETERNO OPTIMO[1]
GENES BVLTETVS LOTHARINGVS
PONTIFICIVS CVBICVLARIVS
VXORQVE LIVIA FEDERICA ROMANA
BEATAM SPEM EXPECTANTES
DIVINAE REI AD ARAM MAXIMAM
PRIMO MANE PERPETVE FACIVNDAE
AC SACRIS LITTERIS HAC IN AEDE
CERTIS DIEBVS ENODANDIS
NONNVLLOS PROVENTVS ANNVOS
CENOTAPHIVMQVE SIBI ET POSTERIS

1. Ou *Omnipotenti*.

ADHVS SVPERSTITES
STATVERE
M. D. XLVII.

V. 1579. — Sépulture de Claude Rogier, de Verdun et Quentin David, son mari, et de leurs cinq enfants, dans le pavé de la nef de l'église de sainte Bonose *in Trastevere.*

L'inscription, gravée en majuscules, se traduit ainsi : « Claude Rogier, de Verdun en Lorraine, considérant la fin de cette vie et les bienfaits reçus, a fait faire ce tombeau pour Quentin (fils) de David, autrefois son époux et cher mari, pour elle-même et leurs cinq fils décédés. L'an du Seigneur 1579. »

DEO. MAXIMO. OPTIMO
CLAVDIA. RVGGIERI. DA. VE
RDVNO. DE. LORENA. CONSID
ERANDO. ILFINE. DI. QVESTA
VITA. E. BENEMERITI. RICEVTI
RICEVTI. FECE. FARE. QVESTO
SEPVLCRO. PER. QVINTIO. DI
DAVID. GIA. CONVICE. E. DILETO
SVO. MARITO. PERSE. STESA
E. CINQI. FIGLI. LORO. GIA. DEF
VNTI. ANNO. DOMINI. 1.5.7.9
(Tête de mort.)

VI. 1579. — Epitaphe d'Alexandra Manzola, d'Arezzo, femme de Nicolas Malot, de Lorraine, dans le couloir du charnier de l'église de la Mort, près la place Farnèse.

Cette inscription, comme la précédente, est en partie italienne et en partie latine : elle est gravée sur marbre en majuscules romaines.

DEO OPTIMO MAXIMO
HIC JACET ALESSANDRA
MANZOLA ARETINA

MOGLIE DE NICOLO
MALOTTI DE LORENA
OBIIT DIE XVIIII
DECEMBRIS M. D. LXXVIIII.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Chatelain, l'habile architecte qui a dirigé les travaux de restauration du Palais ducal avec un désintéressement au-dessus de tous les éloges, a voulu faire plus encore pour le Musée lorrain : il vient de lui offrir, sous le titre de : *Mélanges d'archéologie lorraine*, un atlas in-folio, de cent planches, contenant environ 200 dessins, vues et croquis des monuments religieux et autres de l'ancienne Lorraine. Ce précieux recueil pourra être très-utilement consulté par les personnes qui s'occupent de l'art dans notre pays, et il fournira d'excellents éléments pour des travaux archéologiques.

M. Chatelain a également donné au Musée plusieurs dessins, entr'autres : Le tombeau de Hugues des Hazards, dans l'église de Blénod ; — le lit du duc Antoine ; — le château de Taillancourt (Meuse) ; — l'*Ecce Homo* de Bagard, dans l'église de Saulxures-lès-Nancy ; — la statue de Charles III, au Musée de cette ville ; — celle de Philippe de Gueldres, aux Cordeliers ; etc., etc.

— M. et Mme Gérard-Géniole, route de Metz, ont donné un charmant huilier en cristal, orné de fleurs très-délicatement peintes. Cet objet, dont la provenance est parfaitement authentique, a appartenu à la marquise de Boufflers, et a été donné par elle, comme souvenir, à une personne qui l'avait longtemps servie, et qu'elle affectionnait beaucoup.

— M. de Marchis, ancien professeur au lycée de Nancy, a fait don d'un joli portrait à l'huile, représentant une femme portant une décoration suspendue à un large ruban rouge. Il y a tout lieu de supposer, à ses airs de famille, que cette personne est la princesse Anne-Charlotte, fille de Léopold, née le 17 mai 1714, élue abbesse de Remiremont le 10 mai 1738, et morte le 3 mai 1773.

— M. l'abbé Marchal, chanoine honoraire, a offert un autre tableau à l'huile sur lequel sont représentés plusieurs enfants, dont deux montrent à un autre le plan d'un édifice, sur le fronton duquel est écrit : *Elévation de Bellevue.* C'est l'ancienne campagne de ce nom située au faubourg Saint-Pierre de Nancy, et appartenant maintenant au Sacré-Cœur.

— M. Lucien Wiener, secrétaire-adjoint de la Société d'Archéologie, a donné deux armes : un sabre et une espèce de javelot, qui paraissent remonter à l'époque mérovingienne.

— M. l'abbé Grand'Eury, curé de Frémonville, a donné le sceau du gardien du couvent des Cordeliers de Nancy, gravé sur cuivre. Ce sceau représente saint Nicolas, autour duquel on lit l'inscription suivante : *Sigill. cust. Nanc. F. F. Min. conv.* 1772.

—M. Arnaud, pharmacien, a donné un très-remarquable fragment de poterie romaine, en terre rouge et orné de figures d'animaux, trouvé sur le territoire de Tomblaine.

— M. Lanio, fabricant de broderies, a offert une copie de la *Tentation de saint Antoine*, de Callot.

— M. François Hognon, propriétaire à Heillecourt, a fait don d'une hache antique, en fer, trouvée dans une fouille pratiquée sur un de ses terrains.

— M. Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs, a offert un petit bronze, à l'effigie de l'empereur Constance et au re-

vers du *labarum*, trouvé dans les fouilles récemment faites sur le territoire de Crézilles.

— M. Jeanmaire, chef d'institution à Nancy, a donné un exemplaire, collé sur toile, du plan de cette ville par l'architecte Mique.

— M. Charmoy, entrepreneur des démolitions de l'église de Saint-Epvre, a fait déposer au Musée l'inscription en marbre noir qui surmontait la porte de l'ancienne maison de cure, actuellement détruite ; cette inscription porte :

SOLI DEO HONOR
ET GLORIA.
1610.

— M. Charles Cournault, conservateur du Musée, a donné deux médaillons en cuivre représentant Isabelle de Portugal, femme de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et Charles-le-Téméraire, avec les millésimes 1470 et 1476 ; plus, quatre médaillons en plâtre de Claude et de François de Lorraine, ducs de Guise ; de Charles, cardinal de Lorraine, et de Henri-le-Balafré, duc de Guise.

— M. le docteur Ancelon, de Dieuze, a donné un morceau de fer singulièrement forgé, gauffré et replié, qui a dû, suivant lui, servir à ferrer un âne ou un cheval de petite taille. Cet objet a été trouvé dans les Morsaks, dans l'appareil de la voie romaine qui traverse cette forêt, allant de Marsal à Tarquinpol.

M. Ancelon a aussi offert plusieurs monnaies : un Charles IX en argent, trouvé entre Juvelise et Donnelay ; deux Louis XIV en argent, découverts dans les environs de ce dernier village ; enfin, un moyen bronze à l'effigie de Domitien, trouvé près de Tarquinpol.

— M. le docteur Liébeault, de Pont-Saint-Vincent, a fait don de deux grandes tuiles plates, d'origine gallo-ro-

maine, découvertes, il y a quelques années, au milieu de décombres d'habitations, l'une près de la *Cité d'Affrique* territoire de Ludres, l'autre dans le défrichement du bois de Grêne, commune de Richardménil.

— M. Arthur Benoit, de Berthelming, a offert sept empreintes de sceaux, savoir : d'Otton, prêtre de Sarrebourg (1250) ; du duc François-Maximilien Ossolinski, grand-maître de la maison de Stanislas, et de sa femme, Catherine Jablonowska (1750) ; de M. de Frimont, gouverneur de Fénétrange (1770) ; de M. de Barville, seigneur d'Imling (1780) ; enfin, du général Frimont, de Gondreville (1790).

— M. Boudot, architecte de la ville de Sarrebourg, a donné un échantillon, composé de sept pièces, d'un carrelage du xve siècle, trouvé, avec beaucoup d'autres débris, en creusant les fondations d'un bâtiment sur l'emplacement de l'ancien château de Sarrebourg. M. Boudot y a joint trois monnaies romaines : un Antonin, une Faustine et une pièce fruste, provenant des mêmes fouilles (mars 1863).

— M. le docteur Dalien a offert : 1° un casse-noisettes ancien, d'un travail curieux et d'une forme très-originale, trouvé, en 1822, dans un vieux bahut enfoui sous des décombres du château de Vaudémont ; 2° un exemplaire de la gravure d'Hœrpin, dite la *Place royale de Nancy*. 1789. M. Beaupré l'a décrite, sous le n° III, dans le catalogue de l'œuvre de cet artiste (*Mémoires de la Société d'Archéologie,* t. III, p. 11), en ajoutant qu'il ne connaît que deux épreuves de cette pièce aussi belle que rare : l'une appartenant à M. Thiéry-Solet, et l'autre à M. Dalien. Le don fait par ce dernier au Musée n'a que plus de valeur, et nous lui en devons d'autant plus de reconnaissance.

— Enfin, l'Académie de Stanislas vient de mettre à la disposition du Comité une horloge que l'ancienne Académie a reçu dans le siècle dernier, et dont l'exécution est due à un habile mécanicien, Bernard Joyeux, de Pagny-sur-Moselle. Ce curieux objet est ainsi décrit dans la *Clef du cabinet des princes de l'Europe*, décembre 1747, vol. 87, p. 397 :

Etat de toutes les rares curiosités que renferme une nouvelle horloge dont la quadrature pourra servir d'astrologie universelle et perpétuelle, en observant la métemptose et péremptose. Cette pièce, la plus curieuse qui ait encore paru, a été inventée et exécutée avec tout succès, par le sieur Bernard Joyeux, habitant de Pagny-sur-Moselle, en Lorraine.

1° Elle marque l'heure du jour ; — 2° les jours de la semaine ; — 3° les jours du mois ; — 4° les douze mois de l'année ; — 5° en quelle année on est ; — 6° la lettre dominicale ; — 7° l'année bissextile ; — 8° les épactes ; — 9° l'indiction romaine ; — 10° le nombre d'or, le cicle solaire ; — 11° les lustres ; — 12° une révolution solaire de 100 ans ; — 13° les calendes, les nones et les ides ; 14° la longueur des jours et des nuits ; — 15° combien d'heures le soleil luit sur l'horizon et ses effets sur l'horizon ; — 16° le système de la terre immobile ; — 17° une figure du soleil qui se lève et se couche tous les jours de l'année à la même heure que le soleil naturel, en se mouvant d'orient en occident ; — 18° l'heure qu'il est dans les villes les plus remarquables et nos antipodes ; — 19° deux figures qui montent et descendent les tropiques du Capricorne et du Cancer ; — 20° les 23 degrés et demi à chaque côté de l'équateur ; — 21° dans quel signe du zodiaque le soleil est au ciel ; — 22° dans quel degré du

signe ; — 23° dans quelle maison il est; — 24° quand il est en conjonction ou opposition; — 25° lorsqu'il est au sextil; — 26° au quadrat; — 27° au trine; — 28° dans quel degré de latitude; — 29° dans quel signe du zodiaque la lune est au ciel, et tourne périodiquement autour de la terre immobile; — 30° sa rétrogradation; — 31° dans quel degré du signe; — 32° dans quelle maison elle est; — 33° quand elle est en opposition ou conjonction; — 34° lorsqu'elle est au sextil, au quadrat, au trine et toutes ses surfaces; — 35° le système de la terre immobile ;—36° le soleil est au centre excentrique du cours des planètes; — 37° la qualité des cieux des planètes, selon l'hypothèse de terre mobile; — 38° sur un cercle concentrique, Mercure tourne autour du soleil en 3 mois ou 90 jours; — 39° Vénus tourne autour du soleil en 225 jours; — 40° la terre tourne à l'entour du soleil en 365 j. 5 h. 48 minutes; — 41° Mars tourne à l'entour du soleil dans un an et 321 jours; — 42° Jupiter tourne à l'entour du soleil en 11 ans et 313 jours; — 43° Saturne tourne autour du soleil en 19 ans et 155 jours; — 44° le ciel des étoiles fixes sur le centre du soleil; — 45° l'étoile polaire; — 46° la grande ourse surnommée le char de David; — 47° la petite ourse tournante à l'entour de l'étoile polaire; — 48° l'étoile caniculaire nommée Taïs; — 49° Lucifer matutinus; — 50° le flux et reflux de la mer; — 51° un globe qui fait son tour en 810 ans marque une table pour le soleil pendant lesdits 810 ans. — 52° L'auteur fait aller son horloge au moyen d'un ressort ou d'un poids qne tout horloger pourra conduire. — 53° Il fera aussi voir la révolution des étoiles fixes qui se fait seulement dans trente-six mille ans. — 54° Dans peu il exécutera quantité de choses, comme les éclipses

de soleil et de lune et autres, au goût et à la satisfaction des plus curieux. — 55° Quoique les deux systèmes de terre et de soleil mobiles et immobiles soient démontrés dans cette horloge, cependant la mobilité de la terre et l'immobilité du soleil paraîtront impossibles à ceux qui feront de justes et sérieuses réflexions.

SEPTIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

Mme la vicomtesse Foulon de Doué..........	100
Mlle de Bénaville	20
M. Wolfromm, marchand d'ornements d'église.	30
M. Bellot-Vergey, à Bar-le-Duc..........	2
M. Edouard Riston, à Malzéville	10
M. Pérette, instituteur à Haussonville........	» 50
M. Jardot, ancien offic. supérieur d'état-major.	5
M. le colonel Uhrich	2
M. Alexandre Charlot.	5
M. L.-S. Berbain, à Charmes-sur-Moselle....	5
M. le docteur Berlin, professeur suppléant à l'école de médecine.....................	10
M. d'Autrecourt, membre du conseil d'arrondissement.............	5
M. Seligmann Lévy......................	3
M. Paul Fliche, garde-général des forêts à Gérardmer	10

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

NANCY. — Imp. de A. LEPAGE, Grand'Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

12e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1863.

Nous sommes heureux d'annoncer que, par arrêté en date du 12 mars dernier, S. Exc. M. le Ministre d'Etat a alloué, sur le crédit des monuments historiques de l'année 1863, la somme de 10,000 fr. pour la restauration du Palais ducal.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 avril.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ GUILLAUME, TRÉSORIER, SECRÉTAIRE HONORAIRE.

Douze membres sont présents.

Adoption du procès-verbal.

M. l'abbé Guillaume donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Hermann Kuhn, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres, et M. Aug.

Digot, du prospectus d'une publication intitulée : *Antiquitates Luxemburgenses.*

Ouvrages offerts à la Société.

Dictionnaire topographique du département de la Meurthe, par M. Henri Lepage (imprimerie impériale).

Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, 1862.

Bulletin de la même Société, 1862.

Compte-rendu des travaux de l'œuvre de Saint-François Régis de Nancy, 1862. Envoi de M. Vagner.

Mémoires lus à la Sorbonne, 1861.

Bulletin de la Société académique du département de l'Oise, 1862.

Annuaires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1853-1862.

Société littéraire et scientifique de Castres, 1862.

Annales archéologiques, t. XXIIe, 6e livraison.

Revue de l'Art chrétien, mars 1863.

L'Institut, février-mars 1863.

Réunion générale des Sociétés savantes. Session de novembre 1861.

Revue des Sociétés savantes des départements, sciences mathématiques, physiques et naturelles, 13 mars-10 avril.

Bulletin de l'Union des arts de Marseille, 1er fascicule.

Strengleikar eda liodabok (Christiana, 1850).

Lectures.

M. Aug. Digot présente à la Société la copie, faite par M^{gor} Lacroix, de quelques *Inscriptions lorraines à Rome.* M. l'abbé Guillaume continue la lecture de son

travail sur *la Cathédrale de Toul.* Les inscriptions lorraines seront publiées dans le prochain volume des *Mémoires.*

MÉMOIRES.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES SUR DES LIVRES PEU CONNUS.

Les *Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine* datent déjà de dix-huit ans, et personne, je crois, n'a négligé de mettre ce temps à profit pour tâcher de découvrir, dans les coins de sa bibliothèque ou même chez les libraires, quelque mince volume qui aurait pu échapper à leur savant auteur. L'exacte et scrupuleuse érudition de M. Beaupré a dérouté tout le monde, et ceux qui ambitionnaient de le trouver en défaut n'ont pu se procurer ce petit plaisir.

Il faut pourtant excepter deux ouvrages dont le Bibliographe lorrain avait pu soupçonner l'existence, mais qu'il n'avait pas décrits. L'honneur de les mettre en lumière était réservé à MM. Clesse et Laprevote.

Il est vrai de dire aussi que M. Beaupré n'a pas eu la prétention de signaler tous les livres sortis des presses de la province. Il s'est principalement attaché à ceux qui, par leur ancienneté, leur rareté, leur singularité ou leur importance, avaient droit à une place dans une collection publique ou particulière.

Voici quelques volumes dont je n'ai pas trouvé trace dans les *Recherches*, et qui, à un titre différent, m'ont paru mériter l'attention des chercheurs de *livres vieilz et an-*



ticques. Les lecteurs du *Journal* diront si je me suis trompé.

Covstvmes du Balliage (sic) *de Bar*, Redigées par les trois Estatz dudict Bailliage conuoqués à cest effect par ordonnance de Serenissime Prince Charles, par la grace de Dieu, Duc de Calabre, Loraine, Bar, Gueldres, etc. Et homologuées par Son Altesse au moys d'Octobre mil cinq cens soixante et dix-neuf. A S. Mihiel. Par François du Bois, Imprimeur de Son Altesse. M. C. XIV. Pet. in-4°.

Préliminaires, 4 ff. comprenant le titre ci-dessus, où sont gravés les écussons de Lorraine et de Bar; un avertissement au lecteur; une épître de Martin le Marlorat au duc Charles III, datée de Bar, le 20 janvier 1580; cinq pièces en vers latins et français, et la table des titres.

Parmi ces pièces se trouvent deux sonnets *svr la redaction des covstvmes du Bailliage de Bar*.

Au bas de tous ces vers, français ou latins, on lit les noms de C. M. M. F. (Charles le Marlorat, Fils de Martin), Nic. de Gleysenoue, Barrisien, et P. Daudenet, de la même ville.

Texte, 72 ff. chiffrés et 2 autres non chiffrés contenant des vers latins et français, adressés aux Barrisiens, par Dominique Dordelu et F. Hurbal, pour les féliciter sur le bonheur que doit leur procurer la rédaction d'une coutume écrite et uniforme.

Le ff. 61 est séparé du ff. 63 par un ff. blanc non chiffré.

Dans les *Lettres sur la profession d'avocat*, cinquième édition, t. II, n° 1197, on trouve l'indication de deux éditions, de format in-4°, des *Coutumes de Bar*, imprimées à Saint-Mihiel, l'une en 1614 et l'autre en 1623.

Cette édition avec la date de 1614 est-elle la même que

celle dont on vient de lire le titre? On serait porté à le penser. Toutefois, il est à remarquer que M. Dupin, qui n'a pas mentionné le nom de l'imprimeur, écrit le chiffre de 1614, tandis que je lis le millésime de M. C. XIV sur l'exemplaire qui est sous mes yeux. Cette dernière date est évidemment une de ces erreurs typographiques que l'on rencontre assez souvent sur les titres des volumes imprimés au XVIe siècle et même au XVIIe. Cette omission du chiffre D aurait dû frapper le bibliographe ; comment donc ne l'a-t-il pas relevée? A-t-il eu en main un exemplaire dont le titre aurait été renouvelé, après que l'imprimeur s'est aperçu de la faute commise dans l'énoncé de la date? Ou bien encore M. Dupin a-t-il substitué, de sa propre autorité, au chiffre M.C.XIV le véritable millésime, qui est celui de M.DC.XIV? Je ne sais; mais je n'apprendrai rien à personne en disant qu'il est sorti des presses de François du Bois, à Saint-Mihiel, en 1615, d'autres livres; et notre volume, qui est d'ailleurs d'une belle exécution, peut servir à prouver, une fois de plus, que déjà, l'année précédente, l'atelier de ce typographe était en pleine activité dans cette ville.

De ratione libros cvm profectv legendi libellus, Deque vitanda moribus noxia lectione, Oratio Francisci Sacchini e Societate Jesv. Editio noua. SAMMIELI, Apud Franciscvm dv Bois, Serenissimi Lotharingiæ ducis Typographum. 1615. Pet. in-12 de 188 pp. dont la dernière non chiffrée est suivie de 2 ff. blancs. Chaque page est entourée d'un double filet noir, et au verso du titre se trouve, dans un encadrement carré, le monogramme de la compagnie à laquelle appartenait l'auteur.

L'approbation a été donnée à Rome, le 28 octobre 1613, et on lit au verso du dernier feuillet que cette édition a été

revue et augmentée. On peut supposer, d'après cela, qu'une première édition a été publiée en 1613. Il y en a une autre : Milan, 1621, in-12.

Ce petit volume, médiocrement imprimé, est destiné à la jeunesse studieuse et amie de la saine littérature. « Les » livres, dit Montaigne, ont beaucoup de qualitez agrea» bles à ceulx qui les sçavent choisir. » C'est aussi ce que pense l'auteur de cet écrit, et il prend soin d'indiquer les livres que l'on peut laisser lire aux jeunes gens et ceux qu'ils ne doivent pas lire. La qualité importe du reste beaucoup plus que le nombre; car, comme le rapporte Sacchini d'après Sénèque : « Libros non refert quam multos habeas, » sed quam bonos. » « Legere et non intelligere, nec legere » est », disait Scaliger : il est très-commun de lire, mais il est très-rare de lire avec fruit. Sacchini enseigne aux jeunes gens l'art de profiter des livres qu'il ont eus en main. Il n'est pas indifférent non plus de se livrer à la lecture à toutes les heures de la journée : « Sed nihilo est minoris » momenti tempora designare, quæ apta et congruentia » sint. » Et, par exemple, on peut lire certains ouvrages, même après son repas : « Cum Historia, aut quid aliud » facilioris doctrinæ percurretur, horas ei negotio licebit » tribuere, vel à cibo proximas, vel magis occupatas, ac » minus certas. »

Dans le dernier chapitre, François Sacchini se demande : « Silentio ne, an clara voce legendum? » et il conclut ainsi : « Itaque, et corpori, et menti sœpenumero prodest » clara lectio, eoque laudatur : plurimum tamen tacite » fiet : quod et intelligendi, et excerpendi cura magis erit » accommodatum. »

Les feuillets de cet opuscule, sorti de la plume d'un jésuite, ne sont pas tous « inanes paginæ », et ils renferment d'utiles préceptes pour la jeunesse.

Ce volume et le précédent font partie de la bibliothèque de M. Leclerc, premier avocat général à la Cour de Metz, dont l'amitié m'a autorisé à les décrire.

Les merveilles de la ville de Rome, où il est traicté des Eglises, Stations et Reliques des Corps sainctz, qui y sont. Auec le Guide, qui enseigne aux estrangers à aysement trouuer les choses plus remarquables de Rome, etc., etc. A Tovl. Par Simon S. Martel, Imprimeur de Monseigneur de Toul. M. DC. XVI. Pet. in-8° de 2 ff. limin., titre compris, 168 pp. de texte et 11 ff. non chiffrés pour la table.

L'Epître dédicatoire, datée de Rome, le 8 juillet 1614, et signée *Pierre-Pavl Julien*, énonce que le livre est traduit d'*Italien en François*. Le nom de l'auteur n'est pas indiqué, et il semble résulter du titre que c'est une nouvelle édition ; car on lit ces mots : *Nouuellement corrigé et amplifié.*

Cette traduction est l'œuvre de *Pompée de Launay ;* elle a été plusieurs fois réimprimée avec ce nom et notamment : Rome, Guillaume Fouciotti, 1628, pet. in-8°, avec *le chemin de Rome à Toul ;* — Rome, feu Mascardi, 1668, pet. in-8°.

La première version française de l'ouvrage latin qui, sous le titre de *Mirabilia Romæ*, a été souvent publiée dans le quinzième siècle, est sortie des presses d'un Lorrain : *Les Marauilles de Romme :* pelerinages, esglises, corps saincts et lieux dignes, etc. (... imprimées à Romme pars maistre Eisteine Guillery de Lorengne, lan de Nostre Signeur Jesus Crist M. D. XIX). Pet. in-8°, goth. de 72 ff., fig.

Estienne Guilleret de Lorraine (Stephanus Guilleretus de Lotharingia) est aussi, dirai-je en passant, l'imprimeur de l'édition *princeps* des annales de Tacite, réunies aux histoires déjà publiées. Rome, 1515, in fol.

Les antiqvitez de la ville de Rome, Briefuement recueillies des Autheurs tant Anciensque Modernes. Par M. Andre Palladio. Auec vn discours sur les feux des Anciens. Le tout traduict d'Italien en François par Pompée de Launay. Plus y est adiousté le chemin de Toul à Rome. A Tovl, par Simon S. Martel, Imprimeur de Monseigneur de Toul. M. DC. XVI. Pet. in-8° de 2 ff. limin., y compris le titre, et de 82 pp. dont les deux dernières ne sont pas chiffrées.

Une autre édition a été publiée à la suite de l'ouvrage précédent : Rome, feu Mascardi, 1668, pet. in-8° de 191 pp. — Rome, feu Mascardi, 1676, pet. in-8° de 192 pp. — Ces réimpressions témoignent de l'utilité et du succès des traductions de Pompée de Launay.

Ce livre contient plus que le titre ne promet. On y trouve, en effet, différents sujets qui ne sont pas annoncés, et il y a quelques chapitres intéressants. En voici un notamment, intitulé : *Des Librairies, ou bibliotheques.*

« Il y eut trente-sept Librairies dans Rome, ornées de » diuers marbres, et peintures, mais les plus remarquables » estoient, celles d'Auguste, la Gordienne et l'Vlpienne. » Celle d'Auguste avoit esté par luy bastie des despoüilles de » la Dalmatie, et garnie de liures grecs et latins en grand » nombre. La Gordienne edifiée par l'Empereur Gordia- » nus, et ornée de soixante deux mil volumes. L'Vlpienne » dressée par Adrian aupres des Termes Diocletiânes dans » laquelle estoient les liures, ou estoient escrits les textes » du Senat. L'inuenteur desdictes Librairies dans Rome fut » Asinius Pollo. »

Au chapitre : *De la civilité, qu'on enseignoit aux enfants*, je lis : « Les Anciens Romains... ne permettoyent » pas qu'ils allassent manger hors de la maison, ou profe- » rassent paroles deshonestes... On ne les laissoit guieres

» sortir de la maison, et iamais ne les voyoit on en la » place. »

Le dernier chapitre est assurément le plus curieux. Palladio y traite : *Des fevx des Anciens.* « Les Romains iugeans combien la flamme continuelle, et chaleur du feu, » qui sort de la braize enflammée, estoit dommageable à » la veüe, trouuerent vn fort bon remede.

» Ils cognoissoient aussi le peril, et danger, qu'apportent » les cheminées qui ont esté inuentées par les modernes». Suit l'énumération de divers accidents que peut occasionner le feu des cheminées.

« Il y a encore d'autres façons de faire dommageables, et » qui trainent auec elles mil inconuenients, comme sont les » chaufferettes, vases, fournavx et autres sortes de foyers » portatifs. Car tantost les petits tombent dessus, or font » ils des fumées ennuyeuses, et fascheuses, qui gastent, et » ruinent de si belles choses, noircissent les chambres, et » bruslent les habits du petit des estincelles, et charbons, » qui causent à plusieurs douleurs de teste, catares, et » d'autres fascheux maux.

» Il faut de deux choses l'vne, ou que les anciens eussent » la cognoissance de telles sortes de feu, ou non. La seule » fumée des cheminées empeste toute vne maison, aueugle » les personnes, gaste les peintures, ruine les habitz ; et » consume les toiles de lin.

» Outre ce nous auons les poisles, qui est vne inuention » totalement bestiale, car ils puent, et nous font la teste » plus grosse que celle d'vn bœuf.

» Les anciens donc auoient coustume de faire vn seul » feu en vn fourneau, lequel d'vn costé estoit muré hors » de la maison, et par plusieurs canaux, petits, moyens et » grands,..... la chaleur desdicts canaux respondoit au

» fourneau qui estoit ioignant au mur de la maison, et la
» chaleur penetroit les chambres..... »

Palladio recommande ensuite aux Princes et aux Riches qui font « bastir de mettre en vsage vne si belle maniere » de faire. »

L'itinéraire qu'annonce le titre et qu'on trouve à la fin de l'ouvrage, conduit le pèlerin de « Toul à Nancy, Lu-
» neuille, Rauon, S. Dié, au Bonhommne, Coulmer (Col-
» mar ?), Basle, Liestel, Soffinguen, Lucerne.

« Et icy il faut passer le Lac, qui est long pour huict
» heures de chemin.

» Altorf, La Stella, Vvascher, L'hospital, S. Godart,
» Dole, Faet, Jornique, Brianzon, Lugan, Codelago, Come,
» Milan, etc., etc, jusqu'à Rome. »

L'auteur a soin d'indiquer quels sont, parmi ces localités, les bourgs et les villes ; il signale aussi l'existence d'une hôtellerie sur le mont Saint-Gothard. Je ne pense pas que l'on soit disposé aujourd'hui à suivre ce chemin des écoliers ; car on peut dire, assurément, en lisant cet itinéraire, que tout chemin conduit à Rome.

La Bibliothèque impériale possède un volume intitulé : *Del' antichità di Roma... dal Palladio*. S. L., 1587, in-8°.

Sur la carte destinée à relever ce titre, on lit : « Il y a
» une version française de ces antiquitez, par Pompey de
» Launay, imprimée à Toul en 1616. »

Cette note a été écrite par un Lorrain qui, à la fin du XVII[e] siècle et au commencement du XVIII[e], a été l'un des gardes de la Bibliothèque du Roi : *Nicolas Clément,* à qui Dom Calmet a consacré plusieurs pages dans la *Bibliothèque lorraine* ; il était né à Toul en 1651 et mourut à Paris le 16 janvier 1712, âgé de 65 ans. Il fut chargé, en 1684, de la rédaction du catalogue des imprimés, et il a souvent

enrichi le travail qu'il avait entrepris de particularités intéressantes.

Malheureusement il ne nous apprend rien de Pompée de Launay, et la *Biographie universelle*, comme la *Biographie générale*, qui renferment des articles fort étendus sur les personnages que tout le monde connaît, se taisent absolument sur le traducteur du livre de Palladio.

On ne lit pas non plus le nom de cet écrivain dans le travail bibliographique de l'abbé de Senones, ni dans les *Mémoires* de Chevrier.

Les deux volumes que je viens de décrire ne sont pas communs, et l'on ne peut attribuer qu'à un fréquent usage la rareté de ces livrets destinés à donner « la claire et » fidelle intelligence des merueilles d'vne si noble, et » fameuse ville, comme est celle de Rome, » à tous ces pieux voyageurs qui s'acheminaient lentement vers la capitale du monde chrétien.

Ces volumes appartiennent à M. Lucien Wiener, membre de la Société d'Archéologie, qui

> N'imite pas ces gens qui visent aux rognures,
> Et sait qu'en certain livre une ligne de plus
> Peut rehausser son prix de dix ou vingt écus[1].

« Les Pithou sentoient les bons livres de loin », ai-je lu quelque part. Tel est aussi l'élève de Capé, de cet artiste parisien, connu des bibliophiles; car il sait allier à l'art du relieur le talent de faire d'heureuses découvertes en livres curieux sur le pays.

M. GILLET.

---

1. La Reliure, poème didactique, par Lesné. Chant IV, p. 59, v. 8.

EXTRAIT

De l'inventaire des titres de la Commanderie de Saint-Antoine du Pont-à-Mousson, fait par ordre du Révérend Père Chanot, supérieur de ladite Commanderie, l'an 1712[1].

Pages 554-556. Une liasse contenant plusieurs actes....

5° Obligation de la somme de 4000 francs messins empruntez par sieur Dominique Estienne, intendant de la maison de monseigneur l'abbé de Gorze, commandeur de ladite maison de Saint-Antoine du Pont, pour et au nom dudit seigneur abbé de Gorze, de messire Disdier Benoist, abbé de l'Isle et chanoine de l'église cathédrale de Metz, pour seuretté duquel emprunt ledit sieur Estienne consigna entre les mains dudit sieur Disdier l'argenterie cy-après, que feu M. Delaferté susdit commandeur avoit mis en dépôt entre les mains de messieurs du chapitre de Saint-George à Nancy,

Primo, six gobelets d'argent à bors dorés, pesant 5 marcs cinq onces, à 5 frans l'once.

2° Un grand reliquaire argent vermeil doré avec son pied d'estal porté par deux anges et la croix au-dessus, pesant 17 marcs 1 once et demi, à 8 frans l'once.

3° Un autre reliquaire de sainte Brigitte, pesant 4 marcs 6 onces et demi, à 6 frans l'once.

4° Trois autres reliquaires, l'un de saint Antoine avec le taf, sur lequel est écrit reliques de saint Antoine et de plusieurs autres pères, visitées le 24 mars 1696, pesant quatre marcs 6 onces 6 trezeaux, à 6 frans l'once.

5° L'autre de même façon, où est écrit reliques de saint Qualsi martir et des onze mille vierges, visité l'année 1094, le 4 mai, pesant quatre marcs et demi once, à 6 frans l'once.

6° Le 3e, plus petit, sans inscription, argent blanc et

1. Un vol. in-f°, ms., aux Archives du département de la Meurthe.

les autres paremens dorés, pesant trois marcs un once, à 6 frans l'once.

7° Deux autres petits reliquaires à pointe de clocher, avec leurs reliques sans inscription, aussi argent blanc, pesant trois marcs demi once, à 5 frans l'once.

8° Deux encensoirs argent blanc avec leurs pandoires, pesant chacun quatre marcs et un once, l'un desquels le R. P. Le Brun, supérieur des religieux réformez de ladite maison de Saint-Antoine du Pont-à-Mousson, a retiré le 23 novembre 1630, de sorte qu'il n'en reste qu'un pesant comme dessus quatre marcs un once, à 6 frans l'once.

9° Un grand calice vermeil doré ayant sur la coupe les quatre évangélistes et au pied la passion, avec la platine de même façon où est représenté saint François stimatisé, pesant quatre marcs quatre onces et demi, à douze frans l'once.

10° Deux chopinettes à vase vermeil doré avec le bec d'aigle, pesant un marc 5 onces 2 trezeaux, à 7 frans l'once.

11° Deux autres chopinettes à l'antique sans anse, l'une vermeil doré et l'autre à bort doré, pesant deux marcs deux onces, à 7 frans l'once.

12° Trois autres calices à l'antique, vermeil doré, avec leurs platines aussi vermeil doré, pesant cinq mars 6 onces, à 7 frans l'once.

13° Deux platines de même sans calice, pesant un marc et demi, à 7 frans l'once.

14° Un expositoire du saint sacrement argent blanc, porté par deux anges, avec son pied d'estal à six lionceaux, d'environ deux pieds de hauteur, au couronnement duquel il y a un saint Antoine, pesant quatorze marcs trois onces, à 8 frans l'once.

15° Une grande boëtte d'argent quarrée à deux ventillons, dedans lesquels l'annontiation est représentée, et dans le milieu le couronnement de la Vierge, où il y a des reliques de saint Jean, de saint Jean-Baptiste et de sainte Marie-Magdelaine, le tout argent blanc, supporté par deux lionceaux aussi d'argent, pesant treze marcs demi once, à sept frans l'once.

16° Une platine de vermeil doré rompüe en deux, pesant quatre onces, à 7 frans l'once.

17° Une pesle d'argent ayant au milieu un crucifix, la Vierge et saint Jean, pezant quatre onces, à 7 frans l'once.

18° Deux reliquaires de cristal garni d'argent avec leurs chaines, pesant quatre onces et demi, à 7 frans l'once.

19° Un joyau doré enrichi d'une agathe au milieu, représentant une teste blanche, garni de quatre perles avec rubis et émeraudes, quatre d'environ trois pouces, et pesant 4 onces 5 trezeaux.

L'appréciation de ce joyau qui estoit écrite à la marge a esté déchirée.

Ensuite est écrit que toutes ces reliques et argenteries ont esté retirées, par ordre de monseigneur de Gorze, des mains de M. Bon, l'un desdits sieurs chanoines de Saint-George, à Nancy, par Monsieur Estienne, intendant de la maison de mondit seigneur l'abbé de Gorze, le 1 Juin 1641.

Et plus bas est aussi écrit : apprétié par le sieur de Bar, orfèvre demeurant à Metz, le 8 juin 1641. Signé J. de Bar ; expédié et signé Mauriel, notaire royal.

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

Dans sa séance du 28 mars dernier, le Comité a procédé au renouvellement de son Bureau. Tous les membres qui le composaient ont été réélus.

Le Comité a ensuite exprimé le vœu que les 10,000 fr. alloués par S. Exc. M. le Ministre d'État, fussent employés à la restauration de la galerie du rez-de-chaussée du Palais ducal, afin de pouvoir y installer définitivement une partie des objets qui composent le Musée.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Benoit, serrurier, a fait don d'une serrure de coffre, d'un très-remarquable travail, qui paraît dater du siècle dernier. La rare perfection de cet ouvrage doit le faire regarder, sans aucun doute, comme un de ces *chefs-d'œuvre* que les ouvriers étaient tenus de faire pour être admis dans une corporation en qualité de maîtres.

— M. l'abbé Guillaume a offert un sceau en argent, de la Rosière de Réchicourt.

M. Marquis, curé de Réchicourt-le-Château avait, comme on sait, institué et fondé, en 1780, dans sa paroisse, une fête de Rosière, à l'instar de celle que, depuis nombre d'années, on célébrait à Salency, pour y maintenir les jeunes personnes dans le chemin de la vertu. Entre les priviléges octroyés à la Rosière de Réchicourt, était celui d'apposer au bas de certains actes solennels, tant civils que religieux, un sceau dont elle avait reçu l'hommage au jour de son couronnement. On ne sait si chaque rosière en recevait un nouveau ou bien si un scel unique passait successivement de l'une à l'autre. En toute hypothèse, celui dont vient de s'enrichir le Musée lorrain est un objet rare autant qu'historique et local.

— M. Constant Lapaix a donné un portrait, fort habilement gravé par lui, de Jean Girardet, premier peintre

de Stanislas, d'après un dessin original de Dominique Collin, son ami.

— M. L. Marcot a fait don de deux moyens bronzes trouvés sur le territoire de Réméréville.

— M. de Suzainnecourt a offert une petite monnaie du roi de France Charles V.

— M. Godfroy, ancien médecin, a donné un jeton d'Henri de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson, avec le millésime de 1584.

— Mme Vautrin, de Saint-Max, a fait don d'un petit bronze du Bas-Empire, au revers du *labarum*, trouvé dans sa propriété, avec une plaque de ceinturon et des ossements.

— M. Gaiffe a offert une empreinte du sceau des Tiercelins de Nancy.

— Enfin, M. Cauzier-Lahaye a donné, pour la bibliothèque, plusieurs pièces manuscrites, du xve siècle, trouvées à Dieulouard, dans l'ancien château.

CHRONIQUE.

S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique avait bien voulu désigner le Président de la Société d'Archéologie pour faire partie, comme assesseur, du Bureau chargé de présider aux lectures que les délégués des Sociétés savantes ont faites dans les séances extraordinaires du Comité des travaux historiques, les 8, 9 et 10 avril (section d'histoire et de philologie). Les autres membres du bureau étaient MM. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut, président; Victor Foucher, conseiller à la Cour de cassation, vice-président; Chéruel, inspecteur de l'Université, secrétaire. Le 11, jour de la distribution des prix du concours, le Président et le Secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie ont eu l'honneur de dîner chez le Ministre.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy. — Imp. de A. LEPAGE, Grand'Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

12e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1863.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 mai.

PRÉSIDENCE DE M. ALEX. GENY, VICE-PRÉSIDENT.

Quatorze membres assistent à la réunion.

Adoption du procès-verbal.

Le Trésorier dépose sur le bureau la médaille en or obtenue par la Société, au concours de 1861, pour le *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, composé par M. Henri Lepage.

Il est donné lecture d'une lettre, en date du 28 avril, par laquelle le président de l'Académie de Metz invite les membres de la Société à assister à la séance publique, qui s'est tenue le 10 mai. Même invitation a été adressée par le secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, pour la séance du 28 courant.

M. Bretagne fait passer sous les yeux de ses confrères une série de dessins représentant les croix pectorales portées antérieurement à la révolution par les membres de divers chapitres lorrains. Ces dessins sont dus à M. Alex. Geny. Le secrétaire fait observer que la Société ne peut statuer sur le tirage de ces planches, puisque ce travail n'est pas porté à l'ordre du jour.

M. Morey appelle l'attention de la Compagnie sur les peintures murales de l'église Saint-Epvre, en exprimant le désir de les voir transporter au Musée lorrain.

Ouvrages offerts à la Société.

La Pierre tombale d'Arnould Souart, bailli du prince de Vaudémont, par M. Louis Benoit.

Notice sur Mouacourt, arrondissement de Lunéville, par M. A. Joly.

Notice sur les antiquités des musées de Mayence et de Wiesbaden, et sur quelques autres antiquités des bords du Rhin et ceux de la Moselle inférieure, par M. l'abbé Ledain.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1863, Ier fasc.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône, t. IV, 3e fasc.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. XVI, 3e fasc.

Bulletin de l'Union des arts de Marseille, 2e et 3e livraisons.

Revue de l'Art chrétien, avril 1863.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles, 17 avril-8 mai 1863.

Société de Goerlitz, 3 fasc.

Lectures.

M. Morey donne lecture d'une *Notice sur le tombeau d'Henri de Lorraine, duc d'Harcourt.* La Société vote l'impression de ce morceau dans le prochain volume de ses *Mémoires.* M. l'abbé Guillaume continue de lire son travail sur *la Cathédrale de Toul.*

MÉMOIRES.

LES HOTELLERIES DU VIEUX NANCY.

L'histoire de Nancy est encore à faire; espérons que MM. Aug. Digot et Lepage ne se déroberont point à une entreprise qui leur échoit en quelque sorte d'office. Et sans doute alors, nos échevins seront jaloux de prendre sous leur patronage un travail dont l'intérêt archéologique doublera le prix.

Notre tâche est plus humble ; nous devons nous borner à mettre sous les yeux de nos bienveillants confrères quelques pages curieuses qu'ils auraient voulu peut-être rencontrer dans un historien trop soucieux d'épigraphie : on a nommé le bon Lionnois.

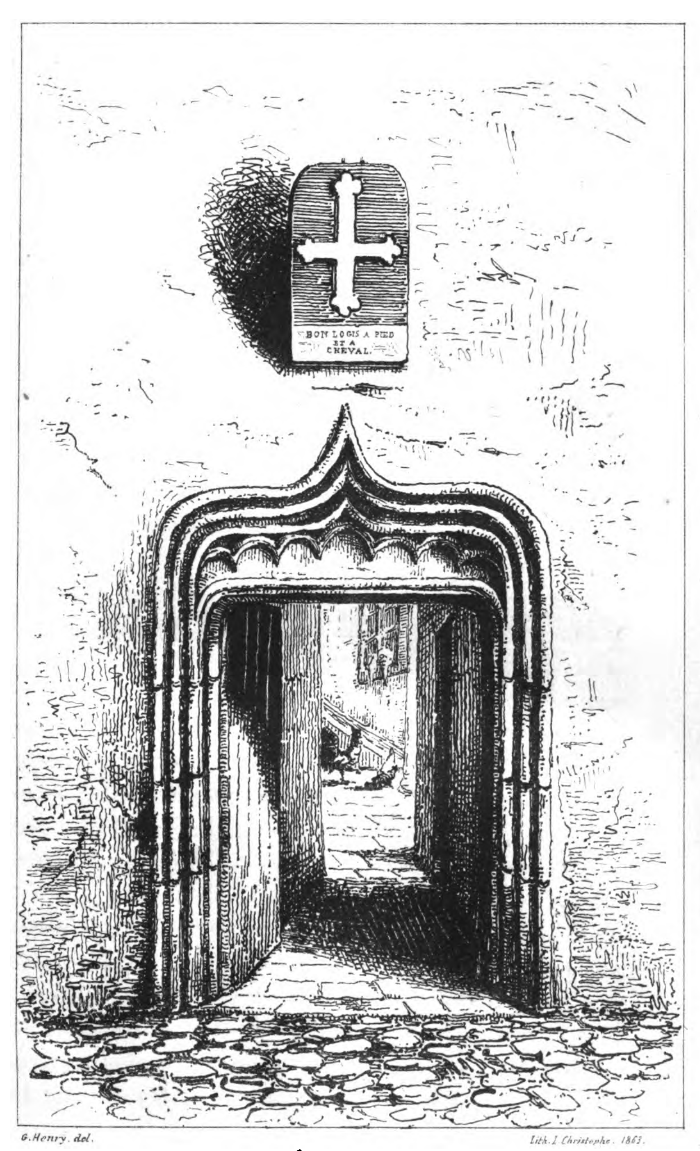
Nous nous plaisons à croire, — est-ce présomption?— qu'il n'est pas un de nos compatriotes qui, dans la rue des Dames, n'ait remarqué la porte gothique de l'auberge de la Croix-Blanche. Nous nous sommes demandé si cette appellation n'avait qu'une origine récente, et, affriandé par l'heureuse issue des premières recherches, nous avons été amené à vouloir connaître le nom des anciennes hôtelleries de la capitale de la Lorraine.

I.

Cette auberge de la Croix-Blanche est un vieil hôtel que mentionnent déjà, en 1502-1503, les comptes du Receveur général de Lorraine : « iiij livres à l'oste de la » Croix Blanche de Nancey, pour les despens fais en son » hostel, par Me Sigismond, masson, et son compagnon, » par le caresme, en faisant quelque espreuve de quelque » science qu'ilz disoient savoir, comme aussi pour adouber » et asseurer les puis des salines en separant les eaux » doulces des salées ». Autres mentions de la même hôtellerie : dans le Cellérier, en 1508-1509 ; dans le Receveur, en 1514-1515, 1528-1529, 1539-1540 et 1568 ; enfin, le Trésorier, pour l'année 1590, relate également « l'hoste où pend pour enseigne la Croix Blanche à Nancy ».

Nous ne décrirons pas la porte de la vieille auberge ; le charmant dessin de M. Gustave Henry suppléera à notre silence, et, pénétrant dans l'intérieur de cette demeure, dont la façade, modernisée au commencement du siècle, ne présente aucun intérêt, nous conduirons les curieux dans une salle qui s'ouvre à droite, au rez-de-chaussée, sur la cour : c'est l'ancienne cuisine de l'hôtellerie. Elle a eu ses jours de splendeur, elle a dû rivaliser d'opulence avec la cuisine de l'*Hôtel de Metz*, à Sainte-Menehould.

On reproche généralement aux archéologues de se plaire à de longues citations, de se perdre dans des détails peu attrayants : c'est une manière de faire des volumes. Mais le nom du voyageur qui reçut l'hospitalité à Sainte-Menehould est inscrit sur un passeport qu'on n'oserait contester : il est surabondamment couvert de tous les



G. Henry. del. Lith. J. Christophe. 1863.

PORTE DE L'ANCIENNE HÔTELLERIE DE LA CROIX-BLANCHE,

PLACE DES DAMES, 26, A NANCY.

visas de l'honneur, de la gloire, du génie! Un tableau brillant nous est revenu en mémoire; il est authentique, il est signé; nous épelons : *Victor Hugo!* Nous l'offrons à nos confrères.

« Un des murs occupés par les cuivres, l'autre par les » faïences. Au milieu, en face des fenêtres, la cheminée, » énorme caverne qu'emplit un feu splendide. Au plafond, » un noir réseau de poutres magnifiquement enfumées, » auxquelles pendent toutes sortes de choses joyeuses, » des paniers, des lampes, un garde-manger; et, au cen- » tre, une large nasse à claire-voie, où s'étalent de vastes » trapèzes de lard. Sous la cheminée, outre le tourne- » broche, la crémaillière et la chaudière, reluit et pétille » un trousseau éblouissant d'une douzaine de pelles et de » pincettes de toutes formes et de toutes grandeurs. L'âtre » flamboyant envoie des rayons dans tous les coins, dé- » coupe de grandes ombres sur le plafond, jette une » fraîche teinte rosée sur les faïences bleues et fait res- » plendir l'édifice fantastique des casseroles comme une » muraille de braise. Si j'étais Homère ou Rabelais, je » dirais : cette cuisine est un monde dont cette cheminée » est le soleil[1] ».

La cheminée de la rue des Dames nous paraît remonter aux dernières années du xve siècle; elle est tellement empâtée d'ocre, que nous n'avons pu vérifier si le manteau était formé d'une seule pierre; il est plus probable, toutefois, qu'il se compose de deux sommiers engagés dans le mur, portant sur les deux pieds-droits, et d'une clef. Il n'a que quelques centimètres d'épaisseur. La maçonnerie du contre-cœur est protégée par six lames de

1. V. *Le Rhin,* p. 11, c. 2, édition Hetzel-Maresq.

fer battu unies par des clous, et des briques tapissent l'âtre. La triple crémaillière a disparu. Cette cheminée porte 1m 57 sous le manteau, sur 2m 05 de largeur.

Des gens du métier semblent croire que cet édicule a été remonté ici, parce qu'il se trouve dans un bâtiment adossé à la maison plus élevée de la rue des Dames. Nous ne voulons pas discuter la valeur de cette opinion ; cela nous semble d'importance trop secondaire. Nous nous bornerons à constater l'ancienneté du bâtiment qui prend jour sur la cour de l'auberge ; les poutrelles et les travures des plafonds sont apparentes, et, mieux traitées que la cheminée, n'ont été déguisées sous aucun enduit. Noircies par la fumée, elles semblent d'ébène.

Au premier étage, dans une chambre prenant jour sur la cour de l'ancien hôtel de la famille Des Salles, voir une cheminée de dimensions plus modestes : elle n'a que 1m 60 de largeur, sur 1m 23, sous le manteau. Celle-ci ne date que des premières années du XVIIe siècle.

Il y a un an, en mai ou en juin, l'aubergiste, s'étant refusé à acquitter le prix de la licence que lui réclamait la régie des contributions indirectes, a dû décrocher l'enseigne qui signalait aux pauvres piétons le gîte hospitalier.

Que de générations la porte de la vieille hôtellerie n'a-t-elle pas vu passer? Tout changeait autour d'elle, et, abritée sous un pieux vocable, conservé pendant des siècles, elle bravait les injures du temps, les caprices des hommes. En octobre 1861, nous avions pu dire : Où sont donc les armes de l'ancienne Chevalerie ? Elles ont été martelées, et leurs maîtres sont couchés dans la poussière. Elles ont été martelées par les coutisans de Léopold et les fédérés de 91 ; mais l'auberge de la rue des Dames offre toujours aux regards du voyageur son enseigne d'azur à

la croix d'argent. Aujourd'hui, la croix d'argent ne protége plus la porte gothique, l'enseigne d'azur gît dans un grenier; l'heure de la destruction va sonner : les cheminées et la porte de la Croix-Blanche seront débitées en moellons. C'est grande pitié sans doute, mais que penser de la ruine du beffroi voisin ? que deviendront les peintures légendaires d'une nef sanctifiée par la foi des générations qui se sont endormies dans le Seigneur?

Il convient de noter que l'auberge de la rue des Dames a été achetée le 19 frimaire, an III, par le citoyen Nicolas-Charles-George Guilbert; c'est le père du fécond dramaturge. Depuis peu, elle est sortie de la famille de M. de Pixerécourt.

II.

Le nom des anciennes hôtelleries du vieux Nancy fournirait matière à tout un mémoire : nous nous bornerons à une rapide nomenclature.

Si un gîte devait avoir pour enseigne une croix de Lorrains, il est évident que c'est à l'ombre du château de nos ducs, qu'on pouvait espérer de rencontrer ce vocable : nous trouvons en 1486-1487 un « oste de la Croix double ». Recevait-il bonne compagnie ? Nous ne demandons qu'à le croire, par respect pour ce symbole national, voyageant avec les Guise sur la terre de France : au XVIIe siècle, en effet, nous voyons à Paris une académie sans chancelier, sans directeur, sans secrétaire perpétuel, laquelle se réunissait trois fois par semaine au cabaret dit *à la Croix-de-Lorraine*. Honni soit qui mal y pense : c'est là que furent composés *les Plaideurs* ; les hôtes avaient nom Chapelle, Furetière, Boileau, Molière, Racine, La Fontaine, et, pour faire nombre, quelques grands seigneurs,

comparses obscurs de ces agapes littéraires[1]. Les comparses, maintenant, remplissent les premiers rôles au palais Mazarin.

C'est à la piété bien connue de nos pères, qu'il faut rapporter des appellations qui vont, chaque jour, s'effaçant. Ceux des comptes du Trésor des Chartes que nous avons consultés nous ont révélé toute une série de dévotes enseignes : l'Ange, les Trois Roys[2], Sainct Martin, Sainct Humbert, la Croix d'Or.

Le patronage de l'évêque de Myrrhe s'étend sur diverses hôtelleries, le grand Sainct Nicolas, le petit Sainct Nicolas, et dans le faubourg de ce nom, qui vit passer Jeanne Darc[3], on trouve, en 1573, l'enseigne Sainct Georges.

Les ducs de Lorraine nourrissaient-ils des ours en souvenir du concours décisif que les Suisses, gorgés de nos florins, avaient prêté à nos pères contre le Bourguignon ? Les historiens lorrains disent oui. De leur côté, les Bernois ont exhibé des ours qui descendaient, selon leurs annalistes, des animaux offerts à leur république par notre bon duc René. Pour exciter la verve des savants les plus diserts, que la pelleterie lorraine, que les fourreurs helvétiens mettent ce sujet au concours[4] ! Nous nous laisserons récuser sans protestation, nous bornant à dire,

1. V. M. Vict. Fournel, *la Littérature indépendante et les écrivains oubliés au* XVII *siècle*, p. 158-161.

2. Ce sont les rois mages, Gaspar, Melchior, Balthazar. Ils patronnent encore les premiers hôtels de la Suisse.

3. M. Vallet de Viriville a démontré de façon péremptoire qu'il faut écrire ainsi le nom de l'héroïne barrisienne. V. *Histoire de Charles* VII.

4. V. à ce sujet, M. J. Cayon, *Histoire de Nancy*, p. 113.

ce qui ne préjuge en rien l'état de la question, que, moins d'un siècle après la bataille du 5 janvier, il y avait à Nancy un « hostel à l'Ours ». Du reste, les enseignes du moyen âge nous paraissent avoir affectionné ce vocable. Aujourd'hui nos futaies les plus sombres et les plus sauvages n'abritent plus que quelques loups[1], type curieux, puisque MM. les lieutenants de louveterie prennent mission d'en perpétuer la race, en épargnant les louveteaux ; les ours abondaient dans nos anciennes forêts, qui en recélaient encore en 1697[2].

Il y a des vocables tout imprégnés de la naïveté de nos ancêtres : le Petit Escut, l'Arbre d'Or, le Pillier Vert, la Corne de Bœuf, la Teste Noire, les Quatre Assiettes, le Bras d'Or, la Teste d'Or.

L'hoste des Forces et celui de l'Echiquier sont mentionnés de vieille date ; le Vieil Portenseigne et le Neuf Portenseigne témoignent des tendances guerrières de nos aïeux. Celui-là, situé dans la *Neulve Rue*, est qualifié logis d'ambassadeur. On sait que les brillants tournois et carrousels, les joutes et courses de bagues, dont le burin de Callot nous a conservé le souvenir, ont transformé cette rue neuve en *Carrière*.

Quelque cardinal de la Maison de Lorraine a, ce nous semble, servi de patron au Chapeau rouge, et nous ren-

1. Voici une de leurs prouesses, pendant l'hiver de 1715-1716.
« Un cavalier du régiment de Lambesc avait un frère à Nancy ; ils » conviennent d'un endroit où ils se rencontreraient. Le cavalier étant » arrivé au rendez-vous, n'y trouva que la tête de son pauvre frère » et une main qui tenait encore un sabre nu ; le malheureux avait été » dévoré par les loups ». V. *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, t. I, p. 215, édition G. Brunet.

2. V. le mémoire de M. Vaubourg des Marêts, dans le *Recueil de Documents*, édité par la Société, t. IV.

controns la Fleur de Lys que faisait sans doute éclore le mariage d'Antoine. Se souvenir que Renée de Bourbon avait eu la générosité de mettre fin à la servitude à laquelle étaient soumises les paysannes de Laxou. On a contesté récemment, dans une note écrite avec verve l'authenticité de « cette vieille histoire ». Elle est surabondamment prouvée et attestée[1] par le refrain populaire *pà, pâ, renottes, pâ*, et une étude approfondie des mœurs et usages d'une époque misérable : on se pâme, chaque jour, avec raison, devant les splendeurs d'une architecture merveilleuse, mais les archéologues font trop bon marché des souffrances de ce Jacques Bonhomme dont ils sont, sans qu'ils osent se l'avouer à eux-mêmes, les légitimes arrière-petits-neveux.

On sait que le couvent des Cordeliers s'est élevé en partie sur l'emplacement d'une hôtellerie de la Licorne. Environ cent ans après l'érection du monastère, nous trouvons relaté, à diverses reprises, au faubourg Saint-Dizier, que Charles III allait ruiner, l'hostellain de la Licorne. Il y eut, après la fondation de la Ville-Neuve, sur la place de la Licorne, un troisième hôtel du même nom, qui occuperait aujourd'hui la face nord de la petite rue des Carmes. On peut croire que l'hostellain de l'ancien village était devenu bourgeois de la nouvelle capitale, lorsqu'on se souvient que les habitants du bourg détruit furent parqués par le prince, le long de cette voie de la Ville-Neuve, appelée rue Saint-Dizier.

Il nous reste à signaler, après l'hoste de la Charrue, posée rue du Petit Bourget, le Lion d'Or, l'Aigle d'Or,

1. Notre avis est partagé par un savant Lotharingiste, M. le conseiller Beaupré.

la Couronne et le Cigne. Sont désignés dans la Ville-Neuve, les Quatre Filz Emond, le Sauvage et la Hache, dont le nom est resté à une de nos rues les plus populeuses.

Si nous n'appréhendions de nous étendre trop longuement sur ce sujet, qui a paru toutefois nous offrir quelque intérêt, nous ajouterions qu'en 1589, le « roolle des bourgeois, manans et habitans de Nancy et de la ville nœuve dudit lieu pour la levée des solz, » mentionne trois hostelliers dans la rue du Petit Bourget, tandis qu'il n'y en a qu'un seul dans la rue de la Boudière[1] ; qu'en 1623, « la recette en deniers provenant des taverniers des deux villes de Nancy et des villages dépendant de la recette » nous offre « un cabaretier affranchi — de la taxe, — pour avoir abattu le papegay ». Autre particularité : l'hoste des Trois Roys est, en 1572, un Claude Callot. C'est le grand-père du chalcographe[2]. Se rappeler qu'à Chinon, Rabelais naquit à l'auberge de la Lamproie.

III.

L'hôtellerie du Cheval-Blanc est plus récente ; aussi, a-t-elle été signalée par Lionnois. Elle a donné son nom à la venelle qui aboutit à la place des Dames.

Vue de la maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, cette rue présente un aspect assez pittoresque ; quelques façades ont conservé leurs fenêtres à meneaux. Bien pauvre aujourd'hui, et longtemps mal famée, elle eut ses jours de splendeurs, — splendeurs relatives, — alors que la rue de la Source était peuplée de gentilshommes. Ici se place

1. V. *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* IIe année, p. 142-159.

2. V. M. E. Meaume, *Recherches sur la vie et les ouvrages de J. Callot,* tableau généalogique.

un incident dont nous croyons pouvoir, faute de mieux, entretenir nos confrères. « Au milieu du dernier siècle, — » le XVIIe, — pendant que la peste faisoit les plus cruels » ravages dans la ville de Nancy, on remarqua qu'il n'y eut » pas une seule personne qui ait été attaquée de cette » affreuse maladie dans la rue du Cheval Blanc. Les mé- » decins consultés sur ce sujet par les officiers munici- » paux, après une mûre délibération, répondirent que » cette rue devoit son salut aux eaux du ruisseau qui, de- » puis sa source dans la ville, de ce côté, n'étoit point » infecté par les ordures des maisons qui appartenoient à » des seigneurs qui étoient à leur campagne ou à l'armée » de Charles IV; au lieu que, dans les autres rues occu- » pées par le peuple, il étoit — le ruisseau — plus exposé » à recevoir des immondices[1]. » Est-il besoin d'ajouter, en guise de commentaire, que nos archéolâtres les plus exaltés auraient été bien vite las d'avoir le nez au vent, bien vite las de faire le pied de grue dans les rues infectes où s'entassaient nos bien naïfs aïeux qui, peu semblables aux Romains, n'aimaient pas à fréquenter les étuves.

Deux hôtelleries dont nous n'avons pas encore parlé, — ce seront décidément les dernières, — sollicitent notre présence sur la place Saint-Epvre : le Point du jour et le Maure qui trompe. L'une et l'autre ont laissé de leur passage un souvenir persistant.

Ceux des comptes du Receveur général, du Trésorier et du Cellérier, que nous avons parcourus, ne nous ont pas offert une seule mention de l'hostellier du Maure qui trompe. C'est dans la rue de ce nom, à l'ombre du transseps méridional de l'église, que le Conseil de Ville tenait

1. V. Lionnois, *Essai sur la ville de Nancy*, p. 319-320.

ses assemblées ordinaires avant la création de la Ville-Neuve et l'acquisition de la fastueuse demeure de Jean Vincent. Le *parlouer* de nos pères, devenu ensuite maison curiale de la paroisse Saint-Epvre, vient de tomber sous le pic et la pioche des échevins en exercice.

L'hôtellerie au Point du Jour avait remplacé l'ancien gîte de la Ville de la Rochelle, bien antérieur au siége fameux, prélude de la reddition de Nancy, puisqu'il existait déjà en 1585. Ce changement d'enseigne eut lieu au XVIIe siècle, nous ignorons à quelle époque précise. Le nom de la capitale de l'Aunis devait mal sonner aux oreilles lorraines; d'un côté, sans doute, la ville révoltée était le boulevard du calvinisme, et nos pères avaient été ligueurs : le prince par ambition, le peuple par attachement aux pompes du catholicisme. D'autre part cependant, la résistance des huguenots servait à merveille les desseins de Charles IV, et c'est la chute de la Rochelle qui permit à l'armée de Richelieu de venir tracer autour de Nancy ses lignes de circonvallation.

La porte cochère de l'hôtellerie du Point-du-Jour avait vue sur la place Saint-Epvre. L'enseigne n'était pas dépourvue d'originalité; en voici la description : « Une pierre » d'environ dix-huit pouces en quarré, incrustée dans le » mur, sur laquelle on voit, en bas relief, deux anges qui » soutiennent une espèce d'écu représentant une roue autour de laquelle trois lions, deux en flanc et un en pointe, » paroissent vouloir grimper; un aigle, placé au-dessus, » laisse appercevoir des rayons qui sortent de ses plumes, » avec cette inscription : Au Point-du-Jour[1] ». Reste-t-

1. V. Lionnois, *Essais sur la ville de Nancy*, p. 352-353; *Histoire*, t I, p. 284.

il des fragments de cette sculpture? nous les avons cherchés.

Mais où sont les neiges d'antan?[1].

Léon MOUGENOT.

DU MÉNIL-LA-TOUR, PEINTRE.

Dom Calmet, dans *sa Bibliothèque lorraine*, a consacré un article à Du Ménil-la-Tour, peintre, en lui attribuant, par erreur, le prénom de Claude[2], né à Lunéville, vers la fin du XVI[e] siècle.

C'est Georges qu'il fallait dire, avec tous les actes religieux, civils ou privés qui le concernent. Quant à son lieu natal, les lacunes regrettables qui existent dans la série des registres de paroisse, ne permettent pas d'appuyer ni de combattre l'assertion extrêmement probable de Dom Calmet, qui pouvait tenir ce renseignement des descendants mêmes de notre artiste.

Du Ménil-la-Tour, disons-nous, doit-être né vers la fin du XVI[e] siècle, car, dès l'an 1621, les registres de baptême de la paroisse Saint-Jacques, inscrivent la naissance de son premier né: « Estienne, fils maistre Georges de la Tour et de Diane le Nerf ou — le Neef[3] — sa femme... »

1. V. Villon, *Ballade des dames du temps passé.*

2. Du Ménil avait un fils avocat au Parlement, qui portait le prénom de Claude.

3. Il y avait, vers la fin du XVII[e] siècle, une famille de ce nom à Lunéville, dont le chef, Jean le Neef, figure, avec les notables, en tête du rôle des habitants.

Il lui naquit successivement dix enfants : cinq garçons et cinq filles ; c'est la partie la mieux connue de son œuvre. Avait-il, à des degrés plus éloignés, de la parenté à Lunéville ? On serait autorisé à le croire en relevant l'acte de mariage de Claude Houillon, orfèvre, avec Nicole de la Tour.

« Dumesnil de la Tour excellait à peindre les nuits, dit Durival[1], d'après Dom Calmet ; et Dom Calmet ajoute qu'il présenta au roi Louis XIII, un tableau de sa façon, qui représentait un saint Sébastien dans une nuit ; cette pièce était d'un goût si parfait, que le roi fit ôter de sa chambre tous les autres tableaux pour n'y laisser que celui-là[2]. La Tour en avait déjà présenté un pareil à Charles IV ».

Une distinction aussi flatteuse de la part d'un roi maladif et morose, valait bien la peine que nous consacrions quelques heures de recherches dans le but de mieux connaître l'artiste qui en fut l'objet ; nous transcrirons donc, dans leur simplicité native, les documents tirés, en partie, d'actes authentiques ou de nos archives communales, appelés à jeter quelque lumière sur l'œuvre d'un homme qualifié, de son vivant, dans un autre acte public, de « *peintre fameux* ».

Le répertoire du tabellionnage général de Lunéville indique un acte, du 28 février 1634, qui est un accord entre le sieur Georges de la Tour, peintre, et le sieur Claude Nardoyen, pour enseigner son art au fils de ce dernier.

1. Durival, t. II, pag. 79.

2. « Ce tableau est aujourd'hui (1750), écrit Dom Calmet, dans le château de Houdemont près Nancy ». Qu'est-il devenu ?

En 1636, le registre des cotisations au sujet de la peste, porte : « Le sieur de la Tour, peintre, à cause d'un sien nepveu mort de peste en son logis, visité par maistre François, fust trouvé chargé de pourpre, mené hors sur la charette et enterré par les Gafpsaie (?) ».

Pour obtenir un peu d'adoucissement à leurs misères pendant les guerres déplorables du XVII siècle et l'occupation française, nos pauvres aïeux en étaient réduits à acheter toutes sortes de protections et à aller frapper, chargés de présents, aux portes des grands. « Faict despence au comptable de 40 fr., payez au sieur recepveur Joly, pour despens faicts, en son logis, lorsqu'il fut traicté avec le sieur de la Tour, peintre en ce lieu, pour le tableau représentant la *Nativité Nostre Seigneur*, donné par don et présent à M. le gouverneur de Nancy, appert d'ordre du 28 janvier et quittance du 13 mars suivant[1] ».

Le tableau fut exécuté et livré, puisqu'on fait état, quelques rôles plus bas, d'une somme de 700 fr. « payée au sieur de la Tour pour le prix dudit tableau, suivant la convention en faicte avec luy ».

Nos pères, pour des gens de toutes petites villes, n'étaient pas aussi grossiers qu'on serait disposé à le croire; combien de grosses municipalités d'aujourd'hui n'auraient pas même la pensée délicate de faire à quelque grand personnage le don intelligent d'un tableau de mérite ?

Il paraît que le gouverneur de Nancy goûtait fort la peinture de Du Ménil, car, en 1648, le comptable, de nouveau « faict despence de la somme de 500 fr., délivrée au sieur Georges de la Tour, peintre, pour le prix convenu d'un tableau représentant l'image *saint Alexis*, achepté de luy, pour faire présent à M. le marquis de la

1. Comptes de ville, 1644.

Ferté, gouverneur de Nancy, pour protection au bien et soulagement de la communauté de ce lieu ».[1]

En 1649, les mêmes comptes enregistrent : « 4 fr. payés au sieur Joly, pour trois pots de vin qu'il fournist pour boire chez le sieur de la Tour, peintre, lorsque l'on fist marché avec luy pour le tableau de *saint Sébastien*, pour un présent à M. le gouverneur de Nancy ».

Ce tableau a été exécuté et livré, puisque les mêmes comptes enregistrent plus loin les 700 fr. « prix du tableau convenu avec le sieur Georges de la Tour, peintre, résidant en ce lieu, qui l'a ouvragé.... et pour un cadre, 45 fr., plus 6 fr. donnez à la fille du sieur de la Tour, pour recongnoissance à elle promisse au subject dudict tableau ».[2]

C'est le sieur Mayart, un notable, jadis député par la ville à l'Assemblée des Etats, qui fut chargé de présenter le tableau à M. de la Ferté.

Ce n'est pas tout ; il paraît que ces sortes de marchés étaient l'occasion ou le prétexte de menues réjouissances, et se passaient, volontiers, entre poire et fromage, ostensiblement aux frais de la ville, car au *finito* du compte de 1649, on lit en toutes lettres : « Plus le comptable rapporte en despens 34 fr. 5 gros pour despens de *bouche* faicte et supportée au logis de luy comptable, tant desdits sieurs du Conseil de Ville que des sieurs de la Tour, père et fils, au subject du prix dudit tableau ». Est-ce par emportement d'humeur ou simplement en qualité de propriétaire d'un certain domaine qu'il possédait à Ménil-lès-Lunéville, où il avait « un berger », que notre artiste,

1. Comptes de ville.
2. Comptes de ville.

abrité par son titre de gentilhomme, se laissa aller à des voies de fait regrettables envers un agent de la commune? Les pauvres gens protestèrent à leur manière en votant un secours en argent au battu : « Payé à Drouin Bastien 10 fr. pour l'indemniser de la cure des blessures par lui reçues, des coups de baston à lui donnés par Me Georges de la Tour estant au droict et debvoir de banward du canton des sables ».[1]

« Le sieur Georges de la Tour mourut d'une pleurésie » disent laconiquement nos anciens registres de paroisse à la date du 30 janvier 1652. Il suivit de près sa femme dans la tombe ; car, en remontant de quelques lignes dans les mêmes registres, à la date du 15 janvier précédent, on lit : « Dlle Diane le Nerf, fe du sieur Georges de la Tour, mourut de fiebvre accompagnée d'un battement de cœur ».

Ils ont été enterrés, tous deux, dans l'église Saint-Jacques, bien que les registres, contre l'habitude, n'en fassent aucune mention. Il y avait une chapelle, affectée à la sépulture de leur famille, que l'on retrouve, en l'an 1678, sous le nom de « Chapelle de M. de la Tour à la paroisse ».

Notre artiste travailla jusqu'au dernier moment, car, dans les comptes de l'année 1651, il est fait mention d'une somme de 650 fr. « dus à défunct le sieur Georges de la Tour, pour le prix accordé avec luy d'un tableau, par luy ouvragé, représentant le *Reniement de St Pierre* qui fust présenté et donné à M. le maréchal de la Ferté au nom de cette ville ». Enfin, en 1652, un solde de

1. Comptes de ville.

245 fr. « payés au sieur de la Tour, à présent résident à Vic, pour le parachever des 500 fr. convenus avec défunct le sieur son père, pour le dernier tableau qu'il a fourny à la ville en 1651, pour être présenté à M. de la Ferté ».

ALEX. JOLY.

Ménil-la-Tour, village situé à 11 kilomètres au nord de Toul, avait donné son nom à une ancienne famille, connue depuis plusieurs siècles, aujourd'hui éteinte[1].

La descendance directe de notre artiste continua d'habiter Lunéville jusqu'à une époque avancée du règne de Léopold. Son fils aîné, Etienne, revint en qualité de lieutenant de bailli, vers 1661, anobli par Charles IV, dit Durival, ou plutôt investi d'un nouveau fief, le 19 mars 1670; on le retrouve, sur les actes mortuaires de la paroisse, qualifié de « seigneur du Ménil-la-Tour et *de Flein* », mort le 10 avril 1692, âgé d'environ 70 ans, enterré à Saint-Jacques, dans la chapelle Lucas.

Il ne reste, à ma connaissance, dans le pays, rien de l'*œuvre* de Du Ménil-la-Tour. Il est impossible de se faire une idée du talent que ses comtemporains lui attribuent, autrement que par ouï-dire, ainsi que des maîtres qui l'ont formé, et de l'école à laquelle il appartenait.

Nous avons posé simplement les bases d'une biographie; un jour ou l'autre on découvrira peut-être, sur les parois de quelque église de campagne, une toile délabrée de cet artiste, qui suffira, je l'espère, pour combler cette lacune.

C'est un des avantages de l'association, en matières

1. Voy. *les Communes de la Meurthe,* par M. H. Lepage.

d'étude, de rencontrer des collaborateurs inconnus qui veulent bien s'intéresser à l'œuvre commune ; attendons.

CHRONIQUE.

Voici le texte du rapport sur les travaux de la Société d'Archéologie lorraine, qui a été lu par notre honorable confrère, M. le docteur Ancelon, au Congrès des délégués des Sociétés savantes, tenu dernièrement à Paris :

Messieurs,

La Société d'Archéologie lorraine, qui a déjà publié douze volumes de *Mémoires* annuels, onze volumes d'un *Journal* mensuel, sept volumes de *Documents sur l'histoire de Lorraine,* compte aujourd'hui sept membres honoraires, quatre cents titulaires, parmi lesquels, chose sans exemple, il faut citer les villes de Mirecourt, de Rambervillers, de Nomeny, et vingt correspondants. A ce nombre, fort respectable, viennent s'ajouter, chaque jour, des membres nouveaux; derrière eux se pressent, en foule, les souscripteurs en faveur de la restauration et de l'ameublement de la Galerie des Cerfs, et les donateurs du Musée lorrain.

Je n'apprendrai rien aux savants collègues qui m'écoutent, en leur disant que le XIXe siècle n'est pas seul en possession de cet entraînement archéologique ; quant au *profanum vulgus,* je puis le renvoyer aux petites trouvailles archéologiques communiquées à notre Société, par son savant et laborieux président, M. Henri Lepage, dans la séance du 13 janvier 1862, et d'où il appert : 1° que par délibération du 4 avril 1522, consignée au registre capitulaire de la cathédrale de Toul, un maire de Lucey fut condamné à l'amende pour la négligence, par lui commise, de n'avoir fait commandement à ceux qui ont trouvé les pièces de médalles antiques en une vigne, ban dudit Lucey, de les porter à Messeigneurs ou relever et retirer en ses mains....; que même pénalité fut infligée à la femme qui les trouva et aux autres qui les prindrent ; 2° que le receveur de Saint-Dié faict despence de ce qu'il a despendu en allant au Chippal (Vosges), quérir les vielles pièces d'argent trouvées audit lieu et les avoir porté à Nancy par ordonnance de Messieurs les présidents et audyteurs des comptes de Lorraine, en 1573 ; 3° que le receveur Gaspard Gascon, d'Epinal, faict despence de 26 francs que, par man-

dement de Son Altesse (le duc Charles III) du septième jung 1605, Elle lui avait plu accorder à ce comptable qui jà auparavant les avait fournis et desbourcés à Piéron Jeandel et Mougeon les Gaudenotz, de Moussoux, et plusieurs autres dudit lieu, pour leur part et moitié de la treuve par eulx faicte de certaines chaudières et chaudrons fort anthicques, trouvez au ruisseau qui flue par ledict Moussoux ».

On doit encore au président, M. Henri Lepage, cinq chartes inédites de l'abbaye de Bouxières, datant du xe, du xie, du xiie siècle ; la découverte d'une copie d'un jugement arbitral rendu par le roi saint Louis, à propos d'un différend survenu entre Thiébaut, comte de Bar, et Renaud, son frère; une note intéressante sur le château d'Haroué, où naquit Bassompierre, « le dimanche, jour de Pâques fleuries, le dixième d'avril, à 4 heures du matin, en l'année 1579 », et dont la famille princière de Beauvau est en possession depuis le commencement du xviiie siècle ; une note sur le peintre Philippe Lamoureux ; un relevé des archives de la Cour impériale de Nancy, qui, rangées dans huit salles, dont une très-vaste, occupent à peu près tout le second étage du Palais-de-Justice : c'est un travail herculéen ; un savant mémoire sur le bienheureux Bernard de Bade, dont la statue, échappée comme par miracle aux vandales de 1793, est toujours l'objet du culte fervent des populations de la Lorraine allemande, dans l'église paroissiale de Vic, enfin un mémoire de longue haleine sur Dombasle, son château et son prieuré.

Après M. Henri Lepage, vient M. Louis Benoit, travailleur infatigable, qui a répondu aux habiles provocations de la Société par un important répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg, riche en souvenirs, en trouvailles, en découvertes de tous les âges. Nous ne saurions trop louer la sagacité avec laquelle l'ingénieux archéologue, si profondément versé dans l'histoire de la Lorraine allemande, restitue, à la liste des sires de Fénétrange, un de ses membres les plus illustres : ce Henry-le-Vieux, de la branche de Brackenkopf, qui

Moult avait braches et levriers,
et vénéors et braconniers,

mort en 1335, et dont le tombeau, jusqu'ici méconnu, occupe la chapelle de Landsberg, dans l'église de Fénétrange.

Dans les travaux de M. Arthur Benoit, nous trouvons une solution contraire à l'idée défavorable, admise au xviiie siècle, touchant la question si controversée du servage des femmes au moyen âge ; une note sur le couvent des Dominicains de Viviers ; un mémoire sur le couvent des Cordeliers de Sarrebourg, fondé en 1265, par Guillaume,

comte de Castres; visité, en 1270, par saint Bonaventure; lieu de sépulture de plusieurs dynasties au XIVe siècle, théâtre et écuries au XIXe! Cependant, lors du passage du duc Antoine par Sarrebourg, pour aller combattre les Rustauts, « le dymenche, 14e jour du mois de may, les princes du parc d'honneur ouyrent la messe moult dévotement en l'église des Cordeliers dudit Sarrebourg, avec doulce harmonie d'orgues et jubilation mélodieuse des chantres, auxquelz les religieux du lieu ne correspondoient nullement pour la rudesse de leurs cas et faulx tons durs et vigoureux, en suivant la prolation et le maintien germanique rude et pesant par nature ». La dernière communication de M. A. Benoit a trait à la prise de possession de la ville de Sarrebourg par les commissaires du roi, le 18 octobre 1661, en exécution du traité de Vincennes.

Un trictrac, damier, échiquier, en bois de grenadine, légué par le roi Stanislas à son stucateur Chevalier, aujourd'hui en la possession de M. le docteur Benoist, de Lunéville, a fourni l'occasion à M. Louis Lallement de lire une piquante note biographique sur le bon roi. Habile à retrouver les actes de naissance, de décès, et les tombes, notre compatriote, avec la placide tenacité d'un Lorrain, a restitué le littérateur Hoffman et le ministre Choiseul à Nancy, et exhumé, des archives de l'Hôtel-Dieu de Paris, l'acte de décès, contesté, dans ces derniers temps, du poète Gilbert, dont les cendres reposent dans l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs.

Si les illustres morts d'hier sont ainsi condamnés à l'oubli, qui donc peut être prophète en son pays ? Personne, répond M. Aug. Digot, en faisant l'histoire d'un illustre fils de la Lorraine, saint Guérin, élevé dans l'abbaye de Molesme, abbé du monastère Sub Alpibus, fondé par Humbert II, de Savoie, honoré de l'amitié de saint Bernard, évêque de Sion; invoqué comme un saint dans la paroisse de Saint-Jean-des-Aulps (Sub Alpibus), et qui n'a pas même un autel à Pont-à-Mousson, où il naquit vers l'année 1075.

On n'a pas à adresser le même reproche à la ville de Toul, dont l'église n'a laissé perdre le souvenir d'aucun des grands hommes qui l'ont illustrée, ainsi qu'on peut le voir dans l'introduction à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Toul-Nancy, lue à la Société par M. l'abbé Guillaume.

A cette énumération rapide des travaux présentés à la Société, dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, il faut ajouter les notes archéologiques sur l'ancienne localité gallo-romaine qui existait sur les territoires des villages d'Autrécourt, Berthaucourt et Lavoye, département de la Meuse, par M. de Widranges; sur un Ordo du

XIIe siècle, par M. Aug. Digot ; sur une trouvaille de monnaies faite près de Dieulouard, par M. Monnier ; sur le Bethléem, par M. Guérard ; sur une nouvelle preuve de la dépopulation de la Lorraine, par M. l'abbé Mangenot ; sur le dépôt du cœur de Marie Leckzinska dans l'église de Bon-Secours, par M. l'abbé Charlot ; sur la chronique d'Einville ; sur la prestation de serment de la garnison de La Mothe ; sur Girardet, par M. Joly ; enfin, sur un Souvenir du siége de Nancy en 1633, par M. Schmidt.

Il y aurait bien des faits, bien des données historiques encore à extraire de l'importante correspondance de la Société ; bien des fouilles entreprises à faire connaître, bien des découvertes à exposer ; mais le temps me presse, et j'ai hâte, pour terminer ce rapport, de vous signaler le fait le plus important, le plus glorieux pour nous, qui rend manifeste, aux yeux de tous, et la puissance de vitalité et la réalité des progrès de la Société d'Archéologie lorraine. Le 20 mai 1862, la Galerie des Cerfs, habilement restaurée aux frais de la Société, du département et du pays, ornée des précieuses dépouilles de Charles-le-Téméraire, fut inaugurée par les autorités civiles et militaires de la province, par la Société elle-même, en présence d'une foule immense. Dans cette solennité, M. le Préfet de la Meurthe se montra improvisateur éloquent et chaleureux ; M. Henri Lepage, émouvant parfois, intéressant toujours ; et le secrétaire perpétuel, M. Guerrier du Mast, poète plein de charmes, suspendit l'auditoire à ses lèvres.

— Notre honorable confrère, M. Alex. Joly, nous communique les titres suivants des manuscrits concernant l'histoire de Lorraine, qui sont conservés à la bibliothéque de Lunéville :

1° Deffense du R. P. Benoist Picart de Toul, prêtre capucin de la prouince de Lorraine sur son Histoire Ecclésiastique etc., du diocèse de Toul, pour servir d'introduction à la réplique contre la deffense de l'Eglise de Toul, 1 cahier in-fol. de 42 pages (sans nom d'auteur), divisés ainsi : Préliminaire, 1 page ; — Avant-propos, 1 p. 1/2. — La Défense, etc. Un paragraphe introductif. — Art. 1er. Remarques sur le P. Benoit et son censeur. — Art. 2. Où l'on examine le système du critique du P. Benoit, sur la fondation de l'ancienne abbaye de Saint-Dié. — Art. 3. Réflexions particulières sur le système fabuleux du critique du P. Benoit touchant la vie de saint Dié.

2° Manuscrit où il est prouué l'indépendance du duché de Bar et la nullité de sa mouvance 1708, 27 pages in-16 (sans nom d'auteur).

3° A quel titre la famille de Lorraine possède les terres et seigneuries entendues dans l'Europe sous les noms de Duché de Lorraine et

de Bar non mouvant de la France. Et depuis quand cette famille a fait des actes de souverain dans l'étendue desdites terres et seigneuries (écrit par M. Thiéry, sous Charles V); 20 pages petit in 4°.

4° Autobiographie de M. Halanzier, chanoine régulier, curé constitutionnel de Lunéville, etc; fort cahier in-4°, avec quelques discours imprimés.

5° Dossier, composé de 11 pièces, relatif à la querelle existant entre Guibal et Cyfflée au sujet de la statue de Louis XV érigée à Nancy. — Il y a une lettre autographe intéressante de Durival.

— *Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Mirecourt.* — Séance du 17 juin 1862, autorisée par M. le Sous-Préfet. — Etaient présents MM. Pommier, maire, président; de Beaumont et Pierson, adjoints; Cornebois, Evrard, Thirion, Bourdot, Payonne, Aubry, Mercier, Benoit, Baubillier, Thouvenin, Laprevote, Delpierre, Gaspard, Lenfant, Bastien Ernest, Thouvenel. M. Laprevote, de la part de M. le Président de la Société d'Archéologie lorraine et du Comité du Musée historique lorrain, fait hommage à la ville de Mirecourt d'une brochure ayant pour titre : *Inauguration de la Galerie des Cerfs au Palais ducal de Nancy, le* 20 *mai* 1862, *sous la présidence de M. de Saint-Paul, Préfet de la Meurthe.* — Le Conseil municipal reçoit avec reconnaissance le volume présenté par M. Laprevote, au nom de la Société d'Archéologie lorraine, et décide qu'il sera déposé à la bibliothèque de cette ville, et que, par les soins de M. le maire, ses remerciments seront adressés à M. le Président de cette Société.

Ainsi fait et délibéré à Mirecourt, en séance, les jour, mois et an avant dits, et ont les membres présents signé au registre.

BIBLIOGRAPHIE.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE, 1862.

Les intéressantes publications de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle n'ayant parmi nous qu'un très-petit nombre de lecteurs, il nous a semblé utile, non point de présenter aux Nancéiens un exposé complet, sous forme de rapport, de toutes les communications insérées dans le Bulletin et les Mémoires de Metz, mais du moins de vulgariser celles de ces communications qui concernent d'une manière directe l'histoire et l'archéologie de l'ancien duché de Lorraine et de la ville de Toul.

Qu'on permette d'abord à celui qui écrit ces lignes d'envier à nos voisins ces causeries spirituelles qui doivent répandre tant de charmes sur leurs réunions. De pareilles soirées sont bien faites pour profiter au développement de la science archéologique. Chacun, dans sa sphère, apporte son contingent d'érudition, fournit sa part de découvertes. Le mois doit paraître bien long aux convives assidus de ces agapes scientifiques, et l'esprit qui préside au banquet ne peut qu'en vivifier le souvenir. Enfin, les rapports sur les publications des Sociétés consœurs font ressortir ce que leurs travaux ont eu d'utile et de nouveau, et entretiennent une saine variété en même temps qu'une louable émulation.

Mais, sans plus tarder, nous allons mettre sous les yeux des lecteurs du Journal, et en suivant l'ordre d'insertion dans le Bulletin de Metz, les passages qui intéressent les érudits voués au culte des souvenirs lorrains.

La traduction par M. P. Guerrier-Dumast d'un fragment de l'itinéraire latin publié par Jodocus Sincerus, n'est peut-être pas complètement oubliée. Le zélé grammairien, qui ne se plaît point à ces recherches de détails si chères aux archéologues, — lesquels ne se font pas faute d'en abuser, — laissait aux biographes le soin de découvrir le véritable nom de Sincerus. « Le voyage du susdit dans » la vieille France a été traduit par M. Thalès Bernard, et publié, en » 1858, par la *France littéraire,* recueil hebdomadaire imprimé à » Lyon. D'après le traducteur, Jodocus, qui se nommait en allemand » J. Zinzerling, était né dans une ville de Thuringe en 1590, et » mourut en 1618, deux ans après avoir publié la description de la » France, qu'il parcourut de 1612 à 1616 ».[1] Les habitants de Nancy, Lyon, Metz, ont aimé à chercher dans l'œuvre du *tourist* teuton la description de la petite capitale et des deux antiques cités, de sorte que le léger bagage du précurseur de M. Ad. Joanne aura valu au jeune voyageur toute une série d'honneurs posthumes.

On doit peut-être regretter que le Journal de la Société lorraine ne publie point un *Lotharingica,* annonce ou mention de toutes les pièces et brochures concernant le pays, au fur et à mesure de leur publication à Paris ou en Lorraine; c'est ce qui se fait en Alsace.

Voici, relatée dans le Bulletin de Metz, toute une découverte, dont on ignore, ici, le premier mot: « M. Fergusson fils, grand manufac- » facturier, vient de publier à Paris, chez Lacroix, un volume in-32

1. V. *Bulletin de la Société d'Arch. et d'Hist. de la Moselle,* p. 25-26.

» plein de faits et de renseignements curieux : c'est l'histoire du » tulle. Il nous apprend que le nom de cette étoffe ne vient pas de la » ville de Tulle, comme on le croit généralement, mais de notre » Toul, en Lorraine ; Toul, en latin *Tullum*, où on faisait de la » mousseline à jour ayant une grande analogie avec le tulle mo- » derne ».[1]

Un tableau généalogique de la Maison de Lorraine, sans nom d'imprimeur, ni d'auteur, ni indication du lieu d'impression, venant à circuler sous les yeux des érudits messins, un membre s'empresse, en rappelant la réfutation de Chantereau-Lefèvre, de faire connaître la multiplicité de ces pièces.

« J'ay apporté de Lorraine, en l'an MDCXXXVII, dit l'auteur des » *Considérations historiques*, un arbre généalogique, que les » ducs ont fait imprimer, graver en taille douce et enluminer sur des » cartes et tableaux de quatre pieds de haut ; dont les Lorrains et » ceux qui ont zèle et passion à leur service, parent leurs chambres » et cabinets ; il n'y a pas même jusqu'aux marchands et artisans » qui les aient dans leurs comptoüoirs et boutiques, où on lit que *la* » *maison de Lorraine est dérivée de masle en masle de l'em-* » *pereur Charlemagne* ».[2]

Grâce à des correspondants actifs et obligeants, la Compagnie archéologique du département de la Moselle, mieux renseignée que la Société lorraine, connaît depuis neuf mois la publication de dix-sept documents concernant l'histoire de ce pays et tirés des archives de Darmstadt. « Ils se trouvent dans le XIIIe volume du savant recueil archéolo- » gique de M. Moné, archiviste grand-ducal à Carlsruhe. Ces Chartes » sont en français, allemand et latin. L'une d'elles, datée de 1196, » indique les limites du comté de Bitche, au douzième siècle, d'une » manière infiniment plus précise que Dom Calmet ne l'a fait en » nous donnant une charte de délimitation du comté de Bitche, de » l'année 1150 ». Suit, *in extenso*, la reproduction de cette pièce[3]. Quand les seize autres chartes seront-elles connues à Nancy ?.... Ajoutons que M. Abel a constaté l'existence, dans les archives de Coblentz, d'une série importante de documents sur les maisons de Templiers en Lorraine.[4]

1. V. *Bulletin de la Société d'Arch. et d'Hist. de la Moselle*, p. 65.
2. V. *Ibid.*, p. 115-116.
3. V. *Ibid.*, p. 137-139.
4. V. *Ibid.*, p. 257.

Des détails fort curieux sur l'abbaye de Gorze sont consignés aux pages 169-170.

Un R. P. Jésuite fait ingénieusement dériver le nom de Toul du « mot celtique *Tul* qui signifie *trous*, étymologie justifiée par les » vastes cavités qui s'étendent sous le sol de la rive gauche de la Mo- » selle ». Un autre érudit croit à l'origine teutonique des anciens habitants de la *Belgica Prima.*[1]

Fidèle à la mission que lui impose son titre, la Société messine, — consultée courtoisement par l'autorité administrative — défend, *unguibus et rostro,* les vieux monuments que convoitent les démolisseurs à outrance. Les archéologues de Metz tiennent tête aux bureaux du Ministère de la guerre, peu soucieux de la conservation de l'oratoire des Templiers[2] ; nos voisins écartent de l'aqueduc de Jouy tout contact qui serait préjudiciable à sa conservation[3] ; ils veillent sur l'ancienne tourelle de Norroy-le-Veneur, dont les agents-voyers du département demandaient la démolition immédiate. Cette dernière tentative a donné lieu à un excellent rapport du secrétaire-archiviste.

Les érudits lorrains n'ont pas oublié que MM. de Saulcy et Huguenin aîné ont publié sur le siége de Metz, en 1444, une curieuse relation, et celui qui trace ces lignes à la hâte avouera naïvement que toutes ses sympathies sont pour les créanciers de René d'Anjou. Ce prince, comme un pirate normand, était avide de *gaigner* l'or des laborieux républicains ; il aurait fallu que les marchands eussent l'honneur de défrayer le luxe des tournois !....

Vers la fin du XVe siècle, la forteresse de Norroy devint le centre des opérations que le duc de Lorraine dirigeait contre les Messins. « La maison de Dieu vit construire des échauguettes aux angles et » des moucharabys aux-dessus des portes, puis le clocher fut con- » verti en donjon avec guetteur et fenêtres converties en meurtrières. » Les tours qui environnaient l'église et en faisaient une forteresse » importante, étaient munies d'une plate-forme ou *hourds.* Ces dé- » fenses n'empêchèrent pas les Messins, en 1490, de s'introduire » dans la place-forte. Ils rendirent la liberté à de nombreux prison- » niers entassés par les Lorrains dans les cryptes de l'église, et ils » brûlèrent le village à titre de représailles ».[4]

1. V. *Bulletin de la Société d'Arch. et d'Hist. de la Moselle,* p. 197-198.
2. V. *Ibid.,* p. 15-17 et 161-163.
3. V. *Ibid.,* p. 33 et 200-201.
4. V. *Ibid.,* p. 206-207.

» Désireux d'exercer au maniement des armes les habitants de » Norroy et de les rendre ainsi plus aptes à résister à des attaques » toujours imminentes, et sans doute aussi pour les récompenser » d'assauts vigoureusement repoussés, les ducs Henri et Charles IV » leur octroyèrent le droit de chasse. Fier de cette prérogative, » Norroy s'est empressé d'ajouter à son nom une qualification qu'il » regardait comme un titre de noblesse, et s'est appelé depuis ce » temps Norroy-le-Veneur ».[1]

L'antique clocher renferme une cloche qui, selon un membre de la Société archéologique de Metz, proviendrait de l'abbaye de Senones. Cependant l'inscription de cette cloche démontre amplement qu'elle provient de l'abbaye de l'Ile-en-Barrois ; il convient aussi de lire : *Beauvau, sire de Craon,* et non *Beauvoir.*[2]

M. Aug. Prost clôt le Bulletin de 1862 par une analyse du procès soutenu par Jean de Toullon devant la cour féodale de l'évêché, à Vic. Les érudits nancéiens n'ont évidemment pas oublié ce chevalier félon, qui courut se ranger sous la bannière du duc de Bourgogne. Nous sommes aujourd'hui au courant des nombreuses défections qui attristèrent René II. La patrie, alors, n'avait d'autre représentant que le prince, et maints gentilshommes n'eurent jamais d'autre religion que l'accroissement de la fortune de leur maison.

Le procès soutenu par Jean de Toullon dura trente années ; il abonde en détails intéressants, et « le développement de ces faits » peut laisser quelques doutes sur le mérite des institutions et des » usages auxquels ils appartiennent : *les gentilshommes de l'é-* » *vêché, chargés de procéder à Vy, comme faisait ailleurs* » *l'ancienne chevalerie, offraient plus de garantie sous le rap-* » *port de leur probité et de leur conscience que sous celui de* » *leur judiciaire et de leur érudition* ». Par une rare exception, ce procès fut porté en appel devant l'empereur.[3]

Dues à M. Van der Straten-Ponthoz, toutes ces curieuses recherches, qui devront constituer un travail fort attrayant, enrichiront le prochain volume des Mémoires de la Société messine. Ce volume sera complet si le lecteur a la bonne fortune d'y rencontrer les noms de MM. Chabert et Aug. Prost.

Nous avons aussi sous les yeux le fascicule de Mémoires, publié

1. V. *Bulletin de la Société d'Arch. et d'Hist. de la Moselle,* p. 104.
2. V. *Ibid.,* p. 104.
3. V. *Ibid.,* p. 249-254.

concurremment avec le Bulletin. Il convient de signaler le travail lu aux assises scientifiques de la Moselle, par M. Maguin, en réponse à cette question : *Quelles ont été les vicissitudes de la transformation de la législation romaine en droit coutumier écrit dans la province des Trois-Evêchés ?* Viennent ensuite, de M. V. Simon, une *Note sur les chênes enfouis dans la vallée de la Moselle ;* de M. J. Thilloy, le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines ;* de M. Abel, un excellent travail ayant pour titre : *César dans le Nord-Est des Gaules.*

Pour satisfaire les curieux, on reproduira ici, d'un mémoire de M. Ad. Lang, ce qui concerne l'*Ordre de chevalerie dit de Saint-Hubert ;* en voici la substance : « Le 31 mai 1416, Louis Ier, comte » de Bar, institua l'Ordre du Lévrier. En 1422, le même prince en » changea les statuts militaires et le plaça sous le patronage ou l'in- » vocation de saint Hubert. Resté Ordre noble du comté de Bar, » pendant plus de trois siècles, l'Ordre de Saint-Hubert n'a pas cessé » de comprendre au nombre de ses chevaliers les meilleurs gentils- » hommes du Barrois. En 1740, Stanislas réforma la constitution de » l'Ordre de Saint-Hubert et lui donna le titre d'*Ordre noble des* » *duchés de Lorraine et de Bar.* En 1766, le roi Louis XV prit » sous sa protection spéciale ceux des chevaliers de Saint-Hubert » qui voulurent devenir Français, lors de la réunion des duchés au » royaume. Une partie des membres se retira en Allemagne, auprès » des anciens princes lorrains. En 1783, le roi Louis XVI modifia » de nouveau les règlements. Supprimée en 1792, la partie française » de l'Ordre de Saint-Hubert est allée se fondre en Allemagne avec » la fraction qui en était séparée depuis 1766. En 1815, il reprit » le titre d'Ordre noble de Lorraine et de Bar. Le duc de Dalberg » conserva la grande-maîtrise jusqu'à sa mort, en 1817. Elle fut alors » conférée à Louis-Marie-Céleste d'Aumont de Rochebaron, duc de » Piennes, lieutenant-général des armées françaises. Reporté en » Allemagne en 1830, l'Ordre de Saint-Hubert paraît s'être consacré » presque exclusivement aux œuvres de bienfaisance ».[1] M. de Widranges possède un insigne de chevalier, et les archives de l'institution existent encore à Bar-le-Duc.

Cette petite excursion bibliographique dans le département de la Moselle, vient d'aboutir dans la Meuse. Faut-il ajouter que les érudits

1. V. *Mémoires de la Société d'Arch. et d'Hist. de la Moselle,* p. 71-74.

appellent de tous leurs vœux la publication des travaux de MM. Ch. Buvignier et Servais, sur la ville de Verdun et le duché de Bar ?

Léon MOUGENOT.

Nancy, le 14 avril 1863.

HISTOIRE DU ROYAUME D'AUSTRASIE, PAR AUG. DIGOT.

Prospectus.

J'aurais dû, sans doute, emprunter la plume d'un de mes amis pour annoncer la prochaine publication de ce nouvel ouvrage ; mais ce que j'ai à en dire est tellement simple que j'ai pensé pouvoir m'acquitter moi-même de cette tâche. Il y a fort longtemps que j'ai tracé le plan du livre, et il aurait paru plus tôt, si d'autres travaux n'avaient momentanément détourné mon attention, et si je n'avais voulu épuiser les recherches pour retracer, d'une manière aussi complète que possible, les destinées d'un royaume dont les historiens de France n'ont parlé que fort superficiellement. L'Austrasie a néanmoins joué le principal rôle dans l'ouest et le centre de l'Europe pendant les VIe, VIIe et VIIIe siècles, jusqu'au moment où l'empire d'Occident a été rétabli en faveur de Charlemagne. Quoique, à raison de l'étendue de son territoire et de la part que ses souverains ont prise à toutes les grandes affaires de l'Europe, l'Austrasie ne puisse être confondue avec la Lorraine, son histoire est cependant une introduction nécessaire aux annales de ce duché, et on y trouvera les renseignements les plus circonstanciés sur les antiquités du pays que nous habitons. J'espère donc que les personnes qui ont bien voulu accueillir avec indulgence mon premier ouvrage, ne se montreront pas plus sévères pour le second, et que l'*Histoire du royaume d'Austrasie* obtiendra une place dans les bibliothèques lorraines.

Aug. Digot.

Conditions de la souscription.

L'*Histoire du royaume d'Austrasie* formera 4 volumes in-8°. Le caractère et le papier seront semblables à ceux de l'*Histoire de Lorraine*. L'ouvrage sera accompagné d'une grande carte d'Austrasie et d'une table alphabétique des matières, rédigée avec beaucoup de soin.

Le prix de chaque volume sera de trois francs cinquante centimes, et comme le livre est complètement terminé, les volumes se succéderont de deux mois en deux mois. Le premier a paru ; le second paraîtra en juillet, le troisième en septembre et le quatrième en novembre.

Comme l'ouvrage sera tiré à petit nombre, les personnes qui désirent l'acquérir sont priées de se faire inscrire, le plus tôt possible, à la librairie de M. Vagner, rue du Manége, 3.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. l'abbé DEBLAYE, à qui le Musée est redevable de tant d'objets intéressants, vient encore de lui offrir un fort joli reliquaire en cuivre, qui paraît être de la seconde moitié du XVe siècle.

— M. XAVIER FOURIER, de Ligny, a donné : 1° un morceau de ruban, en fil d'or, qui formait un bandeau sur la tête d'un squelette de jeune fille, récemment exhumé, dans le village de Morlaincourt (Meuse), à un mètre environ de profondeur du sol, dans un champ qui appartenait autrefois à l'église ; 2° deux des gros clous provenant du cerceuil dans les débris duquel ce squelette a été trouvé. Ces objets semblent remonter à une époque assez reculée. — M. Fourier a également donné, pour la bibliothèque, une espèce de tableau synoptique de l'histoire de Lorraine, depuis Gérard d'Alsace jusqu'à la mort de Stanislas.

— M. DIEUDONNÉ, instituteur à Bulligny, a offert, pour la même collection, un contrat en parchemin, de l'an 1341, relatif à la vente d'une pièce de vigne sur le territoire de Blénod-lès-Toul.

— Enfin, M. BLANCHEUR, notaire, a donné un cadre renfermant les portaits de Sully et de Necker, dessinés à

la plume par Auvrest, le jeune, en 1788. Au bas, on lit ces vers :

Ministre d'un Titus, digne ami de son Maître,
Sully fit son bonheur de celui des Français ;
Et Necker, dans nos cœurs, deux fois a fait renaître
L'espoir de ces beaux jours qu'on n'oubliera jamais.

HUITIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

M. Gillet, vice-président du Tribunal......... 10 fr.
M. L'abbé Ledain, prêtre habitué à Louvigny. 5 fr.

Le Comité a déjà utilisé une partie des fonds provenant de la souscription pour le mobilier de la Galerie des Cerfs, en faisant confectionner un meuble considérable dans lequel seront très-prochainement rangés les objets les plus précieux que le Musée possède. D'autres vitrines vont être également bientôt mises en état, et il sera possible de faire disparaître les affreux tréteaux sur lesquels on a dû les placer provisoirement. On travaille, en même temps, à restaurer les peintures des embrasures des croisées de la Galerie des Cerfs.

Nous croyons devoir rappeler, à ce sujet, que la nouvelle allocation de 10,000 fr., accordée par S. Exc. le Ministre d'Etat, *doit être* EXCLUSIVEMENT *affectée aux restaurations du Palais ducal*, sous la direction d'un architecte envoyé par le Gouvernement, et que, par conséquent, rien de cette somme n'entre dans la caisse du Comité.

La 4e édition du Catalogue du Musée lorrain va paraître tout prochainement ; elle renfermera plus de 900 articles et sera suivie d'une liste alphabétique des personnes qui ont fait des dons au Mnsée.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy. — Imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

12e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1863.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 juin.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Onze membres assistent à la séance.

Adoption du procès-verbal.

Le Président rend compte de la visite qui a été faite à Mgr Lavigerie, et de l'intérêt que le nouvel évêque de Nancy et de Toul a témoigné pour les travaux de la Société. Il est décidé que le titre de membre honoraire sera offert à Sa Grandeur.

Le Président fait part à la Société du désir que quelques personnes auraient manifesté de voir changer l'heure des réunions mensuelles. Cette question sera traitée

lorsque la Compagnie prendra possession de la nouvelle salle qui lui est destinée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la reproduction, par la chromolithographie, des croix pectorales des anciens chapitres. La Société vote cette reproduction et décide qu'il sera fait, à ses frais, un tirage à part de 25 exemplaires.

Ouvrages offerts à la Société.

Bulletins de la Société d'études scientifiques et archéogiques de Draguignan, t. IV, 3 fasc.

Revue de l'Art chrétien, mai 1863.

L'Institut, mai.

Revue des Sociétés savantes : sciences mathématiques, physiques et naturelles, 15 mai-5 juin.

Bulletins de l'Union des Arts de Marseille, 15 mai.

Lectures.

M. l'abbé Guillaume continue la lecture de son travail sur *la Cathédrale de Toul.*

MÉMOIRES.

ÉPITAPHES LORRAINES, A ROME[1].

I. 1499. — Epitaphe de Jean Mithel, archidiacre de l'église de Toul, abréviateur des lettres apostoliques et des oppositions, dans l'église de Saint-Louis-des-Français. (Effigie du défunt.)

1. Voy. le numéro du Journal du mois de mars dernier.

IOANNI MITHEL ARCHIDIACONO
DE VILLILIO[1]. IN. ECCLESIA. TVLLENSI
LITTERARVM. APOSTOLICARVM. ABREVIATORI ET
CONTRADICTARVM[2].
OBIIT. XI. KALENDAS. AVGVSTI. ANNO. M. CCCC.
XCVIIII. EXECUTORES BENE MERENTI POSVERE.

II. 1504. — Epitaphe de Didier *de Angerio*, archidiacre de l'église de Toul, docteur en droit civil et canonique, procureur près le Saint-Siége, dans le pavé de l'église de Saint-Louis-des-Français.

(Effigie et armoiries du défunt.)

DESIDERIO. DE. ANGERIO. ECCLESIÆ. TVLLENSIS.
ARCHIDIACONO. DE. VITELLO. JVRIS. VTRIVSQUE. DOC-
[TORI. ET
ACVTARVM. CAVSARVM. PROCVRATORI. QVI. LVI. VITE
ANNVM. AGENS. CLAVSIT, DIEM. XXVI. SEPTEMBRIS.
M. D. IIII.

III. 1521. — Epitaphe de Dominique *de Villanis*, doyen des avoués, dans l'église de Saint-Louis-des-Français.

(Effigie du défunt.)

D. O. M.[3]
DOMINICVS DE VILLANIS LOTHORINGVS
CVRIALIS. ANTIQUIOR. SIBI VIVENS
POST EXITVM TEGENDVM. POSVIT.
VIXIT. ANNOS. LXXX. MENSES VIII.
DIES V OBIIT DIE VI OCTOBRIS
M. D. XXI.

1. *Sic.* Peut-être pour *Vitello* (Vittel).

2. Contradictarum. Le *substitut des oppositions* est un des officiers de la chancellerie romaine : il prononce sur la légitimité des oppositions qui peuvent être faites à l'expédition de certaines grâces ou provisions bénéficiales.

3. Deo optimo maximo.

IV. 1590. — Epitaphe de Jean Nicolini, successivement archevêque d'Amalfi (Deux-Siciles), évêque de Verdun et archevêque d'Athènes (Grèce), mort en 1504, dans le cloître qui précède l'église de Saint-Grégoire, au *Cœlires*.

D. O. M.
IOANNI NICOLINIO OTHONIS. FILIO LAPIN
QVI OB PRAECLARAM EXCELLENTEM QVE
DOCTRINAM
SIXTO. IV. ET. IVLIO. II. PONTIFICIBVS. MAXIMIS
REGI QVE FERDINANDO. ARAGONIO CHARVS
PRIMO AMALPHITANVS ARCHIEPISCOPVS
DEINDE EPISCOPVS VIRIDVNENSIS
POSTREMO ATHENARVM ECCLESIAE
ARCHIEPISCOPVS
PRAECLARVM BONITATIS SVAE
SPECIMEN DEDIT
OBIIT. AN. SALVTIS. CIƆ. IƆ. IV. AETATIS SVAE LVI
IOANNES ANGELI CARDINALIS. NICOLINI. FILIVS
APVD SIXTVM. V. PONTIFICEM MAXXIMVM
FERDINANDI ETRVRIAE MAGNI DVCIS
ORATOR
GENTILI SVO MEMORIAE CAVSA
POSVIT. ANNO. CIƆ. IƆ. LXXXX.

V. 1622. — Epitaphe de Baptiste Belbon de Saint-Maur, recteur de Saint-Nicolas-des-Lorrains pendant trente années et fondateur du conservatoire de Sainte-Euphémie et des Capucines de Saint-Urbain, dans l'église de Saint-Nicolas-des-Lorrains.

La dalle ayant été sciée, il manque à chaque ligne une ou plusieurs lettres que j'indique par des minuscules.

D. O. M.
bAPTISTÆ BELLOBONO. A. S^{to} MAVRO
hVIVS ECCLESIÆ RECTORI
qvi PER ANNOS. XXX. OPTIME VIXIT

DISPERSARVM PVELLARVM SANCTE
EVPHEMIÆ ET MONASTERII
CAPPVCCINARVM S^ti VRBANI
FVNDATORI VIRO PIETATIS INSIGNI
EÆ DEM PVELLÆ IN TANTI PATRIS
MEMORIAM MONVMENTVM POSSVERE
VIXIT ANNOS. LX. OBIIT VII. SEPTEMBRIS
M. D. C. XXII
(Tête de mort.)

VI. 1711. — Epitaphe de Paul, comte *della Stufa*, d'une ancienne famille de Lorraine, dans l'église de Saint-Jean-des-Florentins.

(Croix.)
(Deux lions.)
D O M
PAVLLO COMITE STVPHÆ
EX VETVSTA LOTHARINGIORVM FAMILIA
PATRICIO FLORENTINO
ABBATI S. STEPHANI ANGLARIENSIS
VIRO ORNATISSIMO
QVI
CVM ANTIQVAE PROBITATIS
ANIMI CVLTVRA INTEGRITATE PRVDENTIA COMITATE
IMAGINEM EXPRIMERET
A FRANCISCO MARIA CARDINALI MEDICEO
GERMANIÆ GALLIAE HISPANIAE PROTECTORE
APVD INNOCIENTIVM. XII. CLEMENTEM. XI. PP. MM.
NEGOTIIS EVRANDIS PRAEPONI
MERVIT
MORIENS PROPINQVIS LONGVM DOLOREM
AMICIS ACERBVM SVI DESIDERIVM
RELIQVIT
SISMONDVS STVPHA CALCIONIS MARCHIO
FRATRI INCOMPARABILI

IACOBVS LANFREDINVS
CONSOBRINO SPECTATISSIMO
IN SPE RESVRRECTIONIS QVIESCENTI
POSVERE.
VIXIT. ANNOS. XXXXIX. MENSES. VIII. DIES XXVI.
OBIIT VI. NONAS MARTIS
ANNO. SALVTIS MDCCII

VII. 1672. — Graphites écrits sur le pied d'une statue, au musée du Capitole.

A GVILMET
LOREN. DE NANCY
1672
PIERRE GAILLARD

VIII. XVe siècle. — Epitaphe de Didier Vasson, clerc du diocèse de Metz, doyen des courtiers de commerce du port de *Ripa-Grande*, dans l'église de Sainte-Brigitte.

D. O. M.
HIC, REQVIESIT[1], CORPVS
VENERABILIS, VIRI, DOMINI
DESIDERII, VASSONI, CLERICI
METENSIS, PRIMI IN, HAC
VENERABILI, ECCLESIA, POST
DEDICA,TIONEM, EIVSDEM
SEPVLTI, ET, ANTIQ,VIORIS
PERSONETARVM, RIPAE, QVI
OBIIT, DIE, X, AVGVSTI, XXI, CVIVS
ANIMA, REQV,IESCAT, IN PACE.

IX. 1618. — Epitaphe consacrée à la mémoire de François Chavalier du Mans et mégissier à Rome, par Jeanne Toussaint, sa femme, et Nicolas Toussaint, son

1. *Sic.*

beau-père, dans le bas-côté gauche de l'église de Saint-Louis-des-Français.

Armoiries : *parti : au 1, de.....* ; *au 2, coupé, de...... au lion passant de...... et de..... à trois croissants de..... posés 2 et 1*, qui est de Chavalier et de Toussaint, par alliance.

D. O. M.
FRANCISCO. CHAVALIER. GALLO
A. COENOMANENSE. CIVITATE
ORIVNDO. ROME. DE. PELLIORCIS
ARTE. VALDE. PERITO. QVI. SIBI
ET. MATVRINO. EX. FRATRE
NEPOTI. PRÆMORTVO. ÆTATIS.
SVÆ. ANNORVM XIX
AC. SVCCESSORIBVS. SVIS. IN. HAC
ECCHLESIA. SEPVLTRAM. ELEGIT.
IOANNA. TOSSANA. VXOR. ET
NICOLAVS. TOSSANVS
LOTHARINGVS. SOCER
MOESTISSIMI. POSVERVNT.
VIXIT ANNOS. XXXVII. MENSES. VIII.
OBIIT. DIE. XVII. SEPTEMBRIS
MDCXVIII

X. BARBIER DE MONTAULT,
Chanoine de la basilique d'Anagni.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA MAIRIE ROYALE, SIÉGE DE MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE BOURMONT ET POLICE DE LA MÊME VILLE[1].

Cejourd'hui, samedi, dix-septième juin mil sept cent soixante-quinze, heure d'audience ordinaire :

1. Cette pièce, dont l'original a été donné à la Société d'Archéo-

Par devant nous, maire royal, chef de police et échevins de la ville de Bourmont, étant assemblés en l'hôtel de ville, le procureur du roi ez dit siége a dit et remontré entr'autres choses, qu'il ne restoit plus au pays qu'un monument certain de la ville de La Mothe, qui n'étoit point en celle de Bourmont, que c'est l'étendard arboré sur les remparts de cette ville lors de sa capitulation du vingt-six juillet mil six cent trente-quatre ; que cet étendard, en soie bleue, est chargé, de chaque côté, d'une image de la Sainte Vierge, tenant en ses bras un enfant Jésus, portée sur un nuage, aux pieds de laquelle est agenouillé un saint Antoine, ermite, qui demande sa protection ; à côté de la Vierge est le chiffre de Charles quatre, duc de Lorraine et de Bar, formé d'un double C entrelacé et chargé d'une croix de Lorraine en or; et, à côté du saint Antoine, est un autre chiffre formé des lettres A. D. C., qui paraissent signifier Antoine de Choiseuil.

Que le brave et digne seigneur d'Iche étoit en effet gouverneur de La Mothe lors du premier siége, en l'année 1634, et il fut tué en repassant d'un retranchement dans sa place, le 21 juin 1634, de sorte que son étendard de gouverneur passa de plein droit à Jean-Baptiste de Sarazin, seigneur de Germainvillier, alors lieutenant au gouvernement, et qui, dès le lendemain, fut déclaré gouverneur par le conseil de guerre et tous les corps tant ecclésiastiques que civils de La Mothe.

Que cet officier, recommandable autant par son expérience dans l'art militaire que par sa fidélité inébranlable,

logie par son zélé bibliothécaire, M. Alexandre de Bonneval, nous a paru mériter d'être publiée, comme document historique curieux et comme témoignage honorable pour une famille qui subsiste encore aujourd'hui.

et autant distingué par sa naissance que par la défense qu'il fit de cette place avec une poignée de monde, contre une armée entière qui la foudroyoit de toutes parts, fut forcé, par tout ce qui restoit de monde dans la ville, d'en signer la capitulation sur la brèche, le 27 juillet 1634, quand l'effet d'une mine, ayant fait sauter la plus grande partie du bastion Saint-Nicolas, avoit mis la ville à découvert et ouvert un passage aussi facile pour la cavalerie que pour l'infanterie.

Que son fils, Antoine de Sarazin de Germainvillier, qui quitta sa terre pour venir s'enfermer dans cette ville et la défendre pendant ce siége, commanda et défendit courageusement un bastion confié à sa garde, où il fut blessé, tandis que son père fut atteint de deux balles, l'une à l'oreille, au-dessous de son casque, et l'autre au fer de sa pertuisane. Ce généreux fils, digne d'un tel père, commanda lui-même à La Mothe, lors du second siége en 1642, qui ne dura pas longtemps, les troupes ayant été rappelées aussitôt après la défaite du général du Haillier, qui amenoit un renfort de troupes aux assiégeants, et qui fut surpris, battu et mis en fuite par le duc Charles quatre, auprès de Lifol-le-Grand, aujourd'hui Morvillier.

Que Jacques de Sarazin, fils d'Antoine, lui succéda dans ses vertus militaires et plus encore dans ses esprits patriotique, humain et bienfaisant, qui distinguent cette ancienne et respectable famille.

Qu'il fut père de quatre garçons, savoir :

Antoine-Théodore de Sarazin, chevalier, seigneur de Germainvillier, capitaine de cavalerie au service de France, père de Madame de Laudrian, qui, par ses qualités d'esprit et de cœur, fait encore aujourd'hui un des principaux ornements de Bourmont ;

Charles-François de Sarazin de Germainvillier, mort conseillier au bailliage royal du Bassigny en cette ville ;

Jacques-Joseph de Sarazin, chevalier, seigneur de Germainvillier, y décédé à la fin de l'année dernière, 1774, dans un âge très-avancé ;

Et Antoine-Léopold de Sarazin d'Aigremont, chevalier, seigneur de Germainvillier, père de Nicolas-Joseph de Sarazin, chevalier, seigneur de Germainvillier, seul rejeton mâle de toute cette famille, et héritier des vertus de ses ancêtres.

Que ce jeune seigneur ayant appris les désirs qu'avoit toute la ville d'avoir en dépôt cet étendard, comme le dernier monument d'une ville à laquelle elle avoit pour ainsi dire donné naissance et dont elle a recueilli tous les débris, s'est empressé de le faire remettre entre nos mains, avec ses cordons et glands, et joint à cet envoi une lettre qui exprime des sentiments flatteurs pour la ville, puisque, ne rapportant l'ancienne splendeur de La Mothe qu'à ceux de nos ayeux qui l'habitoient, il se contente de se féliciter de descendre de l'un de ses défenseurs, tandis qu'il peut, à juste titre, s'en glorifier, puisque nos archives lui fournissent des titres aussi glorieux que véridiques pour cela ; il veut bien même se dire, à ce titre, notre concitoyen et s'en honorer, tandis que la ville même doit s'en faire un honneur et un plaisir.

Et comme la reconnoissance est le moindre tribut que l'on doive à la vertu et à la mémoire de ceux qui ont exposé leur vie et répandu leur sang pour la conservation de leur pays et de leurs compatriotes, le procureur du roi a cru devoir constater tous ces faits et les transmettre à la postérité par un acte authentique, et a requis qu'il fût délibéré sur le remercîment que l'on doit à Monsieur de

Germainvillier, non-seulement au sujet de l'étendard dont il a la générosité de faire présent à la ville, mais encore pour les sentiments d'amitié et d'attachement qu'il lui témoigne d'une façon si flatteuse ; qu'au surplus il soit dressé acte du dépôt dudit étendard, statué sur l'usage qui en sera fait à l'avenir, et ordonné que la lettre de mondit sieur de Germainvillier sera registrée à la suite des présentes, pour servir et valoir ce qu'au cas il appartiendra. Signé : Blanchelaine.

Sur quoi nous maire royal, chef de police et échevins susdits, avons donné acte au procureur du roi de ses dires et réquisitions, et de la remise qui nous a été faite à l'instant de l'étendard de la première capitulation de la ville de La Mothe, du 29 juillet 1634, que toute la ville regarde comme un monument précieux de l'ancienne splendeur et de la fidélité de cette place, et du courage héroïque de ceux qui l'ont défendue au prix de leur sang ; ordonne qu'à l'avenir il sera porté dans les marches publiques et processions par les jeunes gens les plus distingués de la ville, pour les piquer d'émulation par l'honneur que l'on rend à ceux qui se rendent recommandables par leur fidélité au souverain, leur dévouement pour la défense de la patrie, et leur utilité à leurs concitoyens ; et pour témoigner à messire Nicolas-Joseph de Sarazin, chevalier, seigneur de Germainvillier, nos sincères remercîments de ce présent qu'il a si généreusement fait à la ville, et de l'honneur qu'il nous a fait de vouloir bien se regarder toujours comme notre concitoyen, nous déclarons que nous nous glorifierons toujours de le tenir pour tel, en le regardant comme le digne héritier de ces braves guerriers qui, de père en fils, ont si courageusement servi leur souverain et la patrie ; à l'effet de quoi copie collationnée des présentes

lui sera envoyée ; qu'au surplus sa lettre sera régistrée à la suite des présentes pour servir et valoir ce qu'au cas il appartiendra.

Fait et arrêté et délibéré le dix jour dix-sept juin mil sept cent soixante quinze. Signé Henrys le jeune, Lefevre, Fatey, Bediez et Renaut.

Délivré par le soussigné secrétaire greffier de la mairie royale de ladite ville de Bourmont, pour être envoyé à mondit sieur de Sarazin de Germainvillier, au désir de ladite délibération, ce vingt huit juin mil sept cent soixante quinze. Signé Renaud.

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

Dans sa séance du 23 mai dernier, le Comité s'est occupé des moyens de conserver la peinture murale de l'église Saint-Epvre. Après s'être assuré que cette œuvre d'art, malgré les dégradations qu'elles a subies, est encore très-digne d'intérêt, il a décidé qu'il aviserait aux dispositions à prendre pour la sauver de la destruction, dès que des pleins pouvoirs lui auraient été donnés à cet effet.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Clère, de Nancy, sculpteur, a envoyé de Paris une fort jolie statuette équestre, en plâtre, de Jeanne d'Arc, qui a figuré à l'exposition des arts.

— M. Delcominete, pharmacien, a donné une horloge décorée d'ornements en cuivre, qui paraît dater du commencement du siècle dernier.

— M. Wolfrom, marchand d'ornements d'église, a fait don d'un paravent en toile peinte.

— M. Siffert, aîné, tonnelier, a offert une monnaie étrangère.

— M. Duval (Claude), journalier à Velaine-en-Haye, a donné trois moyens et trois petits bronzes romains, trouvés sur le territoire de cette commune, avec un très-grand nombre de pièces du même genre.

— M. Poncey (Joseph), vannier au faubourg Saint-Pierre, a fait don d'un boulet trouvé dans la Meurthe.

— M. N. Collin, imprimeur, a offert les armes pleines de Lorraine, gravées sur cuivre.

— Enfin, M. Bourgon, commis-greffier à la Cour impériale, a offert : 1° un exemplaire de la lettre d'invitation au service funèbre que les officiers municipaux de Nancy firent célébrer, le 26 mai 1766, en l'église Saint-Roch, pour le repos de l'âme de Stanislas ; 2° le manuscrit de l'Oraison funèbre qui fut prononcée, à cette occasion, par l'abbé Clément, prédicateur et aumônier du roi. Ce manuscrit renferme, en outre, une « Inscription (latine, avec la traduction française) sur la mort de Stanislas ».

CHRONIQUE.

Le zélé promoteur de la restauration du tableau patronal de l'ancienne confrérie de Saint-Yves et de Saint-Nicolas, M. Louis Lallement, nous prie de publier le compte financier qu'il a cru devoir adresser aux souscripteurs de cette œuvre intelligente et patriotique. Nous avons trop de reconnaissance à notre honorable confrère, qui a doté le Musée lorrain d'un des plus intéressants tableaux que pos-

sède aujourd'hui cette collection, pour lui refuser l'insertion de la pièce qu'on va lire.

COMPTE-RENDU FINANCIER AUX SOUSCRIPTEURS POUR LA RESTAURATION DU TABLEAU PATRONAL DE L'ANCIENNE CONFRÉRIE DE SAINT-YVES ET DE SAINT-NICOLAS, OU DE LA MISÉRICORDE, ÉTABLIE A NANCY.

Nous avons publié, dans le numéro de ce *Journal* du mois de juillet 1862, la circulaire adressée dans ce but, le 19 mai 1862, à tous les Avocats et anciens Avocats, ainsi qu'à tous les Avoués en exercice près la Cour et le Tribunal de Nancy, et nous avons fait connaître le résultat de la souscription. A ce moment, cinquante-trois Avocats et Avoués avaient répondu à notre appel en envoyant leur adhésion. Depuis, quatre autres Avocats nous ont encore adressé leurs souscriptions ; ce sont MM[es] :

54. Demaidy (Oscar).
55. Landreville (le comte Edouard de).
56. Meaume (Edouard), professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole impériale forestière.
57. Trancart (Gaston), actuellement secrétaire du préfet de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Nous établissons donc ainsi qu'il suit le Compte général de la recette et de la dépense :

RECETTE :

1° Cinquante-sept souscriptions, à cinq francs l'une, formant deux cent quatre-vingt-cinq francs, ci.. 285 fr.

2° Un franc qui nous avait été adressé par M. Travailleur, propriétaire, faubourg Saint-Pierre, à Nancy, lors de la publication d'une Note sur le tableau de Saint-Yves et de Saint-Nicolas, dans le numéro de décembre 1857 du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, note reproduite, à l'époque, par le *Moniteur de la Meurthe*, ci .... 1 fr.

Total de la Recette : deux cent quatre-vingt-six francs, ci.............................. 286 fr.

DÉPENSE :

1° Payé à M. Louis Alnot, peintre, sous-conservateur

du Musée de la Ville de Nancy, pour la restauration du tableau et la fourniture d'un châssis à clefs ; suivant mémoire acquitté : deux cents francs, ci... 200 fr. »» c.

2° Payé à M. Postel, doreur, pour la restauration, la peinture et la dorure du cadre, suivant mémoire acquitté : quatorze francs cinquante centimes, ci 14 50

3° Payé à M. Emile Thiéry, graveur, pour la planche gravée représentant le tableau de Rémond Constant, suivant mémoire acquitté : cinquante francs, ci...... 50 »»

4° Payé à M. Auguste Delatre, imprimeur en taille douce, à Paris, pour le tirage des cinquante-sept exemplaires de la gravure, destinés à MM. les souscripteurs (y compris le port de la planche de Nancy à Paris et retour), à quatorze centimes l'exemplaire : sept francs quatre-vingt-dix-huit centimes, ci......................... 7 98

5° Apposition de bandes sur les circulaires et envoi des circulaires par Malaisé : trois francs quarante centimes, ci........ 3 40

6° Payé à Mme Bringole, concierge de l'Université, pour la perception des cotisations : cinq francs, ci.............. ... 5 »»

7° Payé à M. Harfort, encadreur, pour deux cadres offerts, l'un à la Bibliothèque de l'Ordre des Avocats, l'autre à la Chambre des Avoués au Tribunal, suivant mémoire acquitté : cinq francs cinquante centimes, ci........................ . 5 50

Total de la dépense : deux cent quatre-vingt-six francs trente-huit centimes, ci... 286 fr. 38 c.

Balance :

La recette s'est élevée à deux cent quatre-vingt-six francs, ci............................ 286 fr. »» c.

La dépense s'est élevée à deux cent qua-

tre-vingt-six francs trente-huit centimes, ci. 286 fr. 38 c.

Déficit, qui sera supporté par le comptable, trente-huit centimes seulement, ci.. »»» fr. 38 c.

Nous avons placé sous les yeux de M. le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats et de M. le Président du Comité du Musée historique lorrain, les pièces à l'appui du compte ci-dessus, et nous les tenons à la disposition de MM. les souscripteurs qui désireraient vérifier ce compte.

Nous devons des remercîments à M. Thiry, avoué à la Cour, qui a bien voulu autographier cent circulaires à ses frais, sans vouloir accepter aucune rémunération. C'est grâce à son concours que nous avons pu mener à bien l'œuvre dont nous venons de rendre compte, et faire placer au Musée lorrain, à la rentrée de 1862, le tableau restauré de l'ancienne Confrérie judiciaire de Nancy.

Nancy, 19 mai 1863,
fête de Saint-Yves.

Affirmé sincère,
Louis Lallement,
Avocat à la Cour.

BIBLIOGRAPHIE.

Le 8e volume du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine* est en vente à la librairie L. Wiener, rue des Dominicains, 53. Il contient un Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1402, publié pour la première fois d'après la copie conservée à la Bibliothèque impériale. On a placé, en regard de cette reproduction, le texte abrégé des pouillés du siècle dernier.

On trouve également, à la librairie Wiener, la 4e édition du *Catalogue du Musée lorrain,* qui vient d'être imprimée.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy. — Imp. de A. Lepage, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

12e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1863.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance extraordinaire du 25 juin.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Dix membres assistent à la réunion.

Lectures.

M. l'abbé Guillaume achève la lecture de son travail sur *la Cathédrale de Toul.* M. H. Lepage communique un mémoire de M. Ch. Laprevotte sur *Florentin le Thierriat.* La Société vote l'impression de ces deux ouvrages dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

Séance du 13 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Quinze membres assistent à la réunion.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Après avoir déposé sur le bureau le tome VIII du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, publié sous les auspices de la Société d'Archéologie, le Président communique le programme des concours ouverts, en 1863-64, par l'Académie de Metz[1].

M. l'abbé Guillaume transmet à la Société la haute expression de la gratitude de Mgr l'Evêque de Nancy et de Toul, proclamé membre honoraire.

Ouvrages offerts à la Société.

Recherches archéologiques dans la Troade, par M. Morey.

Notice sur la vie et les œuvres d'Emmanuel Heré de Corny, par le Même.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. Documents pour servir à la description scientifique de la Lorraine.

Nancy et ses environs, lithographiés par A. Maugendre, 5e livraison, offerte par M. L. Wiener.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1863, n° 1er.

Observations de la commission chargée de demander le maintien de la statue de Dufresne du Cange sur le lieu même de son inauguration.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 42.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2e série, t. I, 3e liv.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 16e vol., 4e trim.

Annales de la Société linnéenne du département de Maine-et-Loire, t. V.

1. Parmi les sujets proposés, se trouve un travail historique relatif au pays messin.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1862.

Revue de l'Art chrétien, juin 1863.

L'Institut, juin 1863.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles, 12 juin-3 juillet 1863.

Bulletin de l'Union des Arts, 5e-7e livr.

Lectures.

M. H. Lepage commence la lecture de son travail sur *un ancien Pouillé du diocèse de Toul.*

MÉMOIRES.

QUELQUES NOTES ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES SUR LE VILLAGE DE BAGNEUX (MEURTHE).

Le village de Bagneux se trouve mentionné sous les noms de *Banniolum, Banviolum, Baniacum*; de *Baguelzt, Baigneul, Baigneux, Bagne*, dans plusieurs chartes du moyen-âge et dans divers documents des temps modernes.[1]

Le Père Benoît Picart explique ainsi l'étymologie de *Banniolum* : « lieu où les Romains avaient des bains. »

Quelques auteurs ont aussi parlé d'un camp romain à Bagneux. Ces deux assertions sont aujourd'hui assez difficiles à vérifier ; je me bornerai à dire qu'il existe dans cette localité des fontaines dont la température est plus élevée que la moyenne, et que l'abbé Paramelle, en 1847,

1. Voy. *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, par M. H. Lepage.

y a annoncé la présence d'eaux thermales. A l'égard du camp romain, j'en ai vainement cherché les traces.

Malgré le peu de succès de mes recherches sous ces deux points de vue, Bagneux n'en est pas moins encore curieux à étudier sous le rapport des antiquités. En effet, son territoire est traversé, du sud au nord, par la grande voie romaine de Langres à Toul, et les trouvailles d'objets antiques, de monnaies, de poteries romaines, ont été fréquentes le long de cette voie, mais surtout depuis l'établissement du chemin de grande communication, soit en creusant des fossés, soit en abaissant le sol en certains endroits. Je renvoie à la *Statistique* de M. Lepage pour les sépultures qui ont ainsi été découvertes en 1839, au Château-Rouge.

Sur toute l'étendue du territoire, on rencontre aussi des traces d'anciennes habitations, offrant tous les caractères de constructions romaines. Voici le nom des cantons les plus remarquables où l'on trouve des ruines : Devant-la-Voivre, au Viller, Florey, en Maizières, en Champagne, en Flexis, à la Croix (dans plusieurs endroits), à l'Anglure, à la Sarrazinière[1], à la Pérelle. On en rencontre ensuite de plus modernes au Vieux-Moulin, au Moulin-à-Vent, au Vigneux, et autour du village.

1. Cette dénomination est assez fréquente dans nos contrées : ainsi, Allain, Colombey, Moutrot et Crézilles ont des cantons portant le même nom et offrant des ruines romaines. Il est à remarquer que les cantons ainsi dénommés occupent des points culminants de la plaine.

Dans le canton de la Sarrazinière, du ban d'Allain, un cultivateur, au mois d'octobre dernier, voulant faire disparaître des fondations qui arrêtaient fréquemment sa charrue, trouva dans les fouilles un Vitellius en argent, des cornes de cerf, de la poterie romaine fine, de la ferraille, etc. On avait déjà précédemment trouvé, dans les environs, un Commode en argent et un Constantin petit bronze.

La Pérelle. Dans ce canton, situé à quelques centaines de mètres au sud du poteau qui se trouve à la hauteur de Bagneux, les ruines sont très-remarquables. Elles s'étendent, à droite et à gauche de la chaussée romaine, sur une longueur d'un kilomètre au moins. Les tuiles romaines y sont encore en quantité considérable dans certains endroits, bien qu'on les ait amassées déjà à différentes époques pour en faire du ciment. On y a trouvé des foyers en terre cuite, des fragments de poteries romaines, et des monnaies au nombre desquelles on distinguait un Vespasien en argent, enfin des étriers en fer actuellement en possession de M. l'agent-voyer en chef. Il y a environ vingt ans, en labourant, le sol s'affaissa tout-à-coup sous les pieds d'un bœuf, à une profondeur d'un mètre et demi, et on put reconnaître un puits dont la paroi, parfaitement arrondie, était en terre glaise fortement battue. On n'eut pas la curiosité de faire des recherches, et la cavité se combla avec le temps[1].

1. Bagneux n'est pas la seule localité de nos environs qui offre des ruines romaines sur son territoire. On en rencontre en quantité dans toute la plaine sud de Toul, et notamment sur le territoire des villages à proximité de la voie romaine. Ainsi, à Allain, outre les cantons déjà cités, des Thermes, de la Poche, du Poirier-Bécat, du Gagne-Petit, du Monastère, de la Sarrazinière et au Cercueil, on peut encore ajouter les Plates-Pierres, la Haie-Mignot, la Haute-Borne, où l'on découvre un tronçon de voie romaine, et le Han, canton situé au sud du village, sur le côté d'une ancienne chaussée où l'on rencontre aussi, avec des traces d'habitation, de nombreuses sépultures, à une profondeur de 25 centimètres environ. Quelques-unes de ces sépultures ont été découvertes l'année dernière, et il a été possible de constater que les cadavres avaient été placés côte à côte, les pieds tournés vers l'Orient, et que tout le soin apporté à ces inhumations, probablement précipitées, s'était borné à placer quelques pierres plates pour protéger la tête seulement. On voyait dans les fouilles quelques tuileaux romains.

Il ne reste plus à Bagneux que peu de traces du moyen-âge, ce qui s'explique en partie par l'incendie du village et de l'église, au XVIIe siècle. La tour de l'église et des fonts baptismaux ont seuls échappé à cette ruine. Le rez-de-chaussée de cette tour offre quelques détails d'architecture qui permettent d'en faire remonter la construction au XIIe siècle. En effet, le portail et l'arcade séparant le porche de la nef, présentent une ogive très-obtuse ; les pieds-droits offrent deux colonnes engagées, surmontées de chapiteaux cubiques dans l'ornementation desquels on remarque des figures grossières ; enfin, sur les côtés de ce porche, on voit deux petites baies murées à plein cintre.

A Colombey, on trouve des ruines au Coin-Jeanmaire, au Haut-de-Charmette, à l'Hamonvelle, aux Sarrazinières, Sous-le-Taillis, aux Raies-Montant. Dans ce dernier canton, il y a environ vingt ans, en provignant, on découvrit une espèce de cave, et à proximité, au milieu de tuiles romaines, des monnaies, des lances, des lames d'épées, etc. Dans celui du Taillis, il y a trois ans, on a trouvé, dans des fouilles faites dans le même but qu'à la Sarrazinière d'Allain, une grande quantité de pierres taillées au ciseau, quelques fragments de tuiles et de poteries romaines, de la ferraille, des cornes de cerf, etc. Il n'est pas rare de trouver des monnaies romaines à Colombey. M. V. en a déjà réuni une petite collection dans laquelle on remarque surtout un fort joli Trajan en grand bronze.

A Moutrot on en rencontre à la Sarrazinière, en Mononville, à la Terre-Monsieur, Sur-les-Moulins, en Moulin-Vaux et en Mollonville ou Derrière-Latrie, canton qui se trouve derrière le cimetière et à ce que l'on croit derrière l'ancienne église de Mollonville[1].

A Crézilles, on peut citer les cantons dits aux Sarrazinières, aux Thermes, aux Petites-Pièces, la Conneau, etc.

A Barisey-au-Plain, on en voit à l'Etang, à la Lochère, à la Planche ; c'est le nom resté au canton où était autrefois bâti Barisey-la-Planche ; ces ruines ne datent que de 1635.

1. *Mollonville* est l'ancien nom de Moutrot. Voy. *Dictionnaire topographique de la Meurthe.*

Les fonts dont j'ai parlé présentent un massif de forme hexagonale avec panneaux couronnés d'ogives du xve siècle. Ils se trouvent relégués dans l'ancien jardin de la cure.

Moulin-à-Vent. Pendant les trois derniers siècles, il a existé à Bagneux un moulin à vent, dont M. Lepage a parlé dans *les Communes.*

Le premier fut bâti sur la chaussée romaine, au canton appelé aujourd'hui au Vieux-Moulin. Le second était aussi sur la chaussée, à la rencontre du chemin d'Allain et à vingt mètres environ au nord du poteau indicateur actuel. Ce dernier moulin, détruit et reconstruit à diverses époques, existait encore vers le milieu du siècle dernier, et, en 1713, il appartenait à un nommé Poitier, d'Allain, qui le louait 20 écus de trois livres. On voit aux archives de Bagneux un plan de ce moulin, avec ses dépendances, dressé vers 1740, à l'occasion d'un procès.

La Justice. Bagneux était, avant la révolution, le siége d'une haute justice dont faisait partie le village de Crézilles ; elle relevait de MM. les vénérables chanoines de Saint-Gengoult de Toul. Il y avait alors un signe patibulaire élevé au canton appelé *la Justice*, situé sur une hauteur, entre les deux villages, à la limite de leurs territoires. En 1710, le procureur d'office desdites terres et seigneuries, requiert les habitants de ces deux communautés de le rétablir attendu que « les orages et vents des environs de Noël l'ont renversé parce que les bois étaient pourris[1]. »

1. Dans le siècle dernier, il existait encore un usage féodal assez singulier. Le maire de Bayeux et celui de Crézilles étaient tenus de se rendre à Toul, le 11 mai de chaque année. En signe de vasselage, ils devaient offrir au doyen du chapitre une certaine quantité de cire

Incendie de Bagneux par les Suédois. L'histoire ne mentionne pas positivement la présence des Suédois dans nos contrées ; mais il n'est que trop vrai que ces cruels ennemis sont venus dans les environs de Colombey, et qu'ils y ont exercé de terribles ravages dont la tradition conserve un souvenir encore vivace.

Bagneux compte malheureusement au nombre des villages qui eurent le plus à en souffrir, car il fut complètement détruit par l'incendie ; et aujourd'hui on recherche vainement, dans les constructions, des traces de bâtisses antérieures à cette triste époque ; mais, par contre, on découvre fréquemment, dans les jardins aux abords du village, en fouillant le sol, des ruines qui datent de ces guerres.

On trouve, aux archives de la mairie, quelques pièces qui font mention de cet incendie. C'est d'abord une requête, en 1705, des habitants de Bagneux à Mgr l'évêque de Toul, pour rétablir d'anciens usages d'église tombés en désuétude, dans laquelle on lit « que pendant le temps des guerres, par l'incendie de l'église et du village de Bagneux, les titres et papiers appartenant à ladite église se sont trouvez brûlez ou perdus. »

C'est ensuite la déclaration de 1738, dans laquelle on rencontre ce passage : « Les ditz habitants de Bagneux n'ont aucun titre de leurs biens communaulx parce que le village a été brûlé par les Suédois, il y a environ une centaine d'années ; et il a esté un long temps que le village estoit abandonné à cause des guerres[1]. »

fournie par les deux communautés, puis assister à la messe solennelle de Saint-Gengoult, et aller à l'offrande la corde au cou. Après l'office, les deux maires étaient invités à la table des chanoines

1. Dans l'un des précédents numéros du Journal, il a été parlé de

Bagneux, en effet, resta désert pendant de longues années ; c'est ce qui résulte d'une note des comptes du domaine de Gondreville, pour l'année 1649, portant que Bagneux était « dès longtemps abandonné ».[1] En 1708, il y avait 26 habitants.

Enfin en 1711, on y compte une population de 30 ménages ; mais les remontrances que les habitants fournissent à cette époque à la suite du rôle de la subvention, prouvent que leur misère était grande : « Le ban de Bagneux, disent-ils, est de si peu de rapport que les laboureurs n'y peuvent pas subsister. C'est un village où il n'y a aucun commerce, ce qui oblige les habitants à vendre leurs biens à gens *defforains* pour vivre ; car avant qu'ils soient au milieu de l'année, il y en a une partie qui n'a plus de grain, ce qui met le désordre dans le village et fait que les habitants s'absentent du lieu. »

Ajoutons qu'à cette époque tous les habitants de Bagneux, trois exceptés, étaient laboureurs ; mais un seul cultivait d'une charrue sur le sien propre ; les autres étaient fermiers pour tout ou partie de leur culture.

l'incendie d'Allain par les Suédois. J'ajoute que Thuilley fut traité de même, et la tradition rapporte qu'à la suite des guerres, il n'y revint que l'une des anciennes familles.

Colombey, Barisey-la-Côte, Moutrot, Crézilles, sont de construction moderne. Barisey et Moutrot ont même été rebâtis à plusieurs centaines de mètres à l'orient de l'ancienne position des deux villages, en sorte que dans la première de ces deux localités, l'église, qui est très-ancienne, occupant par le passé le centre du village, se trouve aujourd'hui à 300 mètres dans les vignes.

Barisey-au-Plain semble avoir été un peu plus heureux, grâce sans doute à son château fort. Enfin, n'est-ce pas à cette époque que disparut, avec Mollonville (l'ancien Moutrot) le village de Barisey-la-Planche, qui était situé sur la voie romaine, à quatre ou cinq cents mètres de la limite des Vosges ?

1. Voy. *les Communes de la Meurthe*, par M. H. Lepage.

Les habitants de Bagneux auraient pu mentionner aussi comme cause de leur misère, le peu de sécurité de la contrée à cette époque et les charges qui pesaient sur l'agriculture.

Car il ne faut pas oublier que dans les premières années du XVIII[e] siècle et jusqu'en 1713, pendant que la Lorraine jouissait d'une profonde tranquillité, le temporel des Trois-Evêchés, et en particulier les environs de Bagneux, étaient infestés par des bandes de pillards que la maréchaussée était impuissante à réduire. Ces bandes attaquaient souvent de vive force, tantôt un village, tantôt un autre, et elles choisissaient de préférence, pour accomplir ces actes de brigandage, le moment où les habitants étaient à leurs travaux des champs[1].

Les registres de la justice de Bagneux rappellent le souvenir de l'une de ces fréquentes agressions, dirigée contre le presbytère qui se trouvait près de l'église et un peu à l'écart. Ils rapportent que « sur le soir, quatre quidams sont venus attaquer la maison de cure, cherchant à enfoncer les portes et proférant des menaces de mort. » Mais la servante put s'échapper par le jardin, alla chercher main-forte, et ces malfaiteurs prirent la fuite.

Il reste encore au milieu de nous, dans les constructions de l'époque, des traces de ce continuel état de guerre : ce sont les barreaux aux vitres, les verroux aux portes. En cas d'attaque, on se barricadait chez soi, quand on n'avait pas eu le temps de se réunir pour défendre l'entrée du village à ces hardis malfaiteurs.

J'ai parlé des charges qui pesaient sur l'agriculture ;

1. Voy. la *Notice sur Blénod-lès-Toul,* par M. l'abbé Guillaume, page 183 et suivantes.

une petite revue de ces charges fera comprendre la position critique des habitants de Bagneux.

On a vu que presque tous les habitants de Bagneux étaient fermiers, ils devaient donc acquitter : la dîme, les droits de soine (redevances d'avoine à la Saint-Remy et à la Saint-Martin), la subvention et leur canon. Je ne parle pas des autres droits seigneuriaux secondaires. Si à cela on joint les difficultés de faire les récoltes, qui formaient tout leur avoir, soit à raison des entraves apportées par les seigneurs pour s'assurer la perception des dîmes, soit à raison du manque de bras — et ceci était une difficulté majeure à cette époque — on comprendra facilement combien les moissons étaient longues et difficiles et comment, dans les années pluvieuses, les récoltes étaient bientôt compromises et quelquefois totalement perdues.

La subvention devait être aussi une lourde charge à cette époque déjà. On sait que vers 1757, en s'augmentant, elle provoqua des troubles. Ainsi, en 1711, à Bagneux, elle s'éleva à 780 livres. Les biens de main-morte en étaient exempts ; or, les deux tiers du ban furent rangés dans cette catégorie en 1789, par les habitants, dans leur cahier de doléances. Le tiers du revenu de Bagneux avait donc cette contribution à sa charge. Elle se préleva alors sur 27 habitants, déduction faite des exemptés par la communauté et des insolvables.

Ainsi, le cultivateur d'une charrue sur le sien était coté 83 livres ; celui qui labourait d'une charrue la moitié sur le sien et l'autre partie à ferme, devait 63 l. ; une demi-charrue, dans ces dernières conditions, payait 59 l., etc.

E. OLRY[1].

1. M. Olry a joint, aux notes qui précèdent, des recherches archéologiques sur d'autres localités : nous les publierons dans un de nos prochains numéros.

L'honorable M. Bagré, maire de Vic, a bien voulu nous adresser la note suivante, dans laquelle se trouve consignée une intéressante particularité :

Ordonnance de police aux bouchiers et bollengiers de la ville de Vic.

« Le dimanche, 22 du mois de novembre 1573, Mes-
» sieurs de justice, assemblés sous la halle avec le S^r
» procureur général, ont ordonné que les bouchiers ne
» sépareront le lard d'avec la chair des porcs qui n'auront
» plus d'ung poulce de gras, au moindre lieu du dos, et
» tiendront, *à l'arrivée de Monseigneur le Roi de Polonne,*
» qui arriva le mardi suivant, *et des grands seigneurs*
» *qui l'accompagnent,* qui arrivèrent le jeudi après, leur
» boucherie fournie de toute sorte de bonnes chairs qu'ils
» vendront aux bourgeois à la livre, au prix de la der-
» nière taxe, savoir : deux soldz le mouton, le bœuf, le
» veau, et le porc et l'autre chair à cinq blancs; et aux
» déforains à la pièce, comme ils pourront mieux.

» Du même instant, ont Messieurs de justice ordonné
» que les bollengiers feront des pains blans et de tout à
» tout, savoir : les blans du pois de dix onces pour ung
» gros, le tout jusqu'à autre permission. »

On voit, par cette ordonnance, que le roi de Pologne est passé à Vic le 24, et sa cour le 26 novembre 1573, et qu'à l'occasion de cette circonstance, l'édilité locale s'est préocupée de la tenue des principaux établissements de vivres.

Mais quel est ce roi de Pologne qui passait à Vic en novembre 1573, accompagné de grands seigneurs ?

Il me semble qu'il ne peut être autre que le duc d'Anjou, frère de Charles IX, et depuis Henri III, qui allait

prendre possession du trône de Pologne, auquel il venait d'être élu ; car Charles IX, roi de France, n'est mort que le 30 mai 1574, après quoi le duc d'Anjou, roi de Pologne, s'est échappé de son royaume, le 18 juin 1574, pour rentrer en France, et qu'il n'a été élu roi de France que le 13 février 1575.

Mais s'il paraît certain que c'est bien Henri III qui est passé à Vic le 24 novembre 1573, il l'est bien aussi qu'il a suivi, pour rentrer en France, une autre direction ; car on lit dans l'*Histoire de Metz* (t. III, page 116), qu'il est rentré par Avignon, où est mort le grand cardinal Charles Ier de Lorraine, qui était allé au-devant du roi de Pologne.

Je ne sais si le commentaire explique suffisamment la texte de police ; mais ce petit fait ne m'a pas paru dénué de tout intérêt.

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

Le Comité a cru répondre à un désir à peu près unanime en cherchant à sauver les peintures murales qui se trouvent dans l'église Saint-Epvre, et qui, malgré les dégradations qu'elles ont subies, n'en offrent pas moins encore un double intérêt historique et artistique.

Après avoir consacré trois séances à l'étude de cette question, sur laquelle les avis sont fort partagés, il a reconnu que le meilleur moyen et le plus praticable était l'enlèvement pierre par pierre, en apportant dans cette opération toutes les précautions possibles.

Le Comité a décidé, en outre, que les peintures[1] seraient remontées dans la salle située à l'extrémité de la galerie du rez-de-chaussée du Palais, où l'on déposerait également les inscriptions et sculptures provenant de Saint-Epvre, notamment la *Cène* de Florent Drouin, qui était placée derrière le maître-autel de cette église. La Fabrique s'est associée avec empressement à cette pensée en concédant provisoirement au Comité ces divers objets, dont l'ensemble formera comme un musée à part, digne de fixer l'attention des amateurs.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Des dons ont été faits au Musée par les personnes dont les noms suivent :

M. Gibrat, propriétaire à Bourmont (Haute-Marne) : un fusil de rempart trouvé, en 1830, dans les fossés de l'ancien château de cette ville.

— M. Cadiot, docteur en médecine à Vandeléville : 1° un socle en pierre décoré de deux écussons très-délicatement sculptés, l'un aux armes de Lorraine, simples, l'autre à celles de Vaudémont, avec un lambel indiquant la bâtardise ; 2° la partie supérieure d'une statuette en pierre peinte, représentant un chevalier dont un voit encore une partie de l'armure. Ces deux objets ont été trouvés dans les ruines du château de Vaudémont.

— M. l'abbé Royer, curé de Saint-Max : le Bon Pasteur, statuelle en terre cuite, par Adam.

—M. Letscher, instituteur à Insviller : deux monnaies en

1. Il en sera fait préalablement une photographie afin d'en conserver la reproduction exacte.

argent de Louis XIV, trouvées lors des réparations récemment faites à la maison d'école de cette commune.

— M. le docteur Ancelon, de Dieuze : 1° une plaque de porcelaine représentant diverses opérations chirurgicales, moulée sur la couverture, en nacre de perle, d'un livre de chirurgie hollandais, du xviie siècle, appartenant à un médecin de Limoges ; 2° trois petits bronzes à l'effigie de Constance, deux quinaires de bronze du Bas-Empire et une pièce en argent de Charles-Quint, roi d'Espagne, frappée à Besançon. Ces monnaies ont été trouvées à Tarquinpol.

— M. Petitjean, clerc de notaire à Dieuze ; un exemplaire de l'Atlas de de Fer.

— M. Lhuilière, entrepreneur : une taque en fonte provenant de l'une des maisons de la rue des Dominicains, que l'on vient de démolir pour agrandir l'Hôtel-de-Ville.

— M. l'abbé Petitgand, curé d'Uruffe : 1° deux jetons ; 2° une monnaie lorraine ; 3° un double tournois de Louis XIII ; 4° le sceau républicain de la municipalité de Commercy, trouvé sur le territoire de sa paroisse.

— M. Morey, architecte : la serrure et deux clous de la porte Saint-Nicolas de Nancy.

— M. Gastaldy, couvreur : deux ornements d'architecture, en terre cuite, provenant d'une maison de la rue Saint-Pierre.

— M. Poirot (Jean-Baptiste), cultivateur à Allain-aux-Bœufs : un denier d'argent de Vitellius, trouvé en fouillant le sol dans son champ, au lieudit la Sarrazinière.

— M. Gigout (Pierre) d'Allain : une bague en bronze, trouvée en cultivant une vigne, dans des ruines romaines, au Poirier-Bécat.

— M. Davouze-Godard (Sébastien), d'Allain : un petit

bronze romain, une pièce en cuivre de Marie-Thérèse, reine de Hongrie, et deux jetons de Louis XIII et Louis XIV.

— M. Marchal (Auguste), cultivateur à Allain : une médaille de pèlerinage ou de confrérie, en bronze, trouvée en bêchant son jardin.

— M. Gigout (Ambroise), de Crézilles : une pièce en argent de Renaud de Bar, évêque de Metz, frappée à Epinal.

— M. Olry, instituteur à Allain : 1° plusieurs moyens bronzes romains, une obole de Louis XI, une du duc Charles III, des jetons de Nuremberg et un denier de Marie, princesse de Dombes, fille de Gaston d'Orléans ; 2° une fibule de bronze ; 3° une médaille de dévotion représentant d'un côté la Sainte-Vierge, de l'autre saint Joseph.

— M. Collinet de la Salle, conseiller à la Cour impériale : dix-huit photograhies exécutées par lui et reproduisant des portraits gravés de princes et princesses de la maison de Lorraine.

— Enfin, M. l'abbé Charlot a offert, pour la bibliothèque, un cartulaire, du xvie siècle, du prieuré de Donchery.

BIBLIOGRAPHIE.

Quelques exemplaires du *Dictionnaire topographique de la Meurthe,* imprimé à l'imprimerie impériale, sont déposés à la librairie Wiener, rue des Dominicains 53. Cette édition renferme des additions considérables au *Dictionnaire* publié dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie.*

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

12e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1863.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance extraordinaire du 27 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Dix membres sont présents.

Adoption du procès-verbal.

Lectures.

M. Henri Lepage continue la lecture de son travail *sur un ancien Pouillé du diocèse de Toul.* M. l'abbé Guillaume lit un mémoire *sur les peintures murales et les inscriptions de l'église Saint-Epvre.*

Séance du 10 août.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Huit membres assistent à la réunion.

Adoption du procès-verbal.

Le Président communique : 1° le programme des prix proposés par le Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, en date du 9 août 1862 ; 2° la circulaire fixant la réunion des délégués des Sociétés savantes aux premiers jours d'avril 1864 ; 3° l'accusé de réception par le Ministère de l'Instruction publique, du VIIIe volume du *Recueil de documents* publié sous les auspices de la Société d'Archéologie lorraine.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice sur M. Alexandre Huguenin, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, par M. Chabert.

Le Postillon lorrain pour l'année 1864. Envoi de M. Vagner.

L'Institut, juillet.

Annales archéologiques, t. XXIII, 1er fasc.

Revue de l'Art chrétien, juillet.

Revue des Sociétés savantes, mai-juin.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles, 10-31 juillet.

Bulletin de l'Union des Arts de Marseille, 8e livraison.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVIIIe, 4e livr.

Société des Antiquaires de Mayence, 1863.

Lectures.

M. Henri Lepage termine la lecture de son travail *sur un ancien Pouillé du diocèse de Toul*. La Société vote l'impression de cet ouvrage dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

SUR LES PEINTURES MURALES ET LES INSCRIPTIONS COMMÉMORATIVES DÉCOUVERTES DANS L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-EPVRE DE NANCY.

1° *Peintures murales.*

La peinture murale qui se voyait dans l'église paroissiale de saint Epvre, et que l'on vient de transporter au Musée lorrain, a, depuis nombre d'années, fixé l'attention des artistes et des curieux.

L'abbé Lyonnois raconte[1] que, dans la chapelle de la Conception ou des Marchands, érigée en cette église, on apercevait un tableau de 15 pieds de hauteur sur 12 pieds de largeur, peint à l'huile, sur un mur de pierres de taille; que ce tableau avait été couvert en entier d'un blanc de chaux pour en cacher la peinture; qu'il avait fait enlever cette chaux, et qu'il avait vu avec plaisir que ce bel ouvrage conservait encore un air de fraîcheur. Les couleurs se sont maintenues, ajoute-t-il; le dessin en est régulier, et la plupart des figures sont achevées. Ce laborieux ecclésiastique a esquissé, dans le premier tome de son *Histoire des villes Vieille et Neuve de Nancy,* la description de cette peinture, qu'il avait réellement ressuscitée.

M. Henri Lepage en a donné l'explication dans une curieuse Notice, dont l'Académie de Stanislas a enrichi le volume de ses Mémoires en 1849. Il y montre que la *Légende dorée* a fourni au peintre plusieurs sujets de son

1. Hist. des villes Vieille et Neuve de Nancy, tome I, page 234.

tableau et, de plus, il marque en note, que les quatre grandes arcatures tracées sur les parois de la chapelle de la Conception, étaient autrefois couvertes de peintures murales semblables à celles qu'il a décrites dans son travail; mais que l'on n'a pris aucune précaution pour conserver ces précieuses compositions[1]. Il est probable, dit en terminant notre savant archiviste, que les autres tableaux qui forment la décoration murale de la chapelle de saint Epvre, sont des reproductions de légendes[2].

Cette probabilité est devenue une certitude pour l'ogive septentrionale, à laquelle se trouvait adossé l'autel de St-Vincent-de-Paul; mais non pour les deux autres, dont ci-après nous indiquerons les sujets.

Averti que l'ancienne église disparaîtrait incessamment pour faire place à la nouvelle, nous avons essayé de sauver d'une ruine absolue, ne serait-ce que par quelque souvenir, les inscriptions et les peintures dont le gros œuvre avait été jadis intérieurement surchargé. Nos premiers soins devaient, on le conçoit, avoir pour objet les représentations murales, signalées par M. Lepage et qui semblaient, à nos yeux apitoyés, soulever le double linceul de plâtre et de badigeon sous lequel on les avait ensevelies, et nous demander de reparaître à la lumière, au moins encore quelques instants, avant de périr, peut-être sans retour. Nous avons en conséquence fait gratter et laver, avec de minutieuses précautions, les ogives badigeonnées, et nous avons mis à découvert assez de sujets bien conservés, pour nous faire presque maudire les vandales qui ont pensé faire acte de dévotion envers la sainte Vierge, en couvrant

1. Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, 1849, pages 79-95.

2. Page 94.

de mortier, de chaux et de plâtre, des peintures charmantes qui la représentaient d'une manière autrement délicate, autrement céleste, que toutes les compositions pâteuses qu'ils leur ont substituées. En effet, les malheureux, probablement et à leur insu, égarés par l'esprit de leur époque, ont appliqué, avec une sorte de fanatisme, aux beaux-arts et aux monuments, le système faux et désorganisateur au moyen duquel les philosophes dénaturaient l'histoire et transformaient les plus respectables et les plus indubitables traditions.

Dans l'ogive septentrionale, à droite, et sur la partie du mur la plus rapprochée du grand tableau mis à jour par l'abbé Lyonnois, nous avons découvert plusieurs sujets légendaires qui en forment la continuation.

1° Un homme vêtu d'une robe brune, couché sur le dos, les mains jointes et les bras élevés vers le ciel, les genoux en l'air et les jambes repliées. Il est au milieu d'une rivière où il se noie. Dans le lointain, un pont en bois; de part et d'autre, des objets de paysage. A côté on lit ces quatre lignes:

Ung clerc fust noié en péché
Servant la Vierge de regnon
La vie lui rend par amitié
Pour faire sa conception.

La *Légende dorée* raconte ce fait avec les circonstances qui l'ont accompagné, ou dont il a plu au légendaire de l'embellir :

« Il y avait dans les Gaules, un chanoine qui avait l'habitude de chanter l'office de la sainte Vierge. Un jour qu'il venait d'une maison de campagne où il *s'était rendu coupable d'une faute grave* et qu'il se dirigeait vers la ville, il entra dans un bateau pour passer la Seine et se

mit à chanter, en voguant, l'office de la Mère de Dieu. Et lorsqu'il fut arrivé au verset : « Salut, Marie, pleine de grâces, le Seigneur est avec toi, » il se trouvait au milieu de la rivière, et voici qu'une grande troupe de démons se jeta sur lui et le précipita au fond de l'eau avec sa barque, et son âme fut emmenée pour être livrée aux tourments.

» Et il y avait trois jours que les démons le tourmentaient, lorsque la mère de Jésus survint avec une foule d'anges et elle dit aux esprits de ténèbres : « Pourquoi affligez-vous ainsi injustement l'âme de notre serviteur ? » Et ils répondirent : « Nous avons le droit de la revendiquer, elle est à nous, car elle est tombée en notre pouvoir accomplissant nos œuvres. » Et la mère de Jésus répliqua : « Si elle doit être à ceux dont elle faisait les œuvres, c'est à nous qu'elle appartient, car lorsque vous vous êtes saisis de cet homme, il chantait des hymnes en notre honneur. Vous êtes donc encore plus coupables, puisque vous avez agi avec audace à mon égard. » Lorsqu'elle eut parlé ainsi, les démons épouvantés s'enfuirent de côté et d'autre, et la bienheureuse Marie reconduisit l'âme du défunt dans son corps, et le prenant par le bras et ordonnant aux eaux de se séparer et de rester comme un mur de droite et de gauche, du fond de la rivière, elle le ramena sain et sauf sur le bord. Et le chanoine, plein de joie se prosterna aux pieds de la bienheureuse vierge Marie, et dit : « Ma Souveraine chérie et Vierge adorable, favorite de Jésus-Christ, qu'est-ce que je vous rendrai pour tous les bienfaits dont vous m'avez comblé ? Vous m'avez délivré de la gueule du lion et des horribles souffrances de l'enfer. » Et la mère de Jésus lui dit : « Je te demande qu'à l'avenir, tu ne tombes plus dans le péché d'adultère, de peur qu'il ne t'arrive pis une autre fois que celle-ci. Je te demande

aussi de célébrer dévotement, chaque année, le 6e jour des ides de décembre, la fête de ma Conception, et de recommander qu'elle se célèbre en tous lieux. » Ayant dit cela, la sainte Vierge remonta au ciel aux yeux du chanoine, qui embrassa la vie cénobitique, et qui racontait à tous ceux qui voulaient l'entendre ce qui lui était arrivé, et tant qu'il vécut, il célébra avec grande dévotion la fête de la Conception, et il fit tous ses efforts pour en propager la solennité[1] ».

2° Un gentilhomme, dont le diable, sous une forme humaine, s'était fait le page pour le perdre plus facilement. La partie supérieure du tableau ayant été enlevée, lors de la construction de la malencontreuse chapelle de saint Vincent-de-Paul, il n'est plus possible d'en donner une description tant soit peu satisfaisante. Il y avait trois personnages, dont les jambes et les pieds tournés en sens inverse, font supposer que les deux premiers, ayant des hauts-de-chausses violets, emmenaient le troisième en pareil vêtement rouge et tailladé; au-dessus, un quatrième personnage, ayant au bras gauche un bouclier, et peut-être, dans la main droite, un glaive flamboyant, pourrait figurer un archange envoyé par la Reine des cieux pour délivrer l'un de ses serviteurs. L'inscription seule est restée sans lacune :

Le diable servit longuement
Un gentilhomme de mal vie
Pour l'emporter, ce servilement
Heut failly de servir Marie.

3° Dans la partie supérieure de l'ogive, on distingue encore, d'un autre sujet, trois personnages; l'un en robe

1. *La Légende dorée* par Jacques de Voragine, trad. française, édit. de 1843, 2e série, p. 315.

et capuchon rouges, tenant un linge, l'autre dont on ne voit que la tête; le troisième est un soldat. La légende a été gravement écornée, et l'on n'en déchiffre plus que les mots :

Ung. . . . . . . dévot
Fut pendu pour. . . . . .
Mais yl ve. . . . prier
Car. . , Vierge. . . . .

Ces mots suffisent néanmoins pour autoriser à penser que la peinture représentait un homme injustement condamné au gibet et qui, ayant invoqué la protection de la sainte Vierge, en obtint la manifestation de son innocence et la conservation de la vie et de l'honneur.

Il est presque certain que si l'abbé Lyonnois avait eu la bonne pensée de faire pour cette arcature ce qu'on lui doit pour l'autre, on aurait aujourd'hui deux tableaux complets au lieu d'un seul, qu'un lavage à la potasse a plus encore défiguré que nettoyé. On les aurait même, si la construction moderne qui a gravement compromis la solidité de l'ancienne, avait été menée avec plus d'intelligence et de précautions, ou mieux, si elle n'eût jamais existé.

L'ogive du transept, à gauche du tableau conservé et l'accostant, a été mutilé par l'ados d'un autel et de son retable. La partie supérieure seulement, couverte par l'ignoble badigeon, a conservé ses hôtes primitifs avec leurs riches costumes; nous les avons trouvés tout disposés à nous aider à déterminer le sujet de la scène dans laquelle ils figuraient comme acteurs.

Dix-sept personnages, divisés en trois groupes, remplissent cette partie du tableau. Celui du milieu est formé de cinq anges, soutenant un large papier, sur lequel sont

tracées trois portées de musique et trois lignes d'écriture. La musique de la première ligne et les paroles de la troisième portée ne se voient pas, en raison de l'enroulement de la feuille. L'hymne chantée par les célestes musiciens est la Salutation angélique, dont les mots sont ainsi disposés :

Ave Maria, gratia
plena, Dominus
tecum benedicta

Le groupe à droite et au-dessous du précédent se compose de six anges ailés et costumés ; les deux premiers, tout à fait dégagés, jouent, celui de droite du *kinnor* et son voisin du *hhalil;* on ne découvre que la partie supérieure des autres; celui de gauche offre un joueur de psaltérion, un autre ange, dont l'état vaporeux ne laisse plus assez deviner les contours et l'office, plus cinq têtes d'anges environnées d'ailes et de draperies.

Ces concertants aériens autorisent à penser que le principal motif du tableau qu'ils couronnaient était la sainte Vierge dans sa Conception ou dans son Assomption. Nous disons : la Conception, parce que la chapelle des Marchands était consacrée sous ce vocable; l'Assomption, puisque les anges y saluent la Femme bénie entre toutes, la Mère du Rédempteur et la Reine des cieux. Quelques personnes supposent qu'un orgue ayant été placé par le corps des Marchands dans la chapelle de la Conception, qu'il patronnait, la peinture que nous venons de décrire lui aurait servi comme de couronnement. Dans cette hypothèse, la partie inférieure de cette arcature n'aurait jamais été peinte; cependant, on y découvre encore quelques légères traces du passage d'un pinceau diversement coloré.

Sur le mur méridional, faisant face au visiteur arrivant par le collatéral, nous avons mis à découvert une scène d'autre genre, mais dont la sainte Vierge et l'enfant Jésus sont les personnages principaux. C'est surtout à l'aspect de cette représentation et des mutilations que la pointe barbare du manœuvre lui a fait subir, que l'on se sent ému d'indignation et de chagrin; car, beaucoup plus que ceux des peintures que nous venons de décrire, les restes de celle-ci sont admirables de pose, d'expression, de délicatesse, de fini. C'est une adoration de l'Enfant éternel, non par les bergers, non par les mages, mais par diverses personnes, dont plusieurs portent le costume oriental, les autres celui de l'époque où fut peint le tableau.

Sous un portique riche d'architecture, de sculpture, et dont la frise est ornée d'élégantes palmettes, se trouve la sainte Vierge présentant son divin fils aux adorateurs, vers lesquels il étend ses petits bras. Marie est vêtue d'une robe d'un violet tendre, elle a les cheveux très-blonds, ondulés, tombant derrière les épaules et rappelant ainsi la coiffure de l'Epouse des Cantiques. A sa gauche et un peu en arrière, saint Joseph, les mains jointes, porte sur l'enfant et sa mère un regard d'affectueuse admiration ; du même côté, mais en avant, une femme à genoux, en costume de bourgeoise, étend les mains, comme pour recevoir Jésus de celles de la Vierge; une autre femme, enveloppée d'un long voile vert, se penche en avant pour présenter un fruit; derrière elle, un homme, à barbe grise, a la tête ornée d'un turban blanc surmonté d'une aigrette; il est suivi d'un autre personnage qui n'est pas assez détaché du fond pour être exactement décrit.

Au-dessous et en avant de la sainte Vierge, plusieurs

femmes, dont une en cape et en voile blancs, abaisse ses regards sur deux petits enfants, à l'un desquels elle présente un fruit; l'autre tient sur ses genoux un livre qu'il paraît feuilleter; à droite et un peu en arrière, un personnage en écoute attentivement un autre tourné de profil et qui a la tête couverte d'un capuchon rouge, descendant jusque sur les épaules.

Au fond du tableau est une ville avec des tours, des maisons, de différentes formes et hauteurs, et des édifices plus considérables; c'est peut-être Béthléem.

Tous les personnages que nous venons de signaler, et qui sont au nombre de douze, ont la tête ornée du nimbe. Leurs mains, comme celles des anges de l'autre tableau, accusent le pinceau d'un artiste habile et exercé.

Abandonnées par le Conseil de fabrique de Saint-Epvre au Musée lorrain, ces admirables peintures[1], viennent d'y être transportées avec de minutieuses précautions. Le Comité s'est imposé un sacrifice d'argent considérable pour sauver d'une ruine imminente ces reliques d'un imposant témoin de faits aussi nombreux qu'intéressants.

Nous voudrions pouvoir assigner à ces compositions les noms de leurs auteurs. Peut-être sont-ils écrits quelque part dans les comptes de la ville de Nancy, qui remontent jusqu'en 1592. Nous en avons compulsé déjà un certain nombre, mais sans grand succès. Nous souhaitons qu'un heureux hasard nous fasse tomber sous la main quelque document qui nous révèlerait un secret enfoui sous la poussière de vieux parchemins.

1. Avant leur enlèvement, elles ont été fort habilement photographiées par M. Gossel-Pays, artiste amateur.

2° Inscriptions commémoratives ou tumulaires.

Aux inscriptions tumulaires enregistrées par l'abbé Lyonnois et qui, toutes ont disparu avec les monuments qui les encadraient, il faut en réunir quelques autres qu'il a omises et qui, plus ou moins oblitérées, se lisent encore sur des pierres sépulcrales dans le transept et les collatéraux.

Ainsi, derrière le premier pilier de gauche, en partant du sanctuaire, on voit la tombe de François Caboat, conseiller et auditeur des Comptes de Lorraine. D'après Lyonnois, au-dessus du cintre de l'arcade, près de la stalle de M. le curé, se dressait le monument funèbre de Jean Caboat, patricien de Nancy et directeur des salines de Dieuze (*Diusii*), décédé le 11 juin 1628[1]. François était parent de Jean père[2] ; le millésime de sa mort a disparu.

Un peu au-dessus, en avançant vers le sanctuaire, une autre tombe porte :

Cy git le corps de noble. . . . . Masselin, conseiller et [receveur] général de madame [la duchesse] de Brunsvich, âgé de 75 ans 6 mois . . . . . la nature le. . . . . . auquel Dieu fasse mercy. Amen.

Dans la chapelle et le collatéral de la Sainte-Vierge, on trouve encore les épitaphes que voici :

1° Cy gist noble. . . . . Collignon fils de. . . . . Pierre Com. . . . des Mesnilz, de Jaudelaincourt . . . . . et de dame. . . . . . laquelle décéda le. . . . . jour de juin 161. . . . priez pour son ame.

On lit dans Lyonnois[3] : Derrière le pilier de la stalle du sieur Curé est attaché un cartouche. . . . . au bas duquel est l'écu de Collignon. Un marbre noir et convexe con-

1. Lyonnois, t. I, p. 249.
2. Voy. le *Nobiliaire* de Dom Pelletier, p. 97.
3. Lyonnois t. I, p. 250.

tient l'épitaphe de Charles Edmond, fils du comte Collignon de Malleloy, décédé à Paris, le 7 octobre 1750, âgé de 21 ans. Ses restes reposent en l'église Saint-Roch de Paris et son cœur est caché sous cette pierre.

2° Le sieur Duc, architecte[1].

3° Cy gist. . . . . GASPARD. . . . . enseigne [de la] bourgeoisie de Nancy, qui décéda le 21e jour de septembre 1596.

4° . . . . . fille de noble Hœil. . . . Serre dit de Tonnoy[2] archier et fourier des gardes de son Altesse et d'Anne Vatrin sa femme, la dernière desquelles trespassa le 27 septembre 1686, âgée de. . . . . priez Dieu. . . . .

Le surplus des épitaphes que l'on aperçoit çà et là dans la nef ne peut plus servir qu'à révéler un autre genre de vandalisme exercé dans la malheureuse église. Après l'ex-

1. Un sieur Jean le Duc ou Duc eut, en 1717, la surveillance d'une partie des constructions du « château de la cour; » un sieur Joseph Duc, désigné comme architecte des bâtiments de S. A. R., fut chargé, en 1722, de procéder à l'expertise des travaux à faire à la tour de Saint-Epvre; en 1715, il avait exécuté les ouvrages de maçonnerie du second étage du Palais ducal du côté des Cordeliers.

Lequel de ces deux personnages repose à Saint-Epvre? le laconisme de l'épitaphe ne permet pas de le déterminer.

Archives de la ville. — *Palais Ducal*, par M. Henri Lepage, p. 135 et 138.

2. Ce nom se trouve gravé sur une croix en pierre, érigée au-dessus du village de Laxou, entre quatre arbres plantés vraisemblablement avec elle. On y lit, en effet, l'inscription suivante, rapportée précédemment par le *Journal de la Société d'Archéologie*, (5e année, 1856, p. 80).

Je suis. ici. posée. et. mise
A. la. diliga [n] ce. et. requise.
De Jeha [n]. Sere. dict. de Tonnoy.
Pour. monstrer. le. signe. de. la. croix.
1. 5. 8. 6.
I. H. S. passus est.

Plus bas, on a gravé un cerf comme emblème du Rédempteur.

haussement du sol, opéré par une quantité prodigieuse de restes humains, exhumés d'un cimetière voisin et confondus pêle-mêle avec la terre qui les avait auparavant reçus[1] ; quand il a été question de le repaver, on a fait servir à cette opération les anciennes tombes, mais débitées comme de simples dalles, à l'effet d'être agencées selon l'exigence du carrelage et le caprice du maçon. La pauvre église de Saint-Epvre aura été martyrisée dans toutes ses parties; elle va disparaître: mais elle mourra certainement plutôt de ses blessures que de caducité.

Il est néanmoins équitable de déclarer que, d'une constitution forte dans les membres et le corps, c'est-à-dire, dans les piliers et les gros murs, elle n'a jamais eu la tête bien solide; que depuis plus de cent cinquante ans la voûte a été l'objet de continuelles inquiétudes et la toiture celui

1. Non-seulement le pavé de l'église a été relevé, mais le sous-sol même a été fouillé et creusé à une profondeur de plusieurs mètres, à l'effet de recevoir les restes des fidèles apportés des cimetières Saint-Jacques et de Notre-Dame. Cette opération a bouleversé la plus grande partie des sépultures anciennes, de telle sorte qu'il n'est plus guère possible de retrouver, d'une manière précise et sûre, les tombeaux dont les familles étaient en possession dans leur église paroissiale. Des fouilles pratiquées au pied de la tour et dans la nef, on a déjà exhumé vingt énormes caisses d'ossements humains qui ont été transportés au cimetière de Préville. Toutefois, ceux qui vers 1804, avaient été rapportés de l'église et du cimetière des Dames Prêcheresses et déposés dans un caveau particulier, étant restés séparés, nous les avons recueillis dans des caisses spéciales pour leur donner une sépulture, probablement définitive, sous les dalles du temple nouveau. Nous avons accompli cet acte de piété avec d'autant plus de soins, que parmi ces restes desséchés se trouvent confondus ceux de Marguerite de Navarre, épouse de Ferry III, de la princesse de Feurstemberg et de religieuses ayant appartenu aux plus nobles familles du pays, les de Mitry, de Gerbéviller, de Custine, de Gellenoncourt et beaucoup d'autres[1].

1. Voir Lyonnois, t. I, p. 268-280.

de fréquentes réparations[1] ; qu'en 1758, le service divin dût être transféré dans l'église conventuelle des Cordeliers, jusqu'à ce que le temple paroissial eût été réparé ou même reconstruit. Et de fait, assemblée le 12 juillet de cette même année, par ordre du Chancelier, la Chambre de ville convint, avec le Père gardien du monastère de Saint-François, des conditions auxquelles l'office public pourrait être célébré dans son église, et fit rédiger un règlement dont nous avons donné le texte d'après la minute déposée aux Archives de l'Hôtel-de-Ville. L'article premier en est ainsi conçu : « La ville se servira de l'église desdits révérends Pères Cordeliers pendant trois, six ou neuf années, à son choix, et plus ou moins, jusqu'à la CONSTRUCTION ou réparation parfaite de ladite église paroissiale de Saint-Epvre[2]. Il n'est plus étonnant qu'avec un chef mal organisé dès le principe, les violentes secousses qu'elle a éprouvées depuis, en aient ébranlé l'ensemble et précipité, pour elle, les jours de la décrépitude, après lesquels elle ne pouvait que succomber.

Une inscription en lettres gothiques incrustées, mais remplies d'un mastic noir qui les fait ressortir, indique une fondation qui n'existe plus. Elle était à gauche, tout près de l'autel de la Sainte-Vierge ; le chiffre de l'année, le mois et le jour de la mort de la fondatrice n'ont pas été écrits, preuve que cette dame l'avait fait placer elle-même, avant son décès, et que ses exécuteurs testamentaires n'ont pris souci de les fixer en leur lieu. Voici cette inscription[3] :

Ysabel Johart de Vrzard, fèmme à feu Jehan Lecrivain demeurant à

1. Voir les Comptes de la ville de Nancy, aux Archives de la Mairie.

2. Voir notre ouvrage intitulé : *Cordeliers et Chapelle ducale de Nancy,* page 30 et xviij.

3. Le signe — indique la coupure des lignes.

— Nancy a fondé a tousiours mais quatre obitz solennels de chacune[1] trois — hautes messes à diacre et sub diacre doubles choriaulx et vigilles à notes à doubles choriaulx le jour pendant pour — célébrer ez quatres vendredi des quatre temps de l'année à l'—autel de la confrairie Sainct-Nicolas par les chapelains — d'icelle et à la fin de la darnière messe d'ung chacun obit Libera — cy cours de mors à l'entour de la bière xx pains blancs de viii — deniers pièce à distribuer à xx poures par le gouverneur de la dite Confrairie et aultres xij pains de deux deniers pièce — distribuables à chacun chapelain ij pains et vi solz pour chacun obit libera et craués de mors. Au recteur de la Cure de Céans — deux pains et deux blancs de distribution pour chacun obit, au marlier — deux pains et le reste au clercs servant au dit autel durant le dit service — et por satisfaire à ce que dessus elle a delivré a la dite — Confrairie quatre cent vingt-cinq francs argent tout — content pour acquester rentes annuelles pour payer — la dite fondation selon le contenu des lettres et codi — cilles de ce faites que les dits chapelains et — Confrères ont par devers eux laquelle Ysabel trespassa lan mil cinq cent et le jour du mois de Priez Dieu pour elle — Requiescant in pace.

De l'autre côté du même autel, sur la partie antérieure d'un petit socle saillissant de l'appui de la fenêtre et qui devait supporter une statuette de saint François, on lit en petites capitales romaines :

D. O. M.
Vous tous mortels qui sa bas cheminez
Ici vous est au vif représenté
Des pénitents le modèle et patron,
Pour afin que de près l'imitiez
Laissant tous vices, embrassant la vertu
Est le moyen qui conduict à salut.

Sous la fenêtre parallèle à la précédente, dans la chapelle Saint-Joseph, une inscription oblongue rappelle, et la fondation d'une autre chapelle et la date précise de la consécration du temple que l'on va démolir.

Le texte qu'en a rapporté l'abbé Lyonnois[1] n'étant

1. Hist. de Nancy, tome I, p. 220.

pas tout à fait exact, nous le donnons ici d'après l'original ;

A l'onnour de la divine Trinité, de la benoite Vierge des benois Saints Jehan Baptiste et Evangeliste, est fondée ceste chapelle par venerable personne Messire Jehan de Ville chanoine de Toul et de Nancey curé de céans lequel ait donné la collation aux signors Prevost et chipte[1] du dit Nancey pour la conférer à ung vicaire des^vant[2] en ycelle église lesquels segs[3] dessus dits sont tenus chacun an donner au dit vicaire ou chapelain la somme de xx francs corsable comme il appert par la fondation au temps du quel fondeur fust ceste église édifiée et la fit dedier a ces propres despens, En l'an M. iiii^c li. (1451) priés povr lui.

Enfin, en fouillant au pied et au-dessous de la fondation du mur occidental, vers le transept, les ouvriers ont mis à découvert plusieurs pierres plates, disposées en forme de caisse et dont la face antérieure, est couverte de caractères hébraïques incrustés et nettement dessinés. Elles ont été immédiatement transportées au Musée lorrain, et le Comité se met en devoir d'obtenir une traduction fidèle de ces rares et curieuses inscriptions.

En dernier lieu, nous avons retrouvé, sous une épaisse couche de plâtre, le memento tumulaire de M. Charles Robert, décédé curé de Saint-Epvre et inhumé au pied de la tour. L'abbé Lyonnois en a rapporté le texte dans son Histoire de Nancy[4]. Nous lui ferons rejoindre les précédentes épitaphes, au Musée lorrain, où seront religieusement conservés les débris du vieux temple que nos aïeux ont construit et dans lequel nous aurons prié.

On imprimait ce Mémoire quand le cercueil de M. Jean-

1. Chapitre.
2. Desservant.
3. Seigneurs.
4. Tome I, p. 257.

François Pécheur, curé de Saint-Epvre de 1743 à 1767, et décédé le 31 mai 1772, a été mis à découvert. Il avait été, suivant l'abbé Lyonnois, déposé dans le sanctuaire de l'église. Nous en avons recueilli le contenu pour le conserver à part et l'inhumer, quand il en sera temps, dans la nouvelle construction.

M. Jean Simonin qui, pendant 38 ans, administra la paroisse et mourut le 22 mai 1642, a été aussi enterré dans le chœur de Saint-Epvre ; si nous retrouvons sa dépouille mortelle, nous ne manquerons pas de la réunir à celle de M. Pécheur dont la tête a conservé plusieurs feuilles du laurier dont elle fut couronnée.

L'abbé GUILLAUME.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Dargent, chef de cuisine chez M. Maginel, a offert au Musée la cathédrale en miniature qu'il avait mise en loterie, après l'avoir présentée à l'Exposition universelle de Metz, où elle a été un objet d'admiration pour les visiteurs.

Cette loterie ayant été tirée sur douze cents numéros à 50 centimes, dont 550 avaient été placés, et le n° 1103 gagnant étant resté à l'auteur, M. Dargent s'est fait une sorte d'obligation de déposer son chef-d'œuvre au Musée, comme un gage de sa reconnaissance envers les personnes qui avaient bien voulu prendre des billets. Voici, du reste, ce que dit du charmant travail de M. Dargent le journal de l'*Exposition universelle de Metz :*

« M. Dargent, cuisinier à Nancy (chez M. Maginel), expose une cathédrale en miniature, faite de ses propres mains pendant les loisirs assez courts que lui laissent ses occupations. C'est un goût irrésistible pour l'architecture qui l'a conduit à donner ainsi à sa pensée

une forme et une physionomie. M. Dargent n'a jamais appris le dessin ; son œuvre n'est pas une copie, elle est le produit spontané de son imagination.

» En la voyant, on ne peut que regretter que les hasards de la vie ne lui aient pas permis de faire les études qui eussent secondé une vocation si déterminée et de si belles aptitudes. Ce regret, le maréchal Canrobert le lui a exprimé de vive voix, et l'illustre guerrier a été si charmé des talents du cuisinier-architecte, qu'il l'a engagé à venir le voir, et qu'il a daigné l'encourager par toutes sortes de bonnes paroles.

» Après les éloges du maréchal Canrobert, les nôtres pourront sembler pâles à M. Dargent; cependant nous lui dirons que sa cathédrale est un petit chef-d'œuvre de précision, et qu'elle est remarquable surtout par l'ensemble et par l'harmonie du dessin et des proportions. C'est assurément un travail de patience, mais de coup-d'œil aussi, de talent instinctif et qui a en quelque sorte deviné les règles de l'art. Un pareil résultat fait honneur à M. Dargent, et il n'y a qu'une voix pour louer dans son œuvre l'excellence du travail et la patience de l'artiste. »

— M. Aymar de Gonneville a donné les fragments d'un monument funèbre, en marbre noir, provenant de l'ancien cimetière de Notre-Dame, et portant gravée, en lettres d'or, l'inscription suivante, que nous avons essayé de compléter en quelques endroits.

Cy gisent le sievr [Clavde] Ballivy Escvier, seignevr de..... er. etc.
Conseiller d'estat, Maistre des Requestes ordinaire de Son Alteze
leqvel [deceda] le 23 avril. 1625. aagé de. 77. ans.
Damoiselle Anne Voillot, sa femme, decedée le. 15e. fevrier
16.. aagée de 75. ans.
Messire Charles Philippe Baillivi levr filz, Chanoine de l'insigne église Primatiale de Nanci, decedé le 6e septembre 1622.
aagé de 38 ans.
Pri[ez pour evx].

— Mme Duménil, de Ligny-en-Barrois, a fait don d'une très-grande et très-belle taque de cheminée, en fonte, aux armes de Luxembourg et de Ligny, et portant la date de 1692.

— Enfin, M. l'abbé Kuhn, curé à Hellering, et M. Cauzier-Lahaye, ont offert à la bibliothèque, le premier, un

mandement original du duc Charles IV, du 18 novembre 1664, pour le rétablissement de la religion catholique dans le comté de Sarwerden; le second, un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Des lois ecclésiastiques de France*, par Louis de Hericourt, avocat en parlement.

CHRONIQUE.

Le Président de la Société d'Archéologie vient de recevoir la lettre suivante :

« Paris, le 20 août.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du 14 de ce » mois, j'ai attribué une allocation de quatre cents francs à la Société » d'Archéologie lorraine.

» J'ai été heureux d'encourager ainsi les travaux de cette compa- » gnie et de lui donner un témoignage de mon intérêt.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération » très-distinguée.

» *Le Ministre de l'Instruction publique.*

» Pour le Ministre :

» *Le Conseiller d'Etat secrétaire général,*

» GENTEUR. »

NEUVIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

MM. Salmon, curé d'Harmonville	1	
Salmon, notaire honoraire à Moyenvic	5	
Quocart (François)	1	
Moreau, entrepreneur serrurier	5	
Brun (A.), de Lyon	1	
Crevoizier, de Dôle	»	50
Anonyme	1	

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

12e ANNÉE. — 9e et 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1863.

HISTOIRE

DU PRIEURÉ

DE LAY-SAINT-CHRISTOPHE,

PAR ~~DOM~~ AUGUSTIN CALMET.

AVERTISSEMENT.

Les biographes de Dom Calmet[1] citent, parmi ses ouvrages restés inédits, une Histoire du prieuré de Lay-Saint-Christophe, composée par lui durant le temps (1715-1728) qu'il fut prieur de ce petit monastère. Nous

1. Voy., entr'autres, *Notice biographique et littéraire sur Dom Augustin Calmet, abbé de Senones,* par Aug. Digot. Nancy, L. Wiener, 1860.

10

avons pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt ce travail du savant bénédictin, et que ce serait en même temps rendre hommage à sa mémoire que de lui faire voir le jour[1].

Le manuscrit que nous publions se trouve aux archives du département de la Meurthe : c'est un in-4° composé de 3 feuillets non chiffrés, renfermant la table, et de 438 pages, dont 411 écrites; les dernières étaient, sans doute, destinées à recevoir des additions. Les pages 1-5 contiennent la liste des prieurs titulaires de Lay ; 5-63, l'histoire du prieuré; la page 64 est restée en blanc; les preuves et pièces justificatives remplissent les pages 65-411. On trouve çà et là quelques notes de la main de Dom Calmet, et il a introduit entre les pages 64 et 65 deux feuillets non cotés, entièrement écrits par lui, et contenant l'indication de toutes les dépenses qu'il a faites pour le prieuré.

On conservait, dans les archives de la commune de Lay-Saint-Christophe, une autre copie de l'Histoire du prieuré de Lay, qui a été depuis remise aux archives du département ; elle est de format in-folio et renferme quelques additions au travail de Dom Calmet[2].

Nous n'avons pas jugé à propos de faire imprimer les preuves et pièces justificatives, d'abord parce qu'elles sont beaucoup trop considérables, en second lieu, parce que la plupart n'offrent qu'un intérêt très-secondaire, et que plusieurs ont déjà été publiées; nous avons cru devoir nous borner à donner le titre des plus importantes, d'après l'ordre qu'elles occupent dans le manuscrit :

Vita S. Clodulphi, episcopi Metensis.

Epistola S. Desiderii Cadurcensis S. Clodulpho, Metensi episcopo.

1. Nous l'avons fait imprimer textuellement, en y ajoutant seulement quelques notes, qui se distinguent de celles de Dom Calmet par la lettre E, placée à la suite.

2. Elle est intitulée : Cartulaire de tous les titres et papiers concernants le prieuré de Lay-Saint-Christophe avec ses dépendances, depuis sa fondation jusqu'en 1788, par ordre chronologique. Ce manuscrit contient 304 pages; il est suivi d'une table des matières, qui en forme 16; sur la suivante se trouve une attestation de D. Louis Petit, sans doute religieux de Lay, portant que les copies des titres et pièces renfermés dans le présent Cartulaire sont conformes aux originaux déposés tant dans les archives des RR. PP. Bénédictins dudit Lay que dans celles de la maison de la Mission royale de Nancy. (Le prieuré avait été donné, en 1747, aux prêtres de la Mission.)

Historia translationis S. Clodulphi ad Layense monasterium et miracula ejusdem, ab anno 959 ad an. 1215.

Narratio de Antonio, priore Layensi, ex Chronico Richerii Senon., l. 2, c. 21, p. 322-323.

Charta fundationis Laii, an. 950[1].

Alia charta de eadem fundatione[2].

Alia charta de Laïo : confirmatio Udalrici, filii Evæ comitissæ, an. 959[3].

Appendix ad vitam S. Arnulphi, de S. Clodulpho et fratre Anchise. Item, de miraculo annuli in pisce reperti, ex historia Pauli Diaconi de episc. Metensibus.

Unio facta inter abbatem S^ti^-Arnulphi et abbatissam Sanctæ-Glodesindis pro quibusd. bonis, an. 1012.

Donatio molendini Layensis ab Harduino, an. 1013.

Charta Leonis papæ IX pro S. Arnulpho, an. 1049[4].

Charta Pibonis, episcopi Tullensis, de ponte Buxeriensi, anno 1073[5].

Donatio ecclesiæ de Vuissa a Matfrido (1092)[6].

Confirmatio ecclesiarum quæ ad Layum pertinent ab Henrico, Tullensi episc., an. 1130[7].

Unio Layensis ecclesiæ parochialis ad Layense monasterium a Mathæo, episcopo Tull., an. 1203[8].

Donatio domûs, horti et tertiæ partis sitûs molendini (confirmé par Henri, comte de Bar), an 1223[9].

Accord pour la pêche dans la Meurthe (entre l'abbé de Saint-Arnould et Jean de Lay, chevalier), an 1224.

Donatio pagi de Champigneulle Sancto-Arnulpho (par le comte Albolfus, v. 940).

Pêche dans la Meurthe dessous Bouxières (engagée à l'abbaye de Saint-Arnould par Jean de Lay), an. 1238.

Item, pêche dessous Bouxières (abandonnée par le même à la même abbaye), an. 1243.

1. Imprimée dans les preuves de l'*Histoire de Lorraine*, 1re éd., t. I, col. 357-359.
2. Ibid., col. 357-359.
3. Ibid., col. 365-366.
4. Ibid., col. 442-444.
5. Ibid., col. 474-475.
6. Ibid., col. 494-495.
7. Ibid., t. II, col. ccxcj-ccxcij.
8. Ibid., col. ccccxiij.
9. Ibid.. ccccxiij.

Cession du moulin le Chevalier (par Thiébaut d'Agincourt à l'abbaye de Saint-Arnould) pour trente-six resaux de bled, an. 1292.

Mémoire pour savoir d'où vient cette redevance de trente-six resaux.

Union des revenus du prieuré de Lay à St Arnoû par Nicolas V, an. 1449.

Bulla pro introductione reformationis in Layense monasterium a Greg. XV, an. 1621.

Cession faite au Roy de la souveraineté de Lay, an. 1621.

Rétractation faite par Valladior, abbé de St Arnoû, de ce qu'il avoit écrit dans son *Auguste Basilique*, an. 1616.

Désaveu de la rétractation cy-dessus, an. 1638.

Droits, rentes et revenus du prieuré de Lay.

Telles sont les pièces les plus anciennes et les plus intéressantes qu'on trouve jointes à l'opuscule de Dom Calmet. Nous avons indiqué en notes celles qu'il a fait imprimer dans son *Histoire de Lorraine*; les autres sont relativement modernes et peu importantes; c'est pourquoi nous n'avons pas jugé à propos d'en donner l'indication.

L'ouvrage lui-même, il faut bien le reconnaître, n'est pas de nature à beaucoup augmenter la réputation de l'Abbé de Senones; néanmoins, nous espérons qu'il sera favorablement accueilli, et que les amateurs des choses lorraines seront heureux de pouvoir ajouter à ses œuvres cette histoire, jusqu'à présent inédite, d'une maison religieuse qui n'a pas disparu sans laisser après elle des souvenirs.

Henri LEPAGE.

LISTE

DES PRIEURS TITULAIRES

DE SAINT-CLOU DE LAY.

Depuis l'origine du prieuré de Lay jusque bien avant dans le treizième siècle, les traités et autres affaires se passèrent au nom de l'abbé de Saint-Arnoû ; si le prieur de Lay y estoit dénommé, c'estoit simplement par sa qualité de prieur, et non pas par son nom propre.

1014. Le premier que je trouve est *Herimannus præpositus.*

1098. Antoine, natif de Pavie, gouverna le prieuré pendant quelques années avant qu'il fût fait abbé de Senones en 1098. Mort le 6 des calendes de novembre an ....

1215. Rénier, prieur ou administrateur.

1270. Guillaume, prieur de Lay.

1271. Le mesme.

1320. Ainard de Porte-Trienne, déposé et révoqué en 1323.

1326. Richard de Sainte-Geneviève.

1330. Le mesme.

1348. Henry de la Grange succède à Nicolas de Monclerc.

1348. Enguerrand Piedeschaut, de Metz.

1355. Jaquet du Pont-à-Mousson.

1363. Le mesme.

1364. Jean de Lucey.

1374. Le mesme.

1380. Thiébaut Boukin.

1385. Bertrand est menacé des censures par le collecteur du pape pour n'avoir pas payé la moitié du revenu du prieuré.

1394. Jean donna, en 1394, trente francs d'or pour la componende de la moitié du revenu de son prieuré.

1405. Nicolas Casanius.

1420. Jacques Marcaire.

1446. Le mesme jusqu'en 1450 ou 1451.

1450. Jean Pignon avoit jeté un dévolu sur le prieuré en 1450.

1451. Le cardinal de Sainte-Sabine.

1452. Jacques Terquaire. Valladier, *Auguste Basilique*, p. 253, dit qu'il est mort en 1452, et qu'il jouissoit du prieuré avant le cardinal de Sainte-Sabine ; mais je crois qu'au lieu de *Trequaire* il faut lire *Jacques Marcaire*. Voyez plus haut sous l'an 1420.

1453. Liébaut de Ville jusque vers l'an 1462 ou 1463.

1464. Jean de Lambale jusque vers l'an 1473.

1466. Cicade, prieur de Fouchiers, administrateur pour Jean de Lambale, protonotaire.

Dom Jacques, moine vagabond, intrus.

1481. Jean Notarius, abbé de Saint-Symphorien et prieur de Lay jusqu'à sa mort en 1522.

1522. Jean, cardinal de Lorraine du titre de Saint-Onufre, résigne à Jean du Fresneau en 1524.

1524. Jean du Fresneau fut pourvu du prieuré en 1538 ; il n'en prit possession qu'en 1544; il résigna son prieuré en 1570, en faveur de Jacques Simonet.

1570. Jacques Simonet, mort en 1572. Il est ordinairement appelé *messire Jacques* dans les escripts du temps de M. de Lenoncourt.

1572. Antoine de Lenoncourt, depuis primat de Nancy, depuis l'an 1572 jusqu'en 1636. En mesme temps, Didier Toussaint, abbé de Saint-Arnoû, nomma au prieuré D. Jacques Niclos, son religieux, qui se désista en 1583.

M. de Lenoncourt obtint, en 1614, pour coadjuteur, Dominique Husson, lequel ayant renoncé, le mesme Antoine de Lenoncourt demanda pour son coadjuteur Claude-Théodore de Lenoncourt, son neveu, lequel estant mort en 1633, il choisit pour son coadjuteur, en 1634, un autre de ses neveux, nommé Henry de Lenoncourt, lequel succéda à son oncle, mort en 1636.

1636. Henry de Lenoncourt. En mesme temps, André Valladier, abbé de Saint-Arnoû, nomma Dom Mengin Cordonnier, religieux de son abbaye.

M. Henry de Lenoncourt jouit du prieuré jusqu'en 1645 ; alors il le résigna à M. de Stainville de Couvonge.

1645. M. de Stainville de Couvonge mort en 1657.

1657. Claude Drouot, officier de la Datterie, obtint du pape le prieuré en 1657 ; mais M. de Furstemberg, abbé de Saint-Arnoû, ayant nommé M. Henry de Salins, Drouot luy remit ses droits en 1668.

1669. Henry de Salins prit possession du prieuré en 1669 et le résigna, en 1694, à M. François-Philippe Morel, qui l'a résigné, en 1715, à Dom Augustin Calmet.

1715. Dom Augustin Calmet.

1728. Le R. P. D. Hyacinthe la Faulche.

HISTOIRE

DU PRIEURÉ DE LAY.

Le prieuré de Lay, dans son origine, ne fut pas érigé sous le titre de prieuré ny sous celuy d'abbaye ; on ne le dédia sous l'invocation d'aucun saint particulier; on n'y destina pas mesme un certain nombre de religieux, comme cela se pratiquoit d'ordinaire dans les autres fondations de monastéres. La princesse Eve en fit une offrande à l'abbaye de Saint-Arnoû (où son mary Hugues et son fils Arnoû estoient enterrés), pour le salut de leurs âmes et de la sienne, pour le rétablissement de cette abbaye, où l'évêque Adalbéron, son parent, venoit d'établir depuis peu la règle de Saint-Benoît; enfin, pour l'entretien des religieux qui demeuroient dans l'abbaye, des pauvres qu'on y sustentoit, et des hôtes qu'on y recevoit. C'est ainsy qu'elle s'en explique. Eve avoit épousé Hugues, comte du Chaumontois, dont elle avoit eu deux fils : Arnoû et Udalric. Hugues estoit mort apparemment dès avant l'an 945[1], puisque la comtesse Eve et son fils Udalric ou Odelric, abbé, font un échange avec Archambeau, abbé de Saint-Evre, d'un mansus au lieu de Viller contre une vigne située à Salincourt (Selaincourt) dans le Saintois.

1. Peut-estre mesme dès l'an 940. La comtesse Eve estoit veuve au commencement du règne d'Othon, qui commença à régner en 937. Voyez la Vie du B. Jean de Gorze, dans Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti,* sæc. V. — Voy. aussi *Annales Benedictini,* t. III, p. 507 et 508. — Le comte Albulfe, seigneur de Champigneule, estoit voüé de la comtesse Eve; il donna Champigneule à Saint-Arnoû. On a le titre de la donation.

Arnoû, fils aisné de Hugues et d'Eve, estoit un prince accompli, aimé de tous, protecteur de la veuve et de l'orphelin, chéri des grands et des gens de bien, mais haï des méchants et des ennemis de la paix ; il fut mis à mort, dans la fleur de sa jeunesse, par des méchants qui ne pouvoient souffrir son zèle pour la justice (950). Son épitaphe porte qu'il perdit une main dans une bataille.

Udalric, son cadet, estoit desjà dans la cléricature lorsque sa mère donna sa terre de Lay à Saint-Arnoû : *Udalricus, jam favente Dei clementia, in ordine clericatus constitutus*. Et quand il est dit, dans le titre de Saint-Evre, qu'il estoit abbé, il est certain que l'on ne doit pas l'entendre comme s'il eust esté à la teste d'une communauté de religieux. Le nom d'abbé ne marque que sa destination à la cléricature. Il fut dans la suite archevêque de Rheims, en 962[1].

Hugues, leur père, estoit de la race de saint Arnoû et des roys de France, comme Eve le marque dans le titre de fondation : *Et quoniam de genealogia prætiosissimi confessoris Christi, Arnulphi, filius ex parte patris sui originem duxit, ex quo et reges Francorum divinitus orti sunt*[2].

Cette princesse donc et son fils Udalric, qui estoit alors mineur, donnent au monastère de Saint-Arnoû de Metz la ville ou le château de Lay, que le comte Hugues, son époux, luy avoit cédé pour douaire, avec l'église et tout ce qui lui appartenoit au mesme lieu, où le saint confesseur Arnoû avoit pris naissance : *In qua etiam præ-*

1. Marlot, *Hist. Remens.*, t. I, p. 601-602.

2. Voyez mon Hist. de Lorr. dans la fondation de Lay et dans la vie d'Albéron, évêque de Metz.

tiosissimus confessor et apostolicus præsul Arnulphus præsentis vitæ nativitatis suæ sumpsit exordium.

On montre encore aujourd'huy, à costé du presbytère de l'église du prieuré, une chambre voûtée en forme de chapelle, du costé du septentrion, que l'on dit estre la chambre où saint Arnoû prit naissance.

Eve se réserva, et à son fils Udalric, pendant sa vie, l'usufruit de cette terre, sous la charge de payer tous les ans au monastère de Saint-Arnoû une livre d'argent, par forme de reconnaissance[1].

En 959, Udalric estant devenu majeur, confirma, avec sa mère, la comtesse Eve, la donation qui avoit esté faite, neuf ans auparavant, de la terre de Lay, à l'abbaye de Saint-Arnoû, dans la charte qui en fut expédiée en 959, le XI des calendes de may, *apud Mortismum, in mallo publico ;* c'est-à-dire apparemment à Moirmont, diocèse de Rheims. Il y répète à peu près les mesmes choses que sa mère avoit dittes dans la charte de 950; il ajoute que, sur certaines difficultés qu'on formoit sur la validité de la première donation, parce qu'alors il n'avoit ny l'âge ny le pouvoir de disposer de ses biens, il avoit esté obligé d'aller trouver le roy Othon premier, et qu'il avoit esté mis par ses ordres en possession de la terre de Lay, qui estoit son patrimoine : *Regiam postremo adii dignitatem, unde contigit ut dictante æquitatis ratione, simul et regalis culminis roborata prolatione, hoc idem patrimonium, quod mihi jure hæreditario venerat, absque ullius contradictionis titulo, meæ ditioni traderetur.* Il s'engage de donner, avec sa mère, leur vie durant, une livre d'ar-

1. Ce titre et un autre diplôme relatif à la même affaire, mais dans lequel on remarque des altérations, ont été publiés par Dom Calmet, Hist. de Lorraine, 1re édit., t. I, preuves col. 356-359. E.

gent à Saint-Arnoû, au jour de la feste, et veut que, après leur mort, la terre demeure en toute propriété à Saint-Arnoû[1].

Outre ces deux titres, il y en a un troisième qui commence par ces mots : *In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis, quidquid sanctorum locis*, etc., et qui est datté de l'an 950, indiction VIII, la 17e année de l'empereur Othon, ayant un sceau en cire avec l'effigie d'Udalric et ces mots : † *Udelricus archiepiscopus*; ledit diplôme signé du duc Frideric, du comte Sigefride, de Gislebert, comte palatin; de Folmar, de Raimbaldus et autres, donné l'an 24 d'Adalbéron, évêque de Metz. Udelric y est nommé archevêque de Rheims, jusqu'à trois fois.

On forme contre cette charte plusieurs difficultés : 1° Udalric y est nommé archevèque de Rheims, et on sçait certainement qu'il ne le fut qu'en 962, douze ans après la datte de ce titre; de plus, dans l'autre titre de 950, où la comtesse Eve cède la terre de Lay à Saint-Arnoû, elle dit simplement que Udalric estoit desjà dans la cléricature : *Favente Dei clementia, in ordine clericatus constitutus*; et dans celui de 959, le mesme Udalric ne se qualifie que fils de la comtesse Eve et prince du sang de France : *Ego Udelricus, filius Evæ comitissæ, de fortissimo Francorum germine procreatus*; il ajoute qu'au temps que la princesse sa mère a fait la donation dont nous parlons (en 950), il estoit si jeune, qu'il ne pouvoit ny faire cette donation ny y consentir : *In primo teneræ ætatis meæ flore paterna fueram gratia privatus, ad cujus talis donationis assensum nullo modo assecutus, quippe cui nec facultas habendi, nec possibi-*

1. Dom Calmet a publié ce diplôme, *ibid.*, col. 365 et 366. E.

litas voluntatis adhuc inerat. Il est donc faux qu'alors il aît été archevêque de Rheims.

2° Ce titre met pour datte la 24e année de l'épiscopat d'Adalbéron, évêque de Metz ; or, Adalbéron fut fait évêque en 929 ; ainsi, la 21e année de son épiscopat est 953 et non pas 950, comme le titre le voudroit.

3° L'an 17° du règne d'Othon 1er revient à l'année 952 ou 953, et non à 950, et l'an 17 de son empire revient à l'an de J.-C. 962.

4° Le duc Frideric, à qui l'on donne icy la qualité de duc, ne l'a reçue qu'en 958, six ans ou environ après l'expédition de cette charte.

5° Enfin, ce titre est superflu, puisqu'il ne contient rien de nouveau, mais seulement un plus grand détail de ce que la comtesse Eve avoit donné à Saint-Arnoû, par exemple : Lay, son église, ses appartenances, les esclaves, les vignes, les bois, les preys, les eaux, les pâturages, la pêche, le pont sur la Meurthe, les moulins, la forêt de Heis avec tout ce qu'elle peut rapporter.

Quant à ce dernier article du bois de Heis, il est expressément répété dans les bulles des papes qui confirment les biens de Saint-Arnoû. Voyez les bulles de Léon IX, en 1049, de Calixte II, en 1123, d'Innocent II, en 1139, d'Alexandre III, en 1179, de Célestin III, en 1192, de Clément V, en 1311, imprimées dans l'*Auguste Basilique* de Valladier, p. 105 et suivantes. On voit la mesme chose dans les anciens registres du temps de M. Antoine de Lenoncourt, primat de Nancy et prieur de Lay. Voyez, en particulier, les registres de 1621. Enfin, les personnages dénommés au bas de ce titre, le duc Frideric, les comtes Sigefride, Gislebert et Folmar, ne vivoient pas alors, et n'ont pu signer ce diplôme. Au reste, la fondation de

Lay et les titres de la comtesse Eve et d'Udalric sont rapportés dans Meurisse, *Histoire des Évèques de Metz*, et par Valladier, dans son *Auguste Basilique*, p. 240 et seq. Marlot, dans son *Histoire de Rheims*, t. I, p. 601, 602, en fait mention, et le R. P. Mabillon, dans les Annales de l'ordre de Saint-Benoist, t. III, p. 507-508. Dans le Nécrologie de l'abbaye de Saint-Arnoû, on lit, aux ides de juin : *Arnolphus comes pro quo datus est fiscus de Layo Sancto-Arnulpho, cum omnibus appenditiis suis ;* et voici son épitaphe, que l'on voit dans l'église de cette abbaye :

Quam sit vita brevis, vel opes, vel gloria, queris,
Signat pro patulo, qui jacet hoc tumulo.
Strenuus Arnulphus consanguinitate propinquus,
Arnulphi sancti presulis eximii.
Consul clarus erat, bellis et pace vigebat,
Vixit, Christe, tibi ; parcito, Christe, sibi !
Huic dextram pugna precidit vis inimica ;
Sed juxta tumulum texit amica manus.

La comtesse Eve se trouve dans le mesme Nécrologe le XII des calendes de mars, et voicy un vers qu'on lit avec d'autres sur le mausolée de Louis-le-Débonnaire, qui marque qu'elle fut enterrée à Saint-Arnoû avec ses deux fils :

Evaque Caumontis princeps, et natus uterque.

C'est-à-dire Eve et ses deux fils, Arnou et Udalric.

L'archevêque Udalric avant confirmé la donation que la comtesse, sa mère, avoit faite de la terre de Lay à Saint-Arnoû, engagea Adalbéron, évêque de Metz, son parent, et l'abbé de Saint-Arnoû à envoyer à Lay quelques religieux, et à y transporter le corps de saint Clou ou Clodulphe, fils de saint Arnoû et évêque de Metz, qui

reposoit à Saint-Arnoû[1]. Cette translation se fit le 8[e] de ides de septembre 959, ou peut-estre en 969, car le manuscrit des miracles de saint Clou porte que ce fut l'année 40[e] d'Adalbéron, qui fut fait évêque en 929, et qu'alors Udalric estoit archevêque de Rheims; or, il ne fut élevé à cette dignité qu'en 962, et il estoit très-convenable, dit l'ancien historien[2], que là où l'on n'entendoit auparavant que le bruit des armes et des assemblées de noblesse, fût introduit le culte divin, et que ce lieu, honoré par la naissance de saint Arnoû, fût rendu vénérable par les reliques de saint Cloud.

Or, il est bon de remarquer que les manuscrits de Saint-Arnoû et tous les imprimés portent qu'en transférant à Lay le corps de saint Cloud, on laissa à l'abbaye de Saint-Arnoû le chef de ce saint; ce qui peut bien estre vray pour ce qui se passa alors; mais il est certain que ce chef est aujourd'huy dans la châsse de Saint-Clou, à Lay, et qu'il n'est point à Saint-Arnoû, soit que ce saint chef ait depuis esté apporté à Lay, ou que l'on n'aît pas exécuté alors la résolution qui avoit esté prise de le laisser à Saint-Arnoû.

En 1651, les Pères de cette abbaye présentèrent requeste au chapitre général de leurdite congrégation pour obtenir quelque partie des reliques de saint Clou, disant qu'il ne leur en estoit resté aucune; ce qui leur fut accordé; et l'année suivante, 1652, les Pères de Lay obtinrent de ceux de Saint-Arnoû trois petits ossements des reliques de saint Arnoû, par une espèce d'échange de celles de saint

1. La vie de saint Clou ou Chlodulfus est imprimée dans Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti,* sæc. II, et dans les Bollandistes, au 8 juin. E.

2. Voyez Valladier, *Auguste Basilique,* p. 252.

Clou, qu'ils leur avoient données l'année précédente. Enfin, le 28 juillet 1714, on donna, par l'ordre du très R. P. président, à M. le Vacher, écolastre de l'église de Toul, l'os *sacrum*, que l'on tira de la châsse de saint Clou; il l'a fait enchâsser, et il l'a légué par son testament, avec son reliquaire, à l'abbaye de Saint-Mansuy. Ce qui est certain, c'est qu'en 1714, le chef de saint Clou estoit dans sa châsse comme il y est encore à présent.

Dès que ce saint corps y fut arrivé, il y eut un très-grand concours de peuple, et Dieu y fit éclater sa puissance par plusieurs miracles, tant pour récompenser la foy des peuples que pour honorer son serviteur. L'historien de saint Arnoû en raconte un bon nombre que l'on peut voir dans le livre qui en a esté composé, que l'on conserve manuscript à Saint-Arnoû, et dont nous avons tiré copie[1].

On y bâtit alors une église qui n'estoit pas d'une structure fort magnifique, puisque Antoine, prieur de Lay, la détruisit pour en bâtir une nouvelle, qui est celle que l'on voit encore aujourd'huy, qui fut dédiée en 1093, et dont la grandeur et la beauté marquent assez qu'alors le prieuré estoit très-considérable[2].

En 1215, sous le gouvernement de Richer, abbé de Saint-Arnoû, sorti de la race des comtes de Bar, et sous Rénier, prieur ou administrateur de Lay, le corps de saint Clou fut tiré de la châsse de bois où il avoit esté jusqu'alors, et fut mis dans une châsse revêtue d'or et d'argent et enrichie de pierres précieuses; mais il faut que les malheurs des temps ou quelques nécessités de

1. Cette copie se trouve, dans le manuscrit, à la suite de l'Histoire du prieuré de Lay. E.

2. Cette église a été démolie pendant la Révolution, et il n'en reste que des débris insignifiants. E.

l'abbaye de Saint-Arnoû ou du prieuré de Lay aient obligé les religieux à vendre ces riches métaux et à en dépouiller la châsse de saint Clou, puisque, depuis longtemps, ses reliques ne sont que dans une châsse de bois doré ; on a seulement un bras couvert de lames d'argent, qui contient un de ses os.

Depuis la fondation du prieuré de Lay jusqu'au quinzième siècle, les traités, transactions, donations, échanges, etc., qui se font au profit dudit prieuré, se passent toujours au nom et au profit de l'abbé de Saint-Arnoû ; quelquefois le prieur de Lay y est dénommé, mais l'abbé est toujours la partie principale : c'est que les princes et les religieux qui y estoient envoyés dépendoient absolument de l'abbé, qui pouvoit les rappeler quand il le jugeoit à propos. Dans toutes les bulles et confirmations des papes, accordées à l'abbaye de Saint-Arnoû, on y marque toujours Lay et ses dépendances comme un bien propre de cette abbaye. On peut voir les bulles que j'ai citées cy-devant, (page 172).

En 1049, le pape Léon IX confirme tous les biens appartenant à l'abbaye de Saint-Arnoû, et il spécifie en particulier Lay et ses dépendances : *Laium castrum, quod quœdam Eva comitissa contulit, cum silva quœ vocatur Heis, et cum omni utilitate et suffusa ejusdem silvœ, cum ponte etiam et piscatione circa Murt fluvium*[1].

1080. Vers l'an 1080, Antoine, religieux de Saint-Arnoû et natif de Pavie, fut fait prieur de Lay. Il gouverna ce prieuré avec beaucoup de sagesse et d'industrie, renversa l'ancienne église, qui estoit fort petite et menaçoit ruine, et en bâtit une plus vaste. Il augmenta tellement le revenu

1. Imprimé dans Meurisse, p. 356, et dans Valladier, *Aug. Basil.*, p. 129-130.

du prieuré, qu'au lieu qu'auparavant à peine avoit-il de quoy entretenir deux ou trois religieux, il y en rassembla sous son gouvernement jusqu'à dix ou douze[1].

En l'an 1098, lorsque Poppon, évêque de Metz[2], le fit abbé de Senones, il rebâtit tout à neuf cette abbaye et y fit une infinité de biens. Il mourut le 27 octobre de l'an 1136, et fut enterré dans l'église des saints apôtres saint Pierre et saint Paul, à Senones.

Le moine Richer, autheur de la Chronique de Senones, et l'anonime qui a escript ses miracles, vivoient de son temps.

L'église qu'il avoit bâtie à Lay fut dédiée, le xv des calendes de novembre, c'est-à-dire le 18e d'octobre 1093, par Pibon, évêque de Toul[3] ; et c'est apparemment pendant cette solemnité que l'on rapporta dans la nouvelle église le corps de saint Clou, et qu'arriva le miracle des trois pierres de taille qui tombèrent de dessus les échafauds au milieu d'une multitude innombrable, sans que personne en fût blessé[4].

Le mesme jour[5], un homme noble nommé Matfride, et sa femme Cunegonde, donnèrent à saint Clou l'église qui estoit dans leur fief de Visse (Vuisse), pour l'âme d'Evonon et Marthe, leurs ancêtres, et principalement pour l'âme de Marthe, mère de Cunegonde, dont le corps est enterré au milieu du chœur, et de la part de laquelle

1. Vide Richer, *Senoniense Chronicon*, lib. II, c. XXI, p. 322, 323, et *libell. man. de miraculis sancti Clodulphi*, c. XI.

2. Richer dit que ce fut Etienne, évêque de Metz, qui donna l'abbaye à Antoine ; mais cet Etienne n'estoit pas encore évêque en ce temps-là.

3. Mabillon, *Annal. Bened.*, t. V, p. 302.

4. *Miracula sancti Clodulphi*, cap. XI.

5. Mabillon, loco citato.

vient ledit prieuré : *Et ex cujus parte ipsa cella venit. Hoc totum factum est Laio publice et legitime*, xv *kalend. novemb. ipso die consecrationis monasterii, præsente domno episcopo Tullensi Pibone.*

1130. Bertrand, abbé de Saint-Arnoû, ayant demandé à Henry, évêque de Toul, qu'il lui plût confirmer ce que son abbaye possédait dans son diocèse, le prélat luy accorda un fort beau privilége, dans lequel : 1° il confirme la liberté dont jouissoit le monastère et le parvis qui luy estoit joint, en sorte qu'on ne pourra l'interdire à moins qu'il n'arrive quelque profanation : *Igitur ipsum Laiense monasterium, et quod ei adjacet atrium, assueta concedimus uti libertate, id est ut nullatenus divinum in eo prohibeatur officium, nisi certissima ipsius atrii violatio contigerit.*

2° Il maintient la famille de ce monastère, c'est-à-dire les prébendiers, dans la liberté où ils estoient de ne pas assister au concile ou synode diocésain, et de n'y rien payer : *Familiam quoque ipsius monasterii, sive præbendarios, a conventu concilii et a solutione denariorum quæ in concilio solvuntur, liberrimos antiquitas reddidit.*

3° Il dit que l'église paroissiale de Saint-Christophe de Lay, qui appartient audit monastère, jouira des dixmes dans les cantons où elle a accoutumé de les percevoir, et que le curé du lieu en aura la cinquième partie ; que les offrandes des trois grandes festes, savoir : Noël, Pâques et la Toussaint, se partageront comme d'ancienneté, en sorte que le curé en aura seulement la troisième partie, et le monastère les deux tiers.

4° Il règle la mesme chose pour la paroisse de Saint-

Evre de Champigneule, qui appartient au mesme monastère de Lay[1].

5° Il déclare que les religieux de Lay jouiront, comme auparavant, de la moitié des dixmes de Porchericourt ou Picherécourt[2], et que le tiers de cette moitié sera cédé au curé de Champigneule, parce qu'il dessert à l'alternative, chacun sa semaine avec le curé de Bouxières, la chapelle dudit Porchericourt.

6° Le mesme évêque dit qu'il a affranchi de tout cens et de toute servitude l'église de Saint-Barthélemy[3] appartenante audit monastère de Lay, et située dans les bois de Heis : *Est et alia in honore sancti Bartholomœi ecclesia, ad prœfatum pertinens monasterium, infra septa silva Heis posita, quam nos in ipso quo eam consecravimus die, ab omni censu et ab omni re quœ libertati obesse posset, immunem reddimus.* Donné à Toul en 1130.

1139. Innocent II, en 1139, confirma les biens et priviléges de Saint-Arnoû, et en particulier le château de Lay avec ses dépendances.

1179. Alexandre III, en 1179,

1192. Célestin III, en 1192,

1200. Innocent III, en 1200, firent la mesme chose.

1. Le prieur de Lay ne possède plus rien à Champigneule. L'abbé de Saint-Arnoû avoit la collation de la cure, qu'il a cédée, avec tous ses autres droits, à M. de Malvoisin, conseiller à la Cour de Nancy.

2. Pixerécourt. E.

3. L'église de Saint-Barthélemy a subsisté avec un hermitage jusqu'après l'an 1636; depuis les guerres, l'église a esté détruite avec l'hermitage, et le peu de terrain de à l'entour ayant esté abandonné jusqu'à cette année 1721, D. Augustin Calmet, prieur moderne, a esté obligé, pour de bonnes raisons, de vendre toutes ses prétentions à M. le comte de Fontenois pour la somme de 300 livres, par contrat passé devant Maujean, le 18ᵉ d'aoust 1721.

1203. Mathieu, évêque de Toul, unit à l'abbaye de Saint-Arnoû et au prieuré de Lay l'église paroissiale du mesme lieu et luy confirme le droit de patronage et d'y nommer un curé, à condition que cette église demeurera toujours soumise à l'évêché de Toul, et qu'après sa mort; on dira une messe pour luy. Donné l'an 1203, la 3e année de l'épiscopat de Mathieu,

1270. « Jaque, abbé de Saint-Arnoû, et Villames, » priour de Lay, reconnoissent qu'ils doivent par chacun » an, à toujoursmais, le jour de Saint-Martin, as hoirs » Bietrix de Nancy, femme de Guerdin la Tairte, xxxv rai- » zalz de woïn pour lou moulin, por la terre et pour le » prey que lidit abbé, couvent et priour ont entre Agin- » court et Dom Martin, sur ly awes cons appelles Aman- » suelle, et les doit on payer à la grainge de Gereyval » par lettre faitte l'an 1270, que les hoirs SS. Therry de » Lenoncourt ont par devers oulz; et ont les dits xxxv de » voïn dessusdits assensis à un preste que chante pour » oulz. Se doient sçavoir par le priour de Lay et les esche- » vins comment et à qui ledit bled se paiet, et sur quoy il » est assensi, et doient demandier az hoirs susdit Therry » coppie desdites lettres. »

1271. Dans un ancien rouleau de papier que j'ay vu en l'archive de Saint-Arnoû, on lit ce qui suit : Premier, une lettre dou duc Ferris des LX sols qu'il nous donnait sur le four de Frouvar, pour cause de restitution de domaige qu'il avoit fait à nous. Faite l'an M. CC. LXX, le jeudy après l'Ascension Notre-Dame. Je n'ai pas encore trouvé ce titre, mais il regarde le château de Frouart, que le duc Ferri bâtit sur le fond du prieuré de Lay, comme le témoignent tous nos anciens registres[1].

1. Ce passage est une note additionnelle, de la main de Dom Calmet. E.

1292. En 1292, Ferri, duc de Lorraine, témoigne que Thiébaut d'Agincourt a quitté à l'abbé et au couvent de Saint-Arnoû le moulin qui siet entre Dom Martin, Eumont et Agincourt, que ledit Thiébaut tenoit à cens dudit abbé et couvent; qu'il leur a quitté, dis-je, pour 36 resaux de woïn qu'il devoit audit abbé, et pour cent sols de toulois que l'abbé luy a délivrés.

En 1303, l'abbé de Saint-Arnoû acheta de l'abbesse de Sainte-Glossinde la moitié qu'elle avoit au moulin dit le Chevalier et au prey joignant, situés sous Eumont, et ce moyennant seize resaux de mouture que l'abbé luy cède. Enfin, en 1467, le prieur de Lay attaqua les hoirs d'un nommé Jean de Nancey pour les obliger de luy payer un resal de bled qu'il devoit de cens sur un prey situé dans le ban d'Agincourt. On entendit sur cela plusieurs témoings, et le prieur produisit : 1° les lettres d'acquest du moulin et de l'héritage sur lequel il prétendoit le cens; 2° l'admodiation faite dudit moulin et de l'héritage à un nommé Thiébaut, moyennant 30 resaux de bled; 3° il dit que l'abbé de Saint-Arnoû et le prieur de Lay, ayant retiré des mains dudit Thiébaut le moulin en question, le ruinèrent pour avoir plus grand profit de leur moulin de Lay; 4° que, depuis ce temps, l'héritage susdit avoit esté laissé à un nommé Jean Pierrey pour un resal et demy; que, depuis cela, Jean de Nancey l'avoit payé au prieuré, mesme après que le prieuré avoit esté admodié[1], ainsy que le receveur estoit prest de l'affirmer par serment; sur quoy, les *semblants* d'Agincourt prononcèrent « que selon la tenour et possession, le prïour doit bien laissier en paix les hoirs de Jean de Nancey de la demande de ce qu'il les

1. Voyez cy-après 1339 ou en 1343, qu'il y a encore une rente des fruits du prieuré.

poursuit, et le semblant de Lay ait dit et par droit que ledit Pierresson ait bien à payer ledit censaul ou ôter la main de l'héritage. »

Depuis ce temps-là, le prieur a toujours payé les 35 resaux, mais on a négligé de tirer le cens en question. Les 35 resaux se payent à présent au chapelain de la chapelle Sainte-Catherine de Nancy, qui est dans l'église Saint-Evre.

1320. Ainard de Porte-Trienne ou de Porte-Tortone, ayant esté pourveu, en 1320, du prieuré de Lay par Pierre, abbé de Saint-Arnoû, s'engagea, par acte solennel passé devant Henry Dauphin, élu confirmé évêque de Metz, de payer, à la décharge dudit prieuré, la somme de 400 livres messins, de ne pas engager le mesme monastère dans de nouvelles dettes, de ne pas engager ses biens et ses revenus, et d'y entretenir toujours cinq religieux de Saint-Arnoû, comme du passé, luy prieur faisant le sixième, lesquels cinq religieux seront choisis, envoyés ou révoqués au choix du prieur; enfin, ledit Ainard s'engage à payer, par chacun an, à l'abbaye de Saint-Arnoû, la somme de cent livres tournois, ainsy que les prieurs ses prédécesseurs ont accoutumé de luy payer.

Mais Ainard s'acquitta mal de ses promesses, et l'abbé fut obligé de le déposer et de le révoquer comme parjure et désobéissant. L'acte de révocation luy fut signifié par deux députés de l'abbé, en 1323.

En 1323, Pierre, abbé de Saint-Arnoû, priva D. Ainard de l'administration du prieuré de Lay et luy ordonna, sous peine d'excommunication, de retourner en l'abbaye, défendant aux cinq religieux qui estoient sous son obéissance de le plus reconnoître à l'avenir; et cela en punition de ce

qu'il avoit engagé ledit prieuré et manqué à ses promesses[1].

1330. Edouard, comte de Bar, prend sous sa sauvegarde et protection Alexandre, abbé de Saint-Arnoû, et seigneur Richard, prieur de Lay, ensemble tous les biens dépendant de ladite abbaye et du prieuré.

1339. Alexandre, abbé de Saint-Arnoû, et Nicolas de Moncler, prieur de Lay, laissent le prieuré de Lay, pour l'espace de douze ans, afin de le dégager des dettes et usures dont il estoit accablé; ils admodient donc tout ce qui appartient audit prieuré à Lay, Eumont, Bouxières-sous-Amance, Blanzey, Lay, Amance, Escueles, Laître-sous-Amance, Dom Martin, Agincourt, Séchamp, Monteu, Ancey (Essey), Dommartemont, Saint-Maint (Saint-Max), Mallezéville, Pincherecourt, Bouxières-aux-Dames, et la pêche dessous Champigneule, moyennant la somme de seize cents livres de forts, 24 ménes de vin, cent soixante resaux de voïn, et quarante resaux d'avoine; du bois pour l'affouage du prieur et du foin pour nourrir deux chevaux; item, 35 resaux au chapelain qui tient la chapelle M. Thierry, chevalier, etc. Il n'y avoit alors qu'un religieux à Lay avec le prieur.

1354. Marie de Blois, duchesse de Lorraine, en son nom et au nom de Jean, son fils, prend sous sa sauvegarde et protection les habitants de Lay et Eumont, pour les défendre et protéger envers et contre tous, hormis les abbés de Saint-Arnoû et les prieurs de Lay, à charge que lesdits habitants payeront à ladite dame, par chacun an, à Nancy, par chacun feu, deux sols et demy de forts, « et ne seront tenus lesdits habitants de faire nul commande-

1. Cet alinéa, ajouté par Dom Calmet, semble avoir été destiné à remplacer le précédent. E.

ment de nos prévôts, de nos doiens, ny de nos autres sergents. » C'est ainsy que parle Marie de Blois en M. CCC. LIV.

1360. Pierre Bolzel, abbé de Saint-Arnoû, et Ferri, prieur de Lay, engagent à Thiriat de Nancy, pour six vingt livres de messins qu'ils lui doivent, tout ce qu'ils possèdent à Champigneule, à l'exception de l'autel de Saint-Barthélemy, le profit et les dons de l'église, et les LX sols qu'ils ont sur les fours de Frouvart.

1380. Pierre, comte de Bar, prend sous sa sauvegarde Thiébaut Boquin, prieur de Lay, et tous ses biens, moyennant deux cuvées de bon vin qu'il payera à la forteresse de l'Avantgarde, et au cas qu'il ne pourroit délivrer ledit vin, il donnera deux francs d'or à juste prix, au coin du roy de France. Fait en M. C. LXXX, le 26 du mois d'avril.

1380. Jean, duc de Lorraine, prend de mesme sous sa protection Thiébaut Boquin, prieur de Lay, son prieuré et les autres biens qu'il possédoit ailleurs, à charge de payer à la cellerie dudit prince quatre cartes de cire. M. C. LXXX, le 13e d'avril.

1382. Charles, duc de Lorraine, prend sous sa sauvegarde les habitants de Lay et d'Eumont, moyennant deux sols et demy qu'ils doivent lui payer par chaque feu. M. CCC. LXXXII.

1416. Nicolas Cassan fut élu, en 1416, abbé de Saint-Arnoû ; il estoit auparavant prieur de Lay. Il assista, étant abbé, au concile de Constance avec l'évêque Conrade Bayer de Boppart. Il mourut en 1419.

1420. Simon de Charrixey, abbé de Saint-Arnoû, promet à Jacques Marquaire, prieur de Lay, de luy laisser la jouissance dudit prieuré pendant sa vie, et luy remet la

somme de 40 livres messins que les prieurs de Lay donnoient par an à Saint-Arnoû. Il luy permet aussy de faire la justice de Lay, en M. CCCC. XX. On voit icy dans quelle dépendance les prieurs de Lay estoient alors envers l'abbé de Saint-Arnoû, et qu'ils estoient mesme révocables à sa volonté. Cette somme de 40 livres se payoit, par forme de reconnoissance, tous les ans.

1446. Jacques Marcaire, prieur de Lay, admodie son prieuré pour quatorze ans, à charge d'y entretenir deux prestres et un clerc, dont l'un sera prestre et religieux de Saint-Arnoû, lequel aura pour son entretien deux francs, monnoye de Metz, sans plus. L'autre prestre sera séculier.

Le prieuré estoit alors accablé de dettes, qui sont spécifiées dans le traité en M. CCCC. LXVI. Dans une sentence de la mesme année, l'abbé de Saint-Arnoû se qualifie « seigneur souverain du lieu de Lay ».

1444-1445. L'abbaye de Saint-Arnoû ayant esté ruinée par l'armée du roy de France Charles VIIe, et par celle de Louis Dauphin, son fils, qui avoit esté longtemps dans la plaine de Metz, l'abbé et les religieux demandèrent au pape Nicolas V^e [1], l'union du prieuré de Lay à leur abbaye, pour jouir de ses revenus pendant vingt-deux ans, afin de pouvoir rétablir leur monastère. Le pape leur accorda cette grâce par une bulle datée du 4e des ides de décembre M. CCCC. XLIX ; mais cette bulle n'eut point d'exécution, car, en 1453, les abbé et religieux de Saint-Arnoû présentèrent une supplique au pape en faveur de Liébaut de Ville, religieux de leur abbaye, qui promettoit de leur procurer de grands secours par le moyen de sa famille, qui estoit alors puissante en Lorraine ; et comme Liébaut,

1. En 1449.

par sa mauvaise conduite, trompa leurs espérances, ils renoncèrent, en faveur de Jean de Lambale, protonotaire et princier de Metz, à l'union qui avoit esté faite du prieuré de Lay à la fabrique de leur église.

1449-1450. Vers le mesme temps, un nommé Jean Pignon jeta un dévolu sur le prieuré ; mais il ne jouit pas, et le pape Nicolas Ve créa une pension de 15 florins d'or sur ce bénéfice, en faveur du cardinal Guillaume de Sainte-Sabine[1].

Valladier remarque que ce cardinal est le premier prieur titulaire de Lay dont on ait connoissance. Il dit que le pape luy donna le prieuré en commande après la mort de Dom Jacques Marquaire, mais que Erard du Val, abbé de Saint-Arnoû, ayant fait voir que le prieuré estoit de sa nomination, le cardinal de Sainte-Sabine se déporta, et Liébaut de Ville, âgé alors de vingt-deux ans, fut pourveu du bénéfice en 1452. Il y a beaucoup d'apparence que l'abbé et les religieux de Saint-Arnoû ne se déportèrent de l'union faite de ce prieuré en faveur de leur abbaye, et ne se déterminèrent à le donner à Liébaut de Ville, que dans la crainte de le perdre entièrement. Liébaut estoit l'homme du monde le moins propre à occuper ce poste. Dès la première année de son administration, il refusa à l'abbaye une certaine somme que les nouveaux prieurs avoient accoutumé de donner, et ne voulut pas payer les 40 livres que ses prédécesseurs donnoient tous les ans à l'abbaye ; de plus, il tomba dans de si grands excès, que son procès luy ayant esté fait par le prieur claustral de Saint-Arnoû, il fut déposé par sentence, en

1. Valladier, *Aug. Basil.*, p. 253.

1453. Il en appela au pape, et se maintint dans le prieuré par le crédit de sa famille[1].

1455. Valladier avance mesme que Liébaut estant mort en 1455, sa mère, Catherine de Duilly (Deuilly), et Collignon de Ville, son fils, s'emparèrent de force du prieuré de Lay et s'y maintinrent pendant quelque temps, ne voulant pas mesme recevoir les religieux qui y estoient envoyés par l'abbé de Saint-Arnoû ; mais enfin cet abbé vint à bout de les en faire sortir, et se remit en possession d'y nommer un prieur. Je pense que Valladier se trompe dans le temps de la mort de Liébaut, car celuy-cy présenta une requeste au pape Pie II, qui a gouverné depuis l'an 1460 jusqu'en 1464, et je trouve des lettres et mémoires où Liébaut de Ville est encore en vie en 1462 et 1463.

Nous apprenons que cet homme estoit fillâtre de Jacques de Haraucourt, bailly de Nancy ; qu'il avoit d'abord esté receu religieux à l'abbaye de Gorze, et ensuite à Saint-Arnoû, à la recommandation du duc de Calabre, en 1451. Jacques de Haraucourt dit que Liébaut estoit commis à Lay en 1451. Collignon de Ville, son frère, et bailli de Vosges, est célèbre dans l'histoire de ce temps-là, sous le duc René Ier. Dans la requeste que l'abbé de Saint-Arnoû présenta contre Liébaut de Ville, il demande qu'il luy soit permis de l'arrester et de lui faire son procès, de mesme qu'à quelques autres moines apostats, ses complices, qui vivoient avec luy d'une manière scandaleuse et dans la plus honteuse débauche, abusant des filles, désobéissant à son abbé, défendant aux sujets du prieuré d'appeler à la chambre abbatiale de Saint-Arnoû,

1. Valladier, p. 254.

comme d'ancienneté ; faisant crier la feste en son seul nom, etc. Le prince répondit qu'il ne vouloit pas se mesler de cette affaire, comme regardant l'Eglise.

1461. En 1461, Liébaut de Ville estant inquiété par les officiers de M. le duc de Lorraine, demanda à l'abbé de Saint-Arnoû, qu'il appelle son « très-chier et honoré seigneur », copie des titres du prieuré, pour défendre ses droits contre M. le duc de Lorraine. Il dit que l'abbé a la haute justice à Lay, et le prieur la basse, dont il y a appel à la haute ; et comme Liébaut estoit alors cité au chapitre de Saint-Arnoû pour y estre corrigé par le prieur claustral, Varrex, sécrétaire de M. le duc de Lorraine, écrivit, au nom de son maître, à l'abbé de Saint-Arnoû, pour le prier de cesser les poursuites envers Liébaut, luy promettant que, dans la suite, ce religieux luy sera plus soumis ; et, dans une autre lettre, du 27 juin 1461, le mesme Varrex promet que Liébaut payera à l'abbaye sa redevance de 40 livres, et prie que l'on mette son affaire en arbitrage. Ce fut ensuite de cela que Liébaut appela au pape, et, en 1463, je trouve une concession de Rome, de la part de Pie II, pour régler le différend qui estoit entre l'abbé de Saint-Arnoû et le prieur de Lay, au sujet de la redevance de 40 livres par an.

1464. L'an 1464, l'abbé et la communauté de Saint-Arnoû renoncèrent entièrement à l'union qui avoit esté faite du prieuré de Lay à la fabrique de leur église, et consentirent que ledit prieuré fût conféré par le pape en titre ou en commande, et que la pension créée sur ledit prieuré en faveur de Jean de Lambale[1], protonotaire et princier de Metz, subsistât.

1. Jean de Lambale estoit grand archidiacre de Toul, abbé de Saint-Mansuy, prieur de Notre-Dame de Nancy, princier de Metz,

1466. Erard de Val ou de la Vallée, abbé de Saint-Arnoû, permet à Cicade, administrateur du prieuré de Lay, au nom de Jean de Lambale, protonotaire et trésorier, ou président des Comptes de Lorraine, et luy mande de mettre hors du prieuré un nommé Dom Jacques, qui se disoit moine de Saint-Arnoû et ne l'estoit point, mais un vagabond ; il luy promet de luy envoyer bientost de ses religieux pour faire le service, parce qu'alors il n'en avoit qu'autant qu'il falloit pour son monastère.

1481. Jean Nottaire, ou Notarius, fut fait conseiller du duc de Calabre dès l'an 1480. Il estoit prieur de Lay en 1481, et estoit dès auparavant abbé de Saint-Symphorien, et conserva néanmoins son prieuré jusqu'à sa mort, arrivée en 1522. Voicy son épitaphe, comme elle se lisoit sur sa tombe dans l'ancienne église de Saint-Symphorien, hors de Metz :

« Cy-devant gist révérend père en Dieu, feu Jehan » Notarii, licentié en droit, abbé de céans, prieur de Lay » et de Rfedderhanni (*sic*), lequel, après plusieurs biens et » réparations qu'il a fait faire céans, a fait construire cette » présente chapelle, et en icelle fondé une messe à tou- » joursmais, comme il est au long contenu en sa devise » que gist en l'arche François de Hannonville, aman de » Saint-Maximin ; lequel sieur abbé mourut le dernier » jour du mois de décembre mil cinq cent vingt-deux. » Priez Dieu pour luy. »

1522. En 1522, Christophe de Bouley, dominicain, suffragant de Mr Jean cardinal de Lorraine, évêque de Toul,

conseiller et secrétaire du duc de Calabre. Il fut élu évêque de Toul vers l'an 1470 ou 1469, contre Antoine de Neufchâtel ; mais il ne jouit pas.

fit la dédicace de l'église et la consécration de l'autel de Saint-Remy d'Eumont.

1524. Jean de Lorraine, cardinal du titre de Saint-Onufre, frère du duc Antoine, avoit obtenu du pape le prieuré après la mort de Jean Notarii, et, en 1524, il en fit sa démission, entre les mains de Clément VII, en faveur de Jean du Fresneau, clerc du diocèse d'Angers, son domestique, avec réserve des fruits et regrès au cas que du Fresneau mourût avant luy. Du Fresneau se qualifie, en quelque endroit, abbé de Saint-Mihiel, administrateur perpétuel de Vieumoustier, diocèse de Verdun, et prieur de Lay, évêché de Metz. Le R. P. Mabillon, dans ses notes sur la vie de saint Clou, p. 1047, *sæcul. 2° Bened.*, met aussy Lay du diocèse de Metz ; mais il estoit mal informé. En effet, il fut fait abbé de Saint-Mihiel en 1531[1], et je trouve dans nostre archive quelques papiers où Lay est nommé *incertæ diœceseos* ; mais il est indubitable que, dès le commencement, il fut du diocèse de Toul, ainsy qu'on l'a vu cy-devant.

1525. Vers l'an 1525, le pape Clément VII, la deuxième année de son pontificat, accorda à l'abbé et aux religieux de Saint-Arnoû les revenus des prieurés de Lay et de Chiny, pour en jouir pendant vingt ans à commencer à la mort des prieurs qui en estoient actuellement en possession, pour estre employés à payer les dettes de l'abbaye, qui estoient exorbitantes. Mais il ne paroît pas que cette grâce ait eu lieu, puisque la suite des prieurs n'a point esté interrompue depuis 1624 jusqu'aujourd'huy.

1538. Le pape Paul III, en 1538, accorda à du Fres-

1. Dans sa liste des abbés de Saint-Mihiel (*Hist. de Lorr.*, t. III, c. clix), Dom Calmet indique Jean *de Fresnau* I en 1520, 37, et Jean de *Fresnau II* en 1542. E.

neau l'extinction de la réserve des fruits et du regrès, que le cardinal de Lorraine s'estoit réservé sur le prieuré de Lay. Dès l'année précédente, 1537, il avoit résigné son abbaye de Saint-Mihiel et son prieuré de Lay en faveur de Jean du Fresneau, son neveu, fils de Claude du Fresneau, seigneur de Pierrefort et grand chambellan du duc Antoine. La résignation se fit avec réserve des fruits et le regrès, suivant l'usage, ou plustôt l'abus de ce temps-là. Les bulles furent signifiées à Pierre, abbé de Saint-Arnoû, qui n'y voulut point aquiescer. Le jeune du Fresneau prit possession du prieuré le 15e février 1538, mais il n'entra en possession réelle du revenu qu'après la mort de son oncle, Jean du Fresneau, abbé de Saint-Mihiel, arrivée le 12e décembre 1544.

1570. En 1570, Jean du Fresneau, se trouvant seul de mâle de sa famille, quitta l'habit ecclésiastique et se maria. Il résigna son abbaye de Saint-Mihiel à D. René Merlin, prévost moine de cette abbaye, et son prieuré à Jacques Simonet, clerc séculier du diocèse de Poictier. Ses bulles sont du 12e de septembre 1570.

1572. M. Simonet estant mort au mois d'avril 1572, le pape Grégoire XIII donna des bulles du prieuré de Lay à M. Antoine de Lenoncourt, fils de M. le sénéchal de Lorraine, qui en prit possession la mesme année.

1572. Dans le mesme temps, D. Didier Toussaint, abbé de Saint-Arnoû, nomma au prieuré de Lay un des religieux de son abbaye, nommé D. Jacques Niclos, qui disputa le bénéfice à M. de Lenoncourt; mais, après bien des procédures et des contestations, il fut obligé de transiger avec ce jeune abbé, moyennant la somme de 600 escus d'or, le 7e février l'an 1583[1]. Voilà la vraye succes-

1. Voyez Valladier, *Aug. Basil.*, p. 256-260, où il rapporte cette affaire au long.

sion des prieurs de Lay, que M. Valladier a ignorée ou déguisée, comme nous l'allons voir.

Car, dans son *Auguste Basilique*[1], il avance que « le » sieur Pierrefort, moine et profès de l'ordre de Saint- » Benoît, administrateur et custode de Lay, d'abondant » abbé titulaire de l'abbaye de Gorze, du mesme ordre de » Saint-Benoît, s'ennuyant de la vie régulière, et porté à » la profession de son extraction, estant de très-noble et » très-illustre maison, quitta le froc, prit l'épée et se » maria; si bien que son abbaye de Gorze demeurant va- » cante, il se garda néanmoins et usurpa la seigneurie de » Lay, qu'il avoit reconnu estre vraiment seigneurie et un » domaine, et non pas un vray prieuré, sinon en la façon » que dit est, et par pure force et violence en jouit, malgré » l'abbé de Saint-Arnoû, lequel ne manqua de faire son de- » voir; et, pour se maintenir en possession, y continua » toujours ses religieux et son administrateur ou custode.

» Mais la force prévalut, si bien que le susdit Pierre- » fort estant décédé, après luy le sieur sénéchal de Le- » noncourt, de la mesme maison, et gentilhomme portant » épée, trouvant la pièce à son goût et à sa bienséance, en » jouit d'authorité et de pure force, sans aucun titre, non » pas mesme imaginaire, et s'y conserva par la grande » authorité qu'il avoit alors en Lorraine; mesme de quoi il » y a encore des témoins vivans pour le conserver après soy; » le demanda finalement à Sa Sainteté pour l'enfant duquel « sa femme estoit encore grosse; ce qu'il obtint par subrep- » tion, par voies extraordinaires, et à force d'authorité, » jouissant toujours cependant de la pièce; mais estant » arrivé que sa femme n'accoucha que d'une fille, se

1. Vallad. *Aug. Basil.*, p. 255 et suiv.

» voyant frustré de son attente, et voulant perpétuer à sa » maison ladite seigneurie, voyant bien qu'il ne le pour- » roit que sous quelque titre et prétexte de prieuré, voicy » l'expédient qu'il en prit.... Comme il n'avoit point d'en- » fant mâle, il le transporta au fils de son frère, Antoine » de Lenoncourt, qui le possède aujourd'huy, à condition » qu'il payeroit annuellement (chose non jamais plus ouïe, » et sans que Sa Sainteté en eût aucune connoissance) une » pension annuelle bien grosse à sa fille dont sa femme » estoit accouchée, qui est aujourd'huy Mme de Campremy, » très-vertueuse néanmoins et très-pieuse, et laquelle n'a » jamais guère approuvé ce tricotage. »

Valladier ajoute qu'Antoine de Lenoncourt n'estoit alors âgé que de quatre à cinq ans, n'estant ny clerc ny tonsuré, n'ayant reçu la tonsure qu'en 1571 ; que M. le sénéchal, pour assurer le bénéfice à son neveu, en demanda des bulles à Rome, disant que le prieuré estoit vacant par la mort de Jacques Simonet, qu'il disoit estre décédé au mois de l'ordinaire ; et quand il seroit décédé au mois du pape, il n'estoit pas pour cela à la disposition du Saint-Siége, le bénéfice, de sa nature, n'estant pas sujet à l'alternative. De plus, M. le sénéchal ayant exposé dans sa supplique que c'estoit un prieuré conventuel, comme véritablement il l'estoit, le pape refusa la grâce, estant inoui de conférer un prieuré conventuel à un enfant de quatre à cinq ans. Enfin, Antoine de Lenoncourt présenta une seconde supplique où il fit glisser le terme de *non conventuel*, sur quoy il obtint le bénéfice, et s'en fit mettre en possession par main forte. C'est ce que raconte Valladier, abbé de Saint-Arnoû, dans son *Auguste Basilique*, imprimée à Paris en 1615. Il rapporte après cela fort au long les procédures d'entre M. Antoine de Lenoncourt,

pourveu par le pape, et D. Jacques Niclos, nommé par D. Didier Toussaint, abbé de Saint-Arnoû. On peut voir l'imprimé, pages 256, 258, 259, 260. La famille de Lenoncourt, se trouvant outragée par le récit de Valladier, le fit arrester à Nancy et l'obligea à se rétracter par un acte authentique, passé à Nancy, pardevant notaire, le 12e de janvier 1616. Voicy comment il s'explique : « A déclaré » que, touchant le fait particulier où il a parlé du sieur » Jean Pierrefort, il a esté mal informé par les mémoires, » missives et autres papiers de quelques particuliers, non » authentiques, aiant depuis eu la curiosité, comme la » chose estant importante, de reconnoistre au fond et par » pièces authentiques et assurées, comme par les bulles de » Sa Sainteté et autres titres ensuite d'icelles, toute l'af- » faire, ainsy qu'il l'a reconnüe et reconnoist de son gré, » et non par aucune contrainte, ains par le seul témoi- » gnage qu'il doit à la vérité, que ledit prieuré de Lay » fut donné en commende à rév. seigneur Jean de Fres- » neau, prestre séculier, et depuis abbé commendataire de » l'abbaye de Saint-Mihiel, par le pape Clément VII, l'an » 1526; et depuis, l'an 1537, le pape Paul III accorda, en » faveur dudit sieur de Fresneau, la cassation et extinction » de la réserve des fruits et du regrès audit prieuré de » Lay, que l'illustre cardinal Jean de Lorraine s'estoit ré- » servé; lequel sieur Jean de Fresneau, abbé et prieur com- » mendataire, résigna ladite abbaye de Saint-Mihiel et » ledit prieuré de Lay, aussy en commende, l'an 1537, » le 9e aoust, au sieur Jean de Fresneau, son neveu....; » lequel sieur Jean de Fresneau le jeune n'avoit pour lors » pas plus de huit ans, sous la charge de son père et sans » autre ordre que la simple tonsure cléricale; et qu'alors, » ny du depuis, il ne porta ny ne portoit l'habit d'aucune

» religion, et partant ne quitta jamais aucun ordre, ny ha-
» bit régulier, ains posséda toujours lesdits bénéfices en
» simple commende, et simplement clerc séculier, et aiant
» receu ledit prieuré par voies ordinaires, et non indües,
» mesme, qui plus est, du sçû et gré de R. P. Pierre, pour
» lors abbé de Saint-Arnoû, ainsy qu'on luy a fait voir
» par bulles, etc.; qu'en 1544, le 12e novembre, après la
» mort de son oncle, il entra en possession dudit prieuré.
» Il est vray aussy que ledit sieur Jean de Fresneau le
» jeune, abbé et prieur susdit, environ l'an 1570, estoit
» seigneur de Pierrefort, Trognon, etc., et, se voulant
» marier, comme il le pouvoit, pour se trouver seul de son
» nom et de ses armes, et pour la conservation de sa fa-
» mille, quitta tous lesdits bénéfices, sçavoir : l'abbaye de
» Saint-Mihiel, qu'il résigna à D. René Merlin, prévost
» moine en ladite abbaye, et ledit prieuré de Lay à un
» certain M. Jacques Simonet, clerc séculier, lequel en
» jouit fort peu et mourut du vivant dudit sieur de Pierre-
» fort ; en sorte qu'estant ledit prieuré vaquant par le décès
» dudit Simonet, le sieur sénéchal de Lenoncourt, n'es-
» tant encore marié, en obtint les provisions, et, du depuis,
» venant à se marier, épousa Mlle de Marteau, à présent
» femme à M. de Campremy, de laquelle ledit sieur sé-
» néchal n'a eu aucun enfant; en quoy singulièrement ont
» manqué les mémoires de M. Valladier. »

Telle est la rétractation de l'abbé Valladier, et il est à remarquer qu'il ne se rétracte en rien de ce qu'il avoit dit sur la manière dont M. Antoine de Lenoncourt avoit esté

1. En 1538. Cecy est mal expliqué : Jean du Fresneau fit bien signifier ses bulles et provisions à l'abbé de Saint-Arnoû, mais celuy-cy n'y voulut acquiescer.

pourveu du prieuré en cour de Rome, ny des procédures entre D. Niclos et luy, qui finirent en 1583.

Comme la rétractation de Valladier avoit esté forcée, il jugea à propos de la révoquer, peu de temps après la mort de M. le primat, le 2e juin 1638, par un acte authentique, passé pardevant notaire, en présence de plusieurs seigneurs et ecclésiastiques, déclarant : « que le premier » acte avoit esté fait par force, contrainte et pure violence » du sieur Antoine de Lenoncourt, ses neveux, familiers et » domestiques, qui, après avoir excédé ledit sieur abbé » de Saint-Arnoû dans son corps et blâmé en son honneur, » l'auroient contraint à faire ladite révocation, crainte de » pire traitement, et peut-estre de la mort ; déclare en » outre que tout ce qu'il a dit et écrit touchant ladite cus- » toderie et prieuré de Lay, et la désunion d'iceluy de la- » dite abbaye de Saint-Arnoû, et l'appropriation ou » plustôt l'usurpation qu'en ont eu faite les maisons de » Pierrefort et de Lenoncourt, il l'a dit et écrit conformé- » ment aux mémoires, instructions et documents qu'il en a » receu, par le véritable narré qui est contenu dans son » *Auguste Basilique*, etc. »

Je trouve aussy un bref de *perinde valere* pour M. Antoine de Lenoncourt, qui avoit faussement exposé dans sa supplique qu'il avoit .... ans lorsqu'il demanda ses bulles pour le prieuré de Lay, quoiqu'il n'en eût véritablement que.....[1] Mais il faut avouer que, si son entrée dans le prieuré de Lay n'a pas été tout-à-fait canonique, il a tâché de réparer ce défaut par le soin qu'il a pris d'en soutenir et d'en rétablir les droits, et encore plus, en y introduisant la réforme et en donnant à une communauté réglée des

1. Les nombres sont restés en blanc. E.

fonds capables de la faire subsister indépendamment des prieurs ses successeurs, quels qu'ils puissent estre.

1591. En 1591, M. de Lenoncourt nomma un chapelain à la chapelle de Nostre-Dame-de-Pitié, située à Eumont.

1601. En 1601, le 22e février, il fit une transaction avec les habitants de Lay et d'Eumont, dans laquelle, en renouvelant les anciens droits du prieuré, on régla ce qui concerne les cens, les dixmes, les droits de fours et de pressurages, les corvées, la justice, la revesture et autres droits; et, le 7e avril de la mesme année, il y eut un appointement entre luy et les héritiers de M. Bernet, au sujet de la maison dudit Bernet, size à la Basse-Lay, proche l'église paroissiale et du ruisseau qui y passe, comme aussi de la seigneurie de Saint-Evre, possédée par les héritiers dudit Bernet, laquelle ils vouloient faire passer pour fief. Dans tout cela, M. Antoine de Lenoncourt a très-bien maintenu les droits du prieuré, et beaucoup mieux que plusieurs de ses prédécesseurs et que quelques-uns de ses successeurs.

1609. En 1609, comme on parloit beaucoup de donner le prieuré de Belval, ou au moins la mense prieurale, aux Jésuites, pour établir un collége à Epinal, M. Antoine de Lenoncourt offrit aux Bénédictins réformés de les mettre dans son prieuré de Lay, à condition qu'ils cèderoient aux Jésuites leurs prétentions sur celuy de Belval.

Cependant, je vois par une lettre originale de M. Olry d'Ourche, prieur de Belval, écrite au R. P. prieur de Saint-Mihiel, du 1er février 1609, que la véritable intention de M. de Lenoncourt estoit d'unir son prieuré de Lay à la Primatiale de Nancy, du moins M. d'Ourche le dit ainsi; néanmoins, ce qui me fait croire que l'offre de M. de Lenoncourt estoit sincère, c'est qu'il est certain que

cet échange de Lay contre Belval fut proposé dans le conseil de S. A., vers ce temps-là, par M. de Maillane ; mais ce projet n'eut point de suite, et M. de Lenoncourt ne laissa pas de donner son prieuré aux Bénédictins, ainsy qu'on le verra cy-après.

1614. En 1614, M. Antoine de Lenoncourt demanda au pape Paul V, pour son coadjuteur au prieuré de Lay, M. Dominique Husson, prestre du diocèse de Toul, et depuis prévost de Saint-Sauveur de Metz; mais M. Husson ayant, dans la suite, renoncé à cette coadjutorie moyennant une pension de 1,500 fr. (1624), M. le prieur demanda au pape Urbain VIII la coadjutorie pour son neveu, Claude-Théodore de Lenoncourt, lequel estant mort en 1633, M. le prieur de Lay demanda pour coadjuteur un autre de ses neveux, nommé Henry de Lenoncourt, qui lui succéda.

1620. En 1620, M. Antoine de Lenoncourt fit un traité avec les supérieurs généraux de la congrégation de Saint-Vanne pour introduire dans son prieuré des Bénédictins réformés de cette congrégation, au nombre de huit, leur assignant, pour leur subsistance, un revenu fixe pris sur les fonds du prieuré ; et le pape Grégoire XV, en 1621, donna une bulle datée du 27 mars, par laquelle il confirme le traité susdit, ordonnant que ledit prieuré, qui, jusqu'alors, n'avoit esté desservi que tout au plus par deux prestres séculiers, sera, dans la suite, gouverné par huit religieux Bénédictins réformés, tirés des monastères de Lorraine, qui y chanteront tous les jours toutes les heures de l'office divin et la messe conventuelle. Après cela, le souverain pontifie fait le dénombrement de ce que M. de Lenoncourt céda à la mense conventuelle, et que l'on peut voir dans la bulle.

1621. Cet établissement des religieux lorrains dans ce

prieuré déplut à Valladier, abbé de Saint-Arnoû, et aux religieux de son abbaye ; c'est pourquoy ils firent, la mesme année et le dernier de juin, une cession pure et simple, entre les mains du roy de France, de tous les droits de souveraineté qu'ils avoient en la seigneurie ou au château de Lay. On a pu remarquer cy-devant qu'en effet, les abbés de Saint-Arnoû ont joui assez longtemps des droits régaliens dans la terre de Lay, et leur donation faite au roy très-chrestien, n'a jamais eu aucune exécution ; et, à l'égard de l'introduction des Bénédictins réformés dans ce prieuré, elle souffrit assez de difficultés : ils n'y entrèrent qu'en 1627, et on n'exécuta pas exactement ce qui estoit porté par la bulle de Grégoire XV au sujet de la séparation de mense.

1636. M. le primat estant mort le 16 juillet 1636, fut enterré au Noviciat des Jésuites, où l'on voit son mausolée. On lui avoit préparé, dans l'église du prieuré de Lay, une tombe et une épitaphe ; mais si son intention estoit de se faire enterrer à Lay, elle n'eut point d'exécution.

1637. La peste, la guerre et les autres malheurs qui désolèrent la province en 1635, 1636 et 1637, joints aux difficultés que les officiers de M. Henry de Lenoncourt, prieur de Lay, firent aux religieux de ce prieuré, [furent cause] qu'il demeura désert pendant quelque temps. Je trouve qu'en 1640, les supérieurs de la congrégation de Saint-Vanne proposèrent à M. Henry de Lenoncourt de faire une séparation de mense en faveur des religieux, et leur donner moyen de résider au prieuré.

1645. Après la mort de M. Antoine de Lenoncourt, M. Valladier, abbé de Saint-Arnoû, nomma au prieuré de Lay Dom Mengin Cordonnier, religieux de son abbaye, qui en prit possession le 9e aoust 1636 ; mais M. Henry

de Lenoncourt s'estant pourveu auprès du roy Louis XIII, fut maintenu en possession du prieuré jusqu'en 1645, qu'il le résigna en faveur de M. de Stainville de Couvonge, dont les bulles sont du 25e février 1645.

1654. M. de Couvonge fixa enfin l'estat des religieux réformés du prieuré de Lay, en leur donnant une séparation de mense, le 16 aoust 1654. Elle est à peu près la mesme que celle qui avoit esté promise par M. Antoine de Lenoncourt et agréée par le pape Grégoire XV, et c'est elle qui sert de règle aujourd'huy.

1° M. le prieur leur laisse les maisons, meiz et jardins qui leur avoient esté cédés par M. le primat de Lenoncourt ; 2° item, 25 journaux de terre à chaque saison, exempts de dixmes, et 12 fauchées de prés; 3° item, les grosses et menues dixmes du ban d'Eumont, à la réserve des dixmes de vin; 4° les grosses et menues dixmes du ban de Pixerécourt, en ce qui appartient au sieur prieur; 5° les dixmes de vin sur les sujets demeurant à la Haute-Lay; 6° le gagnage de Montenoy; 7° tous les cens en vin dépendants du prieuré; 8° la contrée de bois dite des Embanies, et contenant 133 arpens; 9° cent arpens de bois en la contrée de la Rang; 10° six vingt arpens à Flabémont; 11° la rivière de Meurthe, depuis la chapelle des Trois-Colas jusqu'au pont de Bouxières et le ruisseau de la Mesulle.

Cet accord fut ratifié au chapitre général tenu à Saint-Mihiel le 28e avril 1655 ; mais, comme il survint quelque difficulté sur l'exécution du traité cy-dessus, il y eut une 2e transaction, du 7e décembre 1656, ratifiée au chapitre général tenu à Saint-Mihiel le 21e avril 1657. Dans ce traité, au lieu des dixmes en vin de la Haute-Lay, qui avoient esté cédées aux religieux, M. le prieur leur donna

le 6e des dixmes et pressoirs, déchargés de toutes charges. Item, pourront avoir sept journaux de vignes, qu'ils feront façonner pour eux, dans les bans de Lay et Eumont, exempts de dixmes et droits de pressoirs. Les autres changements sont de très-petite conséquence.

1657. M. de Stainville, prieur de Lay, mourut au mois d'octobre 1657, et le sieur Claude Drouot, officier de la Datterie, demanda le bénéfice comme vacant *per obitum* ; mais M. de Furstemberg, comme abbé de Saint-Arnoû, nomma M. Henry de Salins, lequel transigea avec Drouot, qui luy remit ses droits sur le prieuré moyennant une somme de cinq mille francs barrois, l'an 1668.

1669. M. de Salins[1] prit possession le 8e février 1669. Je trouve, sous son gouvernement, une transaction passée, le 29e aoust 1671, entre luy et les habitants de Lay et d'Eumont et les bourgeois de Nancy résidants dans ces deux villages et y ayant des vignes, par laquelle on déroge à l'ancien usage de percevoir les dixmes qui se payoient de toute antiquité à l'onzième et à la cave. Il est donc accordé que lesdits bourgeois de Lay, d'Eumont et de Nancy, et autres ayant des vignes dans la seigneurie de Lay, payeront à l'avenir, pour chaque jour de vignes façonnées, sept francs barrois, sans pouvoir prétendre aucune réduction pour quelque cause que ce puisse estre ; et quant au droit de pressurage, qui se payoit aussi à l'onzième, a esté convenu que lesdits habitants jouiront des deux pressoirs bannaux dudit lieu, sans que le sieur prieur puisse prétendre aucun droit de vin ny argent pour le droit de pressurage; et demeureront lesdits pressoirs à

1. C'est ce M. de Salins qui, estant tenu pour mort et prest à estre mis dans le cercueil, fut en quelque sorte ressuscité par un de ses amis qui, en badinant, luy fit avaler un verre de vin.

la charge desdits habitants, à l'exception, toutefois, des vilains fondoirs et grosses réparations, en ce qui concerne les murailles des bâtiments, qui demeurent à la charge du prieur, pourveu que le tout n'arrive faute d'entretien de toiture. Enfin, il est dit dans le traité, qu'il sera confirmé en cour de Rome, aux frais communs du sieur prieur et des habitants de Lay et d'Eumont ; condition qui n'a jamais été exécutée et ne le sera apparemment jamais, le traité estant si visiblement contraire aux intérests du prieuré.

1694. Le 23 novembre 1694, M. de Salins résigna son prieuré à M. François-Philippe Morel, chanoine de Nostre-Dame de Paris, aumônier du roy, et depuis abbé de Chezy, etc. Ses bulles sont du 5e décembre 1694, et sa prise de possession du 3e février 1695. Il a soutenu les droits du prieuré avec beaucoup de zèle, et, par un principe de considération pour la congrégation de Saint-Vanne, il l'a voulu remettre en règle par la résignation qu'il en a faite à D. Augustin Calmet, au mois de janvier 1715, moyennant une pension de trois mille livres, qu'on doit luy payer à Paris.

1715. Dom Augustin Calmet a reçu ses bulles le 28e février 1715, et a pris possession par procureur le 12e juin 1715. Les bulles ont coûté plus de sept mille cinq cens livres, et il est demeuré chargé de toutes les charges et réparations, de manière que, jusque icy, il n'a pu faire aucun bien au prieuré ; seulement, il y a mis une bibliothèque valant environ 3,000 livres, qu'il avoit amassée de ses épargnes, estant à Paris, et qu'il a encore augmentée depuis son retour, qui arriva en 1716. Il a aussy payé, avec les menues épargnes, et du profit qui luy revient des ouvrages qu'il a composés, tous les emprunts qu'on avoit fait pour ses bulles.

1719[1]. On a achevé de payer les dettes des bulles, 7,500 livres et plus.

1720. On a fait l'encensoir d'argent, qui revient à 500 livres ou environ.

1721. On a réparé l'église, voûté les collatéraux, mis des vitres partout, etc. ; ce qui coûte environ 4,000 livres.

1722. On a fait les deux grans tableaux, qui coûtent 800 livres.

1723. On a fait les quatre cloches, qui coûtent environ 2,500 livres.

1724. On a commencé le bâtiment du prieuré, et on a commencé à l'habiter en 1725, au mois d'aoust. La première année, 1724, la dépense a été de 9,058 livres 16 s.

1725. On a fait la seconde aile du bâtiment des religieux. La dépense a été de quatre mille deux cent dix livres. On a fait la bénédiction de tout le nouveau bâtiment le 25 juillet 1726.

1725. Les pluies furent si grandes et si continuelles pendant les mois d'avril, may, juin, juillet, aoust, qu'on n'a presque pas veu huit jours de suitte de beau temps. Les moissons très-abondantes, mais très-infructueuses à cause des pluies. On a eu toutes les peines du monde à mettre la moisson dedans à cause des pluies continuelles. Il s'est ouvert une très-grosse source, capable de faire moudre un moulin, dans une vigne appartenant à M. Vincent. Cette source s'est ouverte la première fois au commencement de juillet et la seconde au commencement de septembre. Elle a continué à couler la première fois pendant environ 3 semaines, et la seconde fois pendant près d'un mois. Les vendanges, très-bien préparées, n'ont presque rien rendu ; en plusieurs endroits elles n'ont pas donné le

1. Ces dernières pages sont de la main de Dom Calmet.

dixième de l'année précédente. Le raisin a encore passablement meury malgré les pluies, et on a fait les vendanges vers le 18 et 20 d'octobre. Les pluies aiant continué pendant presque tout l'hyver, les sources dont on a parlé ont de même continué de couler jusque vers le mois de mars.

1726. On a achevé de bâtir, voûter et enduire et de paver le dedans de la maison, de paver la croisée méridionale de l'église.

De plus on a bâti la grange, l'écurie, la maison de la servante et celle du vigneron, toutes attenantes les unes aux autres.

On a achevé le mur de clôture et la grande porte de devant avec la chambre du portier. Le tout revient à 1,187 livres 1 s. De sorte que tout le bâtiment, jusqu'en janvier 1727, a coûté 25,116 livres, sans compter 9,423 livres 15 s. 6 deniers pour ma pension desdites 3 années.

On a jetté les fondemens des greniers et de la rabaissée. J'ai achetté le St Jean Chrysostôme, le St Jerôme, le Recueil des monuments de Canisius et quantité d'autres bons livres, pour environ 800 livres.

S. A. R. m'a donné la rivière de Meurthe depuis les grans moulins jusqu'à la chapelle des 3 Colas, en 1726.

1727. En 1727, on a construit le grand colombier bâti sur la fontaine de St Clou, et on a achevé les greniers, la rabaissée et ce qui y a rapport.

De plus, on a bâti les murs de clôture du verger nouveau et d'une partie de la vigne du prieuré.

On a achetté un orgue qui vient de la paroisse de Rosière ; il a coûté d'achapt 650 livres, sans le transport, le jubé, le posage, etc., ce qui revient à peu près à mille livres.

On a achetté un ornement de damas à fleurs d'or, consistant en une chappe, la chasuble et les deux tuniques ; ce qui reviendra à plus de mille livres.

Item, un petit ornement rouge, qui revient à près de 60 livres.

1728. On a fait les murs de clôture du jardin du prieuré ou du couvent, comme aussy ceux qui enferment la basse-cour au-dessous du moulin du prieuré.

Le 9 de juillet D. Augustin Calmet, prieur titulaire de Lay, a été élu abbé de l'abbaye de Senones.

Depuis le 28 février 1715, que j'ay reçu mes bulles pour le prieuré de Lay, jusqu'au mois de juillet 1728, j'ay dépensé pour le prieuré de Lay plus de cent mille livres argent de Lorraine, y compris les trois mille livres de pension argent de France, que j'ay payés tous les ans à M. l'abbé Morel ; ce qui revient, pour l'ordinaire, à 4,000 ou 4,500 livres et quelquefois 5,000 livres et 6,000 livres argent de Lorraine.

J'ay mis à la bibliothèque pour environ 3,000 livres de bons livres.

Par arrêté de compte du premier avril 1728, la dépense pour les bâtimens seuls, à commencer au 8 aoust 1723, est de quarante un mille sept cent soixante et seize livres ; dans lequel compte n'est compris le colombier et les réparations de l'église, qui reviennent à plus de cinq mille livres.

Soli Deo honor et gloria.

D. Aug. CALMET,
prieur titulaire de Lay.



DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mme la vicomtesse Foulon de Douai a bien voulu offrir au Musée un portrait à l'huile de Louis XV et un buste en plâtre de Mme d'Alopeus, dont le mari fut gouverneur général de la Lorraine, en 1815.

— M. David (Ulrich), propriétaire à Donnelay, a donné un objet aussi remarquable par la beauté du travail que par ses dimensions extraordinaires ; c'est un large anneau en bronze, d'origine gauloise, trouvé dans un tombeau, sur le territoire de Moncourt, enlaçant encore les os de la jambe de la femme à laquelle il avait servi d'ornement. M. David, refusant les offres qui lui avaient été faites, a voulu doter le Musée lorrain de l'objet dont il était devenu lui-même acquéreur, et qui est, à coup sûr, un des plus précieux spécimens de ce genre que l'on connaisse.

— M. l'abbé Bastien, curé de la Cathédrale, a légué au Musée un intéressant petit tableau représentant saint Sigisbert recommandant à la Sainte-Vierge la ville de Metz.

— M. l'abbé Carmentrez, curé de Puttigny, a donné une hachette en fer qui a été trouvée sur le ban de cette commune, dans un tombeau placé au haut d'un tertre situé entre Puttigny et Hampont. Elle était posée sur l'épaule d'un squelette d'une grandeur extraordinaire, qui était dans le tombeau. Ce dernier était en pierres de taille, et recouvert, sur toute sa surface, d'une pierre énorme. Il était à environ un pied de profondeur ; un cultivateur l'a mis à découvert en cultivant son champ.

— M. l'abbé Marchal, curé de Leyr, a donné un petit livre de prières manuscrit, d'une parfaite exécution, ayant appartenu à Mme la marquise des Armoises de Spincourt (1733).

— M. Bergé, sellier, faubourg Saint-Georges, a donné une fort belle taque de cheminée, aux armes accolées de Lenoncourt et de Ligniville ; les deux écus, environnés de lambrequins et de trophées militaires, supportés par un lion à dextre et par un griffon à senestre, sont surmontés d'une couronne de marquis, et le tout dominé par une bandelette ondulée, de laquelle se détache la devise : *In hoc signo vinces* ; Lenoncourt, en effet, portant d'argent à la croix engrelée de gueules ; Ligniville porte lozangé d'or et de sable. Au-dessous du premier, on lit, sur un

cartouche festonné : CH. LO. MAR. DE LENONCOURT ; au-dessous du second, et sur pareil support : TH.... AU.... LIGNIVILLE.

— M. l'abbé HUMBERT, curé de Thiaucourt, a envoyé au Musée une production naturelle fort curieuse : c'est une tige de bouleau de 6 centimètres de diamètre et de 0 m. 80 c. de longueur, avec une excroissance de 0,30 cent. de diamètre sur 0,12 d'épaisseur, ayant la figure d'un serpent enroulé, et d'un poids total de 5 kilog. 700 grammes (11 livres et demie).

— M. BOUCHON, rue de la Pépinière, a offert la carte de la Lorraine, de Jaillot, et une carte de la France divisée par gouvernements.

— M. OLRY, instituteur à Allain-aux-Bœufs, a donné un mors de bride ancien et plusieurs monnaies, de diverses époques, trouvés sur le territoire de cette commune.

CHRONIQUE.

Notre honorable confrère, M. Camille Caze, de Lunéville, a bien voulu nous adresser la lettre suivante :

« Lunéville, le 27 septembre.

» Monsieur le Président,

» Je viens appeler votre attention sur la découverte d'un cimetière gallo-romain à Raville, près d'Einville. D'après ce que l'on a trouvé jusqu'ici, je suis persuadé que, si des fouilles étaient exécutées d'une manière intelligente, elles amèneraient un résultat satisfaisant. J'ai entendu parler de médailles romaines d'un module inconnu, de statuettes et d'ustensiles en bronze, etc.; mais je ne veux vous entretenir que des objets que j'ai trouvés moi-même ou que j'ai entre les mains.

» Le terrain, qui est exploité en carrière par l'administration des ponts et chaussées, est situé sur le chemin de Raville à Crion, et tout près du village. La couche de terre rapportée qui recouvre la carrière, varie de deux à quatre pieds d'épaisseur. La terre y est mêlée d'une grande quantité d'ossements humains, de débris de vases en terre, de différentes sortes, dont quelques-uns sont d'une terre rouge très-fine. J'ai cru reconnaître, dans quelques fragments, des débris de ces grandes amphores (*doliums*) qui renfermaient les cendres, et quelquefois des squelettes entiers, comme celles que l'on voit à la manufacture de Sèvres. On trouve aussi des petits morceaux de verre très-minces, dont quelques-uns viennent de lacrimatoires ; des fibules en bronze, et une grande quantité de fragments en fer, de diffé-

rentes formes, dont il est très-difficile de se rendre compte, vu leur mauvais état de conservation.

» Tandis que les tombeaux trouvés l'an dernier à Einville étaient monolites, ceux-ci sont formés d'une maçonnerie sèche en pierres et en briques, qui dénote une origine moins ancienne.

» Quant aux monnaies, on les trouve toutes dans la même couche, juste entre la terre rapportée et la carrière. On en rencontre quelquefois huit ou dix ensemble, et nous en avons trouvé partout où nous avons fait des fouilles. La plus ancienne est une monnaie gauloise en potin : A tête barbare, R un cheval au galop, avec une légende. On trouve des monnaies romaines du Haut-Empire (grands et moyens bronzes) et des petits bronzes du temps de Constantin. Malheureusement, ces pièces sont presque toutes frustes ; sur cent environ que j'ai eues entre les mains, je n'ai trouvé qu'une Faustine I qui ait conservé sa légende. Voici les empereurs que j'ai pu reconnaître : Vespasien, Titus, Domitius, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin et Marc-Aurèle, principalement le type jeune. Petits bronzes de Gallien, Claude II et surtout de Constantin II, frappés à Trèves ; enfin, une petite pièce en argent (obole) d'un évêque de Toul.

» Il paraît d'abord extraordinaire de trouver au même endroit des pièces d'époques si différentes ; mais, comme la plupart des cimetières gallo-romains ont servi à l'inhumation jusqu'au moyen-âge, cela n'a rien que de très-naturel.

» Les ouvriers occupés aux fouilles nous ont apporté plusieurs statuettes fort intéressantes : elles sont faites d'une terre blanche très-fine (qui rappelle la terre de Lorraine employée au siècle dernier par Cifflée), tandis que les débris de vases étaient presque tous en terre rouge, d'une époque plus ancienne. Selon mon opinion, ces statuettes datent des premiers siècles de J.-C. et se rapportent au culte domestique de Diane, dont on retrouve tant de traces dans ce pays. La principale, qui est intacte (haut. 25 cent.), représente la déesse assise et tenant sur ses genoux un petit chien. La seconde, qui a la même hauteur, ressemble beaucoup à la précédente, et représente Diane Lucine tenant un enfant. La troisième représente Diane appuyée sur son arc et le carquois à l'épaule ; elle se rapproche plus de l'art antique que les deux premières.

» J'ai enfin recueilli plusieurs têtes de statuettes et divers fragments. »

DIXIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

M. le comte de Widranges, à Bar-le-Duc ..... 5 fr.

M. Leroy, procureur impérial à Bonneville (Haute-Savoie) 5

M. Henri de La Salle, sous-lieutenant au 2e lanciers, à Beauvais (Seine-et-Oise) 10

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

12e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1863.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Adoption du procès-verbal.

Le Président communique la lettre par laquelle M. le Recteur invite les membres de la Société à la séance solennelle de rentrée des Facultés et de l'Ecole de médecine.

A l'occasion d'une lettre de M. Gaudé, instituteur à Vaudeville, près Gondrecourt, la Société décide qu'il y aura lieu de s'occuper de rechercher s'il ne serait pas utile de donner un supplément au Recueil de poésies populaires publiées en 1854.

Une commission est chargée d'examiner le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Lunéville* (cantons nord et sud-est), rédigé par M. Joly.

Le Secrétaire perpétuel entretient la Société de la haute convenance qu'il y aurait, selon lui, à ce qu'elle se fit représenter par une députation à la cérémonie funèbre

qui a lieu chaque année, aux Cordeliers, pour le repos de l'âme des ducs de Lorraine. Après différentes observations, il est décidé qu'à l'avenir des mesures seront prises pour tâcher d'attirer à cette solennité le plus grand nombre de personnes possible, et que les membres de la Société seront invités à y assister.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau. Le Secrétaire annuel, devant faire une longue absence, désirerait être remplacé ; il est prié de ne pas renoncer à ses fonctions, et tous les membres qui composaient le Bureau sont réélus.

Présentation de Candidats.

Sont présentés comme candidats : MM. Vergne, notaire ; Collin, imprimeur ; Gaudé, instituteur à Vaudeville (Meuse), par MM. H. Lepage, Louis Lallement et Mougenot.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice sur la cathédrale de Toul, composée de documents la plupart inédits, par M. l'abbé Guillaume.

Mémoire sur les peintures murales et les inscriptions commémoratives découvertes dans l'ancienne église Saint-Epvre de Nancy, par le Même.

Du Ménil-la-Tour, par M. A. Joly.

Les défenseurs de la Mothe, notices historiques et biographiques, par M. J.-Ch. Chapellier.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1862.

Rapport sur le service médical des circonscriptions rurales et sur le service de la vaccine dans le département de la Meurthe, par M. Edm. Simonin. Envoi de M. le Préfet.

Société de Saint-Vincent-de-Paul, assemblée générale des conférences de Nancy, 1863. Envoi de M. Vagner.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1861-1862.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1863, fasc. 2.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1863, fasc. 3.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1862.

Bulletins de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1863, fasc. 1.

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture. Sciences et Arts d'Angers, 1862-1863.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, t. II, p. 29-32.

Annales archéologiques, par Didron, aîné, t. XXIII, liv. 3e et 4e.

Revue de l'Art chrétien, août-octobre 1863.

L'Institut, août-septembre.

Revue des Sociétés savantes des départements, juillet-septembre.

Sciences mathématiques, physiques et naturelles, 7 août-6 novembre.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au nom de la commission des Antiquités de la France, par M. Alf. Maury, 1863.

Bulletin de l'Union des Arts de Marseille, 9e-14e livraisons.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. VIIIe, fasc. 1er.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur, 1862.

Dissertation sur la légende Virgini parituræ, par M. A.-S. Morin.

Lectures.

M. Alex. Geny commence la lecture d'un travail de M. Louis Benoit, sur les *Corporations de Fénétrange*.

MEMOIRES.

ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE.

Au moment où la Révolution de 92 dépouillait de leurs richesses en tout genre les cathédrales, les collégiales, les abbayes et les paroisses, les reliques des saints, enfermées

dans des châsses précieuses par la matière et le travail, se trouvèrent exposées à de sacriléges profanations et même, comme celles de saint Sigisbert, à une destruction, qui ne resta incomplète que par un pieux stratagème de M. le docteur Simonin. Celles que la cathédrale de Toul se glorifiait de posséder, et parmi lesquelles il y en avait des plus illustres évêques de ce siége, coururent le même danger. Elles en furent heureusement préservées par le zèle et la piété de M. l'abbé Aubry, vicaire, ensuite administrateur de cette église, qui les recueillit avec soin, les conserva religieusement, puis les déposa, lors de la restauration du culte, sous le maître-autel de la paroisse Saint-Gengoult, dont il était devenu curé, et dans une châsse, en forme de chapelle, que nous soupçonnons fort être celle que le chapitre toulois fit confectionner, en 1635, pour y placer les reliques de saint Amon, successeur immédiat de saint Mansuet.

En l'année 1812, M. l'abbé Brion, vicaire-général du diocèse, fit l'ouverture de cette châsse, et, après avoir reçu la déposition testimoniale de M. Aubry, sauveur et conservateur des reliques y renfermées, sur leur provenance et leur authenticité bien reconnue, il en tira, pour les placer dans quatre reliquaires, en forme de tombeaux, nouvellement confectionnés, onze ossements de saint Gérard, sept de sainte Aprône, un fragment d'os de saint Martin, un autre de sainte Marguerite, un troisième de saint Gengoult, une portion de côte de saint Thomas d'Aquin, une ordonnance épiscopale signée de saint Charles Borromée et un éclat de bois du lit de saint Bernard[1]. Le

1. Procès-verbaux de placement de ces saintes reliques, datés de Toul, le 6 mars 1812.

surplus resta dans le reliquaire, avec l'autorisation, aux curés de la paroisse, de l'exposer, s'ils le jugeaient à propos, à la vénération des fidèles.

L'absence de vaisseaux décents pour les mettre en évidence et l'impossibilité financière de s'en procurer alors, ne permirent pas à M. Aubry d'achever son œuvre réparatrice. Son successeur immédiat, M. l'abbé Géry, s'agita bien plus pour faire casser le bourdon magnifique et à jamais regrettable de son église, que pour tirer les anciennes reliques de leur demeure apocalyptique. M. l'abbé Bagard en fit faire une reconnaissance en 1849, mais sans exhibition publique, et d'une manière incomplète. Enfin, M. l'abbé Pierson, curé actuel de Saint-Geugoult, ayant révélé l'existence de son trésor hagiologique à Monseigneur Lavigerie, le pieux et zélé prélat en ordonna l'exploration canonique; nomma, pour cet effet, une commission spéciale, et bientôt, aidée des lumières du savant doyen de la Faculté des sciences de Nancy, M. le docteur Godron, cette commission eut rétabli l'identité de reliques insignes, dont plusieurs procès-verbaux en bonne forme attestaient la présence.

Des restes mortels de nos saints évêques et protecteurs, nous n'avons pas à traiter en cet article; nous voulons seulement signaler l'existence et la bonne conservation de quelques objets qui se rapportent plus spécialement à l'archéologie.

Dans un ballot formé d'une partie des vêtements de saint Amon, deuxième évêque de Toul, nous avons trouvé :

1° Une portion notable du cilice, dont ce pieux pontife se ceignait. C'est un tissu de laine et de crin, cousu à une ceinture, destinée à le retenir.

2° Un fragment d'étoffe en fine laine, de couleur brun

foncé, bordé d'une frange de sept centimètres de hauteur en fil de la couleur du tissu.

3° Deux pièces en levantine violette, dont une très-considérable et formée en plusieurs morceaux ; une autre en levantine brun clair ; une troisième de même sorte, rouge foncé, bordée sur tout un côté d'une tresse étroite en fil assez grossier.

4° Un morceau de soie brochée, de couleur verte.

5° Une ceinture de vêtement en soie brune, avec dessins de diverses couleurs.

6° Un morceau de soie rouge, broché, de seize centimètres de hauteur, sur onze de largeur, et curieux par les sujets dont il est orné. Dans un ovale qui peut avoir eu de vingt à vingt-cinq centimètres dans son plus grand diamètre, encadré d'une bande ouvragée, de quatre centimètres de largeur et dont le morceau que nous décrivons conserve un segment de treize centimètres, on voit en haut et à gauche, un *Ecce homo* dans un médaillon d'une douzaine de centimètres de circonférence ; au-dessous et plus à droite, un bœuf de couleur fauve avec deux cornes noires et bien dessiné ; deux mains le retiennent par la croupe ; il a devant lui un arbuste feuillé et fleuri. Une bande verte étroite et ondulée semble diviser l'ovale en deux parties, dans le sens vertical.

7° Trois morceaux d'une sandale. Le plus développé offre cette particularité qu'une seule pièce de cuir forme à la fois semelle, empeigne et quartier. Selon toute apparence, l'empeigne ne couvrait que le cou-de-pied, laissant l'orteil à découvert et n'avait besoin de couture, pour sa jonction à la semelle, que d'un seul côté.

Dans un sachet, formé de vieux linge et pesant 375 grammes, était enfermée une partie des aromates ayant

embaumé le corps du même saint. M. Spurzem, pharmacien, à l'examen de qui nous les avons soumis, les a divisés comme voici :

1° Clous de girofle en grande quantité ;
2° Poivre long ;
3° Gingembre ;
4° Muscades ;
5° Racines de Galanga ;
6° Storax calamite ;
7° Oliban ou encens du Liban en quantité ;
8° Myrrhe ;
9° Charbon.
10° Plantes aromatiques, mais tellement pulvérisées qu'il n'est plus possible de les distinguer ni de les classer.

Et de plus, plusieurs tampons de linge liés avec du fil et portant encore une légère teinte d'un liquide dont ils ont été imbibés. Enfin, un linge plissé et coupé en rond comme ayant dû entourer le cou. Sur l'un des bords on aperçoit, tracée à l'encre, une croix, les caractères S. C. et au-dessous L. E. ; à côté le monograme du Christ, un E. et deux caractères que nous n'avons pu déterminer.

Ces divers objets, qui rentreront au trésor des reliques de la paroisse Saint-Gengoult, de Toul, et auxquels il est permis d'assigner seize cents ans d'âge, peuvent donner nne idée de l'état de certains arts à une époque très reculée et de la manière d'embaumer les corps dont on voulait prévenir ou, tout au moins, retarder la décomposition.

L'abbé GUILLAUME.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES AUX ENVIRONS DE COLOMBEY.

Colombey et Allain, reconstruits après les guerres du

XVIIe siècle, sont, sous le rapport des anciennes constructions, les localités les moins intéressantes des environs. Les deux églises sont de la fin du siècle dernier, et, à Colombey, on rencontre seulement une maison dont la porte cochère annonce la Renaissance, comme à Allain on en voit une de la même époque, qui était habitée par l'abbé desservant la chapelle Saint-Nicolas, fondée au XVIe siècle.

OCHEY. — L'église d'Ochey, bien conservée, est du XVe siècle, mais elle n'offre aucun détail remarquable. Dans le cimetière, on remarque une pierre tombale qui mérite d'être signalée : elle présente en relief un personnage dont le costume paraît annoncer un religieux, et dans l'encadrement, une inscription gothique qu'on n'a pu encore déchiffrer.

ALLAMPS. — L'église d'Allamps semble appartenir au style de transition, car on y retrouve le plein-cintre et un commencement d'ogive. L'intérieur offre surtout des détails remarquables. Malgré son exiguité, on y voit des piliers qui seraient d'une excessive lourdeur si des pilastres et des colonnes engagées n'en corrigeaient l'effet. Les ornements des chapiteaux sont des plus variés et consistent principalement en des guirlandes de divers feuillages, entremêlées de figures grossières, en des feuilles à crochet, ornées de têtes d'hommes. Ces ornements laissent beaucoup à désirer sous le rapport du fini de l'exécution, mais l'ensemble de l'ornementation, ces faisceaux de colonnes n'offrent pas moins quelque chose de remarquable, et l'on peut dire que c'est l'une des plus intéressantes, en même temps que l'une des plus anciennes églises de village.

BARISEY-LA-CÔTE. — On rapporte que l'église de Barisey-la-Côte était autrefois la chapelle d'un établissement

des Templiers. Cette tradition est vraisemblable, car il est certain d'abord que cet ordre religieux a possédé des biens dans la commune ; en outre, quelques parties de cette église, qui a subi plusieurs restaurations, accusent une époque au moins contemporaine, sinon antérieure à l'établissement de cet ordre de chevalerie en Lorraine.

La porte d'entrée est à plein-cintre avec archivolte ornementée : c'est conséquemment le style roman ; ensuite, quelques autres parties, telles que le chœur, une porte latérale basse, murée, près de la tour, annoncent, comme à Allamps, le XIIe siècle. Dans l'intérieur, le sol offre plusieurs pierres tombales très-anciennes, en granit, dont les inscriptions ont disparu en grande partie ; l'une des plus récentes porte le millésime 1525.

HOUSSELMONT. — Il existe, sur le territoire de ce hameau, au milieu des vignes, à mi-côte, et sur le chemin de Barisey-la-Côte, une chapelle dédiée à *Notre-Dame-des-Gouttes*. Le chœur est du XIVe siècle; mais la nef date seulement de 1670, ainsi que le prouve un millésime placé sur la porte d'entrée. Dans l'intérieur, on voit, faisant fond à la partie supérieure de l'autel, un tableau (la Vierge évanouie au pied de la croix) dont je ne puis apprécier le mérite, mais qui remonte, dit-on, à la date que je viens de citer.

La tradition raconte une histoire lamentable se rattachant à l'agrandissement de cette chapelle, et elle ajoute que l'auteur du tableau a rapporté, dans les personnages de la scène, les traits des deux personnes qui jouent le principal rôle dans ce tragique événement[1].

1. Jean-Jacques de Lignéville et sa fille, représentée mourante, pour figurer la Vierge évanouie.

Quoiqu'il en soit, cette chapelle a été agrandie et dotée de 18 hommées de vignes par la famille de Ligniville, de de Vannes, qui possédait d'ailleurs Housselmont à titre de franc-alleu ; et on remarque encore, de chaque côté du millésime cité plus haut, deux écussons mutilés qui offraient apparemment, avant la Révolution, les armes de cette famille.

Cette ancienne chapelle, qui tombait en ruines, a été réparée, en 1861, par mes soins. C'est un lieu de pèlerinage très-fréquenté, surtout par les populations de la Meuse des environs de Vaucouleurs. Des pèlerins infirmes y ont trouvé une guérison instantanée après avoir bu de l'eau à la fontaine qui coule à 30 mètres environ au-dessous de ladite chapelle : des béquilles, restées dans cette dernière, attestent ce fait.

BARISEY-AU-PLAIN. — Son église, dit-on, a été bâtie sur un pan de mur de l'ancien château fort *des Trois-Barisey*. On est d'autant plus fondé à croire à la vérité de cette assertion, que le cimetière qui l'entoure est bordé d'anciens fossés encore assez profonds, et que le mur septentrional de la nef offre à l'extérieur quelques détails de l'architecture romane, qui font contraste et ne se raccordent même pas avec le reste des constructions. A première vue, il est facile de reconnaître que cette partie de la bâtisse a eu une autre destination.

Cette église est composée de parties qui appartiennent à différentes époques. Au-dessus de la porte d'entrée on remarque le millésime 1583[1], c'est la date de sa partie

1. En rapprochant cette date de celle du passage des protestants d'Allemagne, en 1567, on est porté à croire que le château fort des *Trois-Barisey* est du nombre de ceux qui furent surpris et détruits après l'incendie de Tranqueville, par Jean Casimir, allant camper aux portes de Toul.

moderne. A droite de la nef se trouvent deux chapelles castrales, dans l'une desquelles on voit une fort belle vitre à trois jours couronnés par une demi-rose à meneaux rayonnants, d'un bon effet. Dans cette chapelle, il y a un confessionnal de 1557, d'une bonne exécution. Cette date pourrait bien être aussi celle de la construction de la chapelle elle-même : les piliers engagés de l'intérieur, les liernes et les tiercerons, mais surtout les détails de la vitre elle-même, dénotent en effet la fin de la période ogivale.

La seconde chapelle, adossée à la première, dont les dimensions sont fort restreintes, n'offre rien de remarquable, sinon une toute petite vitre qui pourrait bien remonter au XIVe siècle ; elle est ferrée comme celle de la première chapelle.

Enfin, la tour est romane, mais sans ornementation. Trois vitres, à l'étage supérieur, permettent seules de fixer cette époque; elles sont à deux jours formés par une colonne qui supporte la retombée de deux arcs à plein-cintre.

Près de la porte d'entrée on trouve un bénitier en bronze, porté sur trois pieds, qui pourrait bien être un vase antique. Son poids ne doit pas être inférieur à cent kilogrammes, et l'intérieur en est beaucoup altéré par l'action de l'eau. La paroi extérieure même est détériorée; elle est couverte d'une belle patine verte.

On sait qu'il reste à Barisey-au-Plain quelques vestiges d'un second château fort dont les fossés existaient encore il y a trente ans. On remarque, au-dessus de la porte d'entrée, des consoles de machicoulis du XVe siècle, et aux angles de l'enceinte, le rez-de-chaussée, plus ou moins bien conservé, des anciennes tours rondes.

Ce village s'est assez bien conservé pendant les guerres du XVIIe siècle, à couvert par son château fort; on y remarque, en effet, beaucoup de constructions du XVe et du XVIe siècle ; on assure même qu'il existe sur certaines cheminées des millésimes du XIVe.

AUTREVILLE (*Vosges*). — La tour de l'église d'Autreville est du style roman, et présente quelque chose de monumental. Cette tour est à trois étages : les deux étages inférieurs n'offrent rien de bien remarquable; ils se trouvent masqués, du côté opposé à la nef, par deux avant-corps aussi du style roman. Le premier de ces bâtiments, adossé à la tour, est carré comme cette dernière et peut avoir sept mètres de hauteur ; il sert de sacristie. Le second, en avant de la sacristie, présente l'aspect d'une demi-tour ronde un peu moins élevée que la sacristie ; elle a environ cinq mètres de diamètre.

Mais le troisième étage offre, au-dessus de la sacristie, une façade remarquable. Elle est percée sur toute sa largeur par trois baies principales que séparent seulement deux colonnes ; chacune de ces ouvertures est ensuite partagée en trois jours par de petites colonnettes produisant entre elles le même effet que les colonnes principales.

Dans le cimetière, on remarque un grand nombre de tombes portant les millésimes 1631 et 1632, de triste mémoire.

GERMINY (*-aux-Trois-Châteaux*[1]). — Le village de Germiny est l'un des plus intéressants en souvenirs du moyen-âge. On y trouve encore la chaussée de la Reine Blanche, l'église, les restes de deux châteaux et les bâtisses du village.

1. Un dicton populaire ajoute : aux belles filles et au bon vin.

La chaussée. — Cette voie traverse le territoire, du sud-est au nord-ouest, et passe à quelques centaines de mètres à l'ouest du village. Dans certains endroits, on peut en apercevoir le pavage à nu. Il y a environ vingt ans, on la retrouva au canton de la Voivre, même territoire, en défrichant le bois. Les uns prétendent que c'est une chaussée de Brunehaut, allant de Vaudémont à Toul, les autres en font une voie romaine.

L'église. — L'église offre un assemblage de parties qui ne se relient pas symétriquement entre elles ; le sol de la nef, de même que celui du chœur, est en plan incliné. Les diverses constructions du chœur accusent le style ogival de la troisième époque ; mais les trois vitres du fond, ou de l'abside, ne sont que de la seconde période de ce style, tandis que le reste du chœur, avec les deux chapelles castrales, qui se trouvent à droite, sont de la première. La nef et la tour sont de la fin du XVI[e] siècle.

On peut conjecturer que l'appropriation de ces diverses parties, pour en faire l'église actuelle, remonte à la fin de ce siècle, puisque, en 1595, on coula des cloches dont M. Evrard d'Haraucourt, seigneur du lieu, fut le parrain, et qu'il donna en même temps, comme souvenir de lui, le chœur de l'église et la place du cimetière.

Dans l'intérieur, à gauche de l'autel, et en face des chapelles, on voit quelques restes d'un remarquable tombeau arqué, qui appartient aussi au XV[e] siècle et a probablement été mutilé à l'époque de la Révolution. Le feston garnissant l'arcade à courbe surbaissée, avec celui qui décore l'entablement, quelques parties du fronton, enfin les deux pinacles en application qui couronnaient les contreforts, c'est tout ce qui reste de ce petit monument, élevé sans doute à la mémoire de l'un des seigneurs du lieu, de la famille de Haraucourt.

Les châteaux. — Il ne reste aujourd'hui, de l'ancien château *d'en haut* que les deux tours rondes des angles de la façade ; à part quelques meurtrières carrées, on n'y remarque aucun détail d'architecture qui permette de juger de l'époque de leur construction. L'ancien donjon, situé en arrière de ces tours, disparaît successivement, et c'est à peine s'il en reste actuellement un monceau de ruines haut de quelques mètres.

On visite, dans les tours dont je viens de parler, les anciens cachots et une peinture à panneau représentant, dit-on, l'une des châtelaines.

Le château *emmy* est occupé maintenant par la ferme, dont les bâtiments sont du XVIIe et du XVIIIe siècles. Il est probable qu'ils ont été élevés sur les ruines de l'ancien château fort, car ils en occupent toute l'enceinte, encore entourée de fossés. La porte septentrionale actuelle semble être celle de cet ancien château : elle est surmontée de machicoulis ; d'un côté, on remarque deux embrasures pour armes à feu, et de l'autre, à une faible distance, une petite vitre murée, du XVe siècle.

Enfin, le château *d'en bas*, autrefois dans les prés, a totalement disparu depuis une vingtaine d'année.

Le village. — Germiny a été assez heureux, grâce aussi à ses châteaux, pour échapper aux désastres du XVIIe siècle. La plus grande partie des maisons remonte, en effet, à une époque antérieure à ces guerres. Plusieurs millésimes l'attestent d'abord, et ensuite les portes et les vitres couronnées d'ogives, les niches et les petites vitres aux angles des maisons, les vitres larges et à meneaux, sont autant de caractères qui permettent de faire remonter ces constructions au XVe et au XVIe siècles. Ces anciennes constructions se rencontrent dans toute l'étendue du vil-

lage : c'est ce qui explique, en 1709, une population de 110 feux, chiffre considérable pour l'époque.

E. OLRY.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Foyatier, le sculpteur distingué dont le nom et les ouvrages sont bien connus, vient d'enrichir le Musée lorrain du modèle de la statue de Jeanne d'Arc qu'il a faite pour la ville d'Orléans, et qui est érigée sur une des places publiques de cette ville. Cette statuette est recouverte d'une teinte bronzée et argentée, et ne ressemble nullement aux épreuves en plâtre qui sont dans le commerce : c'est, comme nous venons de le dire, le *modèle* de l'œuvre de M. Foyatier. Le Comité est redevable de ce précieux objet à la bienveillante intervention d'un de nos compatriotes, habitant Paris, M. Marchal, de Lunéville.

— M. le Supérieur du petit séminaire d'Autrey (Vosges) a fait don d'un reliquaire en cuivre doré, en forme de bras, dans lequel étaient autrefois enfermées des reliques de saint Hubert, qu'on honorait d'un culte particulier dans l'ancienne abbaye d'Autrey.

— M. Maguin, père, ancien maire de Pompey, a donné une clé trouvée dans les ruines du château de l'Avant-garde ; une lame de sabre et deux fers de lance provenant des fouilles faites, en 1848, pour le balastage du chemin de fer, aux environs de l'ermitage de Saint-Eucaire.

— M. Benoit (Arthur), de Berthelming, a offert : 1° un fac-simile de l'acte de mariage de Marie Lesczinska, fille de Stanislas, d'après l'original qui se trouve aux archives de la ville de Strasbourg ; 2° une empreinte du sceau des Tiercelins de Vaucouleurs.

— M. l'abbé Deblaye, ancien curé d'Imling, a également offert cinq empreintes de sceau : 1° de Notre-Dame de Saint-Dizier ; 2° de Saint-Hubert d'Ardennes ; 3° d'un commissaire de la Terre-Sainte en France ; 4° d'un prieur de l'abbaye de Saint-Urbain ; 5° du chapitre de Joinville.

— M. le baron de Saint-Vincent, conseiller à la Cour impériale de Nancy, a fait don de dix pièces de monnaies romaines et lorraines.

— M. Brussaux, inspecteur des forêts à Epinal, a donné cinq pièces gauloises en argent, trouvées aux environs de Saint-Dié.

— M. Gigout (Ambroise), de Crézilles, a offert un denier d'argent, à l'effigie de Nerva, trouvé dans cette commune.

— M. Morey, architecte, a déposé au Musée lorrain le résultat des trouvailles faites en exécutant des travaux sur différents points de la ville de Nancy, savoir : 1° 178 monnaies ou médailles provenant des fouilles faites sur l'emplacement de l'église Saint-Epvre ; 2° 10 médailles ou monnaies trouvées sur l'emplacement de l'hôtel de Rouergue, attenant à l'Hôtel-de-Ville ; 3° 16 médailles ou jetons découverts en travaillant au palais de l'Académie ; 4° 9 jetons ou médailles trouvés en divers endroits de la ville.

Nous complèterons, dans notre prochain numéro, la liste des dons faits au Musée.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Nonobstant les dépenses considérables auxquelles vient de l'entraîner l'enlèvement et la repose des peintures murales de Saint-Epvre[1], le Comité n'a pas cru devoir reculer devant un nouveau sacrifice pour acquérir un portait qui manquait encore à sa collection : c'est celui de Lamour, l'habile artiste auquel on doit les belles grilles qui font l'ornement de nos places publiques. Ce qui ajoute du prix à ce portrait, c'est que, d'après les traditions de famille, il a été fait par ordre de Stanislas et donné par lui à Lamour, avec le sien, que le Comité a également acquis. Ils sont tous deux au pastel, ont le même encadrement et ont été évidemment destinés à servir de pendant l'un à l'autre.

1. Ces peintures sont encastrées dans le mur de la salle qui termine la galerie du rez-de-chaussée du Palais ducal. Le Comité a fait placer, à côté, la *Cène* de Florent Drouin, ainsi que des statues et inscriptions apportées de l'ancienne église Saint-Epvre. Les autres objets provenant de cette église seront ultérieurement placés dans le même local, de même que les huit pierres tombales hébraïques déjà trouvées en faisant les fouilles pour la construction de la nouvelle église.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

12e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1863.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Président met sous les yeux de la Société une *Notice historique et statistique sur la commune de Saulx-en-Barrois,* qui lui a été adressée par M. le comte de Widranges, de Bar-le-Duc. Tout en reconnaissant le mérite de ce mémoire, la Société estime que les détails qu'il renferme, surtout au point de vue statistique, ne lui permettent pas de l'insérer dans ses publications, son intérêt étant trop purement local.

M. Aug. Digot présente un rapport verbal sur le *Répertoire archéologique d'une partie de l'arrondissement de Lunéville*, composé par M. Joly. Le rapporteur, après avoir déclaré que notre honorable confrère s'est livré à de longues recherches, qu'il s'est généralement conformé au programme tracé par le Comité des Sociétés savantes, et que son travail, sauf de très-légères observations, est digne d'éloges ; le rapporteur exprime la pensée qu'il serait convenable de surseoir à l'impression jusqu'à ce que M. Joly ait pu étendre ce travail à tout l'arrondissement ; intention qu'il a exprimée lui-même dans deux lettres écrites au Président. La Société adopte les conclusions de M. Digot et décide que M. Joly sera remercié de son intéressante communication, et invité à compléter son *Répertoire*.

Admission et présentation de membres.

Sont admis : MM. Vergne, notaire ; Collin, imprimeur ; Gaudé, instituteur à Vaudeville (Meuse). — Sont présentés : par MM. Gillet, Wiener et H. Lepage, M. Edouard Lion, substitut du procureur général à Grenoble ; par MM. l'abbé Deblaye, H. Lepage et A. Digot, M. N.-H. Troup, directeur du pensionnat du B. P. Fourier, à Lunéville ; Desazars, substitut du procureur impérial à Villefranche de Lauraguais, par MM. l'abbé Guillaume, H. Lepage et de Saint-Florent. L'admission de ces trois messieurs est prononcée.

Ouvrages offerts à la Société.

Monnaies de Pfalzel, *de Thionville*, *de Rémilly et de Remelange*, par M. Charles Robert.

Quelques détails inédits sur la vie et la mort de Florentin le Thierriat, par M. CHARLES LAPREVOTE.

Histoire du prieuré de Lay, par Dom Augustin Calmet, publiée pour la première fois d'après le manuscrit conservé aux Archives de la Meurthe, par M. HENRI LEPAGE.

Etat de la cure de Champs, dressé par illustrissime et révérendissime seigneur Jean-Claude Sommier, publié par M. l'abbé J.-F. DEBLAYE.

Panégyrique de Jeanne d'*Arc, prononcé dans la cathédrale d'Orléans à la fête du* 8 *mai* 1857, *par Mgr Gillis.* Envoi de M. MARCHAL, de Paris.

Annuaire du département de la Meuse, 1864, par MM. FLORENTIN et BONNABELLE.

De l'origine des épreuves judiciaires, discours prononcé par M. EMILE CHATILLON à l'audience de rentrée de la Cour impériale, le 3 novembre 1863.

Influence des phases de la lune sur le nombre de jours de pluie et de neige, par M. J.-B. SIMONIN.

Revue des Sociétés savantes des départements, octobre 1863.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles, novembre et décembre 1863.

L'Institut, octobre-novembre 1863.

Revue de l'art chrétien, novembre 1863.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 3e trimestre 1863.

Annales de la Société d'agriculture, *sciences*, *arts et commerce du Puy*, t. XXIV.

Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn), séance du 5 juillet 1863.

Bulletin de l'union des arts de Marseille, 15e et 16e livraisons.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. VIe.

Lectures.

M. H. Lepage achève la lecture du travail de M. Louis Benoit sur *les Corporations de Fénétrange*. La Société en vote l'impression dans le prochain volume de ses Mémoires. — M. Henry communique la première partie d'une dissertation ayant pour titre : *Intervention du duc de Lorraine Charles III dans les affaires de la Ligue en Champagne*.

MÉMOIRES.

PLACARD AUX ARMES DE PONT-A-MOUSSON.

Le hasard nous a fait récemment découvrir, au milieu d'un dossier de papiers insignifiants, une pièce qui, sans avoir aucune importance historique et sans remonter à une époque éloignée, est pourtant intéressante à un point de vue. En effet, bien qu'elle porte seulement la date de 1732, on y voit représentées les armoiries de Pont-à-Mousson, gravées sur bois en 1596, aux frais des magistrats, pour être imprimées en tête des actes publics émanant de l'administration municipale : c'est ce qu'indique la légende, qui rappelle en même temps l'état florissant de la vieille cité impériale : LIBERALITATE FLORENTISSIMÆ CIVITATIS MVSSIPONTANÆ, ANNO DOMINI 1596.

Nous avons cru être agréable à nos lecteurs en leur donnant un fac-simile de ce petit monument xylographique,

d'après l'habile reproduction qui en a été faite par notre confrère, M. Constant Lapaix, graveur à Nancy, et nous avons fait suivre ce fac-simile de la copie textuelle de la pièce, sur le côté gauche de laquelle il est imprimé.



NOUS, Capitaine, Prevôt, Chef de Police, Magistrats et Officiers du Conseil de Ville et Police de Pont-à-Mousson, Certifions à tous qu'il appartiendra que par la grace de Dieu il n'y a aucune maladie populaire ni contagieuse en cette Ville; partant prions et requerons tous Sieurs

Juges, Justiciers, Magistrats et Officiers de Villes, Bourgs et Villages de laisser librement passer et repasser ; Cristophe Ferry, bourgeois de cette Ville ; qui va à Paris, et en d'autres villes de France, vaquer à ses affaires sans luy causer aucun empechement, ni permettre qu'il luy en soit fait aucun, luy prêter aide, mainforte et autres secours comme nous ferions en cas pareille, pour témoignage de quoy, le present a êté signé par Me Joseph-François Georges Secretaire en Chef de ladite Ville, fait mettre et apposer le Cachet des Armes d'icelle. Donné au Pont-à-Mousson, le trente-un juillet dix sept cent trente-sept.

GEORGE,
Consler et secrétaire.

—

A part les nom et qualité de la personne, la date finale et la signature du secrétaire, tout le reste est imprimé et servait de formule ordinaire pour les passeports que délivraient les magistrats de Pont-à-Mousson. L'orthographe, soit dit en passant, ne leur fait pas grand honneur, ni à l'imprimeur des presses duquel le placard est sorti.

Nous avons également trouvé, en tête d'un placard imprimé à Dieuze en 1772, et contenant un règlement pour les boulangers, une gravure sur bois portant les armoiries de la ville, avec cette légende assez curieuse : SIGILLUM REIPUBLICÆ CIVITATIS DUZENCIS ; dans le champ, trois bandes courbées d'argent, surmontées d'une croix de Lorraine, qui coupe en deux le millésime 1572. Cette gravure, d'une plus petite dimension que celle dont nous donnons ci-dessus la reproduction, est d'un travail fort grossier, et

mérite seulement d'être signalée à cause de la légende qui l'accompagne.

H. L.

NOMS DES LORRAINS QUI ONT FAIT PARTIE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES[1].

Cette indication nous est donnée par une pièce en date du 16 juin 1854, signée par M. Fabio Sorgenti, custode général de l'Arcadie; elle contient les noms suivants :

1° Stanislas Ier, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, fut reçu par acclamation, en 1753, et prit le nom pastoral d'*Eutimio Alifireo.* On a une pièce de vers latins composée par le célèbre Boscovich en l'honneur de cette réception. Mais Stanislas envoya peu après sa démission au *serbatajo* (nom particulier donné au bureau de l'Académie et à la salle qui contient ses douze lois gravées sur deux belles tables de marbre).

2° Le Père Joseph de Menoux, jésuite, né à Besançon, l'un des quatre censeurs de l'Académie de Stanislas. Il choisit le nom de *Palmiro Dirciense.*

3° Mme Françoise d'Abencourt, de Nancy, reçue par *annoverazione*, et qui se donna le nom de *Sirenia Citeriaca* (la sirène de Cythère). Elle devait être connue par ses poésies, car les femmes ne pouvaient être reçues qu'à ce titre.

4° Le comte Charles de Richecourt, lorrain, sous le nom de *Telemaco Irisiaco.*

1. Nous devons la communication de cette pièce et des deux suivantes à notre honorable confrère M. le baron de Saint-Vincent, conseiller à la Cour impériale.



5° François Savary Balthasar, de Nancy, poète et peintre, prit le nom de *Jeumesto Isaceriense.*

6° Joseph de Cliers de Gogolin, membre de l'Académie de Nancy, reçu sous le nom de *Clonigo.*

ÉPITAPHE DE JEANNOT DE BIDOZ.

Jeannot de Bidos, connu par la part qu'il prit à la bataille de Nancy, à laquelle il fit prisonnier Antoine de Bourgogne, est également célèbre par son duel avec Roquelaure.

Sa tombe, la seule de l'un des combattants de la journée de Nancy qui existe encore, à l'exception de celle du duc René, a été trouvée dans l'église de Pont-Saint-Vincent. Elle est placée dans la chapelle que lui et Madelaine de Parspagaire, sa femme, y ont fondée. La pierre tumulaire a été brisée en trois morceaux, et, lors d'un repavage qui a suivi, ces fragments ont été replacés à une certaine distance l'un de l'autre et séparés par d'autres dalles. Voici l'inscription qui est gravée sur cette pierre :
Premier fragment : *Ci gist*
Second fragment : *Ne Biddoz*
Troisième fragment : *en son vivant*
escuyer et pannetier du roy
de Sicille et seigneur de Pont
à Saint Vincent qui trespassa
céans l'an (la date, qui est probablement
celle de 1508, est illisible).

CROIX DANS LA FORÊT DE HAYE.

Dans la forêt de Haye, du côté de Sexey-aux-Bois, on

est surpris de rencontrer, au milieu des arbres, une croix de pierre sur laquelle est gravée une inscription funèbre, simple et rustique, mais que le passant ne peut toutefois lire sans une certaine émotion. Cette croix a dix pieds de hauteur; elle est travaillée et sculptée avec quelque soin.

L'inscription contient les douze lignes suivantes :

AV. NON. DE. DIEV. CE-
ST. CROY. EST. POSEX.
A. L'INTENTION. DE. JEAN.
DENY. LANOIRET. M-
ARY. SA FEMME. ET CL-
AVDE. MENGOT E
BARBE.
LEUR. ENFEN. QUI. ON
ICY. MORRV DE LA
CENTAGION. L'AN
1631, PRIE. DIEV
POVR. LEVRS. AME.

Cette courte épitaphe doit être lue ainsi :

« Au nom de Dieu, cette croix est posée à l'intention de Jean-Denys Lanoiret, de Marie, sa femme, et de leurs trois enfants : Claude, Mangeot et Barbe, qui sont morts ici de la contagion l'an 1631. Priez Dieu pour leurs âmes. »

Ainsi, cette pauvre famille, expulsée du village comme suspecte de contagion et transportée dans la forêt, selon l'usage de ces temps, y est morte misérablement jusqu'au dernier d'entre eux. Cette triste fin dut frapper l'imagination des habitants ; aussi le monument qui en rappelle le souvenir, et qui subsiste dans le bois depuis plus de deux siècles, a-t-il toujours été soigneusement respecté.

TRAVAUX DU COMITÉ.

Dans sa séance du 23 de ce mois, le Comité a eu communication des comptes de M. le Trésorier, et a procédé au renouvellement de son Bureau. Tous les membres sortants ont été réélus.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mme la baronne de Jankowitz a donné un portrait, en miniature, de Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaële, infante d'Espagne, dauphine de France, morte en 1746. Ce médaillon était suspendu à la cheminée de la chambre à coucher de Stanislas.

— Mme Poirel, de Rosières-aux-Salines, a offert : 1° un portrait, à l'huile, de la Grande Mademoiselle, duchesse de Montpensier, fille de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Sur le fond on lit : *Melle*, *1665* ; 2° un portrait, aussi à l'huile, qu'on présume être du duc Léopold dans sa jeunesse ; 3° le Couronnement de Christine de Lorraine, fille de Charles III, femme de Ferdinand Ier, grand-duc de Toscane, gravé par Callot d'après Mateo Roselli.

— M. Beaupré, conseiller à la Cour impériale, a donné : 1° un portrait, à l'huile, de Claude-Charles François, médecin de la faculté de Montpellier, qui exerça la médecine à Nancy pendant la seconde moitié du xviiie siècle ; 2° un autographe de François Guinet et plusieurs autres pièces manuscrites relatives à l'histoire de Lorraine.

— M. de Bénaville a fait don d'un fragment de hallebarde ancienne.

— Mme Bourgon, la mère, a donné deux gobelets en verre gravés, un grand et un petit, ce dernier portant le millésime de 1782.

— M. Bourgon (Léonce) a offert trois médailles commémoratives du pacte fédératif du 14 juillet 1790. Elles sont chacune d'un module et d'emblèmes différents ; la plus petite est devenue très-rare. La plus grande est encore suspendue au ruban officiel qui la devait soutenir. Il est blanc au milieu et dans la plus grande largeur, avec un liseré bleu d'un côté et rouge de l'autre. Au milieu se trouve imprimé le serment de fidélité à la constitution du royaume, fait 1° par le citoyen, 2° par le roi, et au-dessous le portrait de Louis XVI. Ce ruban est véritablement curieux par sa rareté.

— M. Mengin (Louis), avocat à la Cour impériale, a donné une table, dont le dessus est en ardoise, recouvert de stuc, sur lequel sont représentées des cartes à jouer ; elle a appartenu, dit-on, à Stanislas, et la disposition des cartes indique un coup de piquet de ce prince ; d'où la table est appelée elle-même *le Coup-de-piquet du Roi de Pologne.*

— Le Conseil municipal de Villey-Saint-Etienne a bien voulu voter la remise au Musée d'un casque antique, en fer, qui se trouvait déposé à la mairie de cette commune, sur le territoire de laquelle il a été trouvé il y a quelques années.

— Ont été donnés : 1° par M. Gaudé, instituteur à Vaudeville (Meuse), un Philippe, père, en argent ; deux moyens bronzes de Trajan et d'Adrien, trouvés sur le territoire de Sauvigny, aux lieuxdits *la Mantione* et *Therme-Blot ;* un denier de Louis-le-Débonnaire, frappé dans le palais ; des pièces des ducs Charles III et Léopold, de Henri IV et de Marie de Médicis ; un jeton de Nuremberg, et plusieurs monnaies étrangères ; le tout provenant d'une trou-

vaille faite sur le territoire de Sauvigny, au lieudit *Rhors* et *la Joselle*, où l'on voit les vestiges d'un camp romain ;

2° Par M. Léger, sous-chef des bureaux de la sous-préfecture de Commercy, un moyen bronze de Marc-Aurèle, trouvé sur le territoire de Burey-la-Côte, lieudit au Vieux-Moutier, où la tradition veut qu'ait existé la *cité de Beaumont ;*

3° Par M. Larrière (J.-B.), propriétaire à Sauvigny, quatre pièces en argent des ducs Charles II, Charles III et Léopold ;

4° Par M. Grosjean (Eugène), cordonnier à Sauvigny, un petit bronze de Constant, trouvé sur le territoire de cette commune, près du *diverticulum* nommé la Voie de Toul ;

5° Enfin, par M. Farnier (J.-B.), rentier à Sauvigny, un Philippe II, roi d'Espagne, en argent, et un gros du duc Léopold.

— M. de Gonneville a offert plusieurs objets qui, quoique étrangers à la Lorraine, n'en offrent pas moins beaucoup d'intérêt ; ce sont : 1° une idole en bois des Indiens Sioux ; 2° une pipe et un morceau d'une pierre considérée comme sacrée parmi les Indiens de la tribu des *Ailes rouges* (red-wing) ; 3° deux tuyaux de pipe en bois, provenant d'Indiens de la même tribu. Ces divers objets ont été rapportés par M. Nicolet, membre du bureau des Longitudes de France, chargé par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'explorer les territoires situés entre le Missouri et le Mississipi, et d'en dresser la carte. C'est là que M. Nicolet a recueilli ces objets, qu'il a donnés ensuite à M. de Bacourt, alors ministre de France à Washington.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires et Communications.

Chronique.

II. Musée Lorrain.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

